



République Démocratique du Congo
MINISTRE DES FINANCES
Comité Technique de Suivi et d'évaluation des Réformes
CTR

RAPPORT ANNUEL CONSOLIDE

Période du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021

| | |
|--|----|
| Préface | 4 |
| Résumé exécutif | 5 |
| Résultats et performance des programmes sectoriels | 7 |
| Résultats et performance des programmes intégrés..... | 8 |
| DÉFIS..... | 9 |
| Conclusions..... | 11 |
| Liste des tableaux et graphiques..... | 12 |
| 1. Réalisations principales du Fonds National REDD+ fin 2021 | 13 |
| 1.1. Introduction..... | 13 |
| 1.2. Réalisations programmatiques du Fonds à fin 2021 | 14 |
| 1.3. Réalisation financière du Fonds fin 2021 | 19 |
| 1.4. Réalisations des structures de gouvernance du FONAREDD | 24 |
| 1.4.1. Comité de Pilotage | 24 |
| 1.4.2. Comité technique | 24 |
| 1.4.3. Secrétariat Exécutif | 25 |
| 1.5. Réalisation du plan de suivi & évaluation du FONAREDD 2021 | 26 |
| 1.6. Mobilisation des ressources | 30 |
| 2. Progrès vers l'atteinte des jalons de la LOI | 32 |
| 2.1. Synthèse de l'atteinte des jalons..... | 32 |
| 2.2. Réalisations par pilier vis-à-vis de jalons et des résultats harmonisés FONAREDD/CAFI | 34 |
| PILIER AGRICULTURE | 34 |
| PILIER ENERGIE | 37 |
| PILIER FORET | 40 |
| PILIER NORMES : MINES ET HYDROCARBURES | 44 |
| PILIER AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (AT) | 45 |
| PILIER FONCIER | 51 |
| PILIER DEMOGRAPHIE | 57 |
| PILIER GOUVERNANCE | 60 |
| 3. Performance des programmes..... | 64 |
| 3.1. Conclusions de l'exercice 2021..... | 64 |
| 3.2. Performance des programmes sectoriels | 67 |
| Programme d'appui à la réforme foncière (PARF) | 67 |
| Programme d'appui à la réforme d'aménagement du territoire (PARAT)..... | 72 |
| Programme de gestion durable de l'agriculture (GDA)..... | 77 |
| Programme d'appui aux Peuples Autochtones..... | 82 |

| | |
|--|------------|
| Programme d'appui à la société civile..... | 87 |
| Programme de mise à l'échelle de la planification familiale (PROMIS) | 92 |
| Programme d'Energie Durable | 96 |
| Programme d'appui au Secrétariat Exécutif | 102 |
| 3.3. Performances des programmes intégrés | 110 |
| Programme Intégré REDD de la province du Mai-Ndombe (PIREDD MAI-NDOMBE)..... | 110 |
| Programme Intégré REDD Oriental (PIREDD Oriental)..... | 119 |
| Programme intégré REDD de l'Equateur (PIREDD Equateur)..... | 123 |
| Programme Intégré de la MONGALA (PIREDD Mongala)..... | 127 |
| Programme Intégré de Kwilu (PIREDD Kwilu) | 131 |
| PIREDD Maniema Programme Intégré REDD du MANIEMA (PIREDD MANIEMA)..... | 135 |
| 4. Thèmes transversaux | 142 |
| 4.1. Genre..... | 142 |
| 4.2. Sauvegardes sociales et environnementales | 150 |
| 4.3. Communication | 155 |
| 4.4. Gestion des risques | 157 |
| 5. Leçons apprises et défis | 163 |
| 5.1. Leçons apprises | 163 |
| 5.3. Défis..... | 165 |
| 6. Annexes | 167 |
| Annexe 1: Etat d'avancement des jalons intermédiaires 2018 et finaux 2020 (Loi 1)..... | 167 |
| Annexe 2 : Matrice d'évaluation de performance des programmes | 175 |
| SOMMAIRE FINANCIER..... | 181 |
| 1 SOURCES, UTILISATIONS, ET LE SOLDE DES FONDS | 181 |
| 2. LES CONTRIBUTIONS DES BAILLEURS DE FONDS | 182 |
| 3 INTÉRÊTS PERÇUS..... | 182 |
| 4 TRANSFERTS DE FONDS ET DÉPENSES | 183 |
| 5 DÉPENSES ET TAUX D'EXÉCUTION FINANCIER..... | 184 |
| 5.1 DÉPENSES DÉCLARÉES PAR ORGANISATION PARTICIPANTE..... | 184 |
| 5.3. DEPENSES PAR CATEGORIES..... | 187 |
| 7. TRANSPARENCE ET RESPONSABILITÉ..... | 188 |

Préface

Institué en 2013 pour être le bras financier de la Stratégie-cadre Nationale REDD+ et de la mise en œuvre du Plan d'Investissement REDD+ de la République Démocratique du Congo (RDC), le Fonds National REDD (FONAREDD) a été capitalisé en 2016 par l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI) au travers d'une première Lettre d'Intention (Loi) signée le 22 avril 2016 entre la RDC et CAFI, couvrant la période 2016-2020. Dans cet accord de partenariat, des engagements respectifs ont été pris par les deux parties : des jalons à atteindre par la RDC en contrepartie d'un financement de 190 M USD. En plus de cette enveloppe financière, le FONAREDD a bénéficié d'un appui supplémentaire de 25 M USD de la Norvège, à travers CAFI, ainsi que 4 M USD du Royaume du Suède, versé directement sur le compte FONAREDD/MPTF, soit un total de 219 M USD. Le FONAREDD a également mobilisé des co-financements sur des programmes spécifiques de la GIZ, l'AFD et le JICA.

L'objectif ultime de FONAREDD est de contribuer au maintien et à la gestion durable du deuxième plus grand bassin forestier du monde tout en assurant l'amélioration des niveaux de vie et des revenus de la population congolaise. A cet effet, le Fonds poursuit les trois missions lui dévolues par son mandat, à savoir : la mobilisation des financements, la coordination intersectorielle et le suivi de la mise en œuvre des programmes liés à la REDD+ en RDC.

A la fin de l'année 2021, le portefeuille du FONAREDD – avec ses 18 programmes dont 16 opérationnels – avait atteint un niveau de maturité significative, avec des résultats tant au niveau politique que sur le terrain. Une grande partie des programmes étant arrivée à mi-parcours de leur durée, le FONAREDD a organisé des évaluations indépendantes visant à tirer des conclusions, notamment, sur leur efficacité, efficience, pertinence et durabilité ainsi que leurs effets immédiats. Cinq évaluations de programmes ont été complétées en 2021 et les termes de référence de trois autres programmes ont été préparés. Cela a permis aux structures de gouvernance du Fonds ainsi qu'aux organismes de mise en œuvre de tirer des leçons apprises des investissements des programmes sectoriels et intégrés. Les efforts d'évaluation continueront en 2022.

Au courant de l'année 2021, un second partenariat entre la RDC et CAFI a été négocié et endossé par le Président de la République Démocratique du Congo, SEM Felix-Antoine Tshisekedi et le Premier Ministre du Royaume Uni, SEM Boris Johnson lors de la 26ème Conférence des parties (COP 26) de la Convention-Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatiques (CCNUCC), à Glasgow. Cette deuxième Lettre d'Intention (Loi) signée, qui couvre une période plus longue que la première (2021-2030), représente des ambitions politiques audacieuses et un haut niveau d'engagement de la RDC, pour une économie verte à faible déforestation et une gouvernance transparente de l'utilisation des terres, en contrepartie d'un engagement financier de CAFI de 500 Millions USD pour la période intérimaire 2021-2026. Cette Loi entend capitaliser sur les résultats obtenus lors du premier

partenariat, tout en poursuivant et en renforçant les objectifs visés par le premier partenariat, dont le processus de mise en œuvre sur terrain est toujours en cours.

Compte tenu de contexte, le FONAREDD a consacré l'année 2021 non seulement au suivi-évaluation de son portefeuille de 18 programmes, mais aussi aux préparations du second partenariat RDC-CAFI. Cela a permis de faire le bilan et de proposer des recommandations du premier partenariat.

Le présent rapport est établi pour présenter de manière synthétique les principaux résultats obtenus durant l'année 2021, dernière année effective du premier partenariat, ainsi que de manière cumulative ceux obtenus depuis le début de ce partenariat, tant sur le plan programmatique que de portefeuille des projets et programmes financés dont, pour la plupart, l'exécution est en cours.

Je vous en souhaite bonne lecture,

Félicien Mulenda

Résumé exécutif

Progrès financier et programmatique du Fonds

Chiffres clés fin 2021

- ✓ 18 programmes approuvés, dont 11 programmes sectoriels et 7 programmes intégrés
- ✓ 244 865 409 USD de budget total des programmes financés
- ✓ 219 000 000 USD en financement direct mobilisés
- ✓ 162 186 878 USD de budget décaissés jusqu'au 31 décembre 2021 (71 % des fonds mobilisés)
- ✓ 16 programmes opérationnels (9 programmes sectoriels et 7 programmes intégrés)
- ✓ 4 programmes jugés satisfaisants (Secrétariat exécutif, Réforme foncière, Energie, PIREDD Mai-Ndombe), 8 programmes jugés modérément satisfaisants (PIREDD Mongala, PIREDD Equateur, Aménagement du territoire, PROMIS, PIREDD Oriental, PIREDD Kwilu, PIREDD Maniema et Société civile), 2 programmes jugés non satisfaisants (Peuples autochtones et GDA) et 2 programmes non-démarrés (Savanes et PGDF)
- ✓ Parmi les jalons intermédiaires et finaux de la 1ère LOI, 42% sont totalement atteints, 56% partiellement atteints, 2% non atteints(Rapport du SE FONAREDD et ceux des agences d'exécutions).

En faisant le cumul des programmes approuvés et financés depuis 2016 jusqu'à la clôture de l'année 2021, le FONAREDD a approuvé et financé un total de 18 programmes, couvrant une enveloppe globale de 244 865 409 USD. Les fonds mobilisés pour ces programmes à ce jour (219,0 M USD) comprennent un financement direct de 4,1 M USD du Royaume de Suède et un financement additionnel de 25 M USD de la Norvège à travers CAFI affectés à la planification familiale, alors que le reste provient de l'engagement pris dans le cadre de la 1ère Loi. L'écart de 30 millions USD entre les ressources programmées et mobilisées représente une sur-programmation visant à créer un tampon en cas de programmation non concluante et en conséquent des ressources à mobiliser par le FONAREDD pour honorer les engagements pris. De l'enveloppe approuvée, 162 186 878 USD avaient été décaissés au 31 Décembre 2021, soit 71% des fonds mobilisés.

En 2021, un nouveau programme du portefeuille du FONAREDD a vu son démarrage effectif : il s'agit du PIREDD Maniema avec une enveloppe totale de 30 MUSD, mis en œuvre par la GIZ. Le programme intégré MANIEMA contribue ainsi directement aux 24 résultats dans 6 piliers de la lettre d'intention entre l'initiative pour la forêt d'Afrique central (CAFI) et le gouvernement de la République Démocratique du Congo sur la période 2021-2031.

Par conséquent, sur les 18 programmes approuvés par le COPIL du FONAREDD (dont 7 programmes intégrés et 11 programmes sectoriels), il n'y a que deux qui ne sont pas encore opérationnalisés, à savoir les programmes sectoriels Savanes, approuvé en juillet 2019, et le Programme de Gestion Durable des Forêts, ou PGDF, approuvé en décembre 2019, qui seront mis en œuvre par l'AFD. Le démarrage de ces deux programmes a pris du temps notamment parce que les conditions suspensives convenues entre l'AFD et les ministères participants (soit le Ministère d'Environnement et Développement Durable pour le PGDF, et le Ministère d'Agriculture pour le programme Savanes) n'étaient pas levées à la fin 2021. Dès que ces conditions seront enfin levées, il restera à compléter les dernières procédures administratives (recrutement du personnel de l'Unité de gestion du PGDF, et approbation du Manuel d'opérations, recrutement du financier et mise à jour du contrat pour la désignation des mandataires dans le compte pour le programme Savanes) avant que les deux programmes ne puissent être pleinement opérationnels.

Sur les décaissements totaux du FONAREDD vers les agences de mise en œuvre, 20 951 491,16 USD ont été transférés lors de l'année 2021, dont 10 millions pour la première tranche du PIREDD Maniema et 5 millions pour l'addendum du PIREDD Mongala. Le reste des décaissements, soit 5 951 496,16 USD, font part des deuxièmes tranches de financement de quatre programmes (Appui à la réforme de l'aménagement du territoire, Appui à la réforme foncière, Appui à la société civile et Gestion durable de l'agriculture¹) ainsi que du financement du Secrétariat Exécutif du Fonds.

Les résultats phares cumulatifs atteints par les programmes opérationnels depuis leur démarrage, relatifs à chaque pilier de la Lettre d'intention, sont renseignés dans le tableau 2, ainsi que dans les fiches piliers dans le Chapitre 2. A travers l'année 2021, le FONAREDD a communiqué des résultats clés et des histoires à succès sur son site web, www.FONAREDD-rdc.org, et dans 3 bulletins d'information produits pour 2021, [*Echos du FONAREDD numéros 04, 05 et 06*](#)

Cinq évaluations à mi-parcours des programmes ont eu lieu en 2021 : il s'agit des évaluations indépendantes externes pour les programmes (i) Appui à la réforme foncière, (ii) Appui à la réforme de l'aménagement du territoire, (iii) Appui à la société civile, (iv) PIREDD Mai-Ndombe, et (v) l'évaluation interne du programme PROMIS. Ces évaluations ont permis aux structures de gouvernance du FONAREDD de lever des options en matière du décaissement de la deuxième tranche de financement de ces programmes.

La suite de la programmation du FONAREDD sera considérée dans le cadre du deuxième partenariat entre la RDC et CAFI, qui a été signé en novembre 2021 et dont le cadre programmatique n'avait pas encore été finalisé au stade de la rédaction du présent rapport. Le FONAREDD dispose déjà dans son pipeline de deux programmes dont la préparation a commencé :

- Un programme sectoriel sur les Normes REDD+ pour la préservation des forêts dans les secteurs des mines et des hydrocarbures en RDC (pour lequel un appel à manifestation d'intérêt avait été lancé en 2020)

¹ Dans le cas du programme Gestion durable de l'agriculture, il ne s'agit pas d'une deuxième tranche, mais de la deuxième partie de la tranche unique qui avait été approuvée pour ce programme.

- Un programme intégré ciblant les provinces de Kasai-Oriental et Lomami , dit PIREDD KO-Lomami, pour lequel les termes de référence pour le document de programme avaient été examinés en Comité Technique).

Ces deux programmes ainsi que d'autres pourront être finalisés et financés sous la deuxième Lettre d'Intention.

Résultats et performance des programmes sectoriels

Sur les huit programmes sectoriels opérationnels, il y en a trois dont la performance² en 2021 a été jugée satisfaisante (Secrétariat exécutif, Réforme foncière, Energie) et trois avec une performance modérément satisfaisante (Aménagement du Territoire, Société Civile et PROMIS-PF). Deux programmes ont eu une performance faible (Peuples Autochtones et GDA).

Les résultats les plus saillants atteints par les programmes sectoriels en 2021 comprennent, entre autres :

- [Politique d'Aménagement du territoire](#) adoptée par le Gouvernement avec la participation de toutes les parties prenantes et le projet de Loi d'Aménagement du territoire ;
- Validation des Guides méthodologiques pour la réalisation des [SPAT/PPAT/PLAT et de zonage des terroirs](#) villageois
- Politique foncière adoptée par le Gouvernement avec la participation de toutes les parties prenante
- Portail Web SNSF rendu plus opérationnel <http://www.rdc-snsf.org/portal/> avec son interface plus conviviale permettant d'avoir : (i) une interface du site améliorée et plus intuitive ; (ii) dispose d'une interface graphique plus fluide, pour l'affichage des données spatiales et (iii) enfin un onglet pour la publication des données textuelles, soient documents et/ou rapports en format,
- Validation d'une stratégie nationale de communication en planification familiale ;
- Politique nationale de l'énergie, incluant le bois-énergie, élaborée et prévue pour adoption en juin 2022 ;
- Rédaction d'une ébauche de la politique agricole durable pour adoption en Conseil des ministres en 2022 ;
- Adoption de la loi portant promotion et protection des droits des peuples autochtones pygmées avec le financement du programem DGM et CAFI.

² La performance des programmes du FONAREDD est évaluée sur base des neuf critères approuvés par les structures de gouvernance du Fonds : pertinence, durabilité, efficacité, efficience, genre, gestion participative, gouvernance, suivi-évaluation et sauvegardes (Voir la matrice d'évaluation de performance).

- Validation de trois [études de faisabilité technique](#) pour la construction des MCH sur les sites Wede, Mabinza et Yame, finalisation des [études de modélisation et d'analyse de l'impact du déploiement du GPL à Kinshasa](#), et finalisation des [rapports de filière bois-énergie dans les zones du programme Energie durable](#).
- Au total 33 051 Foyers améliorés ont été vendus dans les grandes villes (Goma, Bukavu, Lubumbashi, Kinshasa et Bandaka). Ceci contribue à la réduction de la consommation de bois-énergie par les ménages;
Mobilisation de 1 170 000 USD supplémentaires pour les produits de cuisson propre grâce au Fonds de défis - au-delà de la subvention de 1 201 400 USD du programme Energie durable.
- Opérationnalisation de trois nouvelles coordinations provinciales du GTCRR (Tshuapa, Lomami et Haut-Uélé), ramenant ainsi le total à 19 au niveau national. Ces coordinations provinciales sont mises en place pour contribuer à la bonne gouvernance forestière en accompagnant les futures PIREDD dans leurs zones d'intervention. Et les résultats de PROMIS ?

Résultats et performance des programmes intégrés

Parmi les six PIREDD opérationnels en 2021, il y en a un qui ont fait preuve d'une performance satisfaisante (PIREDD Mai-Ndombe) et trois d'une performance modérément satisfaisante (PIREDD Kwilu, PIREDD Mongala, PIREDD Maniema, PIREDD Sud-Ubangi et PIREDD Oriental).

Les résultats les plus saillants atteints par les PIREDD en 2021 comprennent, entre autres :

- La mise en place du Comité Technique Multisectoriel Permanent pour la planification familiale (CTMP) dans les provinces de Kwilu, Mongala et Sud Ubangi avec l'appui du programme sectoriel PROMIS.
- **4 852 482 ha** sur un total de **32 417 600 ha** des **15 territoires** sont gérés durablement sous Plans Simple d'aménagement du territoire
- Collecte de données sur les flux financiers liés à la REDD en 2021 ;
- 3 nouvelles coordinations provinciales du GTCRR installées dans les provinces (Haut -Uélé, Lomami et Tshuapa)

En ce qui concerne les *résultats quantitatifs cumulatifs* depuis le démarrage des PIREDD, les plus saillants sont renseignés ci-dessous :

- 3 PPAT/SPAT, 8 PTAT et 642 PSAT élaborés dans les PIREDD,
- 1 201 Comités locaux de développement (CLD) dans les terroirs villageois et 40 Conseils Agricoles Ruraux de Gestion (CARG) des ETD (entités territoriales décentralisées) et territoires opérationnels dans les huit provinces des PIREDD.
- 17 250 ha mis en défens réalisé sur 82 209 ha prévus soit 21% ;
- 4 469, 15 ha d'agroforesterie sur 47 350 ha prévus soit 9% ;
- 6 088 ha installés en forêt sur 38 410 ha prévus soit 16%
- 2 542 ha installés en savane sur 20 000 ha prévus soit 13%
- **27 430** ménages bantous et Peuples Autochtones ont bénéficié de l'appui agricole en agroforesterie, cultures pérennes, fruitières et cultures vivrières dans les PIREDDs : Oriental, Equateur, Mai-Ndombe, Mongala, Kwilu et Sud Ubangi
- 344 268 ha de CFCL établies ou prévues, en plus de 75 communautés identifiées et/ou appuyés pour la création de CFCL.

- 1 211 Comités locaux de développements (CLD) établis ou redynamisés.
- 19 coordinations provinciales du GTCRR opérationnelles et membres dans les différentes plateformes de concertation des PIREDD où elles portent la voix de la société civile et réalisent l'observation indépendante des réalisations de différents acteurs engagés dans la province ;

DÉFIS

Comme durant l'année 2020, la gestion de la pandémie de la COVID-19 a continué à être un défi majeur avec des impacts réels sur la mise en œuvre et le suivi-évaluation, avec des restrictions de voyage et de déplacements, bien que allégés dans certains cas, mais toujours maintenus dans le cadre des mesures de sécurités sanitaires.

Le changement de la configuration de la majorité parlementaire avec la mise en place du Gouvernement de l'Union Sacrée, a entraîné un changement radical de l'équipe des autorités politiques composant le Comité de Pilotage de FONAREDD, avec la nécessité d'une mise à niveau indispensable.

La première Lettre d'Intention (LOI) du partenariat RDC-CAFI (2016-2020) est arrivé à terme au 31 décembre 2020. L'année 2021 a été l'année d'évaluation des leçons apprises durant cette première expérience, afin de permettre de tirer les recommandations devant nourrir les négociations pour le renouvellement d'un second partenariat RDC-CAFI.

En effet, les négociations pour le renouvellement du partenariat RDC-CAFI plus ambitieux et de longue durée a été un défi majeur qui a mobilisé les experts de la partie congolaise et de CAFI, avec la facilitation du Secrétariat Exécutif de FONAREDD. Ces négociations ont abouti à la signature le 02 novembre à Glasgow par le Président de la République Démocratique du Congo, SEM Felix-Antoine TSHISEKEDI et le Premier Ministre du Royaume Uni, SEM Boris Johnson d'une Déclaration conjointe dans le cadre de la seconde Lettre d'Intention RDC-CAFI pour la période 2021-2031.

Au cours de l'année 2021, le suivi des 8 Programmes Intégrés REDD (PIREDD) n'a pas bénéficié d'une implication soutenue des Gouverneurs des provinces. Cette situation est expliquée par un déficit d'information. En effet, certaines Agences d'Exécution n'avaient pas bien informé les autorités politiques provinciales sur les enjeux de la REDD. Pour pallier ce déficit communicationnel, le Secrétariat Exécutif du FONAREDD a instauré un cadre d'échange dédié au système de suivi des programmes intégrés avec les Gouverneurs, opérationnel une fois l'an. Ceci dans le but d'impliquer les autorités politiques dans la bonne gouvernance des programmes qui sont mis en œuvre dans leurs juridictions, afin qu'ils s'approprient des résultats en vue de leur pérennisation. Toujours dans le souci de renforcer le dispositif du suivi-évaluation, un autre cadre d'échange et de collaboration des programmes financés par le FONAREDD/CAFI a été opérationnalisé pour permettre à toutes les parties prenantes (Agences d'exécution, expert des programmes, Société civile, experts des ministères sectoriels, experts indépendants, experts du FONAREDD/CAFI, experts des services étatiques provinciaux) d'harmoniser leurs approches, et de partager les expériences acquises, etc. Ces différents cadres ont permis d'améliorer et de renforcer le mécanisme de suivi & évaluation du FONAREDD.

Enfin, la présentation du Système d'Information des Sauvegardes (SIS), du premier Résumé d'Information (RI) et du site web, était aussi un défi à relever dans le cadre des exigences de Cancun sur les sauvegardes et aussi de la soumission de la RDC pour la province de la TSHUAPA, auprès de l'Initiative LEAF.

Conclusions

Globalement la performance de la mise en œuvre du portefeuille du FONAREDD durant l'année 2021 a été globalement satisfaisante. Le Secrétariat Exécutif y a contribué d'une manière déterminante en jouant son double rôle : (i) d'appui à l'animation des organes de gouvernance, à savoir le Comité de Pilotage et le Comité Technique d'une part et d'autre part, (ii) d'appui aux ministères sectoriels et les agences d'exécution dans l'avancement de la mise en œuvre optimale des programmes sur le terrain.

Les leçons apprises dans mise en œuvre de son portefeuille, ont permis au FONAREDD durant l'année 2021, d'une part de renforcer ses interactions et sa collaboration avec toutes les parties prenantes engagées à savoir (i) le Secrétariat CAFI ; (ii) les ministères sectoriels ; (iii) les agences d'exécution ; (iv) les Gouverneurs de Provinces, et (v) la société civile, et d'autre part de mettre sa riche expérience sur la table des négociations du second partenariat RDC-CAFI pour la période 2021-2030, dont les conclusions ont été couronnées par la Déclaration conjointe signée le 06 novembre 2021, par Son Excellence Monsieur Felix-Antoine TSHISEKEDI , Président de la République Démocratique du Congo et Son Excellence Boris Johnson, Premier Ministre du Royaume Uni, en marge de la COP 26 de Glasgow.

La mise en œuvre du second partenariat RDC-CAFI, plus ambitieux et d'une enveloppe financière plus importante (500 M USD) pour la première période 2021-2026, va exiger du FONAREDD une montée en puissance, en termes de renforcement de ses capacités humaines et techniques, afin de lui assurer une plus grande flexibilité de déploiement sur le terrain, une capacité renforcée de mobilisation des finances diversifiés, et un engagement plus large et plus inclusif des parties prenantes dans la mise en œuvre des programmes, particulièrement du secteur privé et des organisations non gouvernementales nationales.

Le secrétariat Exécutif du FONAREDD, fort de son expérience de de cinq années, est prêt à s'engager avec toutes les parties prenantes nationales et internationales dans la mise en œuvre de la seconde Lettre d'Intention (LOI 2) pour la période 2021-2030.

Liste des tableaux et graphiques

1. Réalisations principales du Fonds National REDD+ fin 2021

1.1. Introduction

Au cours de l'année 2021, le FONAREDD, bras financier de la Stratégie Cadre National REDD+ de la RDC, a poursuivi sa mission de : mobilisation, coordination, et suivi et évaluation du fonds. Cela a été rendu possible grâce aux ressources financières mobilisées à travers l'Initiative pour les Forêts en Afrique Centrale, CAFI en sigle. Ces ressources ont permis de financer la mise en œuvre du Plan d'Investissement REDD+. Le montant mobilisé se situe à hauteur de 200 MUSD pour une période de 5 ans, allant de 2016 à 2020. Avec les fonds mobilisés, le FONAREDD a financé 18 programmes dont 11 sectoriels et 7 intégrés.

Les principales tâches de sa mission sont les suivantes : (1) la mobilisation des ressources et l'affectation aux priorités du Plan d'Investissement REDD+, (2) la coordination et la cohérence intersectorielle et (3) le suivi efficace des interventions.

L'année 2021 a été plus consacrée aux négociations de la nouvelle lettre d'intention entre le Gouvernement de la RDC et CAFI. Ces négociations ont été soutenues par les structures de gouvernance du Fonds à avoir les ministères des Finances et de l'Environnement et Développement Durable. Elles ont abouti à la signature, le 02 novembre 2021 à Glasgow, par le Président de la République Démocratique du Congo, Son Excellence Monsieur Félix-Antoine TSHIKEDI TSHILOMBO et le Premier Ministre du Royaume Uni, Son Excellence Monsieur Boris Johnson, d'une Déclaration conjointe dans le cadre de la seconde Lettre d'Intention RDC-CAFI pour la période 2021-2031. La signature de cette Déclaration a permis de débloquer un montant de 500 M USD des Fonds Fiduciaires CAFI sur la première période 2021-2026, en faveur des investissements pour atteindre des objectifs concrets visant à mettre fin à la déforestation et à restaurer les terres dégradées grâce à un développement rural durable et inclusif qui combat la pauvreté et crée des emplois et des revenus.

Il est à noter aussi qu'à la suite du changement des animateurs au niveau des institutions nationales du pays, l'année 2021 a été marquée par l'arrivée aux ministères sectoriels, de nouveaux titulaires. D'où l'organisation des séances d'information, d'encadrement et d'harmonisation des interventions dans le cadre du processus REDD+ et de la mise en œuvre du Plan d'Investissement. Ces séances ont permis une mise à niveau de différents acteurs politiques, membres du comité de pilotage du FONAREDD. Tous ont été informés sur le fonctionnement des structures de gouvernance du fonds, l'évolution des financements, les réalisations majeures atteintes par les différents programmes jusqu'à 2021 et le processus de négociation de la nouvelle Lettre d'Intention.

Les sections qui suivent présentent les progrès atteints à la clôture de l'année 2021 aussi bien sur le volet programmatique que sur le volet financier.

1.2. Réalisations programmatiques du Fonds à fin 2021

Dans le cadre du premier partenariat 2016-2020 entre la RDC et CAFI, l'accord conclu devait permettre le financement de 20 programmes du portefeuille du FONAREDD. Cependant, la programmation faite au cours de cette phase et certains événements que le pays a connu par rapport à la gouvernance forestière, n'ont pas permis le financement de deux programmes à savoir : Normes et Gouvernance. Il s'ensuit qu'à fin 2020, le portefeuille du FONAREDD comptait 18 programmes financés. L'équipe de programmation et les membres du Comité Technique du FONAREDD ont appuyé l'approbation de ces programmes par le Comité de Pilotage du Fonds pour un montant total de **249 865 412 \$**. A fin 2021, les décaissements en faveur des agences d'exécution ont atteint **162 149 758\$** soit **65%**. De ce montant, la somme de **96 615 581 \$** a été utilisée dans la mise en œuvre de 16 programmes opérationnels du FONAREDD sur les 18 programmes financés. Quant aux programmes savanes et PGD, ils sont en phase de démarrage en 2022.

Les programmes opérationnels financés, ont contribué à lancer cinq réformes au niveau national visant à dresser les causes de la déforestation identifiées dans la stratégie cadre national REDD+. Les différentes réformes amorcées portent sur : (1) aménagement du territoire, (2) foncière, (3) Energie, (4) agriculture et (5) Forêt. Il y a aussi des investissements terrain des programmes intégrés pour atténuer le niveau de déforestation actuelle et contribuer à stabiliser le couvert forestier et à améliorer le niveau de vie de la population tels que visé dans la stratégie cadre nationale REDD+.

Le tableau 1 ci-dessous présente les dates clés de chaque programme. Il s'agit de (1) date d'approbation en COPIL du FONAREDD, (2) date de transfert de fonds par le MPTF, (3) date de démarrage effectif et (4) date prévisionnelle de clôture. Ces données sont également présentées dans les fiches programmes dans le Chapitre de performance des programmes

Tableau 1 : Dates clés des programmes approuvés

| N ° | Programmes Sectoriels | Agence d'exécution | Approbation COPIL FONAREDD | Transfert de fonds par MPTF | Date de démarrage effective | Nbre de mois entre la date de transfert de fonds et le démarrage effectif | Date de clôture prévue |
|-----|-----------------------------|--------------------|----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|---|------------------------|
| 1 | Secrétariat Exécutif | PNUD | 09/05/2016 | 07/04/2017 | N/A | | N/A |
| 2 | Peuples autochtones | BM | 20/10/2016 | 05/04/2017 | N/A | | 31/06/2022 |
| 3 | Société Civile | PNUD | 20/10/2016 | 22/12/2016 | 30/01/2017 | 1 mois et 9 jrs | 30/06/2022 |
| 4 | SNSF | FAO | 20/10/2016 | 22/12/2016 | 01/01/2017 | 10 jrs | 01/01/2021 |
| 5 | Réforme AT | PNUD | 08/02/2017 | 19/04/2017 | 01/06/2017 | 1 mois et 17 jrs | 31/12/2022 |
| 6 | Réforme foncière | UNHABITAT | 08/02/2017 | 25/04/2017 | 02/08/2017 | 3 mois et 3 jrs | 30/09/2022 |
| 7 | Energie durable | PNUD | 07/11/2018 | 20/12/2018 | 29/11/2019 | 11 mois et 10 jrs | 01/12/2023 |
| 8 | Gestion durable Agriculture | FAO | 22/02/2018 | 29/04/2019 | 30/07/2019 | 3 mois | 30/06/2022 |
| 9 | Planification familiale | UNOPS | 22/05/2019 | 19/07/2019 | 06/12/2019 | 4 mois et 18 jrs | 06/12/2022 |
| 10 | Savanes | AFD | 05/07/2019 | 11/02/2020 | N/A | | N/A |
| 11 | Gestion durable forestière | AFD | 05/12/2019 | | N/A | | N/A |

| N ° | Programmes Intégrés | Agence d'exécution | Approbation COFIL FONAREDD | Transfert de fonds par MPTF | Date de démarrage effective | Nbre de mois entre la date de transfert de fonds et le démarrage effectif | Date de clôture prévue |
|-----|---------------------|--------------------|----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|---|------------------------|
| 1 | PIREDD Mai-Ndombe | BM | 20/10/2016 | 04/04/2017 | 18/05/2018 | 13 mois et 4 jrs | 18/05/2022 |
| 2 | PIREDD Sud-Ubangi | BM | 08/02/2017 | 06/04/2017 | 07/05/2018 | 13 mois et 2 jrs | 30/06/2021 |
| 3 | PIREDD Oriental | PNUD | 08/02/2017 | 20/11/2017 | 04/05/2018 | 4 mois et 15 jrs | 31/12/2023 |
| 4 | PIREDD Kwilu | JICA | 22/02/2018 | 20/12/2018 | 21/04/2019 | 4 mois | 20/04/2024 |
| 5 | PIREDD Equateur | FAO | 22/02/2018 | 28/08/2018 | 27/08/2019 | 12 mois | 26/08/2023 |
| 6 | PIREDD Mongala | ENABEL | 22/05/2019 | 08/08/2019 | 23/09/2019 | 1 mois et 16 jrs | 08/08/2023 |
| 7 | PIREDD Maniema | GIZ | 31/12/2020 | 23/04/2021 | 01/03/2021 | moins 1 et 7 jrs | 28/02/2024 |

Source : Site internet du MPTF

Il ressort du tableau ci-haut que la plupart des programmes sont en phase de maturité tendant vers la fin au mois de décembre 2022 ; d'autres sont en phase de clôture.

Pour les programmes déjà clôturés se trouvent le PIREDD Sud-Ubangui et SNSF. Par ailleurs, suivant le calendrier du MPTF, 9 programmes vont officiellement être clôturés en 2022. Il s'agit des programmes suivants : (1) Appui à la Société Civile, (2) Réforme Foncière, (3) Réforme d'Aménagement du Territoire, (4) Gestion Durable d'Agriculture, (5) Energie, (6) Démographie, (7) PIREDD Mai-Ndombe, (8) PIREDD PO et (9) PIREDD Kwilu. Toutefois, il sied de noter forcément que PIREDD Mai-Ndombe, PIREDD PO et PIREDD Kwilu ne sont que dans leur première tranche de financement alors que les activités ont pris une vitesse de croisière. Il faut donc envisager que ces programmes auront encore environ deux ans chacun à dater du moment où ils reçoivent leurs deuxièmes tranches de financement dont PIREDD Mai-Ndombe 10 millions \$, PIREDD PO 13 millions \$ et PIREDD Kwilu 1 million \$.




Pour rappel, le démarrage de différents programmes ci-haut n'a pas suivi les dates indiquées dans le MPFT lors du transfert des fonds. La plupart des agences d'exécution ont démarré effectivement leurs programmes trois à douze mois après le premier transfert des fonds dans leurs comptes. C'est le cas du PIREDD PO (9 mois) et du PIREDD Mai-Ndombe (12 mois) après signature de l'accord de don.


Nous allons noter une réduction significative du nombre de programmes dans le portefeuille du FONAREDD de 5 programmes l'année en cours. Aussi, en ajoutant les deux premiers programmes terminés en 2020, le nombre de programme qui vont clôturer à fin 2022 s'élève à 7. Par conséquent, à la fin de l'année 2022, le portefeuille du FONAREDD comptera 11 programmes.




Entretemps, en 2021, un fonds de 6 MUSD avait été mobilisé en faveur du PIREDD Plateau qui sera mise en œuvre pour soutenir l'expérimentation des PGRN produit lors de la première phase de ce PIREDD. Ces PGRN, ont une vocation de protéger et d'éviter la déforestation dans cette grande partie forestière du pays. A ces PIREDD, il faut ajouter deux autres qui sont en attente de financement en faveur des provinces de Kasai Oriental et LOMAMI avec Enabel pour 30 MUSD et Sud Ubangi pour 18 MUSD. Ces deux programmes n'ont pas été financés dans la mesure où le premier partenariat avec CAFI avait pris fin en 2020. Toutes les propositions des programmes de cette période ont été reportées pour la prochaine LOI à l'exception du montant mobilisé pour le PIREDD Plateau.

Sur la base des 16 programmes opérationnels, les résultats clés cumulatifs par pilier de la première Lettre l'Intention se présente comme suit :

Tableau 2 : Réalisation phares cumulatives fin 2021

| Pilier | Réalizations phares cumulatives |
|---|--|
| <p>Agriculture</p>  | <ul style="list-style-type: none"> • Draft 1 de la Politique Nationale Agricole Durable ; • Diagnostic sur les enjeux majeurs du secteur agricole ; • Site web du ministère d'agriculture opérationnel ; • Postes sentinelles de suivi des événements majeurs de déforestation dans cinq territoires ; • Des rapports produits sur les Evènements Majeurs de Déforestation (EMD) 1018, 2019 et 2020; • Portail Web SNSF est opérationnel et disponible via http://www.rdc-snsf.org/portal/ et son interface du nouveau portail est plus conviviale ; • Les couches des Évènements Majeur de Déforestation (EMD) 2017, 2018 et 2019 disponibles et publiés sur le portail web SNSF ; • Dispositifs d'encadrement agricole et de production/distribution d'intrant agricole opérationnels dans tous les PIREDD • 3 406 ha de plantations dans les zones forestières et 2 919 ha de plantations en zones savanicoles plus arbres fruitiers. • 27 430 ménages ont bénéficié de l'appui agricole en agroforesterie, cultures pérennes, fruitières et cultures vivrières dans les PIREDDs : Oriental, Equateur, Mai-Ndombe, Mongala, Kwilu et Sud Ubangi. |
| <p>Energie</p>  | <ul style="list-style-type: none"> • Une feuille de route pour l'élaboration de la politique nationale de l'énergie et la stratégie de cuisson propre a été élaborée et validée (feuille de route a été actualisée) • Le draft du Rapport de diagnostic du secteur de l'énergie disponible et sera soumis à la validation en avril 2022 (rapport de diagnostic du secteur de l'énergie) • Les études de référence ont été entièrement réalisées à Kinshasa, Lubumbashi, Goma et Bukavu (Rapport de référence de bois- énergie à Kisangani en partenariat avec CIFOR) • Les rapports des études de modélisation et d'analyse de l'impact du déploiement du GPL à Kinshasa réalisés (Rapport de l'impact du déploiement du GPL à Kinshasa.) ; • Avant-Plan directeur du GPL et feuille de route de l'élaboration des textes réglementaires du GPL ; • Les rapports de filière bois -énergie dans les zones du programme réalisées (Les rapports des enquêtes filières bois-énergie de Kinshasa, Lubumbashi, Goma et Bukavu, Rapports usagers productifs) ; • Etudes de faisabilité de MCH réalisées pour trois sites (études de faisabilité technique) ; • Une stratégie de communication, marketing social et de changement de comportement élaborée et adoptée • Etablissement et opérationnalisation du fonds de défi avec octroi de \$ 1 201 400 à 12 entreprises pour la promotion des foyers améliorés (FA) et le GPL. A ce jour, au total 29 301 foyers améliorés, 3 330 kits de GPL vendus ; 3 330 foyers de cuisson à GPL vendus; 414,8 tonnes de GPL de cuisson vendues ainsi que 88 emplois à temps plein et 176 emplois à temps partiel créés. Tous liés directement au programme ont été vendus à travers le fonds de défis (Documents du Fonds de défis et Incubation, Liste des structures bénéficiaires du fonds de défi.) Au total 33 051 Foyers améliorés ont été vendus dans les grandes villes (Goma, Bukavu, Lubumbashi, Kinshasa et Bandaka). Ceci contribue à la réduction de la consommation de bois énergie par les ménagesRéduction des dépenses des ménages liées à l'énergie de cuisson dans les zones cibles du programme énergie (Kin 13%, Lub 10%, Bukavu 17% ; Goma 20%) • 4 002 ha d'arbres à croissance rapide pour la production de bois-énergie installés et 17 260 ha mis en défens dans les PIREDD. |
| <p>Forêt</p>  | <ul style="list-style-type: none"> • Système de Surveillance des Terres par Satellite (SSTS) ; <ol style="list-style-type: none"> 1. NERF soumis à la CCNUCC en 2018 ; 2. Portail web SNSF: www.rdc-snsf.org/portal/#; 3. Cartes de changement du couvert forestier (2014-2016 et 2016-2018) ; 4. Estimations provinciales de déforestation ; • Un rapport d'Inventaire forestier National couvrant 9 provinces en RDC ; • Les Inventaires des Gaz à Effet de Serre et Rapports Biennaux sont actualisés ; • Le processus MRV est connu de toutes les parties prenantes et les résultats de la REDD+ sont publiés ; • Feuille de route sur l'élaboration de la Politique forestière établie ; • Stratégie nationale sur la foresterie communautaire (CFCL) validée par le MEDD ; |

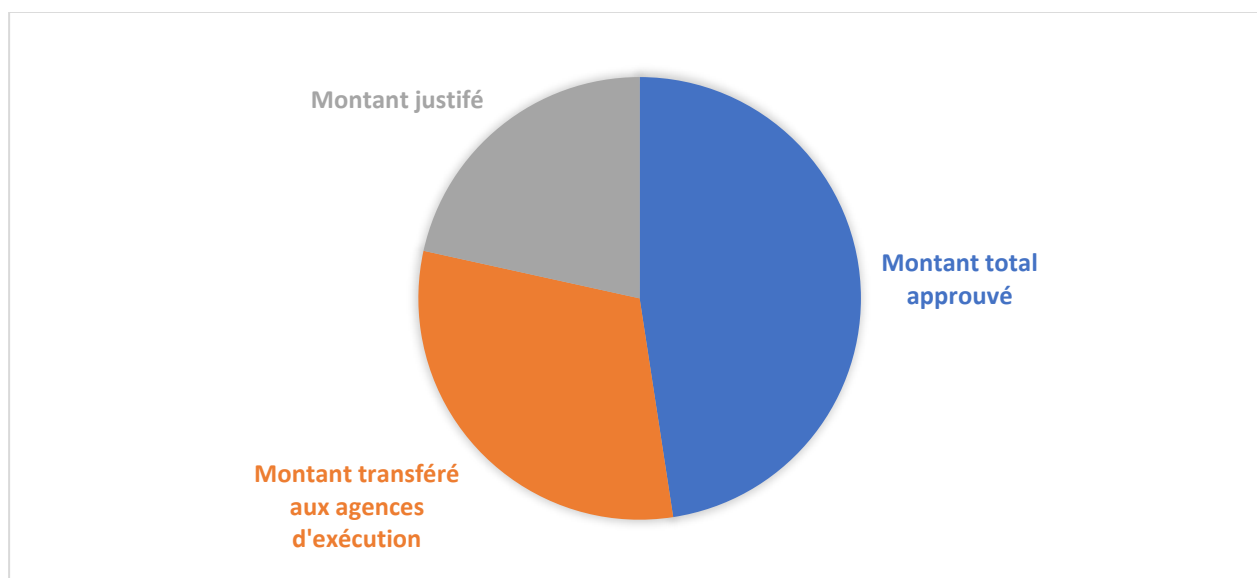
| Pilier | Réalizations phares cumulatives |
|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • 114 concessions CFCL attribuées officiellement par le MEDD (2 786 404 ha) (https://rdc.geocfcl.org/applications/) dont 14 CFCL dans le cadre du PIREDD Equateur avec le fonds CAFI; • Revue légale des concessions forestières entamée ; • Conseil Consultatif National des Forêts opérationnel ; • Rapport d’Audit de 2020 de l’inspection Générale disponible sur les concessions forestières au MEDD qui est transmis au Premier Ministre pour publication ; • Etat des lieux juridiques des concessions dressé par AGEDUFOR en 2019 ; • L’observatoire indépendant existe, mais son opérationnalité est faible car le financement est inadapté. Rapports de l’OI pour 2020 validés ; • Grille de légalité FLEGT (2019) sur l’exploitation des bois d’œuvre en RDC; • Relance des commissions techniques du FLEGT (2019-2020) pour le contrôle sur l’exploitation du bois d’œuvre en RDC; • Réalisation de deux conditions sur les trois requises pour la levée du moratoire (revue légale des concessions et modalités légales de gestion des adjudications) ; • Décret sur les adjudications publié et Manuel de procédure élaboré ; • Un acte d’engagement de chefs coutumiers sur le processus des reformes fonciers, forestiers a été élaboré et rendu public ; • Plan stratégique quinquennal pour la reconnaissance légale et la sécurisation des droits fonciers des peuples autochtones pygmées en République Démocratique du Congo. • Adoption par l’Assemblée Nationale de la Loi portant promotion et protection des droits des peuples autochtones pygmées (le 07 avril 2021) sous financement du programme DGM/CAFI ; • Mise en œuvre de 6 microprojets financés dans les territoires (Bikoro, Kiri, Kalehe, Oshwe, Inongo et Walikale) dans le cadre d’expérimentation de la gestion durable des forêts avec les Peuples Autochtones et communautés locales; • 1.260 ménages (à raison de 6 personnes par ménages), soit 7.560 personnes bénéficiaires des microprojets identifiés de manière participative, dont 280 dans le territoire d’Inongo, 250 dans le territoire de Kiri, 260 dans le territoire de Kalehe, 150 dans le territoire de Bikoro, 60 dans le territoire d’Oshwe et 260 dans le territoire de Walikale ; • Obtention du Titre perpétuel par l’arrêté du Gouverneur de la Province de la Province de Mai Ndombe pour la Concession Forestière des Communautés Locales (CFCL), d’une superficie de 40 507,552 hectares en faveur de la Communauté de BOLOMBI du Secteur Pendjwa dans le Territoire de Kiri, Province du Mai-Ndombe N°026/CAB/PROUGOU/MND/PMB/2021 |
| Normes : mines et hydrocarbures | <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des aspects de sauvegardes environnementales et sociales dans les cadres légaux du secteur minier et hydrocarbures. |
| Aménagement du territoire  <small>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</small> | <ul style="list-style-type: none"> • Adoption par le Gouvernement avec la participation de toutes les parties prenantes de la Politique Nationale d’Aménagement du Territoire et du projet de Loi d’Aménagement du Territoire en prenant en compte les attentes des peuples autochtones; • Rapport sur les diagnostics sectoriels relatifs au Schéma national d’aménagement du territoire rédigés et soumis aux consultations des parties prenantes ; firme recrutée pour élaborer le SNAT ; • Validation du guide méthodologique pour la réalisation de zonage participatif des terroirs villageois ; • Elaboration du diagnostic de la zone d’intervention du PIREDD Sud Ubangi pour la réalisation de SPAT ; • Réalisation de l’étude sur la dynamique de feux et des zones chaudes de déforestation pour le PIREDD MONGALA pour la réalisation de SPAT ; • Activités sur la structuration du milieu dans trois PIREDD : <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2 plans provinciaux d’aménagement du territoire (PPAT) élaborés dans le PIREDD PO ✓ 8 Plans Territoriaux d’Aménagement du territoire (PTAT) validés dans le PIREDD PO ; ✓ 642 PSAT élaborés dont 493 validés et 149 en cours de validation) : 480 PIREDD Mai-Ndombe, 63 PIREDD Oriental, 13 PIREDD Sud Ubangi, 6 PIREDD Equateur (dont 3 produits et 3 autres en cours de finalisation), 70 PIREDD KWILU (Cours de validation), 10 PSAT PIREDD MONGALA en cours de validation ✓ Diagnostics et collecte de données menées au Sud-Ubangi ; ✓ Etude sur la dynamique des feux et des zones chaudes de déforestation pour le PIREDD MONGALA. Voir le tableau Avec les superficies de PSAT par PIREDD. ✓ 9 Plans Locaux de Développement élaborés et validés : 5 PIREDD Mai-Ndombe et 4 PIREDD Equateur. |

| Pilier | Réalizations phares cumulatives |
|--|---|
| | <p>Il y a le schéma national d'aménagement du territoire (SNAT), les plans provinciaux d'aménagement du territoire (PPAT), les plans territoriaux d'aménagement du territoire (PTAT), les plans locaux d'aménagement du territoire (PLAT) pour les ETD et les plans simples d'aménagement du territoire (PSAT) pour les terroirs villageois ou de groupement. Si l'on sait déjà que le SNAT n'est pas encore réalisé par le programme d'appui à la réforme de l'aménagement du territoire, les PIREDD ont dans leur mission cette activité au niveau des provinces. 2 Plans provinciaux d'AT ont été réalisés par le PIREDD Province Orientale pour les provinces de la Tshopo et du Bas-Uele, le PIREDD Sud Ubangi avait réalisé le Diagnostics et collecte de données pour la réaliser PPAT avant la clôture du projet. Les autres PIREDD n'ont pas encore réalisé de PPAT, tout comme aucun plan de territoire ni d'ETD n'a été produit. Une liste des 642 PSAT réalisés jusqu'en décembre 2021 par les PIREDD Mai-Ndombe, Tshopo, Bas-Uele, Equateur, est annexée au présent rapport.</p> |
| <p>Foncier</p>  <p>FONCIER</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Politique nationale foncière intégrant les préoccupations des peuples autochtones adoptée après large consensus au niveau provincial et national. La loi foncière en cours d'élaboration. • 8 Conseils consultatifs provinciaux, 17 CARG de territoire et 28 CARG de secteur sont opérationnels pour accompagner et renforcer les capacités des ménages agricoles. • Formation et équipement fournis dans 27 territoires. • CONAREF fonctionnelle, disponibilité d'un site web : http://www.conaref-rdc.org/ • Elaboration de la version améliorée en attente de validation en 2022 du Guide méthodologique pour la définition de stratégies provinciales de gestion foncière dans le cadre des PIREDD ; • Réalisation dans trois provinces des études de référence sur la tenure foncière ; • Le Système d'Information Foncière (SIF) et ses outils opérationnels et l'expérimentation en cours dans les territoires de Mambasa en Iturie et Inongo dans le Mai-Ndombe • Elaboration et publication d'un acte d'engagement des chefs coutumiers sur le processus des réformes foncières, forestiers ; • Plan stratégique quinquennal pour la reconnaissance légale et la sécurisation des droits foncières peuples autochtones pygmées en République Démocratique du Congo. |
| <p>Démographie</p>  <p>DÉMOGRAPHIE</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Stratégie nationale de communication en planification familiale adoptée par les parties prenantes du ministère de la Santé Publique ; • CTMP mis en œuvre dans les provinces d'Equateur, Kwilu, Mongala, Sud-Ubangi, Mai-Ndombe Ituri, Bas Uélé et Tshopo. • 2 533 106/ 6 434 588 Années de protection de couples (APC) générées soit 40% de réalisation après deux de mise en œuvre du programme PROMIS • 8 318 prestataires formés en planification familiale, soit des prestataires cliniques ainsi que des distributeurs à base communautaire. |
| <p>Gouvernance</p>  <p>GOVERNANCE</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Sites web opérationnels : FONAREDD, Mécanisme de gestion de plaintes et recours du FONAREDD, GTCRR, REPALEF, CONAREF, MEDD et du Ministère de l'agriculture. Terra Congo finalisé et opération (Site web SNSF);; • 1 201 Comités locaux de développement (CLD) dans les terroirs villageois et 40 Conseils Agricoles Ruraux de Gestion (CARG) des ETD (entités territoriales décentralisées) et territoires opérationnels dans les huit provinces des PIREDD. • 19 coordinations provinciales du GTCRR opérationnelles et membres dans les différentes plateformes de concertation des PIREDD où elles portent la voix de la société civile et réalisent l'observation indépendante des réalisations de différents acteurs engagés dans la province ; • Collecte de données sur les flux financiers liés à la REDD en 2021 ; • Représentants des peuples autochtones membres des comités de pilotage de cinq PIREDD. Représentants de la société civile dans tous les PIREDD où ils habitent; • Tous les programmes du FONAREDD sont soit sensibles soit répondants au genre ; • Guide de consultation des parties prenantes élaboré et adopté ; • Etude spécifique sur les moteurs de la déforestation réalisée par le PIREDD Mongala et prévue par le PIREDD Oriental. |

1.3. Réalisation financière du Fonds fin 2021

A la clôture de l'année 2021, le montant total approuvé pour les 18 programmes s'élèvent à **249 865 412 \$** conformément à la comptabilité du la comptabilité du MPFT. De ce montant, **162 149 758\$** ont été transféré dans les comptes des agences d'exécution pour la mise en œuvre des programmes et **113 182 081 \$** ont été justifiés (dépensés). Les tableaux 3 et 4 nous donnent la situation financière détaillée par programme et le pourcentage de consommation budgétaire.

Figure : Réalisations financières du fonds fin 2021



Source : Site internet MPTF

Par rapport au montant mobilisés (voir tableau 4) de 249 865 412\$, il y a la contribution directe du Royaume de Suède et la Norvège à la hauteur respectivement de 4,1 MUSD et 25 MUSD dans le cadre des programmes intégrés de la province de l'Equateur et le programme de planification familiale. Cette contribution vient renforcer les efforts consentis par le fonds CAFI dans le financement de la Stratégie Nationale Cadre REDD+ en RDC. Il s'ajoute au co-financement de deux Agences d'Exécution dans la mise en œuvre directe des programmes dont elles sont responsables. Il s'agit de : JICA (USD 3 349 387 pour le PIREDD Kwilu), et AFD (EUR 5 millions pour le PGDF).

Concernant le niveau de financement des projets/programmes du FONAREDD, le tableau 2 présente la situation détaillée de décaissements des fonds au 31 décembre 2021. Il ressort de ce tableau que deux programmes sont clôturés en 2021. Il s'agit du programme sectoriel SNSF et du programme intégré Sud Ubangi dont la clôture est intervenue en juin 2021. Pour le PIREDD Sud Ubangi, mis en œuvre par la Banque mondiale, sa clôture financière est intervenue en décembre 2021. Le dernier rapport financier de la Banque mondiale pour le PIREDD Sud Ubangi envoyé au MPTF montre un total de dépense de 2 616 337\$ sur le 4 MUS, soit 65,41%.

Pour les programmes en cours dans le portefeuille du FONAREDD, le niveau d'utilisation des ressources financières, diffère d'un programme à l'autre suivant sa date de démarrage et ses activités ainsi que les objectifs attendus chaque année. A ce jour, un premier lot de 6 programmes ont atteint un niveau de consommation de plus de 75% par rapport à la première tranche de financement. Il s'agit de PIREDD Equateur 93,94%, PIREDD Mai-Ndombe 96,42%, PROMIS 87,56%, Réforme foncière 100,98%, Société Civile 76, 94% et Secrétariat Exécutif (72,22% et 85,96%). Pour ces programmes, il y a nécessité d'un

nouveau décaissement pour leur permettre de poursuivre les activités au cours du premier semestre 2022. Si le transfert de fonds de la deuxième tranche n'intervient pas, entre temps, certains programmes seront obligés soit, de mettre leurs experts en congés techniques, soit de résilier leurs contrats ou encore arrêter les activités sur le terrain. Cette situation pourra avoir un impact sur l'atteinte des objectifs dans les temps prévus.

Le deuxième lot de programmes a atteint un niveau de consommation qui se situe dans l'intervalle de 55% à 75%. Il s'agit au total de 4 programmes

- Gestion durable de l'agriculture 66,52% (approuvé depuis 48 mois, lancé depuis 29 mois)
- PIREDD Oriental 71,18% (approuvé depuis 58 mois, lancé depuis 43 mois)
- Aménagement du territoire 64,17% (approuvé depuis 58 mois, lancé depuis 55 mois)
- Et Peuples Autochtones : 62,78% (approuvé depuis 58 mois, actif depuis 56 mois).

Le troisième lot est constitué de 6 autres programmes dont le niveau la consommation de la première tranche est inférieur à 55 %. Il s'agit des programmes suivants :

- Energie 54, 58% (approuvé depuis 38 mois, lancé depuis 25 mois)
- PIREDD KWILU 53,71% (approuvé depuis 46 mois, actif depuis 32 mois)
- PIREDD MONGALA 42,75% (approuvé depuis 31 mois, lancé depuis 27 mois)
- PIREDD MANIEMA : 21,03% (programme démarré en 2021 qui va se clôturer en 2026)
- PGDF : 0,09%
- Et un programme en phase de démarrage (Savanes), dont le rapport financier sera posté au second semestre 2022.

Il y a lieu de signaler qu'en 2021, le Secrétariat Exécutif du FONAREDD a organisé 4 évaluations à mi-parcours des programmes ayant atteint un niveau de consommation budgétaire de 70% de la première tranche de financement. Les programmes concernés pour cette évaluation sont : Appui à l'aménagement du territoire, société Civile, Réforme foncière et PIREDD Mai-Ndombe. Les résultats de ces évaluations ont permis le déclenchement les financements de la deuxième tranche de ces programmes qui se présente de la manière suivante :

- Appui à l'aménagement du territoire a décaissé une partie de sa deuxième tranche à la hauteur de 775 605\$ en décembre 2021 ;
- Appui à la réforme foncière, la totalité de sa deuxième tranche a été transféré en faveur de l'agence d'exécution soit un montant de 1 199 490\$
- Appui à la Société Civile, le solde de la deuxième tranche de 600 000 \$ a été transféré au compte de l'agence d'exécution en décembre 2021
- Programme intégré Mai-Ndombe, un montant de 10 MUSD a été sécurisé au compte MPTF pour la deuxième tranche qui sera versée à l'agence de mise en œuvre dès lors que le programme aura rempli les conditions requises.

TABLEAU 3 : INFORMATION FINANCIERES SUR LES PROGRAMMES APPROUVES

| N ° | Programmes Sectoriels | Agence d'exécution | Budget approuvé | Total transféré (Fin 2021) | % décaissé du budget approuvé | Programmé 2021 | Consommé 2021 | Dépenses du fonds au 31 décembre 2021 | Solde 1 ^{ère} et 2 ^{ème} tranches au 31 décembre 2021 | % consommation 1 ^{ère} et 2 ^{ème} tranche |
|------------------------------|-----------------------------|--------------------|-----------------------|----------------------------|-------------------------------|-----------------------|--------------------|---------------------------------------|---|---|
| | | | (a) en USD | (b) en USD | | (c) en USD | (d) en USD | MPTF (e) en USD | f = (b) - (e) | h = (e) / (b) *100 |
| 1 | Secrétariat Exécutif | PNUD | 5 445 605,00 | 2 133 505,00 | 39% | 3098838 | 624770,88 | 1540776,49 | 405374,74 | 72% |
| 2 | Secrétariat Exécutif (CD) | PNUD | 10 421 329,00 | 5 773 201,00 | 55% | | 1103614,22 | 4962466,16 | 5773201 | 86% |
| 3 | Peuples autochtones | BM | 2 000 000,00 | 1 000 000,00 | 50% | | 622125,2 | 627828,63 | 372171,4 | 63% |
| 4 | Société Civile | PNUD | 3 000 000,00 | 3 000 000,00 | 100% | 829778 | 546930,83 | 2308280,67 | 2453068 | 77% |
| 5 | SNSF | FAO | 10 000 000,00 | 10 000 000,00 | 100% | Programme clôturé | 495853,5 | 9993536,05 | 6 463,98 | 100% |
| 6 | Réforme AT | PNUD | 8 000 000,00 | 5 775 605,00 | 72% | 2205161 | 48514,88 | 3706131,3 | 2069473,87 | 64% |
| 7 | Réforme foncière | UNHABITAT | 6 999 490,00 | 6 999 490,00 | 100% | 933 049 | 1563596,5 | 7068215,09 | -68 725,09 | 101% |
| 8 | Energie durable | PNUD | 15 000 000,00 | 9 000 000,00 | 60% | 5114858 | 2594247,95 | 4948021,18 | 4 051 978,82 | 55% |
| 9 | Gestion durable Agriculture | FAO | 3 000 000,00 | 2 299 913,00 | 77% | 904018 | 417903,08 | 1529847,53 | 770 065,82 | 67% |
| 10 | Planification familiale | UNOPS | 33 000 000,00 | 30 000 000,00 | 91% | 11998604 | 12502686,84 | 26267429,66 | 3 732 570,34 | 88% |
| 11 | Savanes | AFD | 14 999 378,00 | 8 000 000,00 | 53% | Au stade de démarrage | 0 | 0 | | 0% |
| 12 | Gestion durable forestière | AFD | 12 000 000,00 | 6 000 000,00 | 50% | Au stade de démarrage | 5250 | 5250 | 5994750 | 0% |
| Sous total/sectoriels | | | 123 865 802,00 | 89 981 714,00 | 73% | 24 151 257 | 20525493,88 | 62957782,76 | 25 188 221,48 | 70% |

| N ° | Programmes Intégrés | Agence d'exécution | Budget approuvé | Total transféré (Fin 2021) | % décaissé du budget approuvé | Programmé 2021 | Consommé 2021 | Dépenses du fonds au 31 décembre 2021 | Solde 1 ^{ère} et 2 ^{ème} tranches au 31 décembre 2021 | % consommation 1 ^{ère} et 2 ^{ème} tranche |
|---------------------|---------------------|--------------------|-----------------|----------------------------|-------------------------------|-------------------|---------------|---------------------------------------|---|---|
| | | | (a) en USD | (b) en USD | | (c) en USD | (d) en USD | MPTF (e) en USD | f = (b) - (e) | h = (e) / (b) *100 |
| 1 | PIREDD Mai-Ndombe | BM | 30 000 000,00 | 20 000 000,00 | 67% | 8 428 788 | 6879161,66 | 19283098,29 | 716 901,71 | 96% |
| 2 | PIREDD Sud-Ubangi | BM | 7 000 000,00 | 4 000 000,00 | 57% | Programme clôturé | 1183973,62 | 2616336,63 | 1 383 663,37 | 65% |
| 3 | PIREDD Oriental | PNUD | 33 000 000,00 | 20 000 000,00 | 61% | 9 376 885 | 6375263,88 | 15036243,23 | 4 963 756,77 | 75% |
| 4 | PIREDD Kwilu | JICA | 3 999 607,00 | 3 168 041,00 | 79% | 1 463 480 | 1297007,75 | 1701609,28 | 1 466 432,00 | 54% |
| 5 | PIREDD Equateur | FAO | 10 000 000,00 | 6 000 000,00 | 60% | 2 665 842 | 2788007,32 | 5636638 | 363 362,00 | 94% |
| 6 | PIREDD Mongala | ENABEL | 12 000 000,00 | 9 000 000,00 | 75% | 2 860 344 | 1765270,28 | 3847853,97 | 5 152 146,03 | 43% |
| 7 | PIREDD Maniema | GIZ | 30 000 000,00 | 10 000 000,00 | 33% | 1 995 000 | 2102519,22 | 2102519,22 | 7 897 480,78 | 21% |
| Sous total/intégrés | | | 125999607 | 72 168 041,00 | 57% | 26 790 339 | 22391203,73 | 50224298,62 | 21 943 742,66 | 70% |
| Total général | | | 249 865 409,00 | 162 149 755,00 | 65% | 50 941 596 | 42916697,61 | 113182081,4 | 47 131 964,14 | 70% |

SOURCE MPTF, [HTTP://MPTF.UNDP.ORG/FACTSHEET/FUND/3CD00, CR COPIL FONAREDD](http://MPTF.UNDP.ORG/FACTSHEET/FUND/3CD00, CR COPIL FONAREDD)

Tableau 4 : Situation financière du FONAREDD, fin 2021

| | Budget du Plan d'investissement REDD+ de la RDC | Ressources programmées par le FONAREDD (sans tenir compte des co-financements) | Ressources sécurisées par le FONAREDD (Engagement bailleurs) | Ressources réalisées (transférées du bailleur vers le FONAREDD) | Ressources décaissées du FONAREDD vers les agences d'exécution | Fonds consommés par les programmes | Co-financements engagés pour les programmes FONAREDD, (ne transitant pas par le FONAREDD) |
|------------------------------------|---|--|---|---|---|---|---|
| TOTAL | \$1 100 000 000 | \$ 249 865 412 pour 18 programmes | \$219 093 531 | \$174 567 743 | \$162149758,19 pour 15 programmes, soit 58% du budget approuvé | \$113182081, soit 70% de l'ensemble des fonds transférés | €23 000 000 + \$3 349 287 |
| VENTILATION DE L' ENVELOPPE | | | \$190 000 000 de CAFI | \$171 200 000 de CAFI (y inclus les ressources de la Norvège) | | | \$3 349 287 de la JICA pour le PIREDD Kwilu |
| | | | \$25 000 000 de la Norvège pour PROMIS-PF | | | | €18 000 000 de la GIZ pour le PIREDD Maniema |
| | | | \$4 093 531 de la Suède pour le PIREDD Equateur | \$4 093 531 par la Suède | | | €5 000 000 de l'AFD pour le PGDF |
| | | | Deux postes au sein du Secrétariat exécutif financés par les bailleurs : un BAE financé par la Suède et un JPO financé par la Norvège, les deux pour une durée de deux ans. | | | | |

1.4. Réalisations des structures de gouvernance du FONAREDD

1.4.1. Comité de Pilotage

Au cours de l'année 2021, un seul Comité de Pilotage a eu lieu. Ce Comité initialement fixé au 17 novembre, a finalement été décalé pour se tenir en ligne en date du 29 novembre 2021. Le décalage se justifie par le conflit d'agenda de différents membres. Ce COPIL a eu le mérite de produire les documents d'approbation de deuxièmes tranches des programmes concernés.

Tableau 5 : Session du Comité de Pilotage du FONAREDD

| Session | Points traités |
|------------------------------------|--|
| COPIL 11 tenu le 29/11/2021 | 1) Approbation du Rapport Annuel 2020 du FONAREDD 2) Approbation des deuxièmes tranches de financement des programmes : i) PIREDD Mai-Ndombe (16 MUSD) ; ii) Programme d'Appui à l'Aménagement du Territoire (1,6 MUSD) ; iii) Programme d'Appui à la Réforme Foncière (1,19MUSD), iv) Programme d'Appui à la Société civile (600 000 \$) et v) Programme de mise à l'échelle de la planification familiale – PROMIS (3 MUSD) (Décisions suivies par courriel). |

1.4.2. Comité technique

Comme en 2020, le Comité technique a été très actif en 2021. Dix sessions du Comité technique ont été organisées tout au long de l'année. Nous ne comptabilisons pas ici toutes les autres occasions où les membres du Comité technique ont été mobilisés pour répondre à certains besoins du portefeuille du FONAREDD/ CAFI, à l'instar du lancement des réflexions autour du document de politique agricole nationale qui a vu les membres du comité technique amorcer les échanges qui ont permis d'aboutir au draft 0 du document de politique nationale agricole durable.

Tableau 6 : Réunion du Comité Technique du FONAREDD

| Numéro CT | Date | Matières traitées |
|-----------|-----------------------|--|
| CT36 | 28/01/2021 | Programme d'appui à la société civile : Recommandation de prolonger la durée du programme par 18 mois, d'approuver un décaissement additionnel de 1 million USD et de tenir des rencontres trimestrielles entre le SE et l'AE pour assurer le suivi du PTBA |
| CT37 | 25/02/2021 | PIREDD Oriental : recommandation d'initier une restructuration du programme, proposer des options en termes d'aménagement structurel à opérer Calendrier du CT et suivi des résolutions CT de 2020 |
| CT38 | 17-19/03/2021 | Progrès du programme PROMIS : Progrès du programme GDA : recommandations en vue de renforcer le suivi et la performance du programme |
| CT39 | 29/04/2021 | i) Revue sur les comités techniques précédents et les évaluations indépendantes planifiées, ii) Progrès annuels du PIREDD Equateur et iii) Progrès annuels du programme SNSF |
| CT40 | 27/05/2021 | Points d'attention des derniers CT : 37 (sur le PIREDD Orientale), 38 (sur Promis et sur GDA) et 39 (sur SNSF et PIREDD Equateur) et leur évolution |
| CT41 | 24/06/2021 | Deuxième décaissement au programme GDA Revue du rapport d'évaluation à mi-parcours du PIREDD Mai-Ndombe |
| CT42 | 29 et 30 juillet 2021 | Revue du rapport d'évaluation à mi-parcours du Programme d'appui à la réforme de l'aménagement du territoire |

| | | |
|--------------|-----------------------|---|
| | | Revue du rapport d'évaluation à mi-parcours du Programme d'appui à la société civile |
| CT 43 | 26 et 27 octobre 2021 | i) Revue des CT précédents 39 (SNSF), 41 (GDA) et 42, ii) Informations sur le nouveau PRODOC du PIREDD Mai-Ndombe, iii) Présentation du rapport final et du portail web (site Terra Congo) du programme SNSF et iv) Présentation de l'état d'avancement du PIREDD |
| CT 44 | 11 novembre 2021 | i) Revue du 3ème rapport de l'évaluation à mi-parcours du Programme d'appui à la réforme de l'Aménagement du territoire et ii) Revue des modalités d'évaluation à mi-parcours de PROMIS à l'égard du décaissement de la deuxième tranche du programme |

1.4.3. Secrétariat Exécutif

Les réalisations majeures du SE FONAREDD depuis 2016 sont les suivantes :

- Programmation de [18 programmes financés et suivi-évaluation des 16 programmes opérationnalisés](#).
- Organisation de [44 réunions du Comité technique](#) du FONAREDD et [11 réunions du Comité de pilotage^{\[1\]}](#) du Fonds.
- 249 millions de dollars de projets soumis et approuvés par le COPIIL du FONAREDD.
- Coordination des ministères sectoriels relatifs à la REDD+ à travers plus de 10 réunions régulières de suivi du progrès vers l'atteinte des jalons de la première Lettre d'intention signée entre la RDC et CAFI.
- Production de [quatre rapports annuels du FONAREDD](#).

Les réalisations majeures du SE FONAREDD lors de l'année 2021 sont les suivantes :

- Tenue d'un Comité de Pilotage dédié aux Ministres membres du Comité de Pilotage du FONAREDD pour la présentation du cadre stratégique de négociations d'un second partenariat RDC – CAFI pour la période 2021 – 2030.
- Tenue de [dix réunions du Comité technique du FONAREDD](#) ;
- Organisation de [neuf sessions du Cadre d'échange et collaboration](#) ;
- Tenue de [deux réunions de suivi du progrès vers les Jalons de la Loi avec les points focaux des ministères sectoriels](#) ;
- Tenue de l'atelier national des « Consultations et de Cadrage de parties prenantes en vue des négociations RDC – CAFI 2021 – 2030 ;
- Réalisation de quatre [évaluations indépendantes à mi-parcours des programmes](#) : PIREDD Mai-Ndombe, Programme d'appui à la société civile, Programme d'appui à la réforme de l'aménagement du territoire et Programme d'appui à la réforme foncière ;
- Préparation du [Rapport annuel 2020 du FONAREDD](#) ;
- Réalisation de [sept missions de suivi-évaluation sur le terrain](#) ; et
- Réalisation de [trois missions de participation aux activités sur le terrain](#).

^[1] La Réunion du COPIIL11 initialement prévue en présentiel a connu une approbation des projets et de leurs budgets par email de non-objection.

^[2] Ces fonds sont constitués de 190 millions de la 1^{ère} LOI, 25 millions de financement sur Promis levé auprès de la Norvège et de la contribution de 4 millions du royaume de suède.

1.5. Réalisation du plan de suivi & évaluation du FONAREDD 2021

Figure 1 : Réalisations clés en termes de suivi et évaluation du portefeuille FONAREDD en 2021



Le premier partenariat signé entre FONAREDD et CAFI a permis de mobiliser un montant de 162 149 758 USD sur 249 865 412 USD programmés, soit 65 %. Ces fonds ont servi à financer 18 programmes dont 11 programmes sectoriels et 7 programmes intégrés REDD+ (PI REDD). De ce montant transféré en faveur des agences d'exécution, 96 615 681 USD a été consommé, soit 66 % du montant reçu à la clôture de l'année 2021.

En effet, l'année 2021 a été essentiellement concentrée à la négociation de la nouvelle Lettre d'Intention entre la RDC et CAFI qui couvrira la période allant de 2021 à 2030 et la mobilisation de nouveaux acteurs politiques au pouvoir dans les ministères sectoriels. Ce processus a entraîné le ralentissement de certaines activités de Suivi et Evaluation programmées pour l'exercice 2021. Ajouter à cela, les mesures prises par l'administration du PNUD subordonnant la vaccination contre le COVID - 19 de ses experts avant d'effectuer toute mission sur terrain. Cette évaluation nous permet d'apprécier d'une façon systématique et objective, l'ensemble des activités planifiées pour l'année 2021. Le tableau 6, présente la synthèse de l'évaluation du Plan de Suivi et Evaluation 2021.

Tableau 7 : Evaluation du Plan de suivi-évaluation des programmes du FONAREDD pour l'année 2021

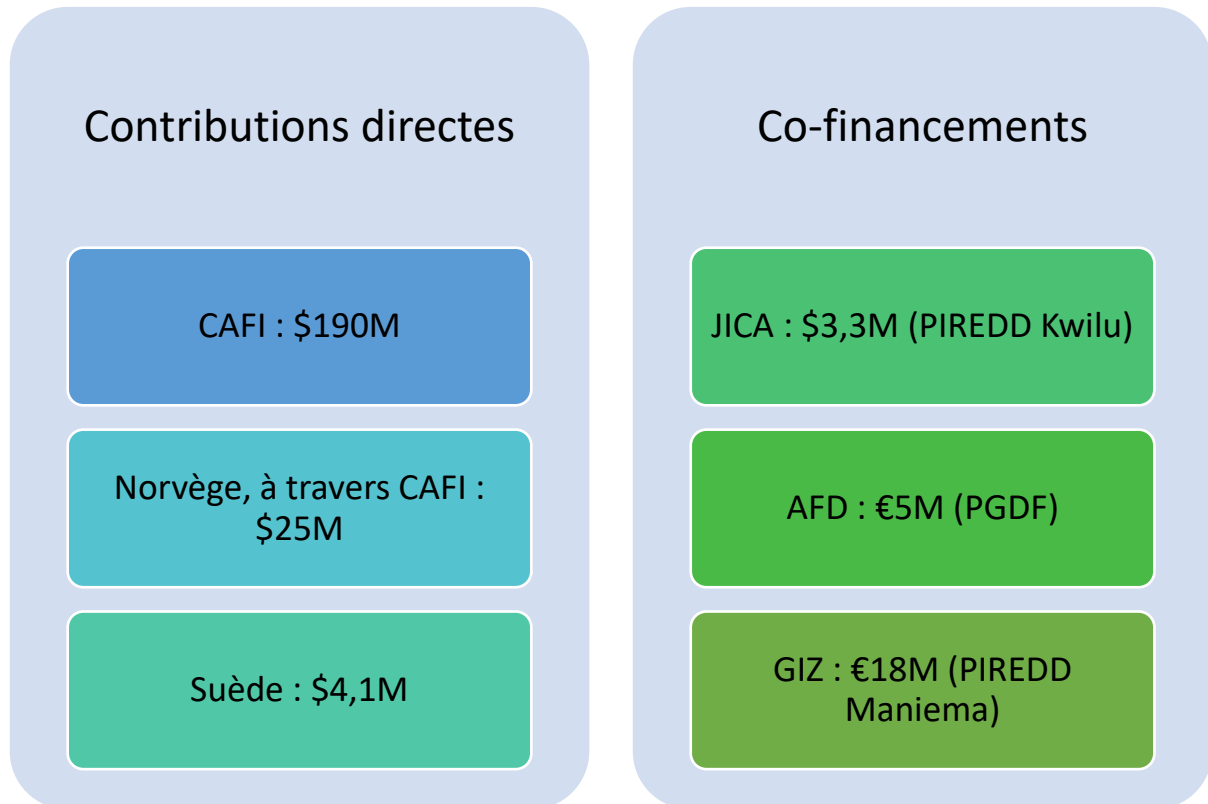
| Activités | Nbre prévu | Nbre réalisé | Taux de réalisation | Commentaires |
|--|------------|--------------|---------------------|--|
| Mission de suivi | 12 | 7 | 58% | Par rapport à la planification annuelle 2021, 7 missions de suivi ont été réalisées. Les programmés évalués sont : PIREDD Kwilu, Mai-Ndombe, Sud Ubangi Mongala. Certaines missions n'ont pas été réalisées à cause des mesures sanitaires prise par le PNUD en faveur de son staff et les décaissements tardifs de ressources financiers. |
| Participation aux COPIL des programmes/projets | 24 | 16 | 67 % | Le portefeuille du FONAREDD comprend 18 programmes dont 2 programmes en phases de démarrage au premier trimestre 2022 et deux autres programmes ont pris fin durant l'année 2021. Durant l'année 2021, le PIREDD Mai-Ndombe suite à l'indisponibilité du gouverneur et le PIREDD Equateur, ils ont eu chacun la tenue d'un comité de pilotage au lieu de deux par an. Ceci est consécutif aussi à la conférence des gouverneurs tenu dans la province de l'Equateur. |
| Transmission des rapports annuels et semestriels et leurs analyses | 36 | 36 | 100 % | Tous les rapports annuels 2020 et semestriels 2021 ont été transmis par les Agences d'exécution et les experts du SE FONAREDD les ont analysés et publiés. Des recommandations ont été formulées par le Secrétariat Exécutif permettant l'amélioration du contenu et la forme des rapports. |
| Collecte des données selon PTBA (études initiales, diagnostics etc.) | 67 | 36 | 54% | Les programmes PGDF et Savanes sont en phase de démarrage au début de l'année 2022. Par rapport à la planification annuel des programmes, 67 livrables ont été attendus et 40 reçus au niveau du SE FONAREDD. Les différents livrables transmis au FONAREDD sont publiés à travers on site internet. Les livrables reçus cette année 2021 sont : <ol style="list-style-type: none"> PIREDD SUD UBANGI : Les différents PSAT, le feuille de route Planning Familial ; Rapport d'achèvement du PIREDD MO, Liste de localisation des CLD PIREDD MONGALA : Etude sur les représentations sociales liées à la forêt dans la province de la Mongala; Diagnostic organisationnel et élaboration des plans de renforcement des capacités et formation des services démontrés, ligne directrice du PIREDD PO ; PIREDD Kwilu : Rapport sur l'Evaluation préliminaire des impacts et risques environnementaux et sociaux avec Plan de gestion impacts environnementaux et sociaux version revue ; PIREDD Equateur : Rapport de l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux du PIREDD version revue. PIREDD PO : Les plans territoriaux d'aménagement du territoire, les PSAT, Différentes cartes ; PIREDD Mai-Ndombe : Rapport d'évaluation du PIREDD Plateau ; |

| Activités | Nbre prévu | Nbre réalisé | Taux de réalisation | Commentaires |
|---|------------|--------------|---------------------|---|
| | | | | <p>7. Réforme foncière : Rapport sur les expérimentations des modèles pilotes dans la province de Kwilu, Ituri et Mai-Ndombe ;</p> <p>8. Réforme de l'aménagement du territoire : Politique Nationale d'aménagement du territoire adoptée en Conseil des Ministres ; La Loi d'aménagement du territoire transmise au parlement pour son adoption, Draft 2 Méthodologique de zonage participatif des terroirs villageois ;</p> <p>9. Programme Energie : Rapport des études de la filière bois énergie ; Etudes de faisabilité pour la construction MCH ; Master Plan pour le GPL (Déploiement du GPL) ;</p> <p>10. PA : Rapport des microprojets PA</p> <p>11. GDA : Draft 0 de la Politique Nationale d'agriculture</p> <p>12. PROMIS : Rapport d'évaluation interne du programme, Plan d'action genre (compris dans le rapport semestriel 2021)</p> <p>13. Société Civile : Rapports de fonctionnement des coordinations provinciales du GTCRR</p> |
| Echanges et capitalisation | 12 | 9 | 75% | <p>Cadre d'échange et de collaboration des programmes du FONAREDD : un moyen efficace permettant les échanges, harmonisation des approches et capitalisation des expériences dans le cadre de la mise en œuvre des investissements REDD+.</p> <p>Thèmes suivants ont été développés au cours de l'année 2021 : (1) Structuration du milieu, (2) Dispositif d'encadrement agricole, (3) PSE, (4) Planification Familiale, (5) PSE, (6) Foyers améliorés, (7) Sauvegardes, (8) Genre, et (9) SIG. Les thèmes non développés et qui feront l'objet de discussions en 2022 sont : (1) Agroforesterie et amélioration de la fertilité, Gestion technique des cultures pérennes et diversification des cultures et Techniques et système des cultures, (2) KoboCollect et les multiples autres outils de collecte des données (3) RNA et cultures pérennes dans les PIREDD</p> |
| Evaluation externe des agences | 5 | 4 | 80% | <p>Le Secrétariat Exécutif a organisé 4 évaluations mi-parcours des programmes du portefeuille du FONAREDD. Ces évaluations concernent les programmes suivants : PIREDD Mai-Ndombe, Appui à la réforme foncière, Appui à l'aménagement du territoire et Appui à la Société civile. Les recommandations de ces évaluations ont permis le décaissement des deuxièmes tranches de financement de ces programmes et des propositions des actions futures pour l'atteinte des résultats finaux. Le dernier programme qui n'a pas été évalué à la suite des orientations des membres de CT, c'est le PIREDD PO. Son évaluation a été reportée pour l'année 2022.</p> |
| Réunion de Suivi conjoint des jalons de la LOI avec les points focaux | 4 | 2 | 50% | <p>2 réunions ont été organisées avec l'appui de deux experts du Comité Technique de Réforme du ministère des Finances.</p> <p>Ont pris part à ces réunions : Les différents points focaux des ministères sectoriels et les responsables des programmes.</p> |

| Activités | Nbre prévu | Nbre réalisé | Taux de réalisation | Commentaires |
|---|------------|--------------|---------------------|---|
| Mise à jour trimestrielle du portefeuille FONAREDD le site web FONAREDD | 4 | 4 | 100% | Les experts de Suivi & Evaluation avec l'appui des experts de la programmation, ont assuré la mise à jour trimestrielle du portefeuille de FONAREDD à travers le site web et le OneDrive. |
| Renforcement des capacités en S&E | 2 | 0 | 0% | Le premier partenariat entre FONAREDD et CAFI avait pris fin en 2020 ce qui n'a pas permis que certaines activités soient réalisées. |
| Suivi spatial | 1 | 0 | Encours | Le processus de recrutement de la firme a été suspendu par rapport au besoin interne du SE FONAREDD. Le nouveau partenariat avec CAFI apportera plus de nouveaux paramètres qu'il faudra prendre en compte. C'est pourquoi, le SE FONAREDD a souhaité suspendre ce processus le temps de finaliser la signature du nouveau partenariat. |

1.6. Mobilisation des ressources

Le graphique ci-dessous démontre les ressources mobilisées par le FONAREDD pour le portefeuille de programmes à ce jour, sous forme de contributions directes et co-financements.



En plus de ces financements, le FONAREDD a continué son dialogue avec d'autres partenaires lors de l'année 2021, en vue d'explorer de nouvelles pistes d'appui financier et techniques. Notamment, le Secrétariat exécutif du FONAREDD a mené des conversations avec USAID, la Coopération Belge, la Banque mondiale et le PNUE. Grâce à ce dialogue, le FONAREDD a obtenu un appui de ces deux derniers, de manière suivante :

- Le FONAREDD a mobilisé 100 000 USD du PNUE lors du deuxième semestre du 2021, pour appuyer les efforts du Fonds en matière du développement des outils nationaux de sauvegardes sociales et environnementales. L'élaboration de ces outils a été initiée dans le contexte de la soumission de la RDC auprès de la Coalition LEAF / ART-TREES, pilotée par le SE-FONAREDD. Les fonds reçus du PNUE ont financé quatre consultants recrutés par le SE en vue d'élaborer le premier résumé d'informations sur les sauvegardes de la RDC ainsi que le système national d'information sur les sauvegardes. De plus, une partie des fonds a été dédiée à l'organisation de réunions au sein de la Task Force national et multi-acteur en charge du suivi des questions LEAF et sauvegardes, sous le pilotage du SE-FONAREDD. La dernière partie des fonds apportés par le PNUE sera dépensée lors du premier semestre 2022, et le SE préparera un rapport d'exécution de ce financement.
- Faisant suite à ses recherches et son dialogue avec les parties prenantes sur les paiements pour services écosystémiques (PSE), le Secrétariat Exécutif du FONAREDD a demandé, mi-2021, l'appui de la Banque mondiale pour réaliser une étude de faisabilité en vue d'évaluer la possibilité de monter un programme national PSE. La Banque mondiale a accepté d'appuyer

cette étude, et le SE-FONAREDD a partagé un draft des termes de références avec la Banque en septembre.

Finalement, le FONAREDD continue à poursuivre les opportunités d'alignement de fonds, tel qu'évoqué dans le Rapport annuel 2020 du Fonds. Des perspectives sont envisagées avec l'Agence Coréenne de Coopération.

2. Progrès vers l'atteinte des jalons de la LOI

2.1. Synthèse de l'atteinte des jalons

Au terme de la première lettre d'intention signée entre le Gouvernement de la RDC et CAFI pour la période allant de 2016 à 2020, 43 jalons devaient être atteints à la fin de l'année 2020. Ces jalons ont été répartis en deux groupes dont 19 jalons intermédiaires prévus pour l'année 2018 et 14 jalons finaux pour l'année 2020. Pour vérifier l'atteinte de ces jalons, le Secrétariat CAFI avait organisé deux vérifications indépendantes, la première en 2019 et la seconde en 2020. Les rapports de ces deux vérifications sont publiés sur les sites Internet du Secrétariat Exécutif du FONAREDD et Secrétariat CAFI.

Par rapport au dernier rapport de la vérification indépendante en 2020, les résultats obtenus ont démontré le niveau d'atteinte des jalons 2018 et Jalons 2020 tels que repris dans le tableau synthèse ci-dessous.

Tableau 8 : Synthèse d'atteinte des jalons par rapport à la deuxième vérification Indépendante

| TOTAL de jalons 43 Niveau d'atteinte des jalons 2018 selon la Vérification indépendante 2020 | | |
|---|-------------|-------------|
| | Nbre | % |
| Jalons 2018 | 29 | 100% |
| Atteints | 5 | 17% |
| Partiellement atteints | 20 | 69% |
| Non atteints | 3 | 10% |
| Non applicables | 1 | 3% |
| Progrès vers l'atteinte des jalons finaux (Jalons 2020) | | |
| Jalons 2020 | 14 | 100% |
| Atteints | 2 | 14% |
| Partiellement atteints | 11 | 79% |
| Non atteints | 1 | 7% |
| Non applicables | 0 | 0% |

Source : Rapports de la vérification indépendante 2019 et 2020 (TEREA)

Du côté de la vérification indépendante organisée par le Secrétariat CAFI en 2021, le Secrétariat Exécutif du FONAREDD a mis en place, un cadre avec les experts des Ministères sectoriels pour accompagner le gouvernement à respecter ses engagements dans l'accord avec CAFI. Ce dispositif appuie les efforts engagés par le Secrétariat Exécutif dans le suivi et l'évaluation des programmes financés par le fonds pour l'atteinte des jalons. A la clôture de l'année 2021, les résultats atteints se présentent comme repris dans le tableau 9.

Tableau 9 : Niveau d'atteinte des jalons fin 2021

| Pilier | Jalons intermédiaires | | | Jalons finaux | | | | Ensemble de jalons | | | |
|--------------|-----------------------|-----------------------|-----------|--------------------|-----------------------|-------------|-----------|--------------------|-----------------------|-------------|-----------|
| | Totalement atteint | Partiellement atteint | Total | Totalement atteint | Partiellement atteint | Non atteint | Total | Totalement atteint | Partiellement atteint | Non atteint | Total |
| Agriculture | 2 | 1 | 3 | 1 | 1 | | 2 | 3 | 2 | | 5 |
| Energie | 2 | | 2 | | 3 | | 3 | 2 | 3 | | 5 |
| Forêt | 2 | 7 | 9 | 2 | 2 | | 4 | 4 | 9 | | 13 |
| Normes | | 1 | 1 | | | 1 | 1 | | 1 | 1 | 2 |
| AT | 1 | 2 | 3 | 1 | | | 1 | 2 | 2 | | 4 |
| Foncier | 1 | 2 | 3 | | 1 | | 1 | 1 | 3 | | 4 |
| Démographie | 1 | 2 | 3 | | 1 | | 1 | 1 | 3 | | 4 |
| Gouvernance | 4 | 1 | 5 | 1 | | | 1 | 5 | 1 | | 6 |
| Total | 13 | 16 | 29 | 5 | 8 | 1 | 14 | 18 | 24 | 1 | 43 |
| Pourcentage | 45% | 55% | | 36% | 57% | 7% | | 42% | 56% | 2% | 100% |

Source: Rapports des programmes

Par rapport à l'atteinte des jalons 2018 et 2020 de la première Lettre d'Intention, les avancées ont été remarquables pour l'année 2021 sur base des orientations techniques formulées par le Secrétariat Exécutif et le Comité Technique du FONAREDD ainsi que ceux du Secrétariat CAFI aux agences d'exécution. A la clôture de l'année 2021, sur les 43 jalons prévus, 18 jalons ont été atteints, 24 jalons partiellement atteints et 1 jalon non atteint. D'une façon détaillée, l'évolution des jalons de la première lettre d'intention se présente comme suit :

1. Niveau d'atteinte des jalons 2018 (Au total 29 jalons prévus) : 13 jalons atteints et 16 jalons partiellement atteints ;
2. Niveau d'atteinte des jalons 2020 (Au total 14 jalons prévus) : 5 jalons atteints, 8 jalons partiellement atteints et 1 jalon non atteint.

Il ressort de ces données que sur l'ensemble de la période considérée, soit de 2018 à 2020, le nombre des jalons atteints est passé de 7 à 18 jalons. Concernant les jalons partiellement atteints, ils sont passés de 32 à 24 et les jalons n'ont atteints de 4 à 1 jalons. L'annexe 1 reprend le niveau d'atteinte des jalons par pilier.

2.2. Réalisations par pilier vis-à-vis de jalons et des résultats harmonisés FONAREDD/CAFI

En 2018, les Secrétariats Exécutif du FONAREDD et celui du CAFI avaient organisé, avec les experts des agences d'exécution, un atelier d'harmonisation des indicateurs. Cet atelier a permis d'élaborer une matrice d'indicateurs harmonisés qui alimentent le cadre de résultats du Plan d'Investissement REDD+ de la RDC, le cadre de résultats du CAFI et contribuent à renseigner les avancées des jalons de la lettre d'intention.

Les lignes qui suivent présentent les progrès atteints par pilier, la contribution des programmes financés par le FONAREDD et les différents résultats attendus. Les géoréférences des plantations, des infrastructures et autres des programmes intégrés seront partagés dans un fichier Argis au cours de l'année 2022.



PILIER AGRICULTURE

a) Objectifs

- ✓ Lol 1 : Elaborer et mettre en œuvre, de manière participative et transparente, une politique agricole contribuant au développement rural et à la sécurité alimentaire nationale tout en limitant l'impact actuel et à venir sur les forêts.
- ✓ Lol 2 : Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, augmenter les revenus des populations rurales, maintenir les conditions agroécologiques de la production agricole à travers une agriculture durable et respectueuse des forêts et de l'environnement.
- ✓ Engagements politiques 2031 de la Lol 2 :

Dans les **forêts de grande valeur et les tourbières**:

- o **L'agriculture familiale et intermédiaire est accompagnée** pour en réduire l'impact sur la biodiversité et les stocks de carbone, y compris en régulant strictement le drainage des tourbières.
- o **Aucune concession agroindustrielle incompatible avec la préservation des forêts et des tourbières n'y est attribuée ; ces concessions sont** orientées en priorité vers les zones savaniques et à défaut les forêts dégradées.

Le développement agricole est orienté en priorité dans les zones de savane, y compris en y facilitant la sécurisation foncière et l'accès à l'énergie.

b) Financement

Tableau 10 : Financement du pilier Agriculture (en millions USD) au 31 décembre 2021

| Enveloppe du PI | Co-financement | Programmes Sectoriels | PIREDD | Frais Agences PIREDD | Total | Reste à mobiliser |
|-----------------|----------------|-----------------------|--------|----------------------|--------|-------------------|
| 120 | 0 | 32,99 | 22,77 | 3,065 | 58,825 | 61,175 |

c) Programmes contribuant au progrès du pilier

L'agriculture itinérante sur brûlis se présente comme le principal facteur de déforestation actuel. Ce système agricole extensif adapté au capital limité des ménages ruraux (la force de travail familiale) exploite le flash de fertilisation entraîné par le brûlis³. C'est pourquoi, les fonds mobilisés par le FONAREDD à travers CAFI, sont orientés de manière à apporter une réponse durable entre l'agriculture et la forêt. Ceci permet d'une part, au pouvoir public, de réglementer les activités du secteur agricole et d'autre part, aux ménages ruraux, de renforcer leur capacité aux bonnes pratiques agricoles à travers les investissements agricoles réalisés notamment l'agroforesterie, cultures pérennes, mise en défens.

Au total 3 programmes sectoriels et 6 programmes intégrés contribuent à atteindre les objectifs assignés dans ce pilier. Il s'agit de programmes ci-dessous :

Pour les 3 programmes sectoriels :

- Gestion durable d'Agriculture ;
- Système National de Surveillance des Forêts ;
- Savanes ;

Pour les 7 programmes intégrés : PIRRED Tshopo, PIRRED Ituri, PIREDD Bas Uélé, PIREDD Mongala, PIREDD Equateur, PIREDD Mai-Ndombe, PIREDD Sud ubangi et PIREDD Kwilu.

d) Résultats attendus et état des lieux fin 2021

Les résultats attendus dans le pilier agriculture sont au nombre de 8 dont 3 proviennent du plan d'investissement REDD+ et 5 de la première lettre d'intention. Ces résultats, exprimés en termes d'indicateurs, sont repris dans le tableau ci-dessous :

Tableau 11 : Résumé des réalisations (Cumulatives) liées au pilier agriculture par les programmes GDA et PIREDD

| N° | Intitule de l'indicateur | Cibles prévues | Résultats atteints fin 2021 |
|----|---|--|--|
| 1 | Ebauche de politique agricole (PI, CAFI/LOI/1a) | Projet de politique agricole est soumis au gouvernement pour la validation | <ul style="list-style-type: none"> • Draft 1 de la Politique Nationale Agricole Durable • Tenue d'un atelier regroupant toutes les directions normatives du ministère de l'agriculture du 14 au 17 mars 2022 |
| 2 | Politique agricole adoptée (LOI) | Un document de la politique nationale agricole validé en Conseil des Ministres | La politique nationale agricole n'est pas validée. |
| 3 | Superficies en zone forestière sous-système de culture durable ou à dégradation atténuée (PI) | N/A | 1) PIREDD Mai-Ndombe : 2 689 ha (y compris les superficies d'agroforesterie) ; 2) PIREDD Sud Ubangi : 1 257 ha (y compris les superficies d'agroforesterie) ; 3) PIREDD PO : 1 707 ha (y compris les superficies d'agroforesterie) ; 4) PIREDD Equateur : 435 ha d'agroforesterie. Au total 6 088 ha installés en zone forestière contre 38 410 ha prévus soit 16 % |
| 4 | Superficies de savanes sous-systèmes de culture durable ou à dégradation atténuée (PI) | N/A | 1) PIREDD Mai-Ndombe : 1 693 ha 2) PIREDD Equateur : 690 ha 3) PIREDD Mongala : 159 ha Au total 2 542 ha installés en savane sur 20000 ha prévus soit 13% de réalisation |

³ Stratégie nationale cadre REDD+, p27

| N° | Intitule de l'indicateur | Cibles prévues | Résultats atteints fin 2021 |
|----|---|--|---|
| 5 | Les superficies dédiées à l'agriculture à grande échelle (100ha+) sont prioritairement dirigées vers les anciennes concessions et les zones de savanes (PI) | N/A | Cet objectif n'est pas porté par les programmes intégrés financés dans la première phase du partenariat CAFI-RDC. |
| 6 | Un Dispositif d'encadrement et distribution des intrants agricoles (LOI) | <p>Dispositif d'encadrement pour les programmes approuvés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrat/Protocol d'accord ou convention signé avec Minagri • Recrutement des ALE en cours ou achevé • Stratégie d'encadrement et de production acquisition distribution d'intrants opérationnel • Dispositif de production/distribution d'intrants • Stratégie, plans d'achat des intrants opérationnelle b) Liste de bénéficiaires | <p>Le dispositif d'encadrement et distribution des intrants agricole est opérationnel dans 7 programmes intégrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PIREDD PO : Contrat signé avec MINAGRI, Plan d'agri multiplication, production des semences avec l'INERA YANGAMBI. Les ménages ont bénéficié des semences de cultures vivrières au cours des années 2019 et 2020. Les PLE/ALE ont été recrutés et sont opérationnels sur terrain ; • PIREDD Mai-Ndombe : Contrat signé avec le MINAGRI, Plan d'agri multiplication des semences, production des plantules, accompagnement des ménages dans l'installation des cultures pérennes et vivrières (manioc). Les ALE recrutées et sont opérationnelles sur terrain ; • PIREDD KWILU : Convention signée entre le gouvernement provincial de Kwilu pour les appuis techniques aux Minagri, environnement, IPDR et autres sur la multiplication des cultures pérennes, les fermiers pilotés ont installés plus au moins 5 ha des cultures pérennes, encadrement des bénéficiaires par les agronomes des secteurs et territoires/ • PIREDD Equateur : Contrat signé avec le Minagri, contrats signés avec 100 fermiers pilotes, plan d'agri multiplication opérationnel et la commande des semences est passée pour les cultures pérennes • PIREDD Mongala : Conventions de subsides signés avec le Minagri et IPDR pour l'encadrement des ménages. Contrats signés aussi avec les ALE pour la production des plantules d'arbres fruitiers et cultures pérennes. Un nouveau contrat est en attente avec ERAIFI pour les activités d'agroforesterie. • PIREDD Sud Ubangi : Le dispositif d'encadrement agricole du PIREDD est lié à celui du PARRSA. Ce dernier a été établi avec les services étatiques des ministères de l'Agriculture (IPAPEL et ITAPEL) et de développement durable (SNV) ainsi que les partenaires Locaux d'Exécution (Agri-multiplicateurs et les privés) Les ALE/PLE. Durant la mise en œuvre du PARRSA/FA et PIREDD, plusieurs appuis ont été alloués aux personnels impliqués dans ce dispositif |
| 7 | Système de suivi satellitaire des événements majeurs de déforestation (EMD) : programmes GDA et SNSF (LOI) | <p>1) Publication annuelle (carte et notice) des niveaux de conversion par province et secteurs. Sur Terra Congo</p> <p>2) Rapport sur le suivi des EMD</p> | Le processus MRV est connu de toutes les parties prenantes et les résultats de la REDD+ sont publiés |
| 8 | Un Système de Surveillance des Terres par Satellite et la production de données sur les superficies de changement du couvert forestier (LOI) | Tous projets de plus de 5 ha appuyé est délimité dans Terra Congo et enregistré. | <ul style="list-style-type: none"> • Portail web SNSF : www.rdc-snsf.org/portal/# ; • Cartes de changement du couvert forestier (2014-2016 et 2016-2018) ; • Estimations provinciales de déforestation ; |

Source : Rapport d'activités des programmes 2021

Le programme savane prévoit d'accompagner les fermiers pilotes dans deux zones d'intervention PIREDD à savoir les provinces Kwilu et Tshopo. Ces appuis financiers consistent en l'installation de plus au moins 12 000 ha des cultures pérennes afin de démontrer un modèle durable de restauration des forêts. Ce programme a aussi des liens avec le programme de gestion durable d'agriculture sur la définition des standards de Zéro déforestation à inclure dans la politique agricole. Cette coordination sera possible dès que ce programme lance effectivement ses activités sur terrain.

Par rapport au programme de gestion durable d'agriculture (GDA), des avancées ont été notées dans l'élaboration du Draft 1 de la politique agricole, l'opérationnalisation du site internet du ministère de l'agriculture ([ministère de l'Agriculture RDC | Site officiel \(gouv.cd\)](http://ministere.de.l'Agriculture.RDC.Site.official.gouv.cd)) et le rapport de diagnostic sur les enjeux majeurs de l'agriculture en RDC est rendu publique. Grâce à ce programme, les référentielles techniques seront élaborées en 2022 visant à sédentariser l'agriculture des ménages agricoles afin de diminuer le niveau de déforestation que connaît le système actuel dans l'ensemble du pays.

Par ailleurs, l'équipe du programme GDA et les experts du ministère d'agriculture militent ensemble pour opérationnaliser le conseil consultatif national agricole qui aura pour mission de valider et communiquer les grandes orientations dans le secteur agricole.

Il faut rajouter un paragraphe sur les résultats en termes de surfaces appuyées : les totaux, leur évolution par rapport à l'année dernière, à quoi cela sert, ou on en est (en %) par rapport aux cibles, quelles sont les évidences d'impact sur les revenus des ménages appuyés et sur la pression sur les forêts.

Rajouter aussi encore le nombre de bénéficiaires (dont % de femmes).

« Nous avons commencé avec 2 tranches de pépinières d'acacia. Ensuite, nous avons semé les plantules sur une superficie de 15 hectares avec nos mains, suivis de 51 hectares avec le tracteur, 26 hectares plus 15 hectares avec nos mains. Pour les travaux d'entretien des plantations, nous le faisons avec tous les membres de notre comité et nous sommes aidés par certains volontaires de la communauté. Concernant l'évolution des travaux, les acacias grandissent déjà et nous avons plantés les maniocs, les arachides et d'autres petites cultures intercalaires que nous récoltons déjà.

» Robert MUYOMBO, Vice-Président du CLD KONKIA, Mai-Ndombe

PILIER ENERGIE



a) Objectifs

- ✓ Elaborer et mettre en œuvre, de manière participative et transparente, une politique énergétique de gestion durable du bois-énergie et de substitution partielle à ce dernier.
- ✓ Engagements politiques 2031 de la Loi 2 :

La part de bois-énergie non-durable pour la cuisson dans les principaux centres urbains est réduite d'au moins 50% au travers d'approches intégrées.

b) Financement

Tableau 12 : Financement du pilier Energie (en millions USD)

| Enveloppe du PI | Co-financement | Programmes | PIREDD | Frais Agences PIREDD | TOTAL | Reste à mobiliser |
|-----------------|----------------|------------|--------|----------------------|-------|-------------------|
| | | | | | | |

| | | Sectoriels | | | | |
|----|---|------------|-----|------|-------|-------|
| 90 | 3 | 15 | 8,1 | 0,68 | 26,78 | 63,22 |

c) Programmes contribuant au progrès du pilier

L'approvisionnement énergétique national est dominé à près de 95% par le bois énergie (bois ou charbon de bois), utilisé principalement pour la cuisson des aliments mais aussi par le secteur productif. Il fait partie des principales causes directes de déforestation en RDC, principalement du fait d'approvisionnement des centres urbains⁴. C'est pourquoi, le FONAREDD a financé un programme sectoriel (Energie) qui a pour objectif d'identifier et de mettre en œuvre des solutions énergétiques permettant de réduire la consommation de bois énergie. A côté de ce programme sectoriel s'ajoute des programmes intégrés qui ont des objectifs énergétiques à travers l'agroforesterie. Le système d'agroforesterie contribue à l'approvisionnement durable en bois énergie surtout dans les centres urbains.

d) Résultats attendus et état des lieux fin 2021

Au total 3 résultats sont attendus dans le cadre du Plan d'Investissement REDD+ et 5 autres par rapport aux engagements signés entre la RDC et CAFI. Le tableau ci-dessous présente les progrès/résultats atteints à la clôture de l'année 2021 par rapport aux programmes Energie et les PIREDD qui ont les objectifs d'agroforesterie et mise en défens.

Tableau 13 : Résumé des réalisations (Cumulative) liées au pilier énergie par les programmes Energie et PIREDD

| N° | Intitule de l'indicateur | Cibles prévues | Résultats atteints fin 2021 |
|----|---|--|--|
| 1 | Augmentation de la quantité de bois-énergie produite par les mises en défens et plantations agroforesterie (PI) | <p>Dans le cadre des PIREDD :</p> <p>Mise en défens</p> <ul style="list-style-type: none"> • PIREDD Mai-Ndombe : 30 000 ha • PIREDD Oriental : 45 000 ha • PIREDD Equateur : 7 000 ha • PIREDD Kwilu : 209 ha • PIREDD Mongala : N/A • PIREDD Sud ubangi : N/A • PIREDD Maniema : N/A <p>Total mise en défens 82 209 ha</p> <p>Agroforesterie</p> <ul style="list-style-type: none"> • PIREDD Mai-Ndombe : 3 350 ha • PIREDD Oriental : 9 000 ha • PIREDD Equateur : 3 000 ha • PIREDD Kwilu : 5 000 ha • PIREDD Mongala : N/A • PIREDD Sud ubangi : N/A • PIREDD Maniema : 20 000 ha • Savanes : 7 000 ha | <p>Dans le cadre des PIREDD :</p> <p>Mise en défens</p> <ul style="list-style-type: none"> • PIREDD Mai-Ndombe : 9 936 ha • PIREDD Oriental : 1 980 ha • PIREDD Equateur : 5 268 ha • PIREDD Kwilu : 76 ha • PIREDD Mongala : N/A • PIREDD Sud ubangi : N/A • PIREDD Maniema : N/A <p>Total 17 250 ha de mise en défens sur 82 209 ha soit 21% de réalisation</p> <p>Agroforesterie</p> <ul style="list-style-type: none"> • PIREDD Mai-Ndombe : 1 800 ha d'acacias • PIREDD Oriental : 79 ha • PIREDD Equateur : 470 ha d'acacias • PIREDD Kwilu : 1 688 ha d'acacias • PIREDD Mongala : N/A • PIREDD Sud Ubangi : 432,15 ha d'arbres à croissance rapide |

⁴ Stratégie cadre national REDD+_ RDC, p13

| N° | Intitule de l'indicateur | Cibles prévues | Résultats atteints fin 2021 |
|----|---|--|--|
| | | Total d'agroforesterie : 47 350 ha | <ul style="list-style-type: none"> PIREDD Maniema : 0 ha <p>Total d'agroforesterie 4 469, 15 ha sur 47 350 ha prévus soit 9% de réalisation.</p> |
| 2 | Réduction de la quantité de bois-énergie consommée par les villes (PI) | N/A | <p>Le programme énergie a mis en place un cadre habilitant pour la cuisson propre et de plus en plus clarifié. Il sera achevé avec la finalisation de la politique nationale de l'énergie qui sera assortie d'une stratégie de cuisson propre avec un cadre de suivi du bois énergie et du GPL. Ce cadre favorisera la réduction du bois non renouvelable pour des besoins énergétiques (cuisson). Il y a aussi le fonds de défis développé dans le cadre de programme qui vise à réduire la consommation du bois énergie en le substituant aux Foyers améliorés et GPL.</p> <p>Les études seront réalisées dans les programmes intégrés pour définir le pourcentage de bois énergie consommés par les villes vers la fin de leur mise en œuvre.</p> |
| 3 | Augmentation du nombre de ménages ayant adoptés les foyers améliorés (PI) | <ul style="list-style-type: none"> PIREDD Oriental : A déterminer PIREDD Equateur : 5 000 Ménages Programme Energie : 10% des ménages dans les villes cibles | <ul style="list-style-type: none"> PIREDD Oriental : N/A PIREDD Equateur : 2000 ménages pour 2500 FA Programme Energie : 25 462 ménages |
| 4 | Etudes de faisabilité réalisée sur les énergies de substitution au bois-énergie en milieu urbain, dont les énergies renouvelables (LOI) | Une stratégie est élaborée et expérimentée à large échelle pour la diffusion de réchauds à gaz liquéfié dans l'Ouest du pays | <ul style="list-style-type: none"> Des études de faisabilité ont été réalisées à travers les analyses abondantes fournies dans le document du programme. En plus de l'atlas des énergies renouvelables déjà produit par la RDC avec l'appui du PNUD. Des études de faisabilité de MCH réalisées pour trois sites Etude de faisabilité sur les énergies de substitution au bois-énergie (énergie renouvelables) en milieu urbain réalisée Une stratégie de communication, marketing social et de changement de comportement élaborée et adoptée |
| 5 | Réalisation des études de références à Kinshasa et dans les zones ciblées (LOI) | Chaque grand bassin de consommation de bois énergie dispose d'une étude sur l'approvisionnement en bois énergie (bois de chauffe et makala) : lieux de production, impact sur la déforestation, chaîne de valeur, volumes, prix, performances, coûts le long des filières... | Les études de référence ont été entièrement réalisées à Kinshasa, Lubumbashi, Goma et Bukavu. |

| N° | Intitule de l'indicateur | Cibles prévues | Résultats atteints fin 2021 |
|----|---|---|---|
| 6 | Foyers améliorés diffusés et utilisés dans 10% des ménages de Kinshasa et des capitales provinciales ou les programmes intégrés ont été mis en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> • PIREDD Oriental : 12 000 FA • PIREDD Equateur : 10 000 FA • Programme Energie : 500 000 FA avec appui des PIREDD | <ul style="list-style-type: none"> • PIREDD Oriental : 0 FA • PIREDD Equateur : 3 750 FA • Programme Energie : 29 301 FA <p>Total Foyers améliorés : 33 051</p> |
| 7 | Politique énergétique révisée pour y inclure une sous-composante visant la gestion durable du bois énergie et le développement des énergies de substitution au bois-énergie (LOI) | La politique énergétique révisée inclut un chapitre sur la gestion durable du bois énergie et le développement des énergies de substitution. | <ul style="list-style-type: none"> • Une feuille de route pour l'élaboration de la politique nationale de l'énergie et la stratégie de cuisson propre a été élaborée et validée ; • Draft du Rapport de diagnostic du secteur de l'énergie disponible et sera soumis à validation en avril 2022 |
| 8 | Mise en œuvre de projets bois énergie autour de grands centres urbains, basés sur les études pilotes existants... | Dans chaque grande zone de production de bois énergie dans les PIREDD les bonnes pratiques de carbonisation sont appliquées | Les formations sont prévues dans le cadre des PIREDD Equateur, Oriental, Mongala et Maniema pour renforcer les capacités des producteurs dans les bonnes pratiques de carbonisation en collaboration avec le programme énergie. |

Source : rapports annuels 2021 des programmes Energies et PIREDD

Au regard des résultats atteints à travers les financements mobilisés par le FONAREDD via le fonds CAFI, le secteur d'énergie connaît des innovations techniques par rapport aux formes qui seront apportées à travers des instruments juridiques (Politique et Loi énergie), la diminution du niveau de déforestation résultant de la consommation de la population en bois énergie non durable et la valorisation des énergies de substitution en bois dans les grandes villes.

« Notre réseau est composé de 7 associations des femmes. Nous nous sommes organisées en réseau et ce réseau a été sélectionné par le WWF pour faire la promotion des foyers améliorés que vous voyez à mes côtés. Sur le plan économique, ce sont des foyers qui réduisent les dépenses car avec ça, on peut utiliser un sac de braise pendant même 2mois contrairement à d'autres où chaque mois on achète un sac. Le reste peut aider à payer les frais scolaires pour les enfants et les soins de santé. Nous voyons qu'il y a une forte pression sur la forêt. C'est pourquoi nous avons jugé mieux d'utiliser ces foyers pour préserver les écosystèmes et promouvoir l'environnement. », Madame RUTH, 2ème Vice-Présidente du Réseau des Femmes qui luttent contre le Changement Climatique (REFELCC), Mbandaka/Equateur

PILIER FORET



a) Objectifs

- ✓ De la Loi 1 : Elaborer et mettre en œuvre, de manière participative et transparente, une politique forestière permettant une gestion durable des ressources forestières par les multiples acteurs du secteur, y compris les communautés locales et autochtones, tout en mettant un accent particulier sur l'application des lois forestières, la gouvernance et divers modèles locaux et communautaires de gestion. La RDC s'engage à renforcer les capacités de contrôle dans les zones d'exploitation forestière ainsi que celles des zones où seront attribuées de nouvelles potentielles concessions, afin de faire appliquer la loi forestière.
- ✓ Engagements politiques 2031 de la Loi 2 :

Les forêts de grande valeur et les tourbières ont été définies et identifiées au travers d'un processus participatif et multisectoriel, en tenant compte des bonnes pratiques locales, nationales et internationales sur la prise en compte et la valorisation des stocks de carbone et des valeurs de biodiversité, et un statut de protection et de gestion a été attribué, assorti de règles d'utilisation et de gestion différenciées selon les secteurs et les acteurs.

Les capacités de contrôle forestier sont renforcées à tous les niveaux de gouvernance, y compris au travers de stratégies provinciales de priorisation des contrôles basées sur le risque et l'observation indépendante, et l'exploitation forestière industrielle et artisanale est réalisée en conformité avec la législation nationale.

b) Financement

Tableau 14 : Financement du pilier Forêt (en millions USD)

| Enveloppe du PI | Cofinancement | Programmes Sectoriels | | PIREDD | Frais Agences PIREDD | Total | Reste à mobiliser |
|-----------------|---------------|-----------------------|--|--------|----------------------|--------|-------------------|
| 128,2 | 10 | 36 | | 15,23 | 3,065 | 64,295 | 63,905 |

c) Programmes contribuant au progrès du pilier

Le pilier forêt est soutenu par neuf programmes dont trois sectoriels (SNSF, PA et PGDF) et 6 programmes intégrés. Ces différents programmes ont contribué efficacement aux résultats du Plan d'Investissement REDD+ et les engagements de la LOI. Il est à noter que seul le PGDF n'a pas démarré, causant un retard dans la plupart des engagements pris par le gouvernement de la RDC et CAFI.

Par rapport aux indicateurs du Plan d'Investissement REDD+, 5 résultats sont attendus et 13 jalons (engagements) pour la LOI. Certains jalons de la LOI sont identiques aux indicateurs du PI dans le cadre de ce pilier forêt car le document du PI constitue le cadre programme des investissements REDD+ en RDC.

d) Résultats attendus et l'état des lieux fin 2021

Pour l'année 2021, des progrès ont été plus notés sur les Concessions Forestières des Communautés Locales attribuées par le MEDD, l'opérationnalisation du Conseil Consultatif National des Forêts avec l'appui financier du FONAREDD, les forêts des communautés à travers les PIREDD. Les autres résultats ont été évoqués dans le rapport consolidé du Fonds de 2020.

Le tableau ci-dessous présente les résultats atteints dans la mise en œuvre des programmes SNSF, PA et les PIREDD. Nous avons aussi noté les efforts fournis par le gouvernement de la RDC dans le cadre de la REDD+.

Il faut raconter en un paragraphe les avancées notables, en termes d'hectares de CFCL, comparés aux cibles.

Tableau 15 : Résumé des réalisations (Cumulative) liées au pilier Forêt par les programmes SNSF, PA et PIREDD

| N° | Intitulé de l'indicateur | Cibles prévues | Résultats atteints fin 2021 |
|----|---|---|--|
| | Système de surveillance des forêts opérationnel (PI) | Tout projet de plus de 5 ha appuyé est délimité dans Terra Congo et enregistré. | <ul style="list-style-type: none"> • Portail web SNSF : www.rdc.snsf.org/portal/# ; • Cartes de changement du couvert forestier (2014-2016 et 2016-2018) ; • Estimations provinciales de déforestation ; |
| 2. | <ul style="list-style-type: none"> • Politique forestière adoptée et Code forestier révisé de manière participative (PI) • Ebauche de la politique forestière (LOI) • Code Forestier Révisé (éventuellement) (LOI) | <ul style="list-style-type: none"> • Un document de la politique forestière approuvé par le Conseil des Ministres et publié au journal officiel • Une ébauche de la politique forestière élaborée avec la participation inclusive des toutes les parties prenantes ; • Projet de révision du Code forestier, intégrant les avancées et adressant les défis liés à la gestion industrielle, artisanale et communautaire des forêts | <ul style="list-style-type: none"> • Feuille de route de l'élaboration de la Politique forestière établie sur financement propre du MEDD et autres bailleurs dont ONGI, FLEGT. • Draft de la structure de la Politique ; • Conseil Consultatif National des Forêts opérationnel • Equipe d'experts identifiée ; • PGDF financé mais non démarré. |
| 3. | Augmentation du nombre de Concessions sous PGF mis en œuvre ou certification (PI) | N/A | Voir les progrès réalisés à travers le site internet de la Foresterie Communautaire : (https://rdc.geocfcl.org/applications/) . |
| 4. | Augmentation du nombre de communautés et ETD soutenues pour la mise en œuvre de la foresterie communautaire (PI) | Au moins 10 CFCL dans les zones PIREDD | <ul style="list-style-type: none"> • 14 CFCL avec 80 424 ha attribuées dans le PIREDD Equateur ; • 6 CFCL en cours d'obtention des titres dans le PIREDD MONGALA ; • 21 Communautés accompagnées pour la mise en place des forêts communautaires dans le PIREDD PO ; • 2 194 ha des Forêts communautaires dans le PIREDD Mai-Ndombe |
| 5. | Ratio bois légal / bois illégal à l'export (PI) | N/A (%) | <ul style="list-style-type: none"> • L'indicateur est porté par le programme de Gestion Durable des Forêt en cours de démarrage |
| 6. | Promotion et mise en œuvre des modèles alternatifs de concessions d'exploitation forestière (LOI) | <ul style="list-style-type: none"> • Les divers modèles locaux et communautaires de concessions sont expérimentés et les modèles sont actualisés en conséquence. | <ul style="list-style-type: none"> • Stratégie nationale sur la foresterie communautaire (CFCL) validée par le MEDD ; • Révision de l'arrêté 025 sur la foresterie communautaire (2019) ; • Manuel d'élaboration des PSG des CFCL validé en 2019 ; • Réflexion engagée sur les standards d'exploitation forestière en CFCL ; • Arrêtés provinciaux sur la foresterie communautaire adoptés ; • Cadre réglementaire sur les CFCL adopté ; • 114 concessions CFCL attribuées officiellement par le MEDD et 48 en cours avec une superficie totale de 2 786 404 ha. Sur les 114 CFCL, il y a 14 CFC dans le PIREDD Equateur (https://rdc.geocfcl.org/applications/). |

| | | | |
|-----|---|--|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> • Les leçons d'expérience tirées des projets pilotes PA /DGM sont prises en compte dans l'élaboration des modèles (APAC...) | <ul style="list-style-type: none"> • 9 microprojet financés dans les territoires de : Kiri, Oshwe, Inongo, Walikale, Bikoro, Kalehe, Kabinda, Lubao, Kabinda, Lupatapata |
| 7. | Conformité légale des grandes concessions (plan d'aménagement) (LOI) | <ul style="list-style-type: none"> • Les concessions sans plan d'aménagement sont retournées au domaine public. • 100 % des titres sans plan entrent dans la procédure de retour au domaine public | <ul style="list-style-type: none"> • Etat des lieux juridiques des concessions dressé par AGEDUFOR en 2019 • Revue légale des concessions forestières entamée et le rapport de l'IGF à publier au cours de l'année 2022 |
| | Observatoire indépendant (LOI) | <ul style="list-style-type: none"> • Observatoire indépendant recruté et opérationnel, conformément à la matrice de gestion des risques « forêt » • 100 % de territoires et secteurs forestiers couverts par le nouveau dispositif de l'OI | <ul style="list-style-type: none"> • L'observatoire existe, mais son opérationnalité est faible car le financement est inadapté. Rapports de l'OI pour 2020 validés • Relance des commissions techniques du FLEGT (2019-2020) |
| 8. | Plan ambitieux contre exploitation illégale (LOI) Exploitation illégale stabilisée (LOI) | <ul style="list-style-type: none"> • Les capacités de la RDC en matière de contrôle de la légalité du commerce du bois (industriel et artisanal) sont significativement renforcées. Le ratio bois légal / bois illégal à l'export (au moins 30 %, lors du lancement du PGDF) ou L'exploitation illégale est stabilisée (50 % de réduction du ratio bois illégal sur bois commercialisé) | <ul style="list-style-type: none"> • Grille de légalité FLEGT (2019) ; • Relance des commissions techniques du FLEGT (2019-2020) • Absence d'un plan d'ensemble |
| 9. | Conditions pour la levée du moratoire remplies (LOI) | Les conditions à la levée du moratoire sont réalisées. | <ul style="list-style-type: none"> • Sur les trois conditions requises, deux ont été réalisées : <ul style="list-style-type: none"> - revue légale des concessions ; - modalités légales de gestion des adjudications • Non réalisé : la programmation géographique conforme à l'AT • Prise en compte de la programmation géographique dans l'étude sur le capital forestier (Programme d'appui à la réforme d'aménagement du territoire) |
| 10. | Enquêtes publiques préalables aux adjudications (LOI) | Existence d'une programmation des adjudications conforme à l'Aménagement du Territoire. | <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté sur les adjudications publié ; • Manuel de procédure élaboré. |
| 11. | NERF communiqué à CNUCC (LOI) Estimations provinciales des émissions soumises à la CNUCC (LOI) | La RDC dispose d'un état des lieux national (Un NERF élaboré dans la durée du programme) et provinciaux sur le changement du couvert forestier pour toutes les provinces de la RDC (Les estimations provinciales) | <ul style="list-style-type: none"> • Dépôt à la CNUCC du NERF en janvier 2018 (FAO/DIAF) • NERF finalisé (toutes les provinces traitées) et validé avec toutes les parties prenantes • Version finale du NERF soumise à la CNUCC au mois de mai 2018 • Estimations provinciales des 26 provinces disponibles • Consensus pour une révision du NERF obtenu |

| | | | |
|-----|--------------------------------|--|---|
| 12. | Terra Congo opérationnel (LOI) | Données disponibles publiquement sur la plateforme Terra Congo (plateforme SNSF) | Portail web du SNSF intégrant les informations sur la REDD+ résultant du SNSF est mis à jour. Une partie de ces informations sont disponibles et accessibles par les parties prenantes (tandis que certains éléments peuvent uniquement être consultés par les collègues du MEDD tel que Terra Congo). Les données sur les événements majeurs de déforestation 2017-2018 et l'évolution du couvert forestier entre 2014 et 2016 publiées. |
| 13. | BUR soumis à la CNUCC (LOI) | La RDC rapporte régulièrement ses émissions de GES et soumet ses BUR | <ul style="list-style-type: none"> • Les Inventaires des Gaz à Effet de Serre et Rapports Biennaux sont actualisés • Le processus MRV est connu de toutes parties prenantes et les résultats de la REDD+ publiés |

Source : Rapports des programmes, Site internet de la Foresterie Communautaire et Rapport du MEDD, PI : Plan d'Investissement, LOI : Lettre d'Intention

“ L'importance de ce projet pour nous, peuples autochtones pygmées, est de nous sortir de la pauvreté, que le développement nous atteigne, que nous sachions comment faire étudier nos enfants, comment gérer nos foyers, comment vivre, comment prendre en charge nos soins, comment équiper nos maisons... C'est pour ça qu'à travers tout ce que vous voyez ici -Canardière, porcherie, chèvrerie, décortiqueuse de riz et le rucher que vous venez de voir de ce côté-là dans la forêt- nous voyons déjà petit à petit un changement dans notre communauté. ”

Jean-Louis EBENGO, Chef d'Antenne du site des microprojets à Pendjwa, KIRI/Mai-Ndombe.

PILIER NORMES : MINES ET HYDROCARBURES

a) Objectifs

- ✓ Adopter et mettre en œuvre de manière participative et transparente des normes REDD+ pour les investissements miniers et des hydrocarbures dans les zones forestières de manière à prévenir, réduire sinon, compenser leurs impacts sur les forêts.
- ✓ Engagements politiques 2031 de la Loi 2 :

Des **normes REDD+ pour les investissements miniers et des hydrocarbures** dans les zones forestières et les tourbières sont adoptées, accompagnées d'une revue indépendante de leur mise en œuvre.

Toute **activité minière et d'hydrocarbures incompatible avec les objectifs de conservation des aires protégées est interdite**, conformément au cadre légal en vigueur.

b) Financement

Tableau 16 : Financement du pilier Mines et hydrocarbures (en millions USD)

| Enveloppe du PI | Cofinancement | Programmes Sectoriels | PIREDD | Frais Agences PIREDD | Total | Reste à mobiliser |
|-----------------|---------------|-----------------------|--------|----------------------|-------|-------------------|
| 5 | 0 | 2,6 | 0 | | 2,6 | 2,4 |

c) Résultats attendus et l'état des lieux fin 2021

Le Secrétariat Exécutif du FONAREDD avait relancé les échanges avec les Ministres des Mines et Hydrocarbures ainsi que l'Agence Congolaise d'Environnement (ACE) au courant de l'année 2021 pour une harmonisation des objectifs du programme à financer dans les termes de référence. Les termes de référence ont été validés par toutes les parties prenantes pour un montant global de 2,4 MUSD.

Malgré l'adoption des termes de référence par les parties prenantes et l'approbation de la note des idées de la GIZ par les membres du Comité Technique du FONAREDD, ce programme n'a pas pu être financé. Cette absence de financement est consécutif au premier blocage de 3 programmes par CAFI (PGDF, Normes et Gouvernance de la REDD+) et la fin du premier partenaire RDC et CAFI en 2020.

Par rapport à la deuxième LOI, cet objectif est repris et aligné pour le premier lot de financement lorsque les fonds seront alloués à la RDC.

Pour l'année 2021, il n'y a pas eu d'avancées notables depuis la publication du rapport consolidé du fonds 2020.

Cependant, lors de la consultation nationale pour la nouvelle LOI organisée en octobre 2021, les experts de deux ministères ont signifié au FONAREDD les priorités des secteurs de mines et hydrocarbures qui se résument comme suit :

- ✓ Elaborer de manière participative et faire adopter, pour une mise en œuvre effective, des normes « REDD+ » pour les investissements miniers et des hydrocarbures dans les zones forestières de manière à prévenir, réduire sinon, compenser leurs impacts sur les forêts ;
- ✓ Vulgariser les normes REDD+ et en assurer le suivi ;
- ✓ Définir les normes REDD+ sur les secteurs : Agriculture, Environnement, Energie, Aménagement du territoire, Santé (Démographie) et foncier ;
- ✓ Elaborer un programme de renforcement des capacités des experts et des parties prenantes dans l'application et suivi des normes REDD+.
- ✓ Renforcer les capacités des structures chargées de la protection de l'environnement ;
- ✓ Organiser les évaluations environnementales (EIES, EES, AE, IE...) pour une meilleure évaluation de l'état environnemental ;
- ✓ Elaborer la politique de développement communautaire dans les zones minières.

PILIER AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (AT)



a) Objectifs

- ✓ Elaborer et mettre en œuvre, de manière participative et transparente, une politique d'aménagement du territoire organisant et optimisant l'utilisation des terres et des ressources forestières par les divers secteurs de l'économie nationale dans le respect des droits reconnus par le système légal de la RDC, afin d'en réduire l'impact sur les forêts, de réduire les conflits et d'assurer le développement durable au niveau national et local.
- ✓ Engagements politiques de la Loi 2 :

Les forêts de grande valeur, les tourbières et les concessions des forêts des communautés locales sont intégrées de manière systématique dans les processus et plans d'aménagement du territoire, en vue de leur préservation.

Tous les contrats d'affectations des terres (agriculture, forêts, mines, hydrocarbures) sont centralisés et publiés de manière transparente.

b) *Financement*

Tableau 17 : Financement du pilier Aménagement du Territoire (en millions USD)

| Enveloppe du PI | Cofinancement | Programmes Sectoriels | PIREDD | Frais Agences PIREDD | Total | Reste à mobiliser |
|-----------------|---------------|-----------------------|--------|----------------------|--------|-------------------|
| 19 | 0 | 8 | 16,54 | 3,065 | 27,605 | -8,605 |

c) *Programmes contribuant au progrès du pilier*

L'aménagement du territoire est l'art ou la technique de disposer avec ordre, à travers l'espace d'un pays et dans une vision prospective, les hommes, les équipements et les moyens de communication qu'ils peuvent utiliser en prenant en compte les contraintes naturelles, économiques, humaines voire stratégiques. C'est dans ce cadre que le FONAREDD a mobilisé les fonds pour financer un programme sectoriel d'appui d'aménagement du territoire et des programmes intégrant la planification de l'espace comme le socle de tout l'investissement alloué. Ceci permet que les ressources naturelles soient gérées d'une façon durable afin de répondre aux besoins actuels et de la génération future.

d) *Résultats attendus et l'état des lieux fin 2021*

A la clôture de l'année 2021, le Gouvernement de la RDC s'est doté des outils ou instruments d'aménagement du territoire que nous pouvons citer :

- (1) Une politique Nationale d'aménagement ;
- (2) Une Loi-Cadre d'Aménagement du territoire soumise au parlement pour validation ;
- (3) des guides Méthodologiques pour l'élaboration (SNAT, PPAT, PLAT) ;
- (4) des Plans Provinciaux d'aménagement du territoire (PPAT) réalisé à travers les programmes intégrés et ;
- (5) des Plans Locaux.

Le tableau 18 illustre les résultats d'une façon détaillée par rapport aux indicateurs du Plan d'Investissement (PI) et de la Lettre d'Intention (LOI). Au total, 7 résultats attendus dans le cadre du pilier dont 3 prévus dans le PI et 4 jalons de la LOI.

Tableau 18: Résumé des réalisations (Cumulatives) liées au pilier Aménagement du territoire avec l'appui des programmes intégrés fin 2021

| N° | Intitule de l'indicateur | Cibles prévues | Résultats atteints fin 2021 |
|----|---|---|---|
| 1. | La Politique et la Loi d'AT sont élaborées de manière participative (PI et LOI) | <ul style="list-style-type: none"> • La RDC est dotée d'une politique d'AT qui soutient sa vision du développement durable ; • Un projet de Loi Cadre est déposé au Parlement et son évolution parlementaire est accompagnée | <ul style="list-style-type: none"> • Document de la PNAT validé le 15/01/2020 et adopté par gouvernement en conseil des ministres du 3/7/2020 ; • Projet de LAT validé le 22/01/2020, adopté par le gouvernement en conseils des ministres du 18/9/2020, et transmis pour examen et adoption. |

| N° | Intitule de l'indicateur | Cibles prévues | Résultats atteints fin 2021 |
|----|---|---|--|
| 2. | Schéma National d'AT élaboré (PI) | Un schéma national de l'Aménagement du Territoire (SNAT) élaboré de manière participative | <ul style="list-style-type: none"> • Guides méthodologiques pour la réalisation des SPAT/PPAT/PLAT et de zonage des terroirs villageois validés • Processus d'harmonisation des méthodologies de réalisation des Plans de zonage engagé avec les PIREDD et parties prenantes • Diagnostic de la zone d'intervention du PIREDD Sud Ubangi pour la réalisation de SPAT élaboré • Etude sur la dynamique des feux et des zones chaudes de déforestation pour le PIREDD MONGALA pour la réalisation de SPAT réalisée. • Activités sur la structuration du milieu dans trois PIREDD : <ul style="list-style-type: none"> - 3 Schémas provinciaux d'aménagement du territoire (SPAT) élaborés dans le PIREDD PO - 8 Plans Territoriaux d'Aménagement du territoire (PTAT) validés dans le PIREDD PO ; - 642 PSAT élaborés dont 493 validés et 149 en cours de validation) : PIREDD Mai-Ndombe (480), PIREDD Oriental (63), PIREDD Sud Ubangi (13), PIREDD Equateur (6) dont 3 produits et 3 autres en cours de finalisation, PIREDD KWILU (70) en Cours de validation, PSAT PIREDD MONGALA (10) en cours de validation ; - Diagnostics et collecte de données menées au Sud-Ubangi ; - Etude sur la dynamique des feux et des zones chaudes de déforestation pour le PIREDD MONGALA ; <p>Voir le tableau 19 avec les superficies de PSAT par PIREDD.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 9 Plans Locaux de Développement élaborés et validés : 5 PIREDD Mai-Ndombe et 4 PIREDD Equateur. |
| 3. | Secteurs administratifs, territoires et provinces disposant d'un plan d'usage des sols respecté (PI) | 9 Plans Provinciaux d'Aménagement du territoire | 3 Plans Provinciaux d'aménagement du territoire élaborés et validés dans le PIREDD PO pour trois provinces (Ituri, Bas Uélé et Tshopo). |
| 4. | Analyses de base réalisées pour l'élaboration d'une politique d'aménagement du territoire intégrant les objectifs de la Stratégie nationale cadre REDD+ (LOI) | Des études sectorielles, multisectorielles, et régionales sont conduites pour alimenter la Politique, le SNAT et les SPAT | <ul style="list-style-type: none"> • Analyse sur le cadre juridique de l'AT réalisée en 2019 ; • Processus de recrutement des firmes/cabinets pour la réalisation de 2 études jugées prioritaires (étude du capital forestier et étude du potentiel agricole de la RDC) lancé en 2022. |
| 5. | Guide méthodologique élaboré, accompagné de normes de qualité claires, pour la réalisation du zonage participatif des terroirs villageois - comprenant les terres utilisées et occupées par les communautés locales et les peuples autochtones – et (...) sur | Un guide est élaboré qui propose une méthodologie adaptée aux différents objectifs et niveaux de l'aménagement du territoire : <ul style="list-style-type: none"> - Schémas d'ETD et de leurs plans de développement | <ul style="list-style-type: none"> • Production des drafts du guide (2020) ; • Consultation des parties prenantes sur le draft du guide (2019-2021) ; • Validation du guide provisoire (2021) ; • Test du guide sur terrain (2021) ; • Production de la version finale du guide (2021). |

| N° | Intitule de l'indicateur | Cibles prévues | Résultats atteints fin 2021 |
|----|--|--|--|
| | base des démarches locales de planification déjà réalisées (LOI) | <ul style="list-style-type: none"> - Des Plans de Gestion des Ressources Naturelles - Des études sectorielles destinées aux plans. | |
| 6. | Un effort ciblé pour garantir que la « programmation géographique nécessaire à la levée du moratoire sur les concessions forestières industrielle » sera réalisée dans le cadre d'une démarche d'AT. | Une étude sur le macro-zonage réalisée | <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte de la programmation géographique dans l'étude sur le capital forestier ; • Evolution actuelle du contexte institutionnel sur la levée du moratoire. |

Source : Rapport des programmes AT et PIREDD

Il y a lieu de signaler que, les programmes intégrés Mai-Ndombe, Oriental, et Mongala ont apporté un appui dans la construction des bâtiments des services techniques de l'Etat, la réhabilitation des routes de desserte agricole et l'acquisition des bacs pour la traversée des cours d'eau par les communautés d'un village à l'autres.

Pour le PIREDD PO, 11 bâtiments ont été construits dont 8 bureaux de secteur, 1 bureau provincial de l'aménagement du territoire et 2 bureaux de circonscription foncière de Buta. Ces bâtiments ont amélioré le cadre de travail des agents des services techniques. Les images ci-dessous montrent les différents bâtiments construits dans l'une des provinces du programme (Bas Uélé).





Dans le PIREDD MONGALA, les appuis du programme ont amélioré les bâtiments administratifs dans le territoire de BUMA. Au cours de l'année 2022, le programme prévoit la réhabilitation du bâtiment de l'Administrateur de ce territoire vu son état de délabrement et la construction du bâtiment de la division provinciale d'environnement dans le territoire de Lisala.





Source : Rapport d'activités PIREDD MO 2021

Tableau 19 : Liste des terroirs avec PSAT dans les PIREDD

| PIREDD | Province | Territoire | Superficie Territoire | Nb PSAT | Superficies sous PSAT | % sous PSAT |
|--|------------|--------------|-----------------------|------------|-----------------------|-------------|
| Mai-Ndombe | Mai-Ndombe | Inongo | 2 414 900 | 100 | 554 700 | 23% |
| Mai-Ndombe | Mai-Ndombe | Kiri | 1 207 000 | 100 | 574 111 | 48% |
| Mai-Ndombe | Mai-Ndombe | Kutu | 1 867 400 | 211 | 883 722 | 47% |
| Mai-Ndombe | Mai-Ndombe | Oshwe | 4 173 200 | 69 | 1 726 599 | 41% |
| Equateur | Equateur | Bikoro | 1 384 200 | 6 | 23 255,00 | 2% |
| Kwilu | Kwilu | Bagata | 1 817 900 | 2 | 5 888 | 0% |
| Kwilu | Kwilu | Bulungu | 1 340 400 | 39 | 91 209 | 7% |
| Kwilu | Kwilu | Idiofa | 1 867 200 | 0 | - | 0% |
| Kwilu | Kwilu | Masi-Manimba | 1 432 700 | 29 | 57 960 | 4% |
| Sud Ubangi | Sud ubangi | Gemena | 1 148 800 | 13 | 47 783 | 4% |
| Orientale | Tshopo | Bafwasende | 4 881 800 | 13 | 361 072 | 7% |
| Orientale | Tshopo | Isangi | 1 376 900 | 30 | 262 467 | 19% |
| Orientale | Tshopo | Ubundu | 4 153 700 | 18 | 236 909 | 6% |
| Orientale | Bas-Uele | Buta | 809 800 | 2 | 26 806 | 3% |
| Orientale | Bas-Uele | Aketi | 2 541 700 | 0 | - | 0% |
| Total PSAT et Superficie à la clôture de l'année 2021 | | | 32 417 600 | 632 | 4 852 481 | |

Sources : Rapports des programmes 2021

PILIER FONCIER



a) Objectifs

- ✓ Elaborer et mettre en œuvre de manière participative et transparente une politique foncière équitable - y compris les questions de genre et des personnes vulnérables, les communautés locales et les peuples autochtones- et susceptible d'assurer une gestion durable et non conflictuelle des terres et la clarification des droits fonciers, en vue de limiter la conversion des terres forestières.
- ✓ Engagements politiques de la Loi 2 :

Une politique et une loi foncières ambitieuses et innovantes ont été approuvées, intégrant notamment les chartes foncières locales, les cadastres et registres fonciers communautaires, et une Stratégie pour la transition écologique dans les investissements fonciers a été approuvée et mise en œuvre.

Les droits fonciers collectifs et individuels seront reconnus au moyen des systèmes d'informations foncières locales souples et fiables.

La sécurisation foncière des investissements verts en savanes est facilitée.

b) Financement

Tableau 20 : Financement du pilier Foncier (en millions USD)

| Enveloppe du PI | Cofinancement | Programmes Sectoriels | PIREDD | Frais Agences PIREDD | Total | Reste à mobiliser |
|-----------------|---------------|-----------------------|--------|----------------------|-------|-------------------|
| 30 | 0 | 7 | 1,24 | 2,12 | 10,36 | 19,64 |

c) Programmes contribuant au progrès du pilier

Le contexte foncier actuel en RDC constitue un grand frein à l'investissement, national ou international, et entraîne une mise en valeur insuffisante des terres ainsi qu'une version à court-terme et donc non durable de l'exploitation des ressources naturelles, notamment les ressources forestières. La mise en valeur des terres selon le code foncier actuel n'est pas du tout propice à REDD+ puis que la coupe de la forêt représente une preuve de mise en valeur mais pas sa préservation (ou alors par l'intermédiaire d'une concession de conservation, réservée à des acteurs disposant de moyens conséquents)⁵.

C'est dans ce cadre que le FONAREDD a financé un programme sectoriel à hauteur de 7 MUSD et certains investissements à travers les PIREDD pour soutenir l'harmonisation foncière pour assurer l'attractivité des investissements REDD+ et contribuer à la permanence des réductions d'émissions (sécurité juridiques tant pour les porteurs de projets que pour les autres parties prenantes comme les ménages ruraux).

Ces programmes ont contribué à améliorer le cadre légal et réglementaire actuel de la gestion foncière en intégrant les aspects spécifiques à la REDD ; le renforcement des capacités de l'administration

⁵ Stratégie nationale REDD+ p 103

foncière dans les zones PIREDD et le ministère National (Formation, dotation en kit informatique, construction et réhabilitation des bâtiments de circonscription foncière, l'expérimentation de la sécurisation foncière en cours dans les territoire de Mambassa et Inongao, etc).

d) *Résultats attendus et l'état des lieux fin 2021*

Par rapport au Plan d'investissement et à la LOI, 9 résultats décrits sont attendu dans la mise en œuvre des programmes de la Réforme Foncière et intégrés. Le tableau 21 illustre en résumé les progrès atteints à la clôture de l'année 2021.

Tableau 21 : Résumé des réalisations (Cumulative) liées au pilier foncier avec l'appui du programme de réforme foncière et les programmes intégrés fin 2021

| N° | Intitulé de l'indicateur | Cibles prévues | Résultats atteints fin 2021 |
|----|---|---|---|
| 1. | Projet de politique foncière élaborée de manière participative (PI et LOI) | <ul style="list-style-type: none"> • Une politique foncière équitable est adoptée de manière participative en vue de limiter la conversion des terres • Un Décret du gouvernement sur la politique foncière | <ul style="list-style-type: none"> • Politique nationale foncière intégrant les préoccupations des peuples autochtones adoptée et ce, après large consensus au niveau provincial et national (Dans les 26 provinces de la RDC) ; • Approbation du document de politique foncière par le Comité de Pilotage de la réforme foncière. |
| 2. | Projet de la loi foncière élaboré de manière participative et prenante en compte les objectifs REDD+ (PI) | Projet de la loi transmis à l'Assemblée nationale pour adoption | Maquette (architecture) de la Loi modificatrice de la loi foncière de 1973 en cours d'élaboration. |
| 3. | Edits foncier provinciaux élaborés de manière participative (PI) | Une proposition d'un édit dans chaque province PIREDD | <ul style="list-style-type: none"> • Un Edit foncier du PIREDD Mai-Ndombe est envoyé, pour adoption, à l'Assemblée Provinciale. Cet édit permettra de renforcer le caractère opposable des PSAT ; • Trois drafts d'Edits fonciers sont élaborés en vue de faciliter la mise en place d'un mécanisme de clarification et d'enregistrement des droits fonciers des communautés locales, y compris les individus bénéficiant des investissements REDD+. |
| 4. | Coordination foncières fonctionnelle (PI) | Une coordination provinciale dans chaque province PIREDD faisant l'objet d'intervention REDD + | <ul style="list-style-type: none"> • Le programme d'appui à la réforme foncière appui deux circonscriptions foncières dans les territoires de Mambasa (Ituri) et Inongo (Mai-Ndombe). A ce jour un bâtiment achevé à Mambasa et les agents ont bénéficié des équipements informatiques et une série de formation pour leur permettre d'utiliser les outils produits. • Le PIREDD PO a apporté des appuis aux circonscriptions foncières (Services de Cadastre) dans les territoires ci-après : <ul style="list-style-type: none"> - Deux bâtiments construits et remis aux circonscriptions foncières des territoires de Buta et Aketi ; - Deux bâtiments en cours de construction dans les territoire de Djumu et Urumu - Des bâtiments en cours de construction dans les d'Isangi et Ubundu |
| 5. | Nbre de conseils consultatifs de l'agriculture fonctionnels (PI) | Un au niveau provincial et Un dans chaque territoire cible pour chaque PIREDD | <ul style="list-style-type: none"> • PIREDD Mongala : Un conseil consultatif Provincial de l'agriculture, CARG redynamisés dans 4 territoires et CARG installés au niveau de 13 secteurs ; |

| N° | Intitule de l'indicateur | Cibles prévues | Résultats atteints fin 2021 |
|----|---|---|---|
| | | | <ul style="list-style-type: none"> • PIREDD Sud Ubangi : Un conseil consultatif Provincial de l'agriculture, CARG opérationnels dans 4 de territoire ; • PIREDD Kwilu : 4 CARG de territoire opérationnels • PIREDD Equateur : Un conseil consultatif Provincial de l'agriculture, CARG redynamisé dans 1 territoire ; • PIREDD Mai-Ndombe : Un conseil consultatif Provincial de l'agriculture, CARG opérationnels dans 4 territoire et CARG opérationnels dans 15 secteur ; • PIREDD Oriental : Un conseil consultatif Provincial de l'agriculture, Redynamisation des au niveau des territoires en cours <p>TOTAL : 8 Conseils consultatifs provinciaux, 17 CARG de territoire et 28 CARG (6)de secteur sont opérationnels.</p> |
| 6. | Cartes des diverses emprises foncières sectorielles formelles ou informelles, publiques et privés (pour les divers secteurs productifs consommateurs d'espace : agricoles, minières, forestières, etc.) | 1 cartes provinciale disponible par PIREDD et 1 carte participative par terroir prioritaire REDD+ | <ul style="list-style-type: none"> • PIREDD Mongala : 10 cartes de terroirs villageois élaborées et une carte provinciale en cours d'élaboration en 2022 ; • PIREDD Sud Ubangi : 13 cartes des terroirs des groupements élaborés et validés ; • PIREDD Kwilu : 72 cartes des terroirs villageois en phase de validation • PIREDD Equateur : 2237cartes de planification collectées dont 141 assimilables aux PSAT • PIREDD Mai-Ndombe : 480 cartes des terroirs villageois/Cartes des diverses emprises... • PIREDD Oriental : 11 cartes d'utilisation des terres validées au niveau provincial (3 provinces et territorial (8 territoires) <p>TOTAL : 727 cartes de terroirs des diverses emprises sont élaborées et validées de manière participative.</p> |
| 7. | Nbre de territoires dans lesquels les services de l'agriculture et du cadastre ont été formés et équipés | Chaque territoire prioritaire des provinces PIREDD | <p>Les progrès atteints en 2020 de cet indicateur sont presque les mêmes en 2021.</p> <ul style="list-style-type: none"> • PIREDD Oriental : <ul style="list-style-type: none"> - Les inspecteurs de 10 territoires ont reçu de la part du PIREDD des motos pour leur permettre de remplir valablement leur mission d'encadrement des ménages agricoles ; - Deux bureaux construits et remis aux services du cadastre dans la province du Bas Uélé (Territoires de Buta et Aketi) - Renforcement des capacités en faveur des agents du cadastre sur la gestion des ressources naturelles et la REDD |

⁶ Il est à noter que l'opérationnalisation des CARG est renseigné sous le Pilier Foncier, plutôt que sous le Pilier Agriculture, étant donné que le Plan d'investissement REDD de la RDC indique clairement que les CARG ont en principe un rôle dans le développement rural.

⁷ 223 cartes des terroirs du PIREDD Equateur sont celles produites par son partenaire WWF dans le cadre de ses projets avant le PIREDD.

| N° | Intitule de l'indicateur | Cibles prévues | Résultats atteints fin 2021 |
|-----|---|---|--|
| | | | <ul style="list-style-type: none"> - Contrat de collaboration signé avec les services de l'agriculture et du cadastre • PIREDD Mongala : <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des agents, des inspecteurs de l'inspection Provinciale d'Agriculture et ceux des 3 territoires - Les inspecteurs de ces 3 territoires (IPA) et 34 agents des services techniques déconcentrés ont reçu 37 motos pour leur mobilité sur terrain et l'accompagnement des ménages • PIREDD Kwilu : 4 territoires formés mais pas encore équipés • PIREDD Equateur : Renforcement des capacités à la base de 46 agents agronomes dont 10 des secteurs et 36 des groupements dans 4 territoires, en vue d'assurer un accompagnement technique auprès des communautés des quatre territoires touchés par le projet. • PIREDD Sud Ubangi : Les inspecteurs des 3 territoires ont reçu des moyens de mobilité (moto) et ont vu leurs capacités renforcées sur les enjeux de la REDD à travers des formations. • PIREDD Mai-Ndombe : Les capacités des inspecteurs de 4 territoires (Kutu, Inongo, Kiri et Oshwe) ont été renforcées ; les inspecteurs reçoivent régulièrement des moyens de fonctionnement pour leurs services. <p>TOTAL : les inspecteurs de 27 territoires sont formés et équipés</p> |
| 8. | % de terroirs villageois cartographies de manière participative (PI) | % par province PIREDD | <p>Dans les terroirs villageois des PIREDD, le % de la cartographie des terroirs villageois se présente comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PIREDD Mai-Ndombe 480/600 cartes soit 80% ; • PIREDD Equateur 100% (en se basant sur les cartes produites par le WWF l'intervention du PIREDD • PIREDD Mongala : 10/50 cartes, soit 20% • PIREDD Sud Ubangi : 13/54 cartes, soit 24% • PIREDD Kwilu 72/250 cartes, soit 28% • PIREDD PO : 124/240 cartes, soit 52% |
| 9. | Des dispositions (juridiques et techniques) pour l'enregistrement des droits collectifs ont été proposées | Au moins une proposition réalisée sur base des expériences pilotes et des concertations | Deux outils juridiques en place pour donner un cadre légal au fonctionnement du Registre Foncier Communautaire (RFC), à savoir : Edits - type et modèle de charte. (Idem résultat 2020) |
| 10. | CONAREF fonctionnelle (LOIp) | CONAREF fonctionnelle | <p>CONAREF totalement fonctionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Statuts et textes légaux (décret et arrêté) formalisés ; |

| N° | Intitule de l'indicateur | Cibles prévues | Résultats atteints fin 2021 |
|-----|---|---|--|
| | | | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrat entre la CONAREF et ONUHABITAT pour délégation de la gestion des fonds de son fonctionnement régulier, signé ; ▪ Disponibilité d'un site web CONAREF (http://www.conaref-rdc.org/), réunions statutaires régulièrement tenues, manuel de procédure disponible ▪ Personnel recruté (interne et consultants) et équipé ▪ Missions de terrain et formation régulièrement effectuées ; ▪ Plan de travail élaboré, financé et mis en œuvre ; ▪ Activités de communication lancées. |
| 11. | Guide méthodologique élaboré pour la définition de stratégies provinciales de gestion foncière dans le cadre des programmes intégrés, suivant les bonnes pratiques internationales et les lois nationales | Un modèle complet de renforcement des capacités des brigades foncières est élaboré et mis à disposition des projets (programme de travail, modules de formation, gestion informatique du registre cadastral, cartographie, lien AT) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un deuxième draft du guide méthodologique est disponible. Son contenu a été partagé avec les parties prenantes qui font des feedbacks permettant de l'améliorer ; ▪ Le guide est en expérimentation dans deux territoires (Mambasa et Inongo) ; |
| 12. | Appuyer les communautés locales dans les procédures de requête de divers modèles locaux et communautaires de gestion durable des forêts et dans la sécurisation des droits fonciers, en particulier dans le cadre des programmes intégrés | Les besoins de sécurisation foncière de toutes les parties prenantes (dont les concessions communautaires) sont pris en compte dans l'élaboration de la Politique, des textes réglementaires, et du guide de renforcement de capacités des brigades foncières appuyées (PIREDD) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Études de référence sur la tenure foncière réalisées dans trois provinces (y compris Ituri, Mai-Ndombe et Kwilu). Etude sur le fonctionnement de l'administration foncière, début de la capitalisation des expériences en cours concernant la sécurisation foncière ; ▪ Un modèle de sécurisation foncière (à Mambasa) est en cours d'expérimentation. Il est documenté à travers le guide méthodologique qui en présente les différentes étapes et son apport en termes de renforcement du cadastre et de mise en place d'un Système d'information foncière (SIF) complet : le Registre foncier communautaire (RFC) a été mis en place et est l'outil permettant cette sécurisation foncière. ▪ Deux outils juridiques en place pour donner un cadre légal au fonctionnement du RFC, à savoir : l'Edit-type et le modèle de charte élaborés et soumis aux discussions internes et qui doivent être validés ; ▪ Le Comité foncier local chargé de piloter la mise place du RFC à Mambasa (Ituri) et Inongo (Mai-Ndombe) est mis en place ; ▪ Le bâtiment de l'administration foncière est en cours de construction ; |

« Je suis à la fois fier et heureux de constater que les présentes assises vous ont permis de relever ce grand défi de doter la République démocratique du Congo d'un document consensuel de politique foncière nationale. Je suis particulièrement admiratif de la qualité du travail que vous avez abattu pendant ces trois jours, dans un climat

d'ouverture et de dépassement enfin d'offrir au Pays cet outil fondamental de la gouvernance foncière qui lui manquait tant. » S.E Molendo Sakombi, Ministre des Affaires foncières à l'atelier de validation de la Politique Foncière Nationale.

Parallèlement à l'expérimentation de l'approche de sécurisation foncière au niveau local, un processus de documentation a été initié afin de permettre la finalisation du guide méthodologique pour le renforcement du cadastre qui est attendu du programme. Ainsi, les guides opérationnels suivants ont été élaborés :

- Le guide opérationnel de mise en place du Comité Foncier local⁸ qui explicite l'approche pratique de mise en place d'un CFL en milieu rural.
- Le manuel de procédures foncières locales⁹ : Ce manuel est un outil de gestion mis en place pour établir les règles et principes d'accès à la terre, le transfert des droits. Il définit les principes de constatation, de reconnaissance et de certification des droits dans une chefferie à partir de l'exemple de Babila-Bakwanza dans le territoire de Mambasa¹⁰. Le guide opérationnel de constatation, reconnaissance et certification des droits ;
- le guide opérationnel de la cartographie participative des terroirs villageois¹¹ ;
- le guide sur les mécanismes de résolution alternative des conflits¹².
- Le manuel de mise en place du système d'information foncière¹³ : ce manuel a pour objectif de fournir les principes directeurs ainsi que les étapes clés du développement et de la mise en place d'un SIF au sein d'une circonscription foncière.
- Le manuel d'utilisation du système d'information foncière¹⁴ : ce manuel est un guide utilisateur du SIF mise en place au sein de la circonscription de Mambasa. Il décrit le processus de l'utilisation quotidienne du SIF pour réaliser la mission de l'administration foncière.
- Le guide pratique du registre foncier communautaire¹⁵ : ce manuel est un guide méthodologique global qui présente l'approche RFC, les étapes de sa mise en œuvre, la modélisation du processus. Ce manuel est adressé à toutes les parties prenantes du foncier intervenant dans la sécurisation des terres des communautés mais aussi dans le développement des politiques foncières.
- Le guide opérationnel de la numérisation du Cadastre¹⁶ ;
- Le guide opérationnel de la personnalisation, configuration et déploiement du SIF¹⁷.

⁸ <https://drive.google.com/file/d/1L0ummmO8ueXJidfEVjmInw8JFU29EzXr1/view?usp=sharing>

⁹ https://docs.google.com/document/d/1frYEHdyvMPjLOD50s9znJYjAP6nHBY_Y/edit?usp=sharing&oid=100403214099326459403&rtpof=true&sd=true

¹⁰ <https://docs.google.com/document/d/1uq6aaDHO6eYMclu7nr5yPcwGZM2PJsXz/edit>

¹¹ <https://drive.google.com/file/d/1bvlquN3pNxFSSEGAvprlklLrcLsmBnwEz/view?usp=sharing>

¹² <https://docs.google.com/document/d/1ldHgmQ9NpkAbP8wSZQc0DCFDvQsWx5GC/edit?usp=sharing&oid=100403214099326459403&rtpof=true&sd=true>

¹³ <https://drive.google.com/file/d/1L0ummmO8ueXJidfEVjmInw8JFU29EzXr1/view?usp=sharing>

¹⁴ <https://drive.google.com/file/d/1yrdiNQy1D9M50yrppBmrUKdsow3UUvVv/view>

¹⁵ <https://drive.google.com/file/d/1-91cAQk9sX5mNgT7b36m5I2c-XXXQPfm/view?usp=sharing>

¹⁶ <https://docs.google.com/document/d/1RQ5bRMRWd16xmTPsviU8AwnYNRfydRrVKqbq0WhBHfg/edit>

¹⁷ [CAGDFT Guide méthodologique de mise en oeuvre du SIF.docx - Google Docs](#)

PILIER DEMOGRAPHIE



a) Objectifs

- ✓ Maîtriser la très forte croissance démographique en RDC afin de contribuer activement aux objectifs de croissance économique et de développement durable du pays, tout en allégeant la pression sur les écosystèmes forestiers.
- ✓ Engagements politiques de la Loi 2 :

Une **politique nationale de population 2030** ambitieuse sera adoptée et mise en œuvre, en vue d'accélérer la transition démographique et saisir le dividende démographique.

b) Financement

Tableau 22 : Financement du pilier Démographie (en millions USD)

| Enveloppe du PI | Cofinancement | Programmes Sectoriels | PIREDD | Frais Agences PIREDD | Total | Reste à mobiliser |
|-----------------|---------------|-----------------------|--------|----------------------|-------|-------------------|
| 40 | 25 | 8 | 2,67 | 3 | 38,67 | 1,33 |

c) Programmes contribuant au progrès du pilier

L'augmentation de la pression humaine sur les forêts, liée aux phénomènes migratoires et à la dynamique démographique, constitue une des causes sous-jacentes de la déforestation dans ce pilier. Pour réduire cette pression, le gouvernement, à travers le FONAREDD, a mis l'accent dans la planification. Un programme sectoriel est financé à hauteur de 33 MUSD pour appuyer le Gouvernement à maîtriser la croissance démographique de la RDC. Il s'ajoute à ce programme des appuis des programmes intégrés visant à faciliter les ménages aux services de la planification familiale et à la maîtrise de la démographie.

d) Résultats attendus et l'état des lieux fin 2021

Le pilier démographique bénéficie des appuis des deux types de programmes du FONAREDD à savoir : un programme sectoriel (Programme de Mise à l'Echelle de la Planification Familiale PROMIS-PF en sigle) et les programmes intégrés. Au niveau des programmes intégrés, il n'y a qu'un seul dans l'ancienne Province Orientale qui est touché directement avec les appuis du programme sectoriel (Offre et demande). Les autres ont reçu les appuis en matière de création de demande en planning Familial. Ces différents programmes, ont contribué aux résultats attendus du Plan d'Investissement REDD+ et les engagements pris dans la lettre d'intention. Le tableau ... illustre le niveau d'avancement des indicateurs de ces deux cadres. Certains indicateurs du PROMIS seront rapportés lors de l'enquête EDS en 2024. Il s'agit de l'indice synthétique de fécondité et % des femmes mariées ou en union âgée de 14 à 19 ans qui utilisent une méthode contraceptive moderne.

Il est à noter que le Gouvernement de la RDC, à travers sa stratégie nationale de Planification Familiale (PF), plusieurs partenaires ont contribué durant la même période de mise en œuvre à investir dans certaines zones cibles des programmes FONAREDD pour apporter un appui sur l'offre et la demande en PF. Il s'agit notamment de la Banque Mondiale à travers le Programme Développement du Système de Santé (PDSS) dans les provinces Equateur, Mongala et Sud Ubangi. Ceci a permis de faire des

économies d'échelles surtout dans les zones où les appuis du PROMIS-PF se limitent à la création de la demande.

Tableau 23 : Résumé des réalisations (Cumulatives) liées au pilier démographie avec l'appui du PROMIS-PF et les programmes intégrés fin 2021

| N° | Intitulé de l'indicateur | Cibles prévues | Résultats atteints fin 2021 |
|----|--|---|--|
| 1. | Prévalence contraceptive moderne augmentée (PI) | % dans les zones ciblées (5% en moyenne dans le pays) | <ul style="list-style-type: none"> • Cette cible sera rapportée par l'enquête EDS 2024 • Pour PROMIS, l'indicateur principal à renseigner est les Années Couples de Protection (ACP) qui constitue la base de son intervention de l'offre et la demande de service du PF. A fin 2021, soit après 2 ans de mise en œuvre du PROMIS-FP, le programme a atteint 2 578 106 APC/6 434 688 APC soit 40% |
| 2. | Dynamiques démographiques mieux comprises (PI) | Flux migratoire et causes sous-jacentes analysées dans toutes les zones PIREDD | <p>Cet objectif est porté par deux PIREDD : Oriental et Kwilu.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour le PIREDD PO : on attend la stabilité dans les zones les plus affectées par la migration. - Pour le PIREDD Kwilu : l'étude sera réalisée dans les zones chaudes de déforestation pour évaluer l'impact des flux migratoires. |
| 3. | Stratégie d'appui aux zones des programmes intégrés définie avec le Comité Technique Multisectoriel Permanent de la Planification Familiale, sur base de l'analyse des besoins (LOI) | Les stratégies d'appui mises en œuvre par les PIREDD sont validées avec le Comité Technique de la planification familiale | <ul style="list-style-type: none"> • PROMIS a appuyé l'installation du CTMP dans les zones PIREDD (Sud Ubangi, Mongala, Equateur, Kwilu, Tshopo, Ituri, Bas Uélé et Mai-Ndombe. En tout, 8 CTMP étaient opérationnels à la fin de 2021 dans les zones PIREDD sur 10 prévues. • Les stratégies d'appui de mise en œuvre par les PIREDD sont validées avec le Comité Technique de la planification familiale |
| 4. | Consultation nationale sur lien démographie et gestion des ressources naturelles (LOI) | Toutes les parties prenantes définies par le Plan sont consultées et des rapports précisent les liens établis par ces consultations. Ces rapports sont largement diffusés notamment dans les PIREDD | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement de la consultation nationale à travers la 4^{ème} conférence nationale sur la Planification Familiale en décembre 2019, ▪ Réalisation par l'AFD d'une étude sur la démographie et la croissance économique en RDC ; ▪ Travail sur le développement d'un cadre de consultation en cours par PROMIS. |
| 5. | Stratégie de communication sur la Planification familiale (LOI) | La Stratégie Nationale de Communication est mise en œuvre dans les PIREDD | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Stratégie nationale de communication en planification familiale adoptée ▪ Données disponibles sur la sensibilisation au niveau de PNSR ▪ Certains programmes intégrés ont lancé des activités de la sensibilisation des ménages sur la planification familiale avec l'appui des CTMP, le cas échéant. |
| 6. | Plan national mis en œuvre dans zones ciblées par la Stratégie Nationale (LOI) | La stratégie nationale est appliquée dans les zones PIREDD et ses objectifs de cibles sont atteints. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Programme de mise à échelle de la planification familiale en RDC (PROMIS) est opérationnel depuis décembre 2019. ▪ Stratégie déclinée en plan dans le document du programme, |

| N° | Intitule de l'indicateur | Cibles prévues | Résultats atteints fin 2021 |
|----|--------------------------|----------------|---|
| | | | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquisition et distribution des intrants dans les zones d'intervention du programme. ▪ 2 533 106 années de protection de couple (APC) générées grâce au PROMIS. ▪ 8 318 prestataires formés en planification familiale, soit des prestataires cliniques ainsi que des distributeurs à base communautaire. ▪ Existence d'une stratégie nationale PF validée en 2014 par le Ministère de la Santé Publique. ▪ 11 provinces (de 10 prévues) 165 Zones de santés (de 152 prévues) soutenues par PROMIS ; ▪ Instituts d'enseignement et techniques médicales (IEM/ITM) devenues points de prestation de services PF |

Dans les zones PIREDD, où il n'y a pas d'appuis sur les offres PF (intrants), l'opérationnalisation des CTMP pose un peu des soucis pour ces structures qui remplissent correctement les missions leurs conférées. Il y a lieu de repenser dans la deuxième lettre d'intention, les appuis de PF dans les zones d'intervention des programmes intégrés du FONAREDD.

« Je n'ai que 22 ans mais j'ai déjà 4 Enfants avec un mari débrouillard comme aide-chauffeur et ne gagne presque rien. Je suis une femme ménagère ne travaillant pas à cause de la charge qui pèse beaucoup sur moi. C'est ainsi qu'après avoir suivi et participé à cette activité, j'ai été convaincue et je me suis dit que c'est une chance de pouvoir vous rencontrer pour mon problème qui a trop duré. », Marie, Bénéficiaire du Programme PROMIS, habitante de Kikwit/Kwilu.

Chaque zone de PIREDD, un objectif est clairement défini. Il s'agit de la sensibilisation au PF au niveau des écoles, centres de Santé et les instituts supérieurs des sciences infirmiers. Les progrès atteints par les PIREDD se présente comme suit :

1. **PIREDD Mai-Ndombe** : 9 739 ménages (environ 40 000 personnes) sensibilisés en PF ;
2. **PIREDD Mongala** : Une convention de subside à la hauteur de 91 543 \$ signée avec la coordination Provinciale de la Santé de la Reproduction (CPSR) pour les activités en PF. Ces appuis ont permis d'améliorer la connaissance des ménages et les acteurs étatiques en PF. Les résultats atteints à ce jour sont :
 - 20 FOSA avec les services PF ;
 - 3 148/7 350 APC générées avec l'appui des instants de PDSS;
 - 9% de la couverture du PF dans les zones d'intervention ;
 - 60% de stock disponible des méthodes PF dans les formations Sanitaires (FOSA) avec le projet PDSS ;
 - 9 375/17 782 ménages sensibilisés en PF (mettre le %);
3. **PIREDD Equateur** : Un montant global de **86 786,76 \$** a été rendu disponible pour soutenir les actions de PF dans la province de l'équateur en collaboration avec certains partenaires notamment la Banque mondiale (PDSS). Les activités clés réalisées dans ce cadre sont :
 - Organisation des journées de sensibilisation et de démonstration culinaires ;
 - Communications dont deux écrites et une audio faites par la presse locale et l'unité de communication de la FAO ;

- Enquêtes pour établir la situation de référence en matière de l'utilisation des méthodes contraceptives modernes complétées dans les 6 zones de santé de l'aire du programme ;
- 6 formations de renforcement des capacités des membres en plaidoyer et en quantification des intrants PF ;
- Formation des groupes thématiques ;
- Sensibilisation et mise en place des groupes thématiques PF (jeunes, adolescents, leaders des mouvements religieux, groupes des religieux

PILIER GOUVERNANCE



a) Objectifs

- ✓ Promouvoir l'alignement dans le pays des interventions du secteur public et privé, national et international sur les objectifs REDD+ ;
- ✓ Assurer la transparence et la consolidation de l'information ainsi que l'application de la loi dans les secteurs pertinents pour la REDD+.
- ✓ Engagements politiques de la Loi 2 :

Un **modèle de zone économique spéciale innovant**, visant à appuyer les investissements agricoles et énergétiques à impact réduit sur les forêts sera mis en œuvre.

Le cadre légal et réglementaire sur la **protection des droits des peuples autochtones** est adopté et mis en œuvre.

b) Financement

Tableau 24 : Financement du pilier Gouvernance (en millions USD)

| Enveloppe du PI | Cofinancement | Programmes Sectoriels | PIREDD | Frais Agences PIREDD | Total | Reste à mobiliser |
|-----------------|---------------|-----------------------|--------|----------------------|--------|-------------------|
| 40 | 0 | 16,4 | 6,99 | 3,065 | 26,455 | 13,545 |

c) Programmes contribuant au progrès du pilier

Le pilier gouvernance touche tous les programmes du portefeuille du FONAREDD dans la mesure où, ils sont appelés à assurer la transparence, la participation des parties prenantes, le renforcement des capacités des institutions territoriales/Provinciales/Nationales, la création des plateformes multi-acteurs, etc.

d) Résultats attendus et état des lieux fin 2021

Il a été prévu dans le portefeuille du FONAREDD de financer un programme sectoriel (Gouvernance) pour soutenir plus les outils REDD+ dans la première phase d'investissement. Malheureusement, ce programme n'a été pas financé à cause du retard enregistré dans la programmation et le blocage des fonds par le bailleur du FONAREDD.

Par ailleurs, les avancées sont réalisées dans ce pilier suite aux fonds alloués aux programmes sectoriels et intégrés du FONAREDD. Les progrès atteints à la clôture ont permis d'avancer les indicateurs du Plan d'Investissement et les jalons de la LOI.

Il y a lieu de noter deux programmes (Savanes et PGD) où les structures de gouvernance n'étaient pas opérationnelles à la clôture de l'année 2021. Ces programmes sont en phase de démarrage.

Le tableau ci-dessous montre les résultats atteints par rapport aux indicateurs du PI et les jalons de la LOI.

Tableau 25 : Résumé des réalisations (Cumulatives) liées au pilier gouvernance fin 2021

| N° | Intitule de l'indicateur | Cibles prévues | Résultats atteints fin 2021 |
|----|--|---|---|
| 1. | Fonds National REDD+ en place (PI) | Fonds opérationnel et fonctionnel | Un Fonds National REDD+ opérationnel et fonctionnel depuis 20016. Ce bras financier de la stratégie cadre Nationale REDD+ a, à travers CAFI, Norvège et Suède, déjà mobilisé et financé 18 programmes à hauteur de 249,865 412\$ |
| 2. | <ul style="list-style-type: none"> Les outils du FONAREDD National REDD+ sont gérés de manière dynamique, transparente et rigoureuse (PI) Les résultats des interventions REDD+ sont mis à disposition du public de manière transparente au travers de rapport annuels publiés (LOI) | L'information sur la mise en œuvre et les décaissements est disponible publiquement | <ul style="list-style-type: none"> Nouveau site internet FONAREDD existe, opérationnel et à jour ; 100 % des rapports du FONAREDD et des programmes y sont publiés : https://FONAREDD-rdc.org/ Mécanisme de gestion des plaintes et recours du FONAREDD opérationnels et accessible au public : https://FONAREDD-rdc.org/plaintes-et-recours/ Portail Web SNSF est opérationnel et disponible via http://www.rdc-snsf.org/portal/ et son interface du nouveau portail est plus conviviale Site GTCRR opérationnel (société civile) : https://www.gtcrr-rdc.org/ Site internet REPALF opérationnel (Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers de la RDC) : http://peuplesautochtones.cd/repalef-2/ Site internet CONAREF opérationnel : http://www.conaref-rdc.org/ Site Internet du MEDD opérationnel : https://medd.gouv.cd/ Site internet du PNUD/RDC opérationnel : https://www.cd.undp.org/content/rdc/fr/home.html Site internet du Système d'Information sur les Sauvegardes en RDC opérationnel www.rdc-snsf.org/sis/ |
| 3. | <ul style="list-style-type: none"> Nbre structures de gouvernance renforcées ou créées et fonctionnelles (PI) Plateformes de concertation à tous niveaux et tous projets (LOI) | Les PIREDD créent, refondent et/ou renforcent les plateformes multisectorielles (CLDs, Carg) et tous les projets se dotent de Comités de Pilotage multisectoriels (Forêts, AT, Foncier, Savanes...) | <ul style="list-style-type: none"> 1 201 Comités locaux de développement (CLD) et 40 Comités Agricoles et Ruraux de Gestion (CARG) opérationnels dans les huit provinces des PIREDD <ul style="list-style-type: none"> - PIREDD Mai-Ndombe : 480 CLD et 19 CARG ; - PIREDD Equateur : 255 CLD et 1 CARG - PIREDD Kwilu : 184 CLD - PIREDD MONGALA : 60 CLD et 16 CARG - PIREDD Sud Ubangi : 98 CLD et 4 CARG - PIREDD PO : 124 CLD - 14 Comités de pilotage des programmes opérationnels ; Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers (REPALF) en place. Groupes thématiques de la réforme foncière opérationnels Conseil consultatif des forêts opérationnel au niveau du MEDD |

| N° | Intitule de l'indicateur | Cibles prévues | Résultats atteints fin 2021 |
|----|---|---|--|
| | | | <ul style="list-style-type: none"> • 19 coordinations provinciales GTCRR opérationnelles et membres dans les différentes plateformes de concertation des PIREDD |
| 4. | Représentativité des structures de gouvernance | 100% de structures de gouvernance concernée sont renforcées ou créés | <p>100% des services étatiques impliqués au processus REDD+ ont renforcés leurs capacités du niveau national et provincial. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réforme d'aménagement du territoire : Mise en place de la cellule technique d'AT est prise en charge avec le Secrétariat Général du ministère ; ▪ Réforme foncière : CONAREF fonctionnelle et le Secrétariat Général du ministère des affaires foncière ▪ Gestion durable de l'agriculture : Cellule technique de l'agriculture prise en charge ▪ SNSF : les appuis technique et financier à la DIAF et la DDD. ▪ Société civile environnementale : GTCRR appuyé ▪ Les services déconcentrés (Aménagement du territoire, environnement, agriculture et développement rural) des provinces Tshopo, Ituri, Bas Uélé, Sud ubangi, Kwilu, Equateur, Maniema et Mongala |
| 5. | Une politique d'alignement des interventions domestiques et extérieures sur les objectifs de la stratégie cadre nationale REDD+ et du Plan d'investissement REDD+ a été définie (LOI) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ 5 politiques élaborées ou complétées : Agriculture, foncier, aménagement du territoire, forêts, énergétique ▪ Les outils des paiements aux résultats sont opérationnels ▪ Mobilisation effective pour financements additionnels (bilatéraux, Erpa, Fonds Vert) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Politique d'aménagement du territoire adoptée par le Conseil de ministres ; ▪ Politique Nationale foncière adoptée au Comité de Pilotage ; ▪ Politique Nationale Agricole Draft 1 ▪ Feuille de route de la Politique Nationale Energétique élaborée ▪ Processus d'élaboration de la politique forestière lancé ▪ Partage des bénéfices en cours d'élaboration (CNREDD) et manuel CLIP ▪ Lancement en 2020 de l'étude sur les flux financiers liés à la REDD ▪ Alignement progressif des agences sur la REDD au travers des cofinancements des programmes sectoriels (de l'AFD pour le PGDF) et des PIREDD (de la JICA pour le PIREDD Kwilu et de la GIZ pour le PIREDD Maniema). Le FONAREDD, de son côté, cofinance le projet de la Banque mondiale d'appui aux peuples autochtones.) |
| 6. | Etude des moteurs de déforestation (LOI) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ les causes de déforestation mesurées par satellite (NERF) ▪ Les résultats des études provinciales réalisées par mai PIREDD et la Société Civile ▪ Les états des lieux de l'AT ▪ Les PGRN. ▪ Et Schémas d'ETD (tels que quantifiés dans les prodocs) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Plusieurs études ont été menées au début des années 2010 (FAO/GTCRR, OSFAC, Comifac, etc.) ; ▪ Etude spécifique sur les moteurs de déforestation au PIREDD Oriental prévue pour 2022 ▪ Etude sur la dynamique des feux et des zones chaudes de déforestation pour le PIREDD Mongala réalisée ▪ Diagnostic de la zone d'intervention du PIREDD Sud Ubangi y incluant un chapitre sur l'analyse de la déforestation dans la province du Sud Ubangi ▪ Rapports sur les états de lieux de l'AT réalisés, PSAT/PGRN et autres |

| N° | Intitule de l'indicateur | Cibles prévues | Résultats atteints fin 2021 |
|----|---|--|---|
| 7. | Guide de consultation des parties prenantes (LOI) | Le guide méthodologique est élaboré avec implication forte de la société civile | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Guide de consultation des parties prenantes élaboré et adopté ▪ Guide pratique en cours d'élaboration par GTCRR. Méthode au cœur de la méthodologie des PIREDD. |
| 8. | Matrice de gestion des risques | La matrice de gestion des risques est actualisée par les projets, et appliquée, y compris dans la gouvernance des projets. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Matrice Actualisée en 2021 par rapport aux matrices de gestion des risques des programmes ▪ Toutes les matrices de gestion des risques des programmes sont actualisées |

3. Performance des programmes

3.1. Conclusions de l'exercice 2021

Le **Error! Reference source not found.26** : présente le résumé de la performance de chaque programme en 2021, selon les neuf critères de performance du FONAREDD. Ces critères sont détaillés en annexe 2.

| Critère | Secrétariat exécutif | PA | Société civile | Réforme foncière | AT | GDA | Energie | PROMIS | Savanes | PGDF | PIREDD Mai-Ndombe | PIREDD PO | PIREDD Kwilu | PIREDD Equateur | PIREDD Mongala | PIREDD Maniema |
|----------------------------|----------------------|--------------------------|--------------------------|------------------|---------|--------|---------------|--------------------------|------------|------------|-------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Pertinence | Vert | Vert | Vert | Vert | Vert | Vert | Vert | Orange | Grise | Grise | Vert | Orange | Vert | Vert | Vert | Orange |
| Efficacité | Orange | Orange | Orange | Vert | Orange | Orange | Orange | Vert | Grise | Grise | Vert | Orange | Orange | Orange | Orange | Orange |
| Efficiency | Vert | Orange | Orange | Vert | Rouge | Orange | Vert | Rouge | Grise | Grise | Orange | Orange | Orange | Orange | Orange | Orange |
| Durabilité | Orange | Orange | Orange | Vert | Orange | Orange | Orange | Rouge | Grise | Grise | Vert | Orange | Orange | Orange | Orange | Orange |
| Gouvernance | Vert | Orange | Orange | Vert | Orange | Orange | Vert | Rouge | Grise | Grise | Orange | Orange | Orange | Orange | Orange | Orange |
| Gestion participative | Vert | Rouge | Orange | Vert | Orange | Rouge | Vert | Orange | Grise | Grise | Orange | Orange | Orange | Orange | Orange | Vert |
| Genre | Orange | Orange | Vert | Orange | Orange | Orange | Orange | Vert | Grise | Grise | Vert | Orange | Orange | Vert | Orange | Vert |
| Sauvegardes | Grise | Vert | Grise | Vert | Orange | Vert | Vert | Rouge | Grise | Grise | Vert | Rouge | Orange | Rouge | Rouge | Vert |
| S&E | Vert | Orange | Orange | Orange | Vert | Orange | Vert | Orange | Grise | Grise | Vert | Rouge | Rouge | Orange | Rouge | Vert |
| PERFORMANCE GLOBALE | Satisfaisante | Modérément Satisfaisante | Modérément Satisfaisante | Satisfaisante | Moyenne | Faible | Satisfaisante | Modérément Satisfaisante | Non évalué | Non évalué | Satisfaisante | Modérément satisfaisante | Modérément satisfaisante | Modérément satisfaisante | Modérément satisfaisante | Modérément satisfaisante |

A noter que la performance globale est estimée en pondérant différemment les différents critères, de manière à ce que l'efficacité et l'efficacités représentent 50% de la note globale.

Figure 2 : Evolution des cotations de la performance globale des programmes entre 2020 et 2021

| | Performance 2020 | Performance 2021 |
|---------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Satisfaisante | Secrétariat Exécutif | Secrétariat Exécutif |
| | Société Civile | Réforme foncière |
| | Réforme foncière | PIREDD Mai-Ndombe |
| | PIREDD Mai-Ndombe | Energie |
| | Energie | |
| | PIREDD Equateur | |
| Modérément Satisfaisante | PIREDD Monglala | PIREDD Mongala |
| | SNSF | PROMIS |
| | PROMIS | Société Civile |
| | PIREDD PO | PIREDD Equateur |
| | Aménagement du territoire | PIREDD Kwilu |
| | PIREDD Kwilu | PIREDD Maniea |
| | Sud Ubangi | PIREDD PO |
| Faible | Appui aux Peuples Autochtones | Aménagement du territoire |
| | Gestion Durable de l'Agriculture | Appui aux Peuples Autochtones |
| Au stade de démarrage | Gestion Durable de l'Agriculture | Gestion Durable de l'Agriculture |
| | Savanes | Savanes |
| | PGDF | PGDF |
| | PIREDD Maniema | |

3.2. Performance des programmes sectoriels

Programme d'appui à la réforme foncière (PARF)

Tableau 27 : Données clés du programme PARF

| | |
|---|---|
| Titre du programme | Programme d'Appui à la Réforme Foncière, élaboration du document de politique foncière et renforcement des capacités de l'administration foncière (PARF) |
| Numéro de référence du programme (MPTF) | 00105381 |
| Localité du programme | Toute l'étendue de la RDC (expérimentation dans 2 Provinces pilotes à enjeux REDD+ (Ituri et Mai-Ndombe) |
| Agence d'exécution | ONU-HABITAT |
| Partenaires de mise en œuvre | CONAREF, UCBC, CAGDFT |
| Organisations participantes | Ministère des Affaires foncières |
| Budget du programme | 6.999.999 USD |
| Durée totale programme (mois) | 48 mois |
| Date d'approbation du programme en COFIL FONAREDD | 03/10/2018 (Addendum) |
| Date de transfert de fonds par MPTF | 15/12/2021 |
| Date de lancement officiel/démarrage effectif | 02 au 03/08/2017 |
| Date de clôture initiale | 31/12/2020 |
| Date de clôture actuelle | 30/09/2022 |
| Décaissements au 31/12/2021 | 5 999 999 USD |
| Dépenses globales au 31/12/2021 | 1 508 000 USD |
| Taux de consommation de la 1^{ère} tranche | 97,5% |
| Date d'évaluation à mi-parcours (le cas échéant) | Août 2021 |
| Contacts (nom, titre, organisation participante et adresse mail) | Mamadou Mballo, mamadou.mballo@un.org Chargé de programme PARF ; ONU -HABITAT |
| Lien au rapport annuel | |

Objectif

Le programme d'appui à la réforme foncière en République Démocratique du Congo (PARF-RDC) participe à l'atteinte de l'effet 6 du Plan d'Investissement REDD+ : « les droits fonciers permettent l'évolution durable de l'exploitation forestière et agricole ». L'objectif stratégique du programme est : « d'ici 2020, une politique foncière est adoptée - équitable - y compris en ce qui concerne les questions de genre et des personnes vulnérables et les communautés locales et peuples autochtones - et assurant la gestion durable et non conflictuelle des terres et la clarification des droits fonciers en vue de limiter la conversion des terres forestières ».

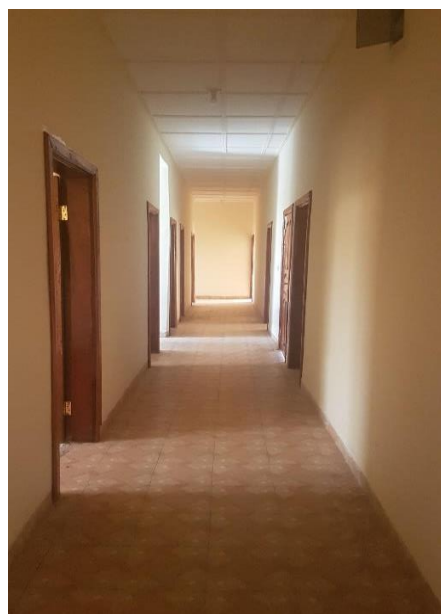
De façon spécifique, le programme vise à

- Rendre fonctionnelle la CONAREF pour la préparation et la mise en œuvre de la réforme foncière, intégrant un dialogue sur la clarification de la reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers locaux ;
- Appuyer les communautés locales dans les procédures de requête de divers modèles locaux et communautaires de gestion durable des forêts et dans la sécurisation des droits fonciers, en particulier dans le cadre de programmes intégrés ;
- Elaborer un guide méthodologique permettant la définition des stratégies provinciales de gestion foncière dans le cadre des programmes intégrés, suivant les bonnes pratiques internationales et les lois nationales

- d) Elaborer et valider de manière participative le Document de Politique foncière de la RDC et des textes juridiques conformes à la politique foncière et harmonisés.



Bâtiment de la circonscription foncière de Mambasa



Progrès atteint par rapport au plan de travail 2021

Le programme a commencé timidement l'année 2021, faute de trésorerie. Le plan de travail de l'année 2021 a été entièrement consacré à la poursuite des activités prévues au PTBA 2020 qui étaient en souffrance. Le programme a ainsi fonctionné sur le solde de 2020 majoré de 800.000 \$ accordés par le COFIL du FONAREDD. Malgré ces difficultés de trésorerie, le programme a pu délivrer suffisamment.

Tableau 28 : Résultats clés cumulatifs du PARF

| Résultats attendus | Résultats clés réalisés en 2021 |
|---|---|
| Résultat 1 : Une CONAREF fonctionnelle pour la préparation et la mise en œuvre de la réforme foncière, intégrant un dialogue sur la clarification de la reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers locaux ; | <ul style="list-style-type: none"> 2 réunions sur 4 du comité technique, 1 COFIL interministériel sur 2, 1 réunion des groupes thématiques sur 2 et 1 Comité de gestion (COFIL du programme) sur 2, organisées au cours de l'année. Les documents de travail de ces réunions étaient toujours partagés à temps. Mise en place des Coordinations provinciales de la CONAREF de l'Ituri, du Mai-Ndombe avec arrêté de mise en place. |
| Résultat 2 : Un guide de politique foncière élaboré permettant la définition des stratégies provinciales de gestion foncière dans le cadre des programmes intégrés, suivant les bonnes pratiques internationales et les lois nationales. | <ul style="list-style-type: none"> Draft des guides méthodologique disponible et en cours de mise à jour sur base de l'expérience de Mambasa Tous les outils à Mambasa ont été élaborés et sont disponibles. Beaucoup de progrès réalisés dans la province de Mai-Ndombe, mais la version finale attendue. |
| Résultat 3 : Des communautés locales appuyées dans les procédures de requête de divers modèles locaux et communautaires de gestion durable des forêts et dans la sécurisation des droits fonciers, en particulier dans le cadre de programmes intégrés | <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un SIF : Capacités de l'administration évaluées et équipements livrés (Mai-Ndombe), |

| | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un bâtiment achevé et occupé par l'administration (Mambasa). Plan de construction disponible pour Mai-Ndombe. Processus en cours de lancement. |
| <p>Résultat 4 : un document de politique foncière élaboré et disponible suivant les bonnes pratiques internationales et nationales.</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuite des consultations sur le DPFN dans les 11 dernières provinces, l'atelier national de validation a eu lieu avec les participants venus de 26 provinces, les groupes thématiques ont intégré les derniers commentaires et observations, le document final est disponible sur la table de SEM le ministre des affaires foncières pour validation au Conseil des ministres. ▪ Le rapport de l'évaluation de la loi foncière de 1973 est fin prêt, le squelette de la nouvelle loi foncière est élaboré. |

Tableau 29 : Taux d'exécution physique des activités

| Nbre Activités prévues | % de réalisation | Réalisées à ≥50% | Réalisées à <50% | Non réalisées |
|------------------------|------------------|------------------|------------------|---------------|
| 14 | 94 % | 12 | 2 | 0 |

Points forts du programme

- Les trois missions dévolues au programme sont de doter le pays d'une politique foncière nationale et de la loi foncière qui modifiera la loi foncière de 1973 ou la remplacera, ainsi que de disposer des outils de sécurisation foncière des terres des communautés locales. Ces principaux livrables seront prêts très bientôt avant la fin du premier semestre de l'année 2022 et validés par la communauté nationale. Les guides méthodologiques sont finalisés et disponibles, le comité foncier local en place et fonctionnel et la charte foncière locale déjà validée par les différentes parties prenantes dans la circonscription foncière de Mambasa dotée des bureaux neufs et dotés d'équipements informatiques, de mesurage et de bornage, ainsi que d'une série de formation du personnel leur permettant d'utiliser ces outils.
- Comme cela a été démontré, ce programme a mobilisé beaucoup de parties prenantes : C'est le programme qui a connu une plus large participation de toutes parties prenantes : femmes, jeunes, peuples autochtones, aussi toutes les provinces. Ce qui a rendu le processus plus long. De plus reflété dans la planification et l'exécution conjointes des activités par l'ONU-Habitat et la CONAREF
- 1 Copil interministériel, 1 réunion de groupes thématiques, 1 comité de gestion (COFIL du programme) organisé au lieu de 2, les documents du COFIL avaient été partagés à temps. Toutes les activités réalisées à 50% faute de trésorerie. Tous les organes du programme fonctionnent régulièrement. Il a été recommandé que les organes tiennent leurs sessions comme prévu à 100%. Le Comité de gestion (Comité de pilotage du programme) a beaucoup insisté là-dessus.
- Le Document de politique foncière nationale ainsi validé est mis à la disposition du gouvernement qui va le valider en Conseil des Ministres et le publier. Ainsi il devient un document officiel d'orientation d'attribution et de la gestion des terres du pays. Le renforcement des capacités des circonscriptions foncières en matière de SIF et de RFC permettra de les voir en application dans les différents milieux et utilisés par les services

techniques qui en feront un instrument de gestion au quotidien dans le processus de sécurisation foncière des terres des communautés locales près le cadastre.

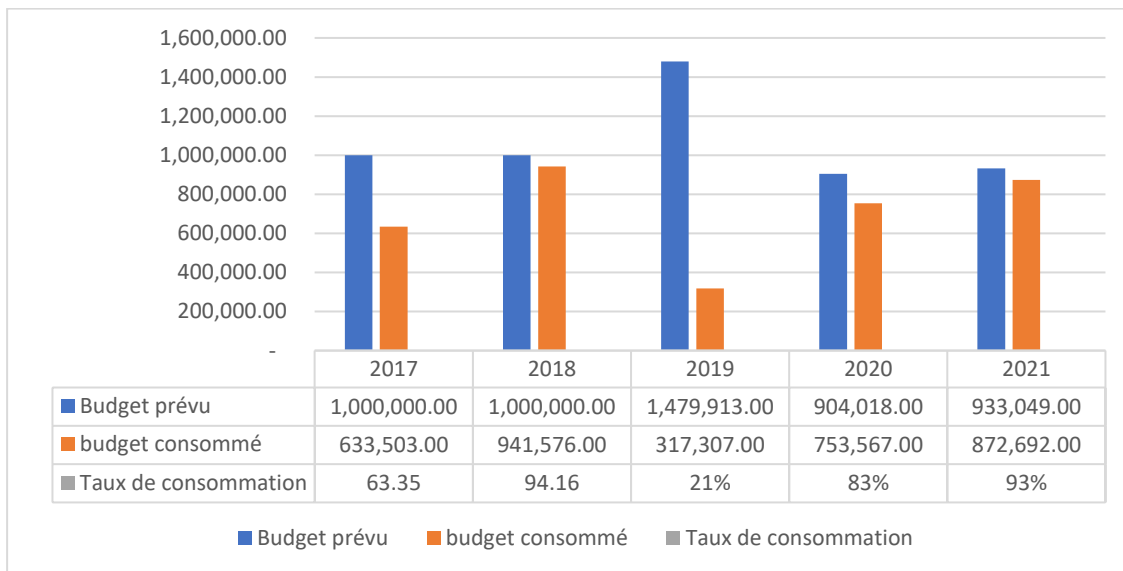
Points de vulnérabilité / points d'attention

Malgré tous ces bons résultats énumérés ci-dessus, il convient de souligner qu'il y a beaucoup d'attentes autour de ce programme notamment pour améliorer le cadastre et mettre en place des outils adaptés qui permettent de favoriser la sécurisation des terres des communautés, l'enregistrement des terres des particuliers en milieu rural surtout, de donner un caractère sécurisant des plans simples d'aménagement du territoire comme outils de sécurisation des terres des communautés locales :

- Le SIF n'est pas suffisamment compris ni expérimenté dans d'autres milieux en dehors de Mambasa en Ituri et un peu dans le Mai-Ndombe
- Il n'est pas non plus compris ni accepté au sein même de l'administration foncière qui pourtant bénéficie de beaucoup d'interventions des PIREDD, surtout en termes d'infrastructures et des matériels de travail (par exemple dans Mambasa, Mai-Ndombe, Buta, Tshopo, etc.).
- Aucun programme de renforcement des capacités du personnel des circonscriptions foncières en matière de SIF(Système d'information foncière) et de RFC (Registre Foncier Communautaire) n'est annoncé, ni prévu dans le PTBA.
- Il faut aussi que les outils pour Mai-Ndombe soient produits et disponibles

Exécution financière

Figure 3 : Etat d'utilisation du budget disponible par an du programme PARF



Le programme mis en œuvre par ONU-Habitat mais délègue certaines activités à la CONAREF ou aux deux ALE UCBC et CAGDFT. Ceci permet une mise en œuvre plus rapide des activités du programme. Toutefois, on a pu noter des difficultés dans les transferts des fonds de l'agence vers les ALE et aussi vers la CONAREF qui ont souvent retardé la réalisation de certaines activités importantes.

Le PTBA 2021 a prévu 933.049 \$ de budget. Il s'agissait du solde de la trésorerie auquel s'ajoutent les 800.000\$ transférés par le MPTF pour permettre au programme de ne pas connaître d'arrêt en

attendant les conclusions de l'évaluation à mi-parcours qui se réalisait en ce moment-là. La consommation budgétaire a été évaluée à 872.692 \$, soit un solde au 31 décembre 2021 de 60.357\$.

De nouveaux transferts ont été effectués à la CONAREF et aux deux ALE (UCBC et CAGDFT) afin d'accélérer la mise en œuvre du programme qui a demandé une extension de 9 mois sans coûts supplémentaires. Toutes les parties prenantes à la mise en œuvre du programme tiennent à ce qu'il se termine en septembre 2022.

Performance du programme au 31 décembre 2021

La performance du programme PARF lors de l'année 2021, comme l'année d'avant, est jugée **SATISFAISANTE**. Le programme a démarré l'année timidement, mais a, petit à petit, appuyé sur l'accélérateur. L'atelier national de validation du Document de Politique Foncière Nationale (DPFN) en novembre, puis des réunions techniques pour finaliser le DPFN qui intégrait les avis et commentaires des parties prenantes pour obtenir le document final. Les principaux livrables sont disponibles, notamment le Document de politique foncière nationale, version finale, les guides méthodologique, l'édit type, le RFC et le SIF. Des expérimentations du SIF et du RFC dans la province de Mai-Ndombe par l'UCBC, CONAREFF et CAGDFT, ont aussi été réalisées après celles réussies de Mambasa en Ituri. Les bâtiments de la circonscription foncière de Mambasa ont été réceptionnés et remis aux bénéficiaires, en attendant la construction prochaine des bâtiments de la circonscription foncière d'Inongo.

Tableau 30 : Performance du PARF au 31 décembre 2021.

| Critères | Appréciation |
|----------------------------|--------------------------|
| Pertinence | Satisfaisante |
| Efficacité | Satisfaisante |
| Effcience | Satisfaisante |
| Durabilité | Satisfaisante |
| Gouvernance | Satisfaisante |
| Gestion participative | Satisfaisante |
| Genre | Modérément satisfaisante |
| Sauvegardes | Satisfaisante |
| Suivi et évaluation | Modérément satisfaisante |
| Performance globale | SATISFAISANTE |

Points d'attentions

- Le programme a sollicité et obtenu une extension de 9 mois sans coût. Cette extension permet de finaliser l'avant-projet de loi foncière avec toutes ses exigences. Le projet de loi a été exigé par le Ministre des affaires foncières pour juin 2022 et le Comité de gestion a insisté sur ce résultat.

- La migration de la CONAREF en Observatoire du foncier comme prévu dans ce programme assurera la continuité du suivi de la transformation du système, notamment par la consolidation du SIF et du RFC. Pour l’instant, l’important est de réaliser la feuille de route convenue jusqu’à la sortie du programme.
- Les outils de la province du Mai-Ndombe ne sont pas encore finalisés par CAGDFT. UCBC appuie CAGDFT à la finalisation de ces outils.
- Le bâtiment de la circonscription foncière d’Inongo est sensé être construit avant la clôture du programme. Quelles dispositions sont prises quant à ce.

Programme d’appui à la réforme d’aménagement du territoire (PARAT)

Tableau 31 : Données clés du programme PARAT

| Titre du programme | Programme d’Appui à la Réforme de l’Aménagement du territoire (PARAT) |
|--|---|
| Numéro de référence du programme (MPTF) | 00105282 |
| Localisationhb du programme | Toute l’étendue de la RDC (expérimentation dans 2 Provinces pilotes à enjeux REDD+ (Ituri et Mai-Ndombe) |
| Agence d’exécution | PNUD |
| Partenaires de mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> ○ Ministère de l’Aménagement du Territoire, ○ World Resources Institute |
| Organisations participantes | - |
| Budget du programme | 8.000.000 USD |
| Durée totale programme (mois) | 48 mois + 21 mois d’extension |
| Date d’approbation du programme en COFIL FONAREDD | 08/02/2017 |
| Date de transfert de fonds par MPTF | 17/04/2021 |
| Date de lancement officiel/démarrage effectif | 15/05/2017 |
| Date de clôture initiale | 18/04/2021 |
| Date de clôture actuelle | 31/12/2022 |
| Décaissements au 31/12/2021 | 5 775 605 USD |
| Dépenses globales au 31/12/2021 | 5 000 000 USD |
| Taux de consommation de la 1 ^{ère} tranche | 86,57% |
| Date d’évaluation à mi-parcours (le cas échéant) | Mars à juin 2021 |
| Contacts (nom, titre, organisation participante et adresse mail) | <ul style="list-style-type: none"> • Nom : Dominic Sam • Titre : Représentant Résident PNUD • Adresse : Immeuble LOSONIA, Boulevard du 30 juin, Kinshasa-Gombe • Email : dominic.sam@undp.org |
| Lien au rapport annuel | |

Objectif Général

L’objectif général du programme est de soutenir la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts connue sous le nom de la « stratégie-cadre nationale REDD+ ».

Objectifs spécifiques

L'objectif spécifique du programme est de doter la RDC d'une politique nationale d'aménagement du territoire (PNAT) respectueuse de la ressource forestière et des droits et besoins des communautés locales et peuples autochtones, ainsi que d'un schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) dans une perspective de gestion rationnelle, durable et économe de l'espace.

Résultats attendus

Le programme est articulé autour de trois (3) volets et quatre (4) résultats repris dans le tableau ci-après :

Tableau 32: Résultats attendus du PARAT

| Volet | Résultats |
|--|---|
| Volet 1 : Juridiques et réglementaire | Résultat 1 : la RDC est dotée d'un référentiel juridique et réglementaire de l'AT pour le cadrage des programmes publics de développement |
| Volet 2 : Organisationnel et institutionnel | Résultat 2 : La RDC est dotée d'institutions de pilotage, de mise en œuvre et de concertation performantes et professionnelles |
| | Résultat 3 : Les capacités (techniques, humaines et matérielles) et le leadership de l'Administration centrale et provinciale du Ministère de l'AT sont renforcés pour appuyer le processus de réforme de l'AT |
| Volet 3 : Technique | Résultat 4 : La vision commune sur l'affectation de l'espace est dégagée et oriente les politiques publiques afin de promouvoir une croissance inclusive et durable |

Progrès atteint par rapport au plan de travail 2021

Le programme a manqué de trésorerie durant l'année 2021. Le rapport 2021 du programme déclare une période marquée par le gel des activités à cause du manque de financement et du maintien des mesures relatives à la lutte contre la COVID-19. Néanmoins SEM le Ministre a mobilisé les fonds de contrepartie pour réaliser des activités essentiellement à la survie du ministère d'AT à savoir : i) Vulgarisation du document de Politique Nationale d'AT dans 14 provinces de la RDC¹⁸ avec le fonds de contrepartie ; ii) Examen approfondi du Projet de Loi d'Aménagement du Territoire par la commission AT&NTIC après son harmonisation, sa présentation et sa défense par le Ministre de l'AT à l'Assemblée Nationale en octobre 2021 ; iii) Finalisation du guide méthodologique de zonage participatif des terroirs villageois et entités territoriales en vue de la réalisation des PSAT ; iv) Elaboration des versions provisoires du Plan Directeur de Formation et du PDI du Ministère de l'AT avec l'appui du cabinet KPMG¹⁹ ;

¹⁸ Les 14 provinces sont : Kinshasa, Equateur, Tshuapa, Mongala, Sud-Ubangi, Nord-Ubangi, Bas-Uélé, Tshopo, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Haut-Katanga, Lomami, Lualaba et Tanganyika. Cette avait comme objectif ; l'appropriation des axes stratégiques de la PNAT et leur intégration dans les planifications sectorielles provinciales.

¹⁹ KPMG est un cabinet recruté par le PNUD en vue de renforcer les capacités humaines et techniques du MinAT.

Tableau 33 : résultats clés cumulatifs du PARF

| Résultats attendus | Résultats clés réalisés en 2021 |
|--|---|
| Résultat 1 : la RDC est dotée d'un référentiel juridique et réglementaire de l'AT pour le cadrage des programmes publics de développement | <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'adoption du « Document de PNAT » par le conseil des ministres du 3 juillet 2020 après sa validation par les parties prenantes en date du 15 janvier 2020 ; ▪ L'adoption du « Projet de LAT » par le conseil des ministres du 18 septembre 2020 après sa validation par les parties prenantes en date du 22 janvier 2020 ; ▪ la campagne de vulgarisation de la PNAT réalisée dans 14 provinces réalisée |
| Résultat 2 : La RDC est dotée d'institutions de pilotage, de mise en œuvre et de concertation performantes et professionnelles | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le suivi assuré par le SG/AT (projet de décret en cours d'examen au niveau du gouvernement) a été assuré. |
| Résultat3 : Les capacités (techniques, humaines et matérielles) et le leadership de l'Administration centrale et provinciale du Ministère de l'AT sont renforcés pour appuyer le processus de réforme de l'AT | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le renforcement des capacités institutionnelles du MinAT sur plan matériel et technique et humain pour assurer le pilotage et la mise en œuvre de la réforme de l'AT (mise à disposition de l'expertise nationale et internationale, appui au fonctionnement, etc.) ; ▪ La réalisation de la phase des diagnostics sectoriels du processus SNAT dont le « Rapport provisoire » est disponible et sera finalisé en 2022 ; ▪ L'élaboration des « Guides méthodologiques pour la réalisation des PPAT et PLAT » dont les versions provisoires sont disponibles et seront finalisées en 2022 ; ▪ Le rapport de diagnostic des capacités humaines du personnel du MinAT assorti des orientations sur la mise à niveau du personnel a été validé ;le draft du PDF a été produit. ▪ les groupes thématiques de l'AT ont été mis en place ;le processus de recrutement des cabinets a été relancé. ▪ le « guide provisoire » a été validé ; le test d'application du guide dans le PIREDD-O a été réalisé ;le guide a été validé |
| Résultat 4 : La vision commune sur l'affectation de l'espace est dégagée et oriente les politiques publiques afin de promouvoir une croissance inclusive et durable | <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'accompagnement des processus provinciaux d'AT conduits par les PIREDD-O et Sud Ubangi (contribution à la définition de l'approche méthodologique pour la réalisation des PPAT et PLAT). ▪ Le rapport de diagnostic des capacités informatiques du personnel du MinAT (SG/AT + ONAT) assorti des orientations sur la mise à niveau du personnel a été validé ;le draft du PDI a été produit. ▪ Finalisation du « guide méthodologique de zonage participatif des terroirs villageois et entités territoriales en vue de la réalisation des PSAT » ; |

Tableau 34 :Taux d'exécution physique des activités

| Nbre Activités prévues | % de réalisation | Réalisées à ≥50% | Réalisées à <50% | Non réalisées |
|------------------------|------------------|------------------|------------------|---------------|
| 14 | 94 % | 12 | 2 | 0 |

Points forts du programme

- Le programme a énormément contribué à la construction et au renforcement du Ministère de l'Aménagement du Territoire

- Les missions principales de doter le pays des instruments juridiques d'aménagement du territoire sont en voie d'être atteintes, retardées par l'absence de financement pendant les deux dernières années
- Entretemps, des instruments techniques de l'aménagement du territoire qui peuvent aider le pays à mieux affecter les espaces du pays sous influences sectorielles et comme des outils d'aide à la décision pour les dirigeants tant des terroirs, des ETD, des provinces ainsi que du pays :
- Le guide méthodologique de zonage participatif des terroirs villageois dans les PIREDD a été testé dans plusieurs PIREDD (Maniema, Kwilu, Equateur, Province Orientale) et permet à ces PIREDD d'orienter la planification des interventions au niveau des terroirs villageois en s'appuyant sur l'aménagement du territoire .

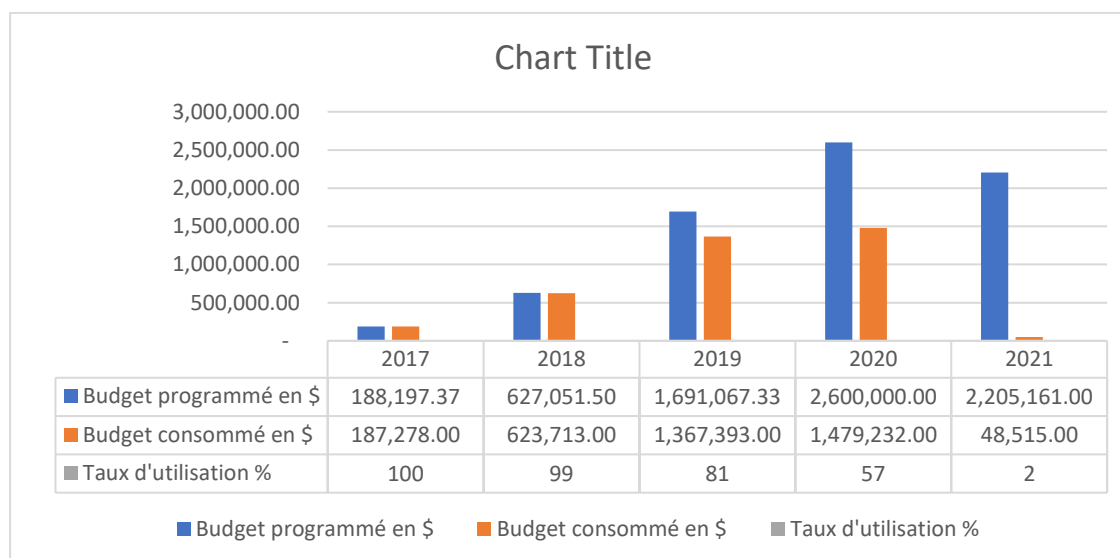
Points de vulnérabilité / points d'attention

Nous pouvons noter :

- Le retard accumulé depuis le début du programme pour finaliser les outils de spatialisation au niveau national et des provinces. Cela a pour conséquence que les programmes qui interviennent en amont ne bénéficient pas de l'appui du programme pour réaliser des plans d'aménagement du territoire au niveau des provinces et des ETD.
- Le retard dans la réalisation de deux études de base sur capital forestier et le potentiel agricole.

Exécution financière

Figure 14 : Etat d'utilisation du budget disponible par an du programme PARF



Le programme n'a pas eu d'argent en 2021. Le Ministre d'Etat et ministre de l'Aménagement du territoire a mobilisé l'argent qui a servi à réaliser les campagnes de sensibilisations, les consultations etc. dont on a vu le résultat de l'année. A la suite du rapport de l'évaluation à mi-parcours et la réponse de gestion présentée par le PNUD, Le COPIL 11 du FONAREDD a approuvé le décaissement de 1.625.605 USD en deux tranches : une 1^{ère} tranche de 775.605 USD déjà transférée fin décembre 2021 et une 2^{ème} tranche de 850.000 USD conditionnée par le recrutement par l'agence (PNUD) des consultants (firmes, bureaux d'études, ...) pour la réalisation de deux études de base sur capital forestier et le potentiel agricole.

Performance du programme au 31 décembre 2021

La performance du programme PARAT lors de l'année 2021, a été jugée est jugée **MODÉRÉMENT SATISFAISANTE**. Le programme n'a pas eu d'argent pour mettre en œuvre les activités du PTBA. Il a fallu attendre que le Ministre d'Etat, Ministre de l'Aménagement a mobilisé auprès du fonds de contrepartie, que des activités ont été mise en place , notamment les consultations au niveau des provinces et des ETD.

Tableau 35 : Performance du PARF au 31 décembre 2021.

| Critères | Appréciation |
|-----------------------|--------------------------|
| Pertinence | Satisfaisante |
| Efficacité | Satisfaisante |
| Efficienne | Satisfaisante |
| Durabilité | Satisfaisante |
| Gouvernance | Satisfaisante |
| Gestion participative | Satisfaisante |
| Genre | Modérément satisfaisante |
| Sauvegardes | Satisfaisante |
| Suivi et évaluation | Modérément satisfaisante |
| Performance globale | SATISFAISANTE |

Points d'attentions

- Le programme doit accélérer le processus de recrutement des firmes pour mener les deux études principales de « Potentiel agricole de la RDC » et de « patrimoine forestier » afin de réaliser le SNAT de la RDC avant la fin du programme

Programme de gestion durable de l'agriculture (GDA)

Tableau 36 : Données clés du programme GDA

| | |
|---|--|
| Titre du programme | Gestion Durable de l'Agriculture |
| Numéro de référence du programme (MPTF) | 00115700 |
| Localité du programme | Toute l'étendue de la RDC |
| Agence d'exécution | FAO |
| Partenaires de mise en œuvre | N/A |
| Organisations participantes | Ministères de l'Agriculture, Pêche et Elevage, Développement Rural, INERA, Organisations des Producteurs Agricoles, Secteur Privé, les Universités |
| Budget du programme | 3 000 000 USD |
| Durée totale programme (mois) | 36 |
| Date d'approbation du programme en COPIL FONAREDD | 22/02/2018 |
| Date de transfert de fonds par MPTF | 18/06/2019 |
| Date de lancement officiel/démarrage effectif | 30/07/2019 |
| Date de clôture initiale | 30/06/2022 |
| Date de clôture actuelle | 30/06/2022 |
| Décaissements au 31/12/2021 | 1 508 000 USD |
| Dépenses globales au 31/12/2021 | 1 508 000 USD |
| Taux de consommation de la 1^{ère} tranche | 100% |
| Date d'évaluation à mi-parcours (le cas échéant) | Une évaluation finale sera faite |
| Contacts (nom, titre, organisation participante et adresse mail) | Aristide Ongone Obame, Représentant de la FAO en RDC, Aristide.Ongone@fao.org |
| Lien au rapport annuel | http://mptf.undp.org/factsheet/project/00115700 |

Objectif

L'objectif général du programme GDA est de permettre l'alignement du développement agricole avec la stratégie nationale REDD+.

De façon spécifique, le programme vise à faire évoluer l'environnement réglementaire et normatif en faveur des investissements agricoles durables et à faible déforestation, et à doter le pays d'une politique nationale agricole en alignement à la stratégie nationale REDD+. De ce fait même, cette nouvelle politique viendra appuyer les efforts de mise en œuvre des Programmes Intégrés visant les principales provinces d'enjeux REDD+ de la RDC.

Progrès atteint par rapport au plan de travail 2021

La mise en œuvre du programme a beaucoup tâtonné avant d'aboutir au draft 1 du document de politique nationale agricole durable. Ce tâtonnement est essentiellement dû à la non prise en compte des priorités dans la planification des activités du programme ou plutôt au non-respect de la feuille de route, se focalisant plus sur des résultats secondaires que ceux qui constituent des priorités et engagements du gouvernement. Ainsi, plus d'attention a été accordée à la mise en place des postes sentinelles et au Site internet du Minagri. La Politique Nationale Agricole Durable et le CCNA (Conseil consultatif National Agricole), qui sont pourtant primordiaux, en souffrent.

Tableau 37 : Résultats clés cumulatif du GDA

| Résultats attendus | Résultats clés réalisés en 2020 |
|--|--|
| Résultat 1 : Un document de politique nationale agricole durable est adopté | - Le draft 01 du Document de Politique Nationale Agricole Durable est disponible depuis la fin du premier semestre. |
| Résultat 2: Des textes réglementaires nationaux agricoles et d'élevage orientés vers la mise en application de la politique agricole durable sont adoptés | Appui aux travaux de la Cellule d'Elaboration des Mesures d'Application de la Loi Agricole (CEMALA) : 9 drafts de projets d'arrêtés ministériels dont celui du CCNA disponibles. L'arrêté ministériel sur le CCNA doit être revu sur base des recommandations des parties prenantes |
| Résultat 3 : Les capacités des experts des acteurs impliqués en matière des politiques agricoles ainsi que des instruments appropriés sont disponibles au niveau tant central que provincial ; | Mise au point d'une nouvelle version de l'outil EX-ACT Carbon (EX-ACT) par la FAO pour le renforcement de capacités des acteurs du secteur (cadres étatiques et non étatiques de la RDC) en matière de bilan carbone au cours du mois de février 2021. Une formation d'une semaine, en mode webinaire, qui a réuni les experts des Ministères de l'Agriculture, de Pêche et Elevage, du MEDD, du Développement Rural, de l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE), du FONAREDD du GTCRR et des PIREDD. |
| Résultat 4 : Un référentiel technique de base pour la sédentarisation de l'agriculture | Non réalisé |
| Résultat 5 : Un cahier de recherche identifiant des besoins de recherche complémentaires pour soutenir la politique agricole nationale durable est disponible | Non réalisé |
| Résultat 6 : Le site internet du MINAGRI pour la capitalisation des connaissances acquises sur des modèles agricoles durables expérimentés, ainsi que des outils de leur diffusion permanente sont disponibles, est actualisées régulièrement ; | Le montage du site web est achevé, mis en ligne et opérationnel depuis le 23 avril 2021. Tous les équipements ont été livrés au Ministère de l'Agriculture et le site est installé au sein de la DANTIC au Minagri |
| Résultat 7 : Un réseau de postes sentinelles pour l'observation des événements majeurs de déforestation est mis en place. | Installation, renforcement des capacités par la DIAF et équipement (GPS, motos et équipements informatiques) des postes sentinelles pilotes dans 5 Territoires de la RDC, à savoir : Bomongo, Budjala, Bumba, Inongo et Masi-Manimba |

Tableau 38 : Taux d'exécution physique des activités

| Nbre Activités prévues | % de réalisation | Réalisées à ≥50% | Réalisées à <50% | Non réalisées |
|------------------------|------------------|------------------|------------------|---------------|
| 28 | 20% | 07 | 07 | 09 |

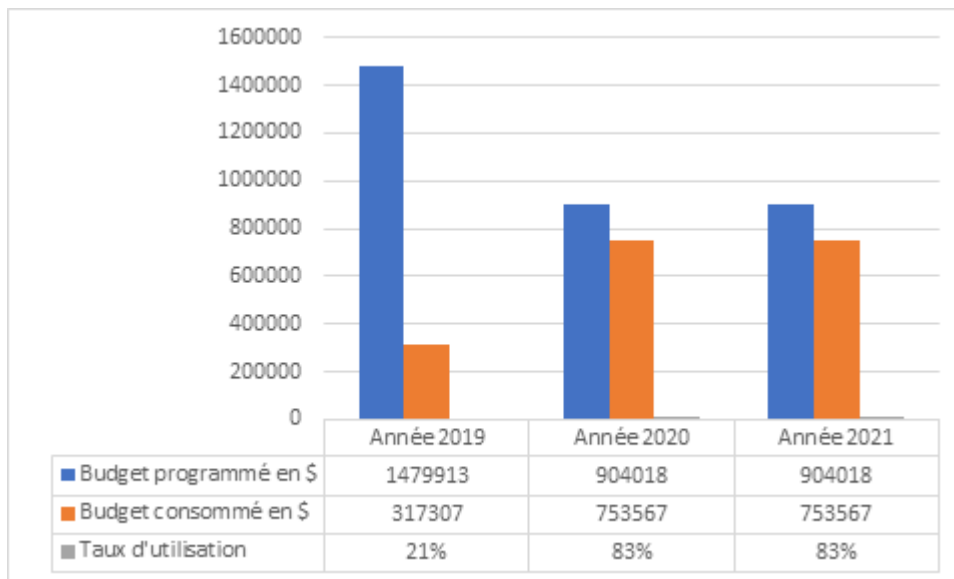
Points forts du programme

- Le document de politique agricole nationale durable est le livrable clé de ce programme. Il est de même des textes réglementaires de la mise en place du conseil Consultatif National Agricole. Il répond au besoin fondamental du développement agricole du pays. Les deux activités sont comptées parmi les engagements du pays par rapport aux jalons de la LOI pour l'année 2022. Les autres livrables participent au renforcement des capacités du secteur agricole dans son ensemble ainsi qu'au SNSF.
- Le décret relatif à la mise en place du CCNA, revu par le concours du Ministère du Plan, existe déjà. Pour l'améliorer il doit être discuté par les parties prenantes nationales et internationales pour un consensus sur le contenu.
- La mise en place du Conseil Consultatif National Agricole est nécessaire pour valider le Document de Politique Nationale Agricole Durable et les éléments connexes. Ainsi ce programme se réalise par les ministères qui ont une influence sur l'agriculture, les associations des producteurs, le secteur privé et les populations; ces ministères en sont aussi les bénéficiaires.
- Une première formation sur l'outil Ex-act a été réalisée pour certains acteurs, et d'autres vont être réalisées. Tout cela n'est pas encore atteint, mais le sera dans le respect du processus mis en place
- Le COPIL du programme est interministériel et regroupe aussi d'autres organisations des producteurs, Ce n'est pas le programme qui désigne les délégués, avec une absence quasi-totale des femmes dans le COPIL.
-

Points de vulnérabilité / points d'attention

- Le nombre très réduit des rencontres ne démontre pas clairement l'application des recommandations du COPIL. Les séances de travail avec les autres plateformes sont rares, même avec la cellule technique.
- Ce programme, mis en œuvre par la FAO, a comme partenaires de terrain : les Organisations des producteurs agricoles : Confédération Nationale des Producteurs Agricoles du Congo (CONAPAC), Confédération des Paysans Congolais (COPACO), Union Nationale des Agriculteurs du Congo (UNAGRICO) ; le Secteur Privé : Fédération des Entreprises du Congo, Confédération des Petites et Moyennes Entreprises du Congo (COPEMECO). Le faible nombre de rencontres ne permet pas de communiquer des défis rencontrés par le programme, Le programme ne communique pas, Il n'y a même pas encore eu des rencontres avec la Société civile ou les organisations des producteurs.
- Le programme présente plusieurs litiges financiers qui traînent à être apurés sur les résultats 1, 6 et 7 du programme. Cela risque d'impacter la bonne atteinte des résultats.
- Une faible visibilité du programme continue à planer comme si le programme travaillait en vase clos. Or il s'agit d'un programme qui concerne toute la communauté nationale.

Figure 5 : Etat d'utilisation du budget disponible par an du programme GDA



Sur les 904,018 \$ prévus par le PTBA, le projet a consommé 83,3%, soit 753,567,2 \$. Sur les 1 479 913 \$ de la première tranche, le programme a consommé 1 244 269,2 \$, soit 84 %, mais les livrables rapportés sont faibles. Le fonctionnement a consommé 29% du budget prévu, soit dans les limites du raisonnable. Comme le niveau d'adéquation n'est pas encore clarifié, il est difficile à l'instant de juger si les coûts sont réalistes et corrects, la vraie question réside à l'adéquation entre le budget programmé et les résultats délivrés.

- A Première vue, le projet n'a effectué qu'un seul dépassement dans son exécution financière, il s'agit de la ligne relative au Dépenses transversales de Gestion du Programme qui sont à 230 %. Le budget planifié était de 196 262 contre 452 422, 12 USD en exécution à mi-parcours, le projet étant prévu pour une année supplémentaire, ce coût devrait être plus important d'ici la fin du projet.
- Les effets 2 (Effet 2 :Des Textes Réglementaires nationaux agricoles et d'élevage orientés vers la mise en application de la Politique Agricole durable sont adoptés.) et 3 (Les capacités en matière des politiques agricoles ainsi que des instruments appropriés sont disponibles au niveau national) accusent un niveau d'exécution financière de 91 % et 98% respectivement à mi-parcours du projet. Il est inquiétant d'avoir ce niveau à mi-parcours du projet, ceci impliquera des coûts supplémentaires d'ici la clôture du projet considérant que ce sont des chantiers qui sont susceptibles d'être appuyés d'ici la fin effective du programme. Le projet devra soumettre une demande de réaménagement de son cadre budgétaire pour ne pas être en défaut quand il sera évalué.
- L'inquiétude réside dans les résultats déclarés dans le rapport et les réalisations financières n'ont parfois pas d'adéquation. Par exemple, le résultat 1 renseigne des avancées en termes de la politiques Agricoles alors que les grâce à la mise en place du Groupe de travail mais le rapport financier déclare avoir encouru des dépenses de plus de 250 000 USD pour des consultations...
- Les produits 1.2 et 1.3. Accusent une exécution de 8,7 et 9,2 %. Ceci sous-entend que le projet a changé de méthodologie pour la rédaction de la Politique.
- 181 000 sont déclarés pour la rédaction du Document de Politique agricole contre 49000 planifiés alors que le processus a été conduit par le Groupe de Travail mis en place et qu'à ce jour, certains des experts qui ont travaillé sur le processus n'ont toujours pas été payés.

Performance globale

La performance du programme GDA lors de l'année 2021, comme l'année d'avant, est jugée **FAIBLE**. Le programme a démarré l'année avec beaucoup d'activités au premier semestre. Ces activités, réunions en ligne ont permis de produire le draft 1 de la politique Nationale Agricole Durable (PNAD) en avril 2021. En plus de cela, notons le lancement du site internet du Minagri. Depuis la production du draft 1 du document de politique nationale agricole durable, plus rien d'autre ne s'est fait faute de trésorerie.

Tableau 39 : Performance globale du programme GDA

| Critères | Appréciation |
|-----------------------|--------------------------|
| Pertinence | Satisfaisante |
| Efficacité | Modérément satisfaisante |
| Efficienc | Modérément satisfaisante |
| Durabilité | Satisfaisante |
| Gouvernance | Modérément satisfaisante |
| Gestion participative | Non satisfaisante |
| Genre | Modérément satisfaisante |
| Sauvegardes | Non satisfaisante |
| Suivi et évaluation | Modérément satisfaisante |
| Performance globale | FAIBLE |

Points d'attentions

- Ce draft 01 a été produit par un groupe de travail élargi composé des experts du Minagri, du Développement Rural, de l'Aménagement du Territoire, du FONAREDD, de CAFI et d'autres experts indépendants. Un groupe de travail est mis en place, pour suivre à travers des réunions mensuelles, l'évolution de la mise en œuvre du programme.
- Le programme avait été approuvé pour un montant sécurisé de 3.000.000 USD en une tranche, le COPIL a validé la proposition de verser la deuxième tranche en deux tranches pour sécuriser les résultats du programme. Ce qui fera donc trois tranches.
- Le décret relatif à la mise en place du CCNA, revu par le concours du Ministère du Plan doit être discuté par les parties prenantes nationales et internationales pour un consensus sur le contenu.
- La mise en place du CCNA et la validation du document de politique nationale agricole durable sont des points inscrits comme jalons de l'appui budgétaire de la Banque Mondiale en 2022.
- Le SE FONAREDD va relancer des réunions pour mieux orienter les deux résultats 4 et 5.
- La prise en charge financière de ce site internet pose problème. La DANTIC voudrait que le FONAREDD continue à le prendre en charge, le programme n'ayant pas disposé de moyens suffisants de le faire
- Le programme sera clôturé cette année 2022.

Programme d'appui aux Peuples Autochtones

Tableau 40 : Données clés du programme PA

| Titre du Programme & Référence | Appui aux Peuples Autochtones |
|--|--|
| Numéro de référence du Programme/MPTF | 00103851 |
| Localité, Secteur/Thème(s) du Programme | Localité : Toutes zones de présence des Peuples avec un accent sur les territoires disposant d'un projet PIREDD. |
| Partenaires de mise en œuvre | Caritas Congo Asbl |
| Organisations participantes | Banque Mondiale |
| Budget du Programme (USD) | <ul style="list-style-type: none"> Contribution du Fond : 2 M USD Contribution de(s) agence(s) : 6 M USD Le cas échéant, par agence <ul style="list-style-type: none"> Contribution du Gouvernement : (Le cas échéant) Autres Contributions [donateur(s)] : (Le cas échéant) TOTAL : 8 MUSD |
| Durée totale programme (mois) : | 60 |
| Date d'approbation du programme en COPIL FONAREDD (dd.mm.yyyy): | 20/10/2016 |
| Date de transfert de fonds par MPTF (dd.mm.yyyy): | 4 Juillet 2017 |
| Date de lancement officiel/Démarrage effectif (dd.mm.yyyy): | 24 avril 2016 |
| Date de clôture originale (dd.mm.yyyy) | 31/07/2021 |
| Date de clôture actuelle (dd.mm.yyyy) | 31/07/2023 |
| Décaissements au 31/12/21 | 627 829\$ |
| Dépenses globales (USD) au 31/12/20 21 | |
| Taux de consommation de la 1 ^{ère} tranche | |
| Date d'évaluation à mi-parcours le cas échéant | Du 15 octobre au 08 novembre 2019 |
| Contact (Nom, titre, organisation participante et adresse mail : | Boniface NAKWAGELEWI ata DEAGBO, Secrétaire Exécutif, Caritas Congo, directeur@caritasdev.cd |

Objectif général et spécifiques du programme d'appui aux Peuples Autochtones

L'objectif général de développement du PACDF est de renforcer les capacités des Peuples Autochtones et Communautés Locales (PA et COLO) de 19 territoires et au niveau national afin de favoriser leur engagement et leur participation dans les activités REDD+ liées à la gestion des terres et des forêts afin d'en bénéficier mieux.

Ce programme n'a qu'un seul objectif spécifique qui consiste à favoriser l'expérimentation de modèles innovants pour la gestion durable des forêts par les peuples autochtones pygmées.

Réalisations clés Cumulatives du programme d'appui aux Peuples Autochtones

Le programme s'articule autour de trois résultats et sous-résultats repris dans le tableau ci-dessous.

Tableau 41 : Résultats clés cumulatifs du programme d'appui aux Peuples Autochtones

| Résultats | Sous-résultats | Résultats cumulatifs réalisés en 2021 |
|--|--|--|
| Effet 6 ; La sécurisation des droits (titres, acte de propriété) et organisation du pouvoir ayant compétence sur le foncier : | Les Droits et préoccupations des peuples autochtones sont pris en compte dans les réformes politiques en cours dans les domaines du Foncier, de la Foresterie et d'Aménagement du territoire | <ul style="list-style-type: none"> La politique foncière adoptée au Conseil des ministres a intégré les préoccupations des PA et COLO (Une note de positionnement des PA sur la politique foncière élaborée et prise en compte) ; Le document draft 0 du Plan Stratégique sur les droits fonciers des Peuples Autochtones Pygmées en RDC a été produit ; |

| | | |
|--|---|--|
| <p>Renforcement de la participation des PACL à la gestion des forêts et des terres, des forêts et des ressources naturelles...</p> | | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une feuille de route, reprenant les recommandations et attentes des PA pour leur participation effective à la réforme de l'Aménagement du Territoire, élaboré ; ▪ Le plan stratégique quinquennal sur le mécanisme de sécurisation légale des terres et ressources naturelles des peuples autochtones élaboré ; ▪ Le Document de plaidoyer et de prise en compte des droits fonciers, spaciaux et forestiers des Peuples Autochtones Pygmées dans les lois et politiques de la RDC élaboré ▪ Un acte d'engagement des chefs coutumiers sur le processus des reformes fonciers, forestiers et d'aménagement du territoire élaboré et rendu publique ; ▪ Signature d'un acte d'engagement des Chefs traditionnels en faveur des peuples autochtones pygmées en lien de la reconnaissance de leurs espaces de vie ; ▪ Obtention du Titre perpétuel pour la Concession Forestière des Communautés Locales (CFCL), d'une superficie de 40 507,552 hectares en faveur de la Communauté de BOLOMBI du Secteur Pendjwa dans le Territoire de Kiri, Province du Mai-Ndombe par arrêté du Gouverneur de Province. |
| | <p>Une Loi sur les PA soumis au Parlement pour la protection et la promotion des PA Pygmées en RDC</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adoption de la loi portant promotion et protection des droits des peuples autochtones pygmées à l'Assemblée Nationale le 07 avril 2021 Déclarée recevable par le Sénat au cours de la séance du 04 juin 2021 ; ▪ Dépôt de la proposition de Loi organique portant sur les principes fondamentaux relatifs à la promotion et à la protection des droits des Peuples Autochtones pygmées à l'Assemblée Nationale. |
| | <p>Les réseaux et l'émergence d'une communauté PACL pour la gestion des savoirs aux niveaux local et national : Les représentants PACL ont bénéficié du soutien d'ONG locales (ou membres d'un réseau national) afin de renforcer leurs capacités (comptabilité, alphabétisation et formations pour gérer des institutions locales) et ainsi créer une expertise dans les provinces.</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ 19 Contrats ont été signés avec les Consultants pour organiser le cours d'alphabétisation des PA et COLO dans les 19 territoires cibles du projet ; ▪ Mise en place de 76 centres d'alphabétisation dans les 19 territoires cibles du projet ; ▪ 76 Encadreurs recyclés et outillés dans les techniques de formation des adultes, en raison 4 Encadreurs par territoire ; ▪ 4 078 PA et COLO dont 2 565 femmes ont été inscrits dans des centres d'alphabétisation où ils apprennent le calcul, l'écriture et la lecture, pour une durée de 8 mois ; ▪ Au moins 4 750 kits pédagogiques composés de cahiers de dessin et de calligraphie, stylos, ardoise, latte, farde chemise en plastique, crayon, taille crayon, gomme, manuels de lecture et de calcul ont été dotés aux apprenants. |

| | | |
|---|--|--|
| <p>Effet 3 : La déforestation et la dégradation issues de l'exploitation des forêts est réduite grâce à une gestion plus durable :</p> <p>Promouvoir et faciliter une gestion durable des terres, des forêts et des ressources naturelles, et capitaliser sur ces expériences afin de promouvoir le modèle et les processus</p> | <p>19 microprojets financés</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ 6 microprojets approuvés et financés par le Comité de Pilotage national en faveur des PA et COLO des territoires de Bikoro, Kalehe et Walikale, Kiri, Oshwe, Inongo ; ▪ Ces microprojets ont touché 1.260 ménages, en raison de 6 personnes par ménages, soit au total 7 560 personnes bénéficiaires des microprojets identifiés de manière participative. La répartition des ménages par territoire se présente comme suit : 280 dans le territoire d'Inongo, 250 dans le territoire de Kiri, 260 dans le territoire de Kalehe, 150 dans le territoire de Bikoro, 60 dans le territoire d'Oshwe et 260 dans le territoire de Walikale <p>Au niveau terrain, les résultats atteints se présentent de la manière ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 192 125 plantules d'essence de Cedrela, Grevillea et Mesopsice planté sur 37 ha à KALEHE ; ▪ Récolte des haricots, arachides, pomme de terre, choux, amarante, etc de 260 champs individuels; ▪ Récolte de 2 ha de culture vivrière et 1 ha de culture maraichère à Kalehe ; ▪ 260 ruches aménagées dans le territoire de Kalehe ; ▪ 3 ha d'arbres fruitiers aménagés composés d'essences médicinales et des cultures ; ▪ 3 étangs piscicoles aménagés à Bikoro; ▪ 250 ménages ont planté et entretiennent les arbres (avocatiers, safoutiers, arbres à pain, cocotiers, palmiers à huile) à Kiri ; ▪ 1.127 personnes sensibilisées sur la conservation des forêts par l'utilisation de l'agriculture écologique à travers une campagne sur 17 sites du projet, y compris Walikale centre ; ▪ 90 personnes PA et COLO en raison de 30 par village ont été formées sur les techniques de traitement de sol, choix des semences, semi d'arbres fruitiers et plantations agroforesteries dans le territoire de Bikoro. |
| <p>Effet 8 : La bonne gouvernance est assurée permettant une mise en œuvre effective, transversale et intégrée, transparente, équitable et durable de REDD+, basée sur les résultats, et intégrant l'information, la consultation, la participation et l'appropriation de toutes les parties prenantes, y compris</p> | <p>Représentants REPALEF dans le COPIL (Plateforme) ;</p> <p>Dispositif du mécanisme de plaintes et recours REPALEF est opérationnel</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ 14 Comités Locaux de Suivi redynamisés pour le suivi des microprojets et autres activités du projet (alphabétisation, JIPA, formations,) : Kiri, Oshwe, Inongo, Walikale, Bikoro et Kalehe, Lupatapata, Lubao, Kiabinda, Banalia, Bafwasende, Mambasa, Opala et Yahuma ; ▪ Les Représentants du REPALEF participent dans les COPILs des programmes FONAREDD ; ▪ Les Représentants du REPALEF participent aux rencontres sur les réformes Foncières et d'Aménagement du Territoire ▪ Le REPALEF est fonctionnel au niveau national, provincial et local ; ▪ La DGM est opérationnel ; |

| | | |
|---|--|---|
| <p>équitablement entre les femmes et les hommes :</p> <p>Renforcer les institutions de représentation des PACL afin de faire valoir les droits des PA, de faciliter leur participation aux processus de gestion des terres et du foncier, et de promouvoir leur culture</p> | | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Manuel de Gestion des Plaintes du REPALEF est opérationnel ; ▪ Le Site web PA opérationnel www.peuplesautochtones.cd ▪ 27 plaintes reçues dont 3, en cours de résolution. |
|---|--|---|

Source : Rapport d'activités du programme PA. Les effets sont par rapport au Plan d'Investissement

Progrès atteint par rapport au plan de travail 2021

Tableau 42 : Exécution physique des activités

| Nbre Activités prévues | Réalisées | % de réalisation | Réalisées à ≥50% | Réalisées à <50% | Non réalisées |
|------------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|---------------|
| 12 | 9 | 75% | 2 | 1 | 0 |

Selon le PTBA validé 2021, les activités du programme d'appui aux Peuples Autochtones ont été bien exécutées à l'exception du suivi et le financement des microprojets lancés et en cours de préparation. Ces activités constituent le plus grand résultat attendu dans le processus REDD+.

Nous avons noté au cours de l'année 2021, un faible niveau d'atteinte des résultats des microprojets qui étaient supposés être financés à 100% dans les 19 territoires cibles. Les structures de mise en œuvre des peuples autochtones (partenaires de mise en œuvre PA sur terrain) n'arrivent pas à délibérer dans le temps imparti. Cette situation occasionne un retard dans l'atteinte des résultats. Il y a nécessité pour la Banque Mondiale d'organiser une évaluation des performances des structures partenaires de Caritas pour tirer des leçons sur leur efficacité dans la gestion des microprojets.

Néanmoins, les capacités des membres du réseau des Peuples Autochtones ont été renforcées au niveau national. Aujourd'hui, ils sont en mesure de prendre des positions pour défendre les intérêts des communautés dépendantes de forêts. Nous observons à travers des notes de positionnement et l'adoption de la loi portant promotion et protection des droits des peuples autochtones pygmées au Parlement National.

Exécution financière

La situation financière du programme d'appui aux Peuples Autochtones par rapport au don CAFI se traduit par une performance moyenne. Au cours de ce mois de mai 2022, la Banque mondiale vient de faire un rappel des dépenses financières engagées dans le cadre du programme d'appui aux peuples autochtones. Ceci a permis d'améliorer la performance du programme qui est passée de "Faible" à "Modérément satisfaisante". Bien que la Banque mondiale, considère le projet DGM et CAFI comme une seule enveloppe (Un seul projet), les dépenses financières du don CAFI n'ont été communiquées aux services de la comptabilité du MPTF qu'au mois de mai 2022 depuis le démarrage du programme en 2017. A ce jour, seul un montant de 627 829 \$ est enregistré dans le compte du MPFT et ce, grâce aux multiples échanges organisés par le SE FONAREDD avec l'agence d'exécution.

Performance du programme

Au 31 décembre 2021, la performance globale du programme d'appui aux Peuples Autochtones n'a pas connu d'amélioration par rapport à l'année dernière. En effet, le critère qui a la pondération la plus élevée est toujours au rouge. Il s'agit du critère d'efficacité du programme comme nous l'avons évoqué ci-haut.

Tableau 43 : Performance du programme PA au 31 décembre 2021.

| Critères | Appréciation |
|----------------------------|--------------------------|
| Pertinence | Satisfaisante |
| Efficacité | Modérément satisfaisante |
| Efficience | Modérément satisfaisante |
| Durabilité | Non satisfaisante |
| Gouvernance | Modérément satisfaisante |
| Gestion participative | Non satisfaisante |
| Genre | Modérément satisfaisante |
| Sauvegardes | Satisfaisante |
| Suivi et évaluation | Modérément satisfaisante |
| Performance globale | FAIBLE |

Points d'attentions

1. Poursuivre les échanges avec la Banque Mondiale sur la production du rapport financier des ressources du Don CAFI ;
2. Faibles capacités des textes juridiques régissant les réseaux des peuples Autochtones. Il est important que, pour l'année 2022, les appuis soient orientés vers les capacités de ces réseaux afin qu'ils remplissent convenablement leur mandat surtout au niveau provincial ;
3. Diligenter une évaluation externe des performances des structures PA ayant l'appui à base des fonds pour les microprojets ;
4. Renforcer les capacités des points focaux REPALEF sur le suivi et Evaluation ;
5. Refaire l'identification des structures PA sur terrain sur la base d'un critérium ;
6. Organiser une vérification indépendante dans les zones d'intervention bénéficiant des microprojets (SE FONAREDD).

Programme d'appui à la société civile

Tableau 44 : Données clés du programme d'appui à la Société Civile

| | |
|---|---|
| Titre du Programme & Référence | Programme d'appui à la société civile |
| Numéro de référence du Programme/MPTF | 00103801 |
| Localité, Secteur/Thème(s) du Programme | National |
| Partenaires de mise en œuvre | Groupe de Travail Climat REDD Rénové (GTCRR) |
| Organisations participantes | Programme des Nationaux Unies pour le Développement (PNUD) |
| Budget du Programme (USD) | 3 000 000 USD |
| Durée totale programme (mois): | 48 mois |
| Date d'approbation du programme en COPIL FONAREDD (dd.mm.yyyy): | 20/10/2016 |
| Date de transfert de fonds par MPTF (dd.mm.yyyy): | 22/12/2016 |
| Date de lancement officiel/Démarrage effectif (dd.mm.yyyy): | 30/01/2017 |
| Date de clôture originale (dd.mm.yyyy) | 21/12/2020 |
| Date de clôture actuelle (dd.mm.yyyy) | 31/06/2022 |
| Décaissements au 31/12/2021 | 3 000 000,00 USD |
| Dépenses globales (USD) au 31/12/2021 | 2 364 057,00 USD |
| Taux de consommation de la 1^{ère} tranche | 78,80 % |
| Date d'évaluation à mi-parcours le cas échéant | Septembre 2021 |
| Contact (Nom, titre, organisation participante et adresse mail : | Dominic Sam, Représentant Résident PNUD, Adresse : Immeuble LOSONIA, Bld du 30 juin, Kinshasa-Gombe Email : dominic.sam@undp.org |

Objectif général et spécifiques du programme d'appui à la Société Civile

L'objectif général de ce programme est doter la société civile congolaise, à travers son réseau national GTCRR, d'un cadre structurel et stratégique nécessaire lui permettant de jouer pleinement son rôle de Relais d'information, d'acteur de plaidoyer, d'observateur et de lanceur d'alarme pour les dysfonctionnements observés dans le processus REDD+, ainsi que de représentant de la SC dans le COPIL du FONAREDD.

Par rapport aux objectifs spécifiques, nous avons deux objectifs attendus de ce programme à savoir : (i) renforcer les capacités internes et le soutien au fonctionnement et à la décentralisation du GTCRR et (ii) impliquer le GTCRR dans le processus REDD+ à l'aide d'outils participatifs, de partenariats stratégiques et d'interventions externes ciblées.

Réalisations clés Cumulatives du programme d'appui à la Société Civile

Le programme s'articule autour de trois résultats et sous-résultats repris dans le tableau ci-dessous.

Tableau 45 : Résultats clés cumulatifs du programme d'appui à la Société Civile

| Résultats | Sous-résultats | Résultats cumulatifs réalisés en 2021 |
|---|--|--|
| Produit 1 : la plateforme GTCRR est gérée de façon professionnelle, transparente et collégiale | 1.1 Le GTCRR dispose d'un ancrage juridictionnel et d'un système de gouvernance associative efficace, transparente et démocratique | <ul style="list-style-type: none"> ▪ 4 organes de gouvernance et de gestion du GTCRR sont fonctionnels (AG, COPIL, CN et COCO) ▪ 1 mécanisme de communication du GTCRR est fonctionnel (site Web « www.gtcrr-rdc.org », comptes Facebook et twitter actifs site Internet, bulletin, réseaux sociaux..) |
| | 1.2 Des partenariats stratégiques innovants et un élargissement organisationnel sont établis et mis en œuvre pour incorporer les nouveaux secteurs-clés de la société civile dans la lutte contre les moteurs de la déforestation, pour une gestion durable du terroir | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Plus de 120 nouvelles OSC ont adhéré au GTCRR ; ▪ 3 partenariats stratégiques ont été établis avec CORAP, IRI et CONAPAC ▪ 8 coordinations provinciales du GTCRR participent activement aux activités du PIREDD et assurent la prise en compte des préoccupations des communautés locales et Peuples autochtones Pygmées. ▪ Aucune étude de DD n'a été réalisée par les PIREDD avec la participation du GTCRR |
| Produit 2 : tous les programmes de réformes et d'investissements pour la REDD+ sont accompagnés d'un engagement civique effectif | 2.1 Les acteurs concernés du GTCRR participent et effectuent un suivi focalisé de tous les programmes REDD+ pertinents | <ul style="list-style-type: none"> ▪ 19 CP sont fonctionnels dont 3 créés en 2021 dans les provinces de la Tshuapa, Lomami et Haut-Uélé ; ▪ 100 % (les délégués du GTCRR ont participé activement à toutes les CT et COPIL du FONAREDD) ▪ 100% les délégués du GTCRR ont participé au forum sur la foresterie communautaire et la COP 26 à Glasgow. |
| | 2.2 La SC se déploie pour assurer l'engagement et le suivi au niveau local, catalysant la participation aux PIREDD et dans les zones d'intervention du FIP et du projet REDD+ de Maï Ndombe | 1 (le mécanisme de suivi-évaluation du GTCRR est fonctionnel et permet d'assurer le suivi-évaluation ainsi que les observations indépendantes des PIREDD) |
| | 2.3 la Société civile mobilise les CL et PA au niveau provincial et local, catalysant l'appropriation et la vision de REDD+ prenant en compte, la dimension IEC. | Aucune activité n'a été réalisée faute de contrainte programmatique et budgétaire du programme qui se limite à l'appui institutionnel de la place forme de la Société Civile. |
| Produit 3 : l'engagement de la SC augmente la bonne gouvernance et l'inclusion sociale des efforts REDD+ nationales | 3.1 Le GTCRR dispose de capacités renforcées pour mener à bien le suivi et évaluation du processus REDD+ et mettre en œuvre sa stratégie d'intervention | Aucune activité n'a été réalisée faute de contrainte programmatique et budgétaire du programme qui se limite à l'appui institutionnel de la place forme de la Société Civile. |
| | 3.2 La coopération étroite avec les CL et les PA forestières engagés dans la conservation et la récupération de la forêt est renforcée | Idem |

Progrès atteint par rapport au plan de travail 2021

Tableau 46 : Exécution physique des activités

| Nbre Activités prévues | Réalisées | % de réalisation | Réalisées à ≥50% | Réalisées à <50% | Non réalisées |
|------------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|---------------|
| 47 | 34 | 72% | 5 | 2 | 6 |

La mise en œuvre des activités du programme d'appui à la Société Civile a été confrontée au manque de financement pour le deuxième semestre de l'année 2021. Le solde de 600 000 \$ n'a pas été transféré dans le compte du PNUD à la fin du mois de décembre 2021 suite aux conclusions favorables d'évaluation mi-parcours indépendante du programme commandité par le Secrétariat Exécutif du FONAREDD. Le rapport de l'évaluation mi-parcours a donné une appréciation globale du programme d'appui à la Société Civile qui se résume comme suit :

Points forts du programme

La pertinence générale du programme d'appui à la société civile est bonne pour plusieurs raisons :

- Les activités mises en œuvre répondent aux besoins de plusieurs parties prenantes : FONAREDD, CAFI, GTCRR, PNUD et le gouvernement Congolais ;
- Le programme adresse un point important du plan d'investissement REDD de la RDC, particulièrement, celui de la participation de la société civile ;
- Le programme a consolidé le GTCRR en tant qu'interlocuteur attitré du gouvernement dans le processus REDD et représentant de la société civile à travers le renforcement de son établissement au niveau national et dans toutes les provinces qui mettent en œuvre des projets PIREDD ;
- Les actions du programme ont permis de parachever la finalisation de la redynamisation du GTCRR et sa professionnalisation, ce qui a accru ses capacités opérationnelles et d'absorption ;
- En relation avec le rôle de la société civile dans le processus REDD+, le programme a permis au GTCRR de mettre en place un dispositif de suivi des projets PIREDD dans 16 provinces de la RDC. Le GTCRR a un accès facile dans les communautés.
- Le programme a commencé le renforcement des capacités thématiques des membres du GTCRR à travers des ateliers de formation sur les sujets techniques variés: moteurs de déforestation, agroforesterie, etc.

Points de vulnérabilité / points d'attention

En revanche, le programme connaît un certain nombre de vulnérabilités qui contribuent à l'atténuation de plusieurs aspects de sa pertinence globale, de son efficacité, son efficience, ses impacts à ce jour et éventuellement sa durabilité si des ajustements ne sont pas faits. Il s'agit des aspects suivants :

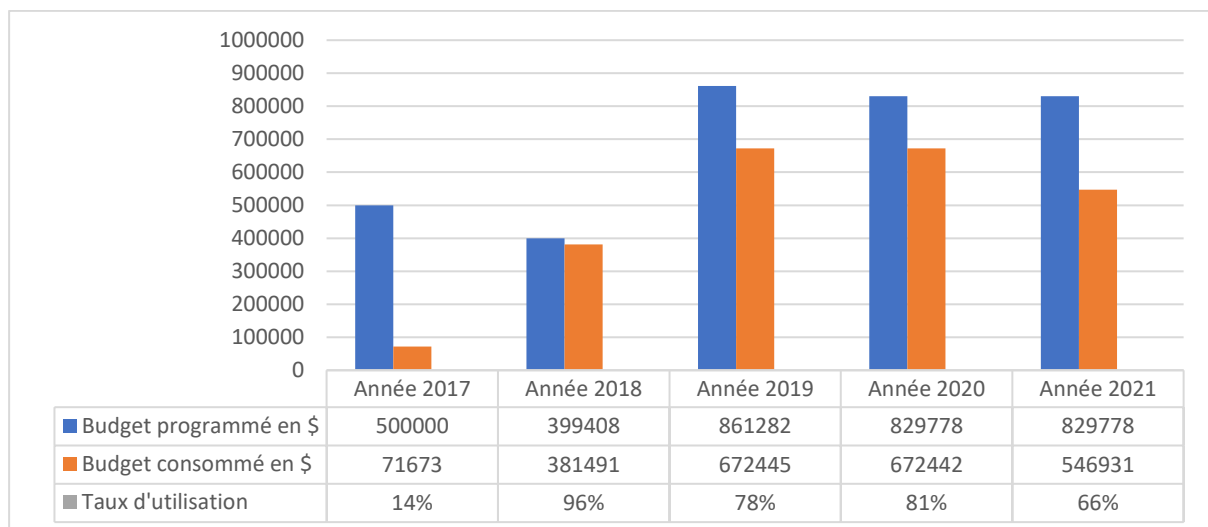
- En termes de pertinence, le programme souffre d'un manque de vision opérationnelle commune entre les parties prenantes de mise en œuvre. Cette situation se manifeste par un écart entre le concept du programme et les activités mis en œuvre à ce jour. A titre d'illustration, la représentativité mise en exergue dans le concept du programme ne s'est pas matérialisée en termes d'activités, particulièrement pour les PA et la composante « Genre » ;
- Les actions en faveur du bon fonctionnement du GTCRR n'ont pas pris en compte le fonctionnement au niveau des organes des coordinations provinciales. Notamment le fonctionnement des comités d'orientation n'a pas été pris en charge.

Les évaluations avaient conclu leur rapport par une série de recommandations à l'endroit de l'agence d'exécution (PNUD), de la coordination nationale du GTCRR et du FONAREDD. Ces recommandations ont été portées à la connaissance des parties prenantes et elles ont adressés des lettres de recommandation aux Managers indiquant comment les agences comptent les prendre en compte dans la mise en œuvre du programme.

Toutefois, il a été noté au cours de l'année 2021, une faible priorisation des activités à impact durable du GTCRR à l'endroit de la coordination nationale par rapport aux ressources financières disponibles. Plusieurs missions ont été effectuées par les experts de la coordination nationale à l'intérieur. Ces missions ont occasionné une forte consommation des fonds. Par ailleurs, l'impact de ces missions par rapport au renforcement de capacités des membres dans les provinces a été très faible. Cette façon de faire n'a pas permis que les activités soient soutenues jusqu'à la fin de l'année 2021 d'une part. D'autre part, le transfert du solde de 600 000\$ dans le compte du PNUD a enregistré un retard de 4 mois. Ce retard a contribué au ralentissement des activités du GTCRR au niveau national et provincial.

Exécution financière

Figure 6 : Etat d'utilisation du budget disponible par an du programme d'appui à la société civile



Il ressort du graphique ci-haut que les dépenses engagées pour l'année 2021 sont de 15% inférieures par rapport à l'année 2020. Cette situation s'explique par le fait que le dernier transfert du programme d'appui à la société civile est intervenu en retard. Certains engagements notamment le salaire du personnel des coordinations nationale et provinciale et celui des chargés n'a pas été payé depuis le mois de septembre 2021. Ces dépenses ont été reportées à l'année 2022.

Globalement, le budget initial du programme était de **2 M\$** sur 47 mois repartis en deux tranches de **1,1 M\$** (non-conditionnelle) et **0,9 Millions USD** (conditionnelle). Vu l'incapacité dudit budget à couvrir tous les besoins financiers du programme, un addendum sollicitant un complément de **2 M\$** a été soumis au FONAREDD en 2018. Après analyse, 50% de ce montant, soit **1 M\$**²⁰ a été approuvé. Ceci a permis de rehausser le budget du programme à **3 M\$** sur 48 mois. Les **3 M\$** ont été transférés par CAFI

²⁰ Dans l'addendum SC, le PNUD a sollicité 2 Millions USD, mais le FONAREDD a accordé 1 Millions USD. Il reste à mobiliser encore 1 Million USD pour couvrir tous les besoins du GTCRR.

en 3 tranches en raison de 1,1 M\$ (décembre 2016), 0,9 M\$ (décembre 2018), 0,4 M\$ (avril 2021) et 0,6 M\$ (décembre 2021).

Selon l'agence d'exécution, le taux d'exécution financière du programme s'élève à **79%** au 31 décembre 2021. Ce qui correspond aux dépenses globales de **2 364 057\$**. Par ailleurs, les données publiées sur le site du MPTF indiquent une exécution financière 64,8%, ce qui correspond à 1 944 406 \$ USD de dépenses justifiées.

Performance du programme au 31 décembre 2021

La performance globale est passée de « satisfaisante » en 2020 à « modérément satisfaisante » à la fin de l'année 2021. Ceci est consécutif au fait que les critères sur l'efficacité, l'efficience, les sauvegardes, le suivi, gouvernance et la durabilité dans la mise en œuvre des activités ont été jugé faible à la clôture de l'année 2021.

Tableau 47 : Performance du d'appui à la Société civile au 31 décembre 2021.

| Critères | Appréciation |
|----------------------------|---------------------------------|
| Pertinence | Satisfaisante |
| Efficacité | Modérément satisfaisante |
| Efficience | Modérément satisfaisante |
| Durabilité | Modérément satisfaisante |
| Gouvernance | Modérément satisfaisante |
| Gestion participative | Modérément satisfaisante |
| Genre | Satisfaisante |
| Sauvegardes | Non applicable |
| Suivi et évaluation | Modérément satisfaisante |
| Performance globale | Modérément satisfaisante |

Points d'attentions

1. L'agence d'exécution et le GTCRR devraient réajuster ou réaménager les activités du Plan de travail du 1^{er} semestre 2022, d'une part, en fonction du budget disponible et d'autre part, en tenant compte des recommandations des membres du Comité Technique du FONAREDD en attendant le nouveau financement ;
2. Une crise de confiance entre les membres de la plateforme de la société civile par rapport à la gouvernance actuelle du programme d'appui à la Société Civile. Cette situation ne permet pas une bonne coordination des activités de la Société civile quant à la prise de position par rapport aux enjeux actuels dans la gouvernance forestière et certaines réformes financées par le FONAREDD ;
3. Faible fonctionnement des organes statutaires de la plateforme Société Civile faute des moyens financiers ;

4. Faible fonctionnement des groupes thématique du GTCRR par manque des moyens financiers par rapport à la programmation.

Programme de mise à l'échelle de la planification familiale (PROMIS)

Tableau 48 : données clés du PROMIS

| Titre du Programme & Référence | Programme de mise à l'échelle de la planification familiale en RD Congo |
|---|---|
| Agence d'Exécution : | UNOPS |
| Localité, Secteur/Thème(s) du Programme | 10 provinces de RDC, 152 Zones de Santé, Planification familiale |
| Partenaires de mise en œuvre | DKT International, Marie Stopes International et Tulane University |
| Organisations participantes | DKT International, Marie Stopes International, Tulane University, UNFPA et UNOPS (agent fiduciaire) |
| Budget du Programme (USD) | USD 33,000,000 |
| Durée totale programme (mois): | 36 mois |
| Date d'approbation du programme en COFIL FONAREDD : | 21.05.2019 |
| Date de transfert de fonds par MPTF : | 17.07.2019 |
| Date de lancement officiel/Démarrage effectif : | 06.12.2019 |
| Date de clôture originale | 06.12.2022 |
| Date de clôture actuelle | 06.12.2022 |
| Décaissements au 31/12/21 | USD 30,000,000 |
| Dépenses globales (USD) au 31/12/21 | USD 23,445,230 |
| Taux de consommation de la 1ère tranche | 78% |

Réalisations clés Cumulatives du PROMIS_PF

L'objectif général de PROMIS-PF est de contribuer à l'atteinte des objectifs du plan stratégique national de Planification Familiale à l'horizon 2020 et au-delà afin d'accroître l'utilisation des méthodes contraceptives modernes, de manière à contribuer sur le long terme à la réduction de la pression démographique sur les ressources environnementales dans les géographies cibles.

Les résultats attendus du programme sont alignés sur les objectifs définis dans la Plan National Stratégique Multisectoriel pour la Planification Familiale, à savoir principalement :

1. Augmentation de l'offre de services PF de qualité dans les zones cibles,
2. Augmentation de la demande pour les services PF dans les zones cibles,
3. Renforcement du système sanitaire national

L'indicateur clé de résultat de PROMIS est celui d'années de protection de couple (APC), dont le programme vise à générer 6 434 688 d'ici la fin du programme.

Le tableau ci-dessous liste les réalisations clés de l'année 2021 par résultats attendus du programme.

Tableau 49 : Résultats clés cumulatifs du PROMIS

| Résultats attendus | Résultats cumulatifs réalisés en 2021 |
|--|---|
| <p>Composante 1 : Augmentation de l'offre de services PF de qualité dans les zones cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation de nouveaux enseignants des écoles des sciences de santé dans 7 provinces ; - Prestation communautaire de services de PF de qualité par les élèves des écoles infirmières (Deux formations pour les élèves de 3^{ème} année, Formation pour 22 écoles, Création de 3 centres d'excellence, Soutien aux campagnes de masse PF des écoles de science de santé) - Logistique des contraceptifs (Utilisation de CDR pour le stockage, Inventaire des contraceptifs au niveau de CDR Kinshasa et en provinces, Achat des contraceptifs via la centrale d'achats PSB, Stockage entreposage suivant les normes, la distribution des produits jusqu'au dernier kilomètre) | <ul style="list-style-type: none"> - Pas de formation mais identification des nouvelles écoles et intégration des enseignements dans la formation de base sur l'offre communautaire ; - Une formation pour les élèves de 3^{ème} année, 22 écoles impliquées dans les formations, 1 centre d'excellence mis en place, 3 campagnes réalisées) - Achat des tous les contraceptifs prévus réalisé, Utilisation des CDR pour le stockage, inventaires des contraceptifs réalisés au niveau des CDR, acheminement des tous les contraceptifs dans les écoles concernées, distribution de tous les contraceptifs dans les zones cibles |
| <p>Résultat 2 : Augmentation de la demande de services PF de qualité dans les zones cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communication de masse et sensibilisation à la planification familiale / Création d'une demande communautaire (Evaluation, production et distribution des besoins - Soutien à la création de la demande dans les provinces PIREDD (Evaluation, Production et Distribution des outils de sensibilisation, activités promotionnelles du département Customer Sales Management CSM) | <ul style="list-style-type: none"> - 500 émissions, Contrat avec Canal + pour la diffusion des campagnes ; - Inscription dans le nouveau Plan Stratégique de la PF du Marketing social, Production et distribution des boîtes à images, dépliants, supports et audio, Plus de 6.000 étudiants sensibilisés en partenariat avec 6 Universités (Kinshasa, Kisangani, Tshopo et Haut-Katanga, Plus de 60.000 préservatifs distribués, spots DKT diffusés plus de 10.000 fois à la télé et 5.000 fois à la radio, plus de 600.000 personnes touchées sur les réseaux sociaux et organisation des journées portes ouvertes |
| <p>Résultat 3 : Renforcement du Système sanitaire national</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement du Projet, Suivi et Coordination - Consultation et renforcement des capacités des PIREDD - Visite de supervision annuelle avec le niveau national | <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du Programme dans le Kwilu, Kasai Oriental, Kwilu, appui aux activités des CTMP et à la Coordination des partenaires du MinSA, installation des CTMP Kwilu, Sud-Ubangi, participation à l'évaluation finale du Plan Stratégique PF, participation à la validation du nouveau Plan Stratégique PF et appui à l'intégration des données de marketing social et autres réseaux de distribution de services communautaires dans le DHIS - Tenue des réunions avec les PIREDD Kwilu, Maïdombe et Sud-Ubangi, Dotation des PIREDD Mongala, et Equateur en outils de sensibilisation (boîte à images) et choix conjoints des activités pour la génération des APC - Visites de supervision annuelle dans les provinces de Haut-Katanga, Tshopo, Lualaba, Sud-Kivu, Nord-Kivu et |

| | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer pour la mobilisation des ressources additionnelles - Suivi, Evaluation et recherche | <p>Kinshasa et réunions trimestrielles de coordinations réalisées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Plan de mobilisation de ressources additionnelles a été développé - Les visites de supervision mensuelle et trimestrielle ont été menées par le bureau de l'Enseignement des Sciences de Santé (BESS) dans les 7 provinces et les rapports trimestriels, semestriels et annuel ont été produits |
|--|---|

Progrès atteint par rapport au plan de travail 2021

Tableau 50 : Exécution physique des activités

| Nbre Activités prévues | Réalisées | % de réalisation | Réalisées à ≥50% | Réalisées à <50% | Non réalisées |
|------------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|---------------|
| 92 | 56 | 65,2% | 24 | 4 | 8 |

Les partenaires de mise en œuvre de PROMIS-PF ont doublé la production d'APC totale, de 849,088 pour l'année 2020 à 1,684,018 pour l'année 2022, atteignant ainsi 121.9% de l'objectif fixé par le COPIL du programme.

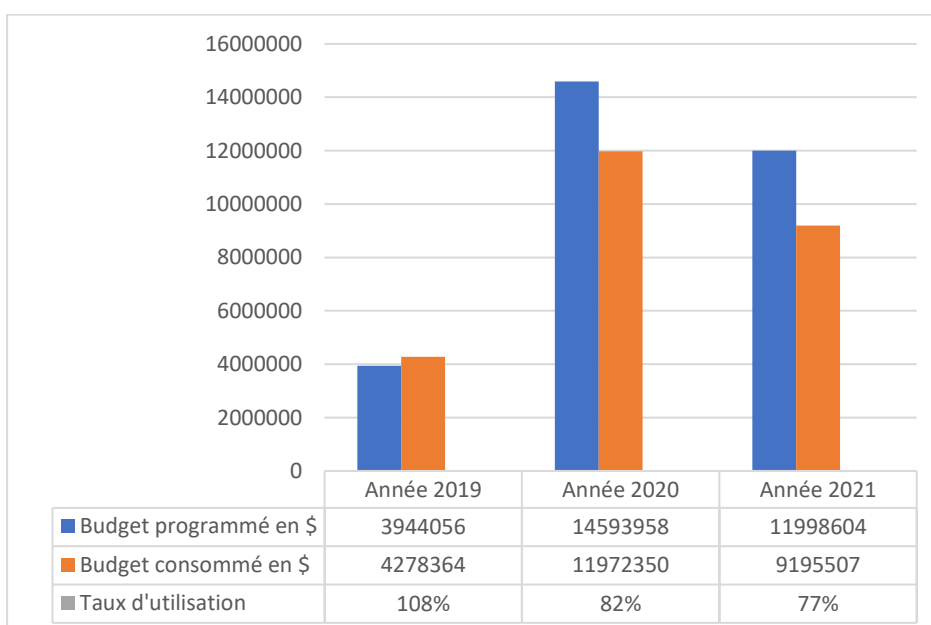
La couverture du Programme s'est nettement améliorée s'étendant désormais sur 175 Zones de santé plutôt que les 152 Zones prévues initialement dans 11 provinces cibles.

4 630 prestataires supplémentaires ont 3 536 Communautaires et 835 cliniciens et 259 tenanciers de pharmacies ont été formés à l'offre de services PF de qualité et basés sur les droits.

Par ailleurs, le Plan Stratégique de Communication pour la Planification Familiale en RDC 2021-2025 a été validé et 3 nouveaux CTMP ont été installés dans les provinces de Kwilu, Mongala et Sud-Ubangi

Exécution financière

Figure 3 : Etat d'utilisation du budget disponible par an du PROMIS



Le décaissement des ressources financières de l'année 2021 est jugé en équilibre avec les réalisations physiques de 2021 et sont alignés sur les prévisions du PTBA 2021. Certains postes sont légèrement en dépassement et d'autres légèrement en sous consommation mais sans impact sur l'enveloppe globale.

Performance du programme au 31 décembre 2021

La performance du Programme est jugée **Modérément Satisfaisante**. Le tableau ci-dessous mentionne la note pour chaque critère de performance et cela, sur la base des éléments d'appréciation définis pour chaque critère. Il ressort des résultats de cette évaluation que le programme évolue vers l'atteinte des objectifs assignés par la signature des contrats des consultants des piliers aménagement du territoire et gouvernance.

Tableau 51 : Performance du PROMIS-PF au 31 décembre 2021.

| Critères | Performance |
|---------------------|---------------------------------|
| Efficacité | Modérément Satisfaisante |
| Efficiency | Satisfaisante |
| Gouvernance | Faible |
| Participation | Modérément Satisfaisante |
| Genre | Satisfaisante |
| Sauvegardes | Faible |
| Suivi et évaluation | Modérément Satisfaisante |
| Pertinence | Satisfaisante |
| Durabilité | Faible |
| Moyenne | Modérément Satisfaisante |

Points d'attentions

L'agence d'exécution se propose de demander pour une deuxième fois la révision de la cible en rapport avec la création des années couples protection.

Les raisons de cette requête se trouvent dans l'incapacité pour UNFPA RDC de tenir son engagement en rapport avec la réduction du gap en contraceptifs (Disponibilité des contraceptifs) en raison de la réduction globale et nationale de ses financements suite au désengagement du Royaume-Uni et d'autres bailleurs clés dont la Fondation Bill et Melinda Gates.

Le Programme a reçu la requête du Ministre de la Santé en janvier 2021 pour changer le site de construction d'une de CDR prévue dans la province de Maïndombe vers celle de la TSHUAPA. A ce jour, compte tenu de la durée du Programme, il n'est plus évident que le Programme réussisse de construire la CDR dans la TSHUAPA. Il devient dès lors nécessaire de définir l'alternative à la construction du CDR. Le COPIL devrait se prononcer sur les options de rechange telles que la réhabilitation d'un CDR existant, la réhabilitation d'un bâtiment PNSR ou l'augmentation de l'enveloppe globale des partenaires de mise en œuvre.

Programme d'Énergie Durable

Tableau 52 : Présentation des données clés

| | |
|---|--|
| Titre du Programme & Référence | Programme de consommation durable et substitution partielle au bois énergie. |
| Agence d'Exécution : | UNDP-UNCDF |
| Localité, Secteur/Thème(s) du Programme | Kinshasa, Bukavu, Goma, Lubumbashi, Kisangani |
| Partenaires de mise en œuvre | Ministères des ressources hydrauliques, Ministère de l'énergie, Ministère de l'environnement, Bbox, DAP Energy, COETE GAZ, BASCONS, YAWE NISSI, HALT BANK, ESF, MIZINZI et frères, BRISOL, Altech group, TAD et MBOA et RECYCLO Congo. |
| Organisations participantes | UNDP-UNCDF |
| Budget du Programme (USD) | USD 15,000,000 |
| Durée totale programme (mois): | 48 mois |
| Date d'approbation du programme en COPIL FONAREDD : | 08/11/2018 |
| Date de transfert de fonds par MPTF : | 01.12.2018 |
| Date de lancement officiel/Démarrage effectif : | 29/11/2019 |
| Date de clôture originale | 31/12/2022 |
| Date de clôture actuelle | 01/12/2023 |
| Décaissements au 31/12/21 | USD 15,000,000 |
| Dépenses globales (USD) au 31/12/21 | USD 5 855 906,66 |
| Taux de consommation de la 1ère tranche | 68% |

L'objectif global du programme est de stabiliser le couvert forestier et la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à la production et la consommation énergétique pour la cuisson (et en particulier le bois-énergie) ainsi que de promouvoir le développement économique durable et équitable.

Ce programme se focalise sur la réduction de la demande en bois-énergie en privilégiant deux stratégies ou effets :

- Effet 1 : Le gouvernement de la RDC et les consommateurs comprennent l'importance des combustibles propres et de foyers améliorés, et disposent des compétences et connaissances nécessaires pour créer un environnement favorable au développement du marché de ces produits ;
- Effet 2 : Le marché local de la cuisson propre (énergies et foyers améliorés) est développé de manière viable et commerciale au travers d'un programme d'incubation.

Les résultats attendus du programme sont alignés sur la Stratégie-cadre nationale REDD+ et son Plan d'investissement dont l'objectif global de stabilisation du couvert forestier et de réduction de la pauvreté doit être atteint par :

- Une réduction de la consommation en bois-énergie (principalement au travers du présent programme sectoriel énergie) ;
- Un approvisionnement plus durable en bois-énergie (programmes REDD+ complémentaires).

Le tableau ci-dessous liste les réalisations clés de l'année 2021 par résultats attendus du programme.

Tableau 53: Résultats cumulatifs du programme d'énergie durable

| Résultats attendus | Résultats cumulatifs réalisés en 2021 |
|---|--|
| <p>Effet 1 : Le gouvernement de la RDC et les consommateurs comprennent l'importance des combustibles propres et foyers améliorés, et disposent des compétences et connaissances nécessaires pour créer un environnement favorable au développement du marché de ces produits.</p> <p>Produit 1.1 : Des analyses approfondies de la production et de la consommation en énergie de cuisson, dont le bois-énergie, sont réalisées et informent les programmes CAFI.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Etudes de référence bois-énergie 2. Modélisation du potentiel et l'impact du déploiement du GPL en RDC | <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les études de références ont été finalisées, y compris les études des filières bois-énergie (charbon et bois de chauffe) pour les villes provinciales de Kinshasa, Lubumbashi, Bukabu et Goma. - Cette étude a été finalisée en 2020 avec des résultats promoteurs pour la vulgarisation du GPL à Kinshasa. En effet, l'avantage économique global de l'augmentation de l'utilisation du GPL varie de 168 millions de dollars américains dans le scénario d'intervention faible à 703 dollars américains dans le scénario d'intervention élevée. <p>En 2021, il y a eu validation rapports finaux de cette étude</p> |
| <p>Produit 1.2 : Le potentiel REDD+ lié au secteur de la micro-hydro (MCH) est étudié et évalué.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Les études de faisabilité technique pour la construction des MCH sur les sites Wede, Mabinza et Yame ont été finalisées et validées au cours de l'atelier de validation du 31 août au 1er septembre 2021. Par ailleurs, le site de Mambasa a été écarté pour des raisons de très faibles chutes d'eau ne pouvant donner lieu à une MCH productive. Ce site a donc été remplacé, dans le rapport de démarrage, par le site d'Epulu. Toutefois, ce dernier site se trouvant dans une zone protégée, il a été à son tour écarté, après plusieurs discussions avec les parties prenantes (ICCN, WCS, COPIL). - Un atelier de restitution des dites études a été organisé le 22 octobre 2021 à Kinshasa pour présenter les trois études et choisir le site sur lequel le Programme devra se focaliser pour une mise en œuvre complète bénéficiant de l'appui du secteur privé. Le site de Yame, situé dans le territoire de Banalia, en province de la Tshopo a été le site choisi par les parties prenantes sur la base de ses caractéristiques techniques et de son coût relativement faible par rapport aux 2 autres. - Le contact avec le gouverneur provincial de la Tshopo a été pris pour s'assurer de son accompagnement dans la mobilisation du secteur privé pendant et après la construction de l'ouvrage. Un atelier de mobilisation du secteur privé autour de ces trois études pour la construction des MCH est prévu pour le début de l'année 2022. - L'étude d'impact environnemental et social de ce site est attendue pour le mois de février 2022 en collaboration avec l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE). |

| Résultats attendus | Résultats cumulatifs réalisés en 2021 |
|---|--|
| <p>Produit 1.3 : Le leadership politique et des institutions techniques sont renforcés pour engager la RDC sur le chemin de sa transition énergétique vers la cuisson propre et créer un environnement favorable au marché tout en protégeant les consommateurs.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Une formation des ministères et institutions clés de la cuisson propre a été dispensée sur les aspects techniques des foyers améliorés (efficacité énergétique, calcul des émissions de GES), politiques et réglementaires - Conduite du diagnostic institutionnel, organisationnel et opérationnel de l'ACFCA afin de mieux apporter un appui qui répond aux besoins réels pour faire avancer l'Alliance. - Deux visites d'échange au Ghana et en Côte d'Ivoire ont été effectuées pour renforcer les capacités des experts nationaux sur les aspects de politiques et réglementations du secteur de l'énergie tout en mettant l'accent sur la cuisson propre. - Reprogrammation de l'activité sur le Plan Directeur du GPL et sa réglementation, à l'issue du retrait de GLPGP en recrutement des deux consultants pour la conduite de l'activité. La première mission de l'équipe est prévue en février pour consulter les parties prenantes et finaliser la feuille de route du Plan Directeur GPL. |
| <p>Produit 1.4 : Le cadre légal, politique et réglementaire national portant sur le secteur de l'énergie volet bois énergie, volet GPL et autre source de combustible de substitutions, est opérationnel.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Comité technique de 4 commissions (Electricité, biomasse, hydrocarbures, Energies renouvelables) a été mis en place pour le suivi et la validation technique des livrables du processus (diagnostic, document de politique) ; - Réalisation des plusieurs consultations pour finaliser le rapport de diagnostic avec l'appui d'un comité de réviseurs multi acteurs mis en place par le secrétariat général aux ressources hydrauliques et électricité ; - Validation du rapport de diagnostic du secteur de l'énergie et les livrables annexes (Le rapport de la revue documentaire et le Plan de communication sur le processus) au cours de l'atelier tenu à Matadi du 22 au 26 novembre 2021 ; - Définition de la vision, des objectifs et des axes stratégiques de la Politique Nationale du secteur de l'Énergie soumis ensuite au comité de pilotage politique pour endossement. |
| <p>Produit 1.5 : Une stratégie de communication multi acteurs et multisectorielle est conçue, de manière participative pour répondre aux besoins spécifiques de chaque groupe, et est déployée.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Une stratégie de communication, de marketing social et de changement de comportement a été finalisée en janvier 2021. La mise en œuvre en partie de cette stratégie sera faite par l'ONG FEMMES DE MÉDIA POUR LA JUSTICE AU CONGO (FMJC) ; - Une artiste (Barbara Kanam) a été recrutée pour créer une chanson sur la cuisson propre. Elle est également nommée comme Ambassadrice de bonne volonté pour les Actions Climatiques du PNUD en RDC y compris la promotion de la cuisson propre des matériels de communications ont été confectionnés (4 kakémons pour la microfinance sur le GPL, 2 Roll-up pour le processus de la politique nationale de l'énergie). Le reste de gadgets et autres matériels de communication seront imprimés dans le 2e trimestre 2022. - Plusieurs ménages et usagers (+15000) ont été sensibilisés sur le GPL lors de la relance de la microfinance GPL avec Equity BCDC et COETE GAZ ainsi que dans les agences de la banque. |
| <p>Produit 1.6: Des académies TERA sont organisés.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Élaboration des 4 modules de formation et mis à la disposition d'apprenants ; - Organisation des deux ateliers de formation en faveur des techniciens des entreprises sur l'usage de tôles ainsi |

| Résultats attendus | Résultats cumulatifs réalisés en 2021 |
|---|---|
| | <p>que la construction d'un four séchoir d'inserts céramiques dans la fabrication de foyers améliorés ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - La pandémie de covid-19 n'a pas permis de faire des voyages d'échanges au Kenya pour partager l'expérience bien avancée de ce pays. |
| <p>Effet 2 : Le marché local de la cuisson propre (énergies et foyers améliorés) est développé de manière viable et commerciale au travers d'un programme d'incubation</p> <p>Produit 2.2 : Les opportunités et les besoins dans le secteur de la cuisson propre ont été identifiés et les acteurs sélectionnés en utilisant un processus de sélection compétitif basé sur l'aptitude au marché</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Approbation et financement des 12 requêtes pour une valeur de 1 201 400 USD permettant d'allouer toutes les ressources de la Phase 1 au titre du Fonds de défi ; - Ces fonds ont permis d'atteindre la vente des 29 301 foyers améliorés vendus ; 3 330 kits de GPL vendus ; 3 330 foyers de cuisson à GPL vendus ; 414,8 tonnes de GPL de cuisson vendues ainsi que 88 emplois à temps plein et 176 emplois à temps partiel créés. |
| <p>Produit 2.2 : La viabilité du business et le marché durable des partenaires sélectionnés sont améliorés grâce aux services d'assistance technique (AT).</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une assistance technique directe individualisée à 16 entreprises et en ligne à 30 entreprises et continuera en 2022 ; - Sponsorisation des 7 entreprises du fonds de défis pour exposer à la Rencontre d'Affaire du Kivu (RAKI) sous la semaine mondiale de l'entrepreneuriat où plus de 100 entreprises, ministères, centres de recherche ont participé ; - Appuie à 6 autres entreprises du fonds de défi lors du Forum International MAKUTANO 7 ; - Participation de 4 entreprises du fonds de défis à la Semaine kenyane en RDC sous l'organisation d'EQUITY BCDC et le secteur privé kenyan. |
| <p>Produit 2.3 : Des mécanismes de financement pour la cuisson propre sont établis afin de répondre aux besoins de financement durable des entreprises partenaires.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - La microfinance a été mise en place comme premier mécanisme de financement de la cuisson propre par le programme pour le GPL. Cette intervention du pilote de microfinance a été relancée avec EQUITY BCDC, COETE GAZ et UNCDF. Le produit financier a été actualisé et les matériels de communication rendus disponibles aux agences ; - Apport d'une assistance supplémentaire aux entreprises partenaires pour la mobilisation de ressources additionnelles aux fonds de défi. C'est ainsi que le programme accompagne COETE GAZ et DAP Energy pour respectivement lever USD 150 000 et USD 200 000 de prêts auprès de la Least Development Investment Platform (LDCIP). Les analyses de crédit continuent et vont se poursuivre en 2022. |

Progrès atteint par rapport au plan de travail 2021

Tableau 54 : Exécution physique des activités

| Nbre Activités prévues | Réalisées | % de réalisation | Réalisées à ≥50% | Réalisées à <50% | Non réalisées |
|------------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|---------------|
| 33 | 17 | 48,5% | 7 | 7 | 2 |

Le partenaire GLPGP a décidé unilatéralement de rompre le partenariat avec le programme au cours du premier semestre. Néanmoins, des dispositions ont été prises pour recruter une équipe de consultants pour la poursuite des activités du volet GPL, après l'approbation COPIL, à l'issue d'une réunion extraordinaire. C'est ainsi qu'au

dernier trimestre 2021, qu'une équipe de consultants individuels ont été recrutés, pour la finalisation du plan directeur GPL pour la ville de Kinshasa.

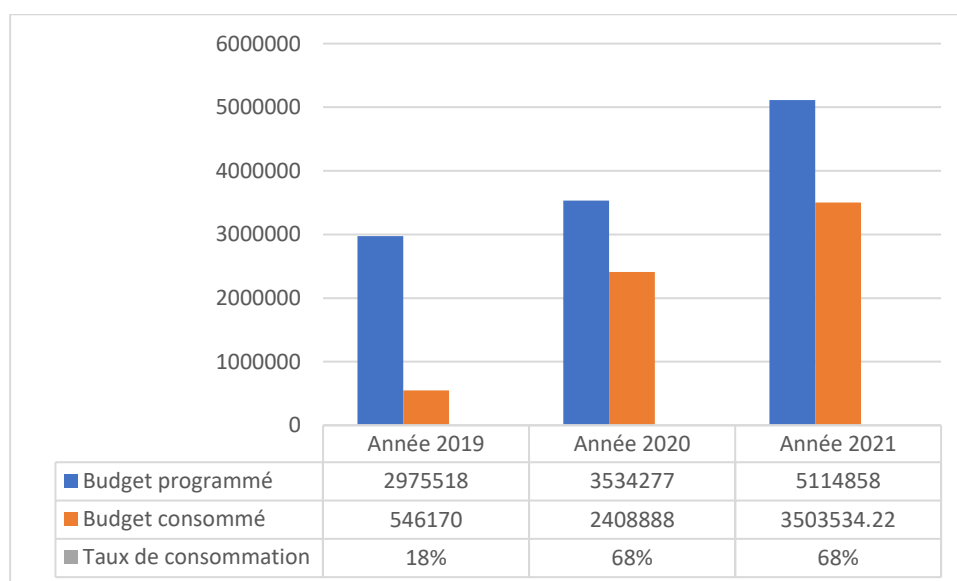
La couverture du Programme s'est nettement améliorée s'étendant désormais sur les 5 villes cibles plutôt que les 4 sur lesquelles se focalisait.

Du point de vue formation, les entreprises de cuisson de la ville de Kisangani ont bénéficié aussi des formations au même titre que celles de Kinshasa, Lubumbashi, Goma et Bukavu.

Par ailleurs, comme recommandé par le comité d'investissement du Fonds de défis, les villes de Kinshasa et Lubumbashi ont vu des nouveaux partenaires en énergie de cuisson améliorée sélectionnés et financés.

Exécution financière

Figure 8 : Etat d'utilisation du budget disponible par an du programme d'Energie durable



Au 31 décembre 2021, le taux d'exécution de la première tranche s'élève à 68% soit USD 5 855 906,66 d'utilisation de ressources, y compris les engagements qui s'élèvent à USD 850 384,35. Le solde de la 1ère tranche au 31 décembre 2021 est de USD 3 144 093,34.

Les prévisions du plan de travail 2022 s'élèvent à USD 4,896,103 sur lequel un déficit de USD 1,479,223 est à combler. Ce déficit sera effectif à partir du mois de mai 2022. Par conséquent, il est urgent pour le programme de disposer avant mai 2022 des fonds de la deuxième tranche pour pouvoir prendre les engagements prévus dans le plan de travail 2022.

Performance du programme au 31 décembre 2021

La performance du Programme est jugée **Modérément Satisfaisante**. Le tableau ci-dessous mentionne la note pour chaque critère de performance et cela, sur la base des éléments d'appréciation définis pour chaque critère.

Tableau 55 : Performance du Programme d'Énergie Durable au 31 décembre 2021

| Critères | Performance |
|---------------------|---------------------------------|
| Efficacité | Satisfaisante |
| Effizienz | Modérément Satisfaisante |
| Gouvernance | Satisfaisante |
| Participation | Satisfaisante |
| Genre | Modérément Satisfaisant |
| Sauvegardes | Faible |
| Suivi et évaluation | Modérément Satisfaisant |
| Pertinence | Satisfaisante |
| Durabilité | Modérément satisfaisante |
| Moyenne | Modérément Satisfaisante |

Points d'attentions

La demande d'arrêté de création du groupe de travail multisectoriel sur le bois-énergie au Ministre des Ressources Hydrauliques et Electricité tarde. Ceci empêche la mise en place d'un cadre de suivi du secteur bois-énergie.

À la suite de la rupture unilatérale du partenariat par GLPGP, l'élaboration d'un document de projet comprenant une structuration technique et financière pour l'investissement du GPL à Kinshasa connaîtra un retard. Le Programme a essayé de remédier à cette situation en changeant d'approche opérationnel. Un appel d'offre a été lancé et une équipe de consultants individuels a été pour la réalisation de cette activité. Notons que toutes les activités GPL ont été impactées par cette rupture. L'approche opérationnel mis en place a été validé dans la réunion du COPIL extraordinaire organisée au début du second semestre 2022.

Le volet MCH suscite encore un certain nombre de questions qui nécessitent d'être éclairées pour réussir la mobilisation de toutes les parties prenantes avant d'envisager la construction d'une MCH sur le site sélectionné. Bien que le Programme ait lancé un appel d'offre pour la réalisation d'une étude d'impact environnemental et social, pour le site sélectionné (Yame), il est établi un certain nombre des faiblesses dans la démarche dont notamment ceci que Yame est hors de la zone couverte par le PIREDD Oriental, ce qui empêcherait d'étudier le potentiel REDD+ de la MCH mais aussi que le mécanisme de gestion de la MCH, une fois celle-ci construite, n'est pas encore clairement défini.

Le Processus d'élaboration de la Politique Nationale de l'Énergie est entrée dans sa phase de validation. Mais déjà, la biomasse-énergie est considérée comme l'un des 4 sous-secteurs de la politique en plus de l'Electricité, les Énergies Renouvelables et les Hydrocarbures.

La structure d'intervention sur le bois-énergie est bien prise en compte en ses deux piliers stratégiques : Production durable du bois-énergie et Consommation. Cependant, nous devrions-nous assurer que l'objectif 2 du sous-secteur : « Valoriser la biomasse pour la production de l'énergie » se focalise sur la gestion durable des forêts et l'agroforesterie pour assurer une fourniture du bois-énergie durable. Le développement qui est fait actuellement dans le draft de la politique ne rend pas clairement cet aspect.

Le processus de sélection d'une firme chargée de mettre en œuvre la stratégie de communication du Programme a été très long. La firme n'a été sélectionnée qu'en 2022. L'absence d'activités de communication coordonnées n'a pas assurée une bonne visibilité du programme et spécialement du processus d'élaboration de la Politique Nationale de l'Énergie qui est très exigeante dans mobilisation des parties prenantes.

Programme d'appui au Secrétariat Exécutif

Tableau 56 : Données clés du programme d'appui au secrétariat exécutif

| Titre du Programme & Référence | | Secrétariat Exécutif du FONAREDD, 00105166, 00117888 |
|---|--|--|
| Numéro de référence du Programme/MPTF | MPTF Office Project Reference Number: 1050542, 117920 | |
| Localité, Secteur/Thème(s) du Programme | Kinshasa, Gestion du FONAREDD | |
| Partenaire de mise en œuvre | PNUD | |
| Organisations participantes | PNUD et CTR/ MinFin | |
| Budget du programme | 15 866 934 USD | |
| Durée totale programme (mois) : | Non déterminé | |
| Date d'approbation du programme en COPIL FONAREDD : | 09/05/2016 ; l'addendum du Programme d'appui au SE-FONAREDD a été approuvé le 05 septembre 2019. | |
| Date de transfert de fonds par MPTF : ¹¹ | 07/04/2017 | |
| Date de lancement officiel/Démarrage effectif : | N/A | |
| Date de clôture originale | N/A | |
| Date de clôture actuelle | N/A | |
| Décaissements au 31/07/2021 | 7 906 706 USD | |
| Dépenses globales (USD) au 31/12/2020 | 6 489 961,5 USD | |
| Taux de consommation de la 1 ^{ère} tranche | 82% | |
| Date d'évaluation à mi-parcours le cas échéant | Management revue initiée en 2021 | |
| Contact (Nom, titre, organisation participante et adresse mail) : | Dolly Kenga, gestionnaire de portefeuille/PNUD, dolly.kenga@undp.org | |

Objectifs

Ce programme a pour objectif général d'appuyer le Secrétariat Exécutif du FONAREDD à délivrer ses fonctions d'appui au fonctionnement du Fonds, ses fonctions régaliennes d'encadrement de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale REDD+ au travers de son Plan d'Investissement ainsi que de remplir les engagements pris vis-à-vis de l'Initiative pour la Forêt en Afrique Centrale (CAFI) par la signature de la Lettre d'Intention, notamment concernant le suivi de la réalisation des Jalons de la lettre d'intention.

Mandat du SE FONAREDD :

- Gestion des activités de fonctionnement du Fonds
- Analyse et conseil aux structures de gouvernance – Comité Technique et Comité de Pilotage
- Planification, programmation et suivi-évaluation du portefeuille du Fonds, pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale REDD+ et de ses Plans d'Investissement REDD+.

Ancré de manière temporaire (cf. COPIL SE décembre 2018) au Comité Technique de suivi et évaluation des Réformes (CTR) du Ministère des Finances, et appuyé par le PNUD, il s'agit d'un programme combinant la fonction de gestionnaire de fonds et du cycle de programmation ainsi que d'interlocuteur principal avec CAFI et les autres bailleurs du Fonds, en plus de la mobilisation des financements, des actions de développement, et du renforcement des capacités de la partie nationale en vue d'une transition graduelle et complète de la Fonction d'Agent Administratif et donc de la gestion du SE à la partie nationale. S'ajoutant à cela, le SE s'engage dans la conduite d'un dialogue politique de haut niveau, de la coordination et l'impulsion de réformes politiques multisectorielles.

Résultats atteints du programme Secrétariat Exécutif

Les réalisations majeures du SE FONAREDD depuis le début du programme :

- Programmation de [18 programmes financés et suivi-évaluation des 16 programmes opérationnalisés](#).
- Organisation de [44 réunions du Comité technique](#) du FONAREDD et [11 réunions du Comité de pilotage^{\[2\]}](#) du Fonds.
- Mobilisation de 249 millions d'USD auprès des bailleurs^[3].
- Coordination des ministères sectoriels relatifs à la REDD+ à travers plus de 10 réunions régulières de suivi du progrès vers l'atteinte des jalons de la première Lettre d'intention signée entre la RDC et CAFI.
- Production de [quatre rapports annuels du FONAREDD](#).

Les réalisations majeures du SE FONAREDD lors de l'année 2021 :

- Tenue d'un Comité de Pilotage dédié aux Ministres membres du Comité de Pilotage du FONAREDD pour la présentation du cadre stratégique de négociations d'un second partenariat RDC – CAFI pour la période 2021 – 2030.
- Tenue de [dix réunions du Comité technique du FONAREDD](#) ;
- Organisation de [neuf sessions du Cadre d'échange et collaboration](#) ;
- Tenue de [deux réunions de suivi du progrès vers les Jalons de la Loi avec les points focaux des ministères sectoriels](#) ;
- Tenue de l'atelier national des « Consultations et de Cadrage de parties prenantes en vue des négociations RDC – CAFI 2021 – 2030 ;
- Réalisation de quatre [évaluations indépendantes à mi-parcours des programmes](#) : PIREDD Mai-Ndombe, Programme d'appui à la société civile, Programme d'appui à la réforme de l'aménagement du territoire et Programme d'appui à la réforme foncière ;
- Préparation du [Rapport annuel 2020 du FONAREDD](#) ;
- Réalisation de [sept missions de suivi-évaluation sur le terrain](#) ; et
- Réalisation de [trois missions de participation aux activités sur le terrain](#).

Avec quelques retards causés par COVID, le SE a connu une année relativement fructueuse en termes de réalisation d'activités prévues et à l'égard des progrès vers l'atteinte des résultats attendus du programme. En ce qui concerne les activités non réalisées, il convient à noter que la provision concernant le FONAREDD n'a pas encore incluse dans la Loi de finance, mais l'inclusion du Fonds s'est faite au travers des activités du CTR.

Tableau 57 : Résultats cumulatifs du programme d'appui au secrétariat exécutif

| Le Plan d'Investissement REDD+ est mis en œuvre efficacement au travers de programmes de qualité | | | | | | |
|--|---|--|--|---------------------------|---|---|
| Indicateurs | Baseline 2016 | Cibles 2021 | Résultats atteints au 31 décembre 2021 | Degré de réalisation en % | Source de vérification | Commentaires |
| Propositions reçues pour la mise en œuvre du PI | Zéro | TDR pour un pipeline de 60 millions et 3 nouvelles provinces préparés et validés en CT | RAS | 0% | N/A | La nouvelle programmation est en attente de la finalisation du cadre programmatique relatif à la nouvelle LOI. |
| Montant et nombre de programmes approuvés en COPIL | Le COPIL du FONAREDD a approuvé 44 M USD en octobre 2016 | Le COPIL du FONAREDD statue sur les 2e tranches de 4 programmes, approbation de Normes, et prochaine LOI avec CAFI | La 2 ^{ème} tranche des programmes SNSF, Société civile, Aménagement du territoire, PIREDD Mai-Ndombe et Réforme foncière ont été approuvées par le COPIL. La nouvelle LOI a été signée. | 85% | Décisions du COPIL signées en décembre 2021 Lettre d'intention 2021-2030 RDC-CAFI | L'offre pour le recrutement d'une agence d'exécution du programme Normes a été lancée et conduite jusqu'au niveau de réception et ouverture des offres (ici le procès-verbal). Le processus a été interrompu faute de disponibilité de budget et attend être relancé en 2022 dans le cadre du nouveau partenariat RDC-CAFI. |
| Nombre de programmes opérationnels | Le FONAREDD a lancé un cycle de programmation de 122 M USD en mai 2016 ; aucun programme opérationnel en 2016 | 18 Programmes opérationnels en 2021 | 16 programmes opérationnels | 89% | Rapport semestriel PIREDD Maniema ; Draft du rapport annuel 2020 du Fonds | Pour PGDF, les conditions de mise en vigueur convenues avec la Direction générale du contrôle des marchés publics (DGCPM) ne sont pas encore levées, bien que l'AFD et les ministères sectoriels aient lancé le processus de recrutement de l'assistance technique. Pour le programme Savanes, les conditions suspensives ont été levées, mais l'agence est en train de |

| | | | | | | |
|--|--|---|---|-----|--|--|
| | | | | | | recruter le personnel du programme. |
| Nombre de rapports de suivi soumis | Zéro | Tous (19) les rapports annuels sont produits et mis en ligne + rapport annuel du Fonds (2020) | Les rapports annuels de 17 programmes sont en ligne (tous les programmes approuvés sauf PIREDD Maniema). Le rapport annuel est finalisé et disponible en ligne. | 90% | Rapports annuels 2020 des agences disponibles à travers le portefeuille sur site web du FONAREDD ; Rapport annuel du FONAREDD 2020 | Comme le programme Normes a été reporté au prochain partenariat et le PIREDD Maniema n'était pas encore opérationnel en 2020, il n'aurait pas été possible d'obtenir une réalisation de 100% ici. Il est à noter que L'AFD a soumis des rapports de progrès concernant l'année 2020 pour les programmes Savanes et PGDF même si ces deux ne sont pas encore opérationnels. |
| Outils de suivi de la programmation développés et mis à jour dont la LOI | Draft de matrice de gestion des risques ; cadre de résultat du Plan d'Investissement ; indicateurs de CAFI | Propositions pour un suivi géoréférencé du portefeuille mis en place | Une matrice mise en place de géoréférencement des investissements du Portefeuille du FONAREDD | 70% | Documentation de la session CEC sur les SIG | Le SE-FONAREDD a tenu une session CEC sur les SIG, avec comme résultat une feuille de route pour la mise en place et la consolidation des données géoréférencées des investissements. Cependant, CAFI a décidé qu'un travail sur l'outil de géoréférencement se fera au niveau régional. L'outil national du FONAREDD va pouvoir alimenter l'outil régional. |
| Classification des programmes selon les indicateurs de performance du FONAREDD (dont taux de décaissement et genre) | Pas de système de classification de performance des programmes | Système de classification des programmes mis en place et mécanisme de gestion des programmes à risques effectif | Le système de classification des programmes est mis en place et a été utilisé pour évaluer les programmes dans le rapport annuel du | 65% | Rapport annuel du FONAREDD 2020 | Le SE continuera à travailler sur la mise en place systématique du mécanisme de gestion des programmes à risques. |

| | | | | | | |
|--|--|--|---|-----|--|--|
| | | | Fonds 2020. Le mécanisme de gestion des programmes à risques existe, mais n'est pas mis en place de manière systématique. | | | |
| | | Matrice de suivi des Jalons mise à jour de manière trimestrielle (TBD) | La matrice de suivi des jalons a été mise à jour en janvier, avril et en octobre. | 75% | Matrice de suivi des jalons 2021 | |
| | | | | 68% | | |

La RDC mobilise des ressources additionnelles pour la mise en œuvre du Plan d'Investissement REDD+ au travers du FONAREDD

| Indicateurs | Baseline 2016 | Cibles 2021 | Résultats atteints au 31 décembre 2021 | Degré de réalisation en % | Source de vérification | Commentaires |
|--|--|--|--|---------------------------|---|--------------|
| Volume de financements capitalisant le FONAREDD, dont contribution domestique | 200 Millions de CAFI, zéro contribution domestique | Nouveau Cadre de Coopération négocié avec CAFI ; un nouveau bailleur supplémentaire pour un minimum de 5 MUS\$ | La deuxième LOI entre la RDC et CAFI a été signée le 2 novembre 2021, à la COP26, pour une somme de 500 millions d'USD. Aucun nouveau bailleur supplémentaire a été identifié. | 70% | Lettre d'intention 2021-2030 RDC-CAFI | |

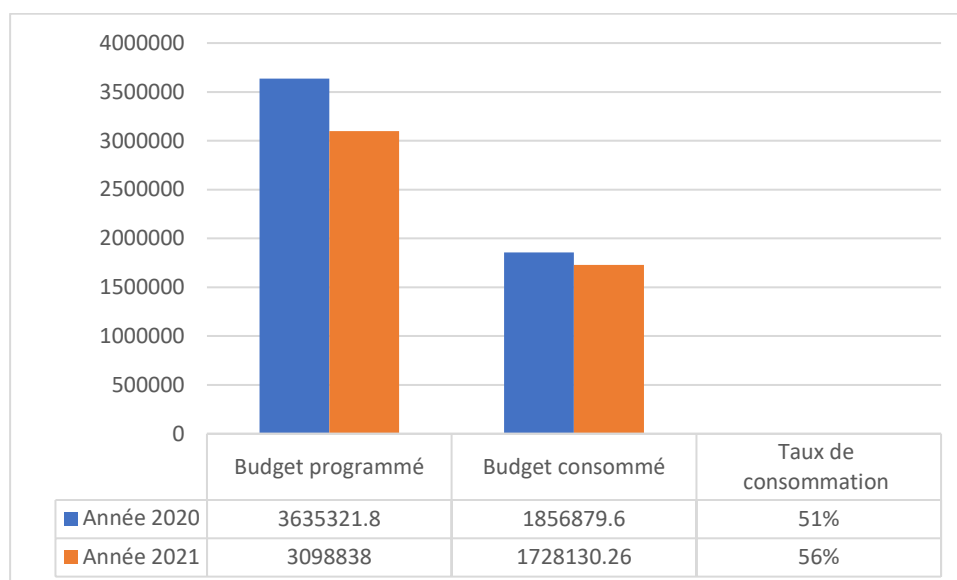
| | | | | | | |
|---|---|--|---|------|------------------------------|--|
| Volume de financements Alignés au Plan | 60 Millions du FIP | 10 Millions US\$ d'alignement signés avec USAID et UE | Le SE FONAREDD est partie prenante du COPIL du Programme de développement durable du corridor de Monkoto dans la Tshuapa, financé par le FEM à hauteur de \$7M. | 70% | Prodoc Programme | Les discussions sont en cours pour que le programme FEM puisse être considéré dans le futur comme un premier programme à aligner avec les principes du FONAREDD. Le SE FONAREDD est partie prenante du Comité de Pilotage de ce programme dont le cadre de résultat est aligné au Plan d'investissement. |
| Taux de décaissement du FONAREDD aux agences | Zéro | Minimum 80% de la capitalisation annuelle du Fonds | 95% | 119% | MPTF Gateway | |
| Nombre de secteurs intégrant les dynamiques REDD dont le secteur privé | Un seul secteur, celui de l'environnement | Au moins un mémorandum d'accord signé avec une entreprise privée | Aucun mémorandum d'accord signé | 0% | N/A | |
| | | | | 65% | | |

| Effet III : La gestion et coordination d'ensemble des activités est assurée | | | | | | |
|--|---|--|--|---------------------------|------------------------|---|
| Indicateurs | Baseline 2016 | Cibles 2021 | Résultats atteints au 31 décembre 2021 | Degré de réalisation en % | Source de vérification | Commentaires |
| Le Secrétariat met en place les équipes nécessaires pour son fonctionnement | Deux coordonnateurs, deux conseillers internationaux, un assistant administratif | Ajustement de l'organigramme et recrutements nationaux et internationaux | TDR pour les postes P3 et P4 validés par le COPIL du Secrétariat exécutif, mais le recrutement de deux postes a été reporté. | 0% | N/A | Les recrutements prévus pour l'année 2021 n'ont plus eu lieu à cause de nouvelles orientations qui ont émanées du bailleur. |
| Renforcement des capacités de la partie nationale pour un transfert graduel des fonctions | Dispositions incluses dans l'accord avec le MPTF-O mais pas de mesures concrètes en ce sens | Révision du document de programme et approche de mise en œuvre pour l'inclusion d'un résultat relatif à la transition vers | Des discussions ont été menées avec UNOPS pour la proposition d'un document de programme qui intègre ces aspects. Un premier draft a | 50% | draft | La révision du PRODOC du Programme d'appui au SE-FONAREDD est en attente des orientations du Gouvernement concernant le futur du Fonds. |

| | | | | | | |
|--|--|---------------------|--|-----|--|--|
| | | la partie nationale | été produit mais les discussions ont été interrompues en attendant les orientation du gouvernement | | | |
| | | | | 25% | | |

Exécution financière

Figure 9 : Etat d'utilisation du budget disponible du Programme d'appui au Secrétariat exécutif



* À ce montant s'ajoutent 213 183,44 USD d'engagements.

Le montage hybride du FONAREDD a permis au SE FONAREDD de surmonter des difficultés opérationnelles posées par les processus du PNUD, tels par exemple l'achat de billets sur Congo Airways ou d'autres compagnies aériennes locales ; la disponibilisation de moyens de connexion et la mise en place de mécanismes d'appui aux membres du SE pour le travail à domicile (qui n'est pas pratique courante en RDC).

En termes de cout-efficacité, pour un budget relativement faible et un nombre limité de personnel à comparer avec d'autres fonds, le SE FONAREDD délivre des résultats significatifs en termes de suivi, d'engagement, de programmation, d'innovation et de partenariats, le tout dans un contexte complexe avec des crises multiples (concessions, suspensions, compétition institutionnelle, etc.)

Performance globale du programme

La performance du programme du Secrétariat exécutif en 2021 a été jugée **BONNE**. Pour un budget relativement faible et nombre restreint de personnel à comparer avec d'autres fonds, le SE FONAREDD a délivré des résultats significatifs en termes de suivi, d'engagement, de programmation, d'innovation

et de partenariats. Ensuite, le programme a assuré la forte participation des parties prenantes à travers plusieurs événements et réunions, ainsi que renforcé ses modalités de suivi-évaluation en capitalisant sur les expériences de ses années précédentes.

Tableau 58 : Performance du Programme Secrétariat Exécutif au 31 décembre 2021

| Critères | Appréciation |
|----------------------------|--------------------------|
| Pertinence | Satisfaisante |
| Efficacité | Modérément Satisfaisante |
| Effcience | Satisfaisante |
| Durabilité | Modérément satisfaisante |
| Gouvernance | Satisfaisante |
| Gestion participative | Satisfaisante |
| Genre | Modérément satisfaisante |
| Sauvegardes | Non applicable |
| Suivi et évaluation | Satisfaisante |
| Performance globale | BONNE |

3.3. Performances des programmes intégrés

Programme Intégré REDD de la province du Mai-Ndombe (PIREDD MAI-NDOMBE)

Tableau 59 : Données clés du PIREDD Mai-Ndombe

| | |
|---|--|
| Titre du programme | Programme Intégré REDD+ de la province du Mai-Ndombe (PIREDD Mai-Ndombe) |
| Numéro de référence du programme (MPTF) | 00105381 |
| Localité du programme | Province de Mai-Ndombe, territoires de Kutu, Inongo, Oshwe et Kiri |
| Agence d'exécution | BANQUE MONDIALE |
| Partenaires de mise en œuvre | UCPIF |
| Organisations participantes | FRMi , WWC, Province de Mai-Ndombe |
| Budget du programme | 30.000.000 USD |
| Durée totale programme (mois) | 60 mois |
| Date d'approbation du programme en COPIL FONAREDD | 20/10/2016 |
| Date de transfert de fonds par MPTF | 05/05/2017 |
| Date de lancement officiel/démarrage effectif | 18/05/2018 |
| Date de clôture initiale | 18/05/2022 |
| Date de clôture actuelle | 31/12/2022 |
| Décaissements au 31/12/2021 | 20.000.000 USD |
| Dépenses globales au 31/12/2021 | 18.823.803,06 USD |
| Taux de consommation de la 1^{ère} tranche | 94% |
| Date d'évaluation à mi-parcours (le cas échéant) | Mars 2021 |
| Contacts (nom, titre, organisation participante et adresse mail) | Pierre Guigon, sur proposition du Coordonnateur du PIF Chargé de Projet, Banque mondiale pguigon@worldbank.org |

Objectifs

Le programme vise à étendre à l'ex-District du Maï-Ndombe, les investissements sectoriels et habitants que la composante 1 du PGAPF a réalisé dans le district des Plateaux (PIREDD Plateaux), autre district de cette Province du Maï-Ndombe. Il vise également à compléter sur le District des Plateaux les investissements nécessaires mais non programmés par le PGAPF.

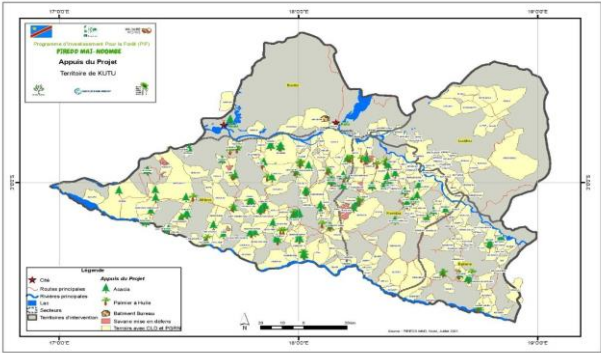
Les objectifs spécifiques sont :

- Renforcer les capacités des services techniques décentralisés des Ministères ;
- Renforcer les capacités des communautés locales et entités territoriales pour la gestion des Terroirs ; Appuyer la mise en œuvre des Plans de Développement Durable ;
- Renforcer les chaînes de valeur des cultures pérennes ;
- Soutenir les populations les plus vulnérables ;
- Promouvoir la Planification familiale.

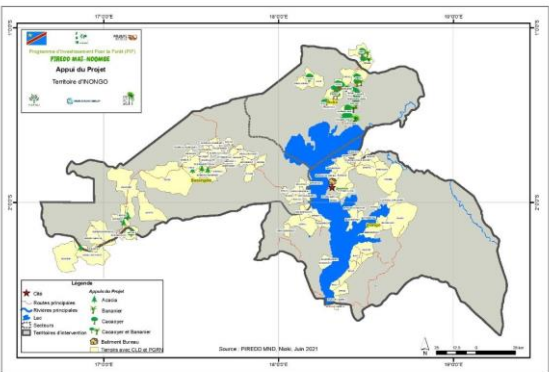
Le PIREDD Mai-ndombe a réalisé beaucoup de bons résultats en 2021 et de façon cumulative, nous pouvons en citer ici quelques-uns : (i) la finalisation des Plans simples d'AT (PSAT) , des Plans de Développement Durable (PDD) des Territoires et celui de la Province, (ii) la finalisation de versement des Paiements pour Services Environnementaux (PSE), (iii) la poursuite des travaux du volet Infrastructures avec le paiement des différents bons de commandes de l'Office des Routes, (iv) la réception provisoire du dernier bâtiment de bureau du projet à Kutu, (v) la fin des travaux d'entretien de route par la méthode Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO), (vi) la remise des microprojets

destinés aux populations autochtones, (vii) les activités de sensibilisation sur les questions de Planification familiale.

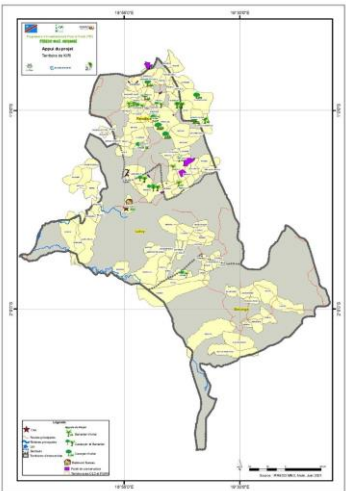
a) Territoire de Kutu



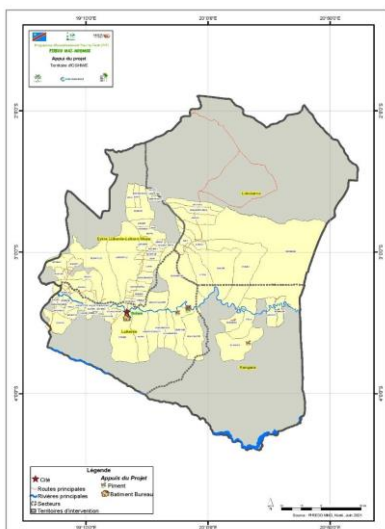
b) Territoire d’Inongo



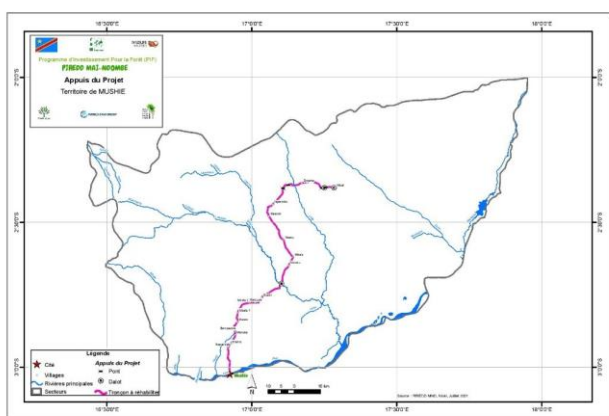
c) Territoire de Kiri



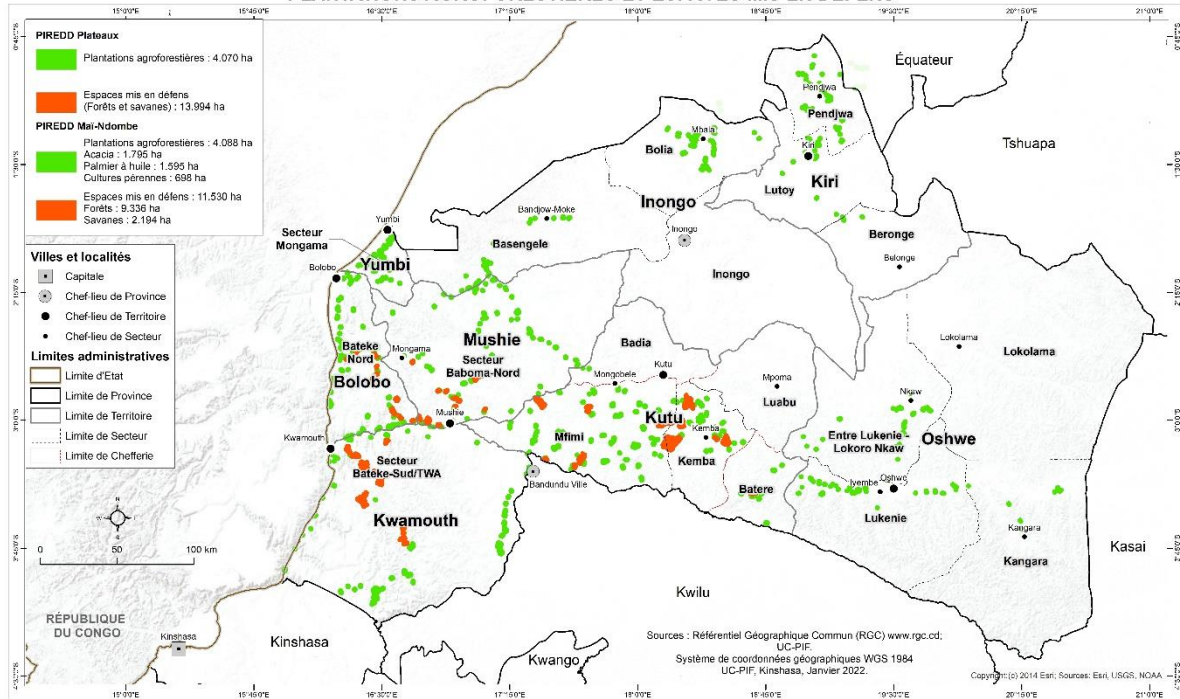
d) Territoire d’Oshwe



e) Territoire de Mushie,

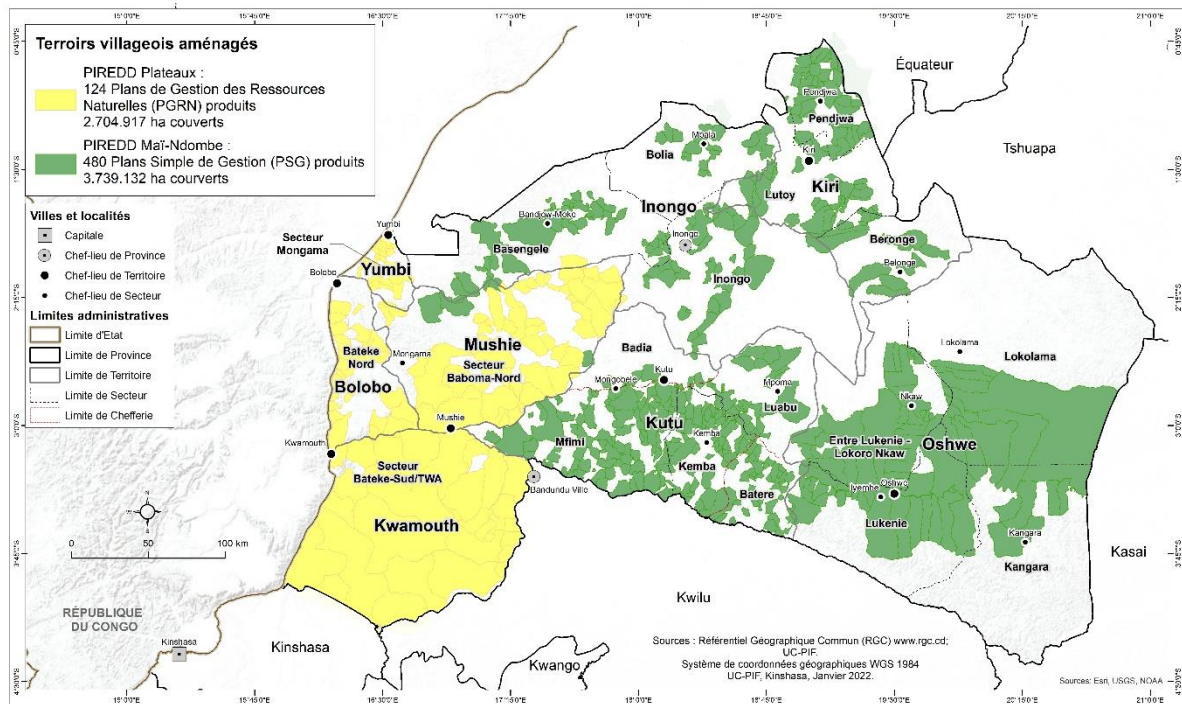


Programme d'Investissement pour la Forêt (PIF)
Projet de Gestion Améliorée des Paysages Forestiers (PGAPF)
Projet de Développement Intégré Redd + de l'ex District des Plateaux (PIREDD/Plateaux)
Projet de Développement Intégré Redd + du Maï-Ndombe (PIREDD/Maï-Ndombe)
PLANTATIONS AGROFORESTIÈRES ET ESPACES MIS EN DÉFENS



Cartes des réalisations (mises en défens, plantations et plans) du PIREDD Maï-Ndombe

Programme d'Investissement pour la Forêt (PIF)
Projet de Gestion Améliorée des Paysages Forestiers (PGAPF)
Projet de Développement Intégré Redd + de l'ex District des Plateaux (PIREDD/Plateaux)
Projet de Développement Intégré Redd + du Maï-Ndombe (PIREDD/Maï-Ndombe)
TERROIRS VILLAGEOIS AMÉNAGÉS



Carte des terroirs villageois aménagés du PIREDD Maï-Ndombe + Plateaux

Progrès atteint par rapport au plan de travail 2021

La performance du PIREDD Mai-Ndombe lors de l'année 2021, comme l'année d'avant, est jugée **SATISFAISANTE**.

Tableau 60 : Résultats clés cumulatifs du PIREDD MAI-NDOMBE

| Résultats | Sous-résultats | Résultats cumulatifs clés réalisés en 2021 |
|---|--|---|
| Effet 1 : Investissements agricoles respectueux de la forêt et améliorant les moyens d'existence des populations rurales, y compris des personnes vulnérables et marginalisées | | |
| Produit 1.1. Superficies en zone forestière sous système de cultures durables ou à dégradation atténuée | Nombre d'hectares de cultures pérennes réalisées en forêt | 898 ha de cultures pérennes (Palmiers à huile, cacao) réalisées dans les territoires de Kiri, Inongo et Oshwe avec autant d'hectares de cultures intercalaires (principalement manioc, maïs, arachides) |
| Produit 1.2. Superficies de savanes sous système de cultures durables ou à dégradation atténuée (PH) | Nombre d'hectares de cultures pérennes réalisées en savanes | 1.693 ha de cultures pérennes (Palmiers à huile) réalisées dans les territoires de Kutu et Inongo avec autant d'hectares de cultures intercalaires (principalement manioc, maïs, arachides) |
| Effet 2. Réduction de la part de bois énergie non-durable | | |
| Produit 2.1 Augmentation de la quantité de bois énergie produite par les mises en défens | Nombre d'hectares de savanes mises en défens | 9936 hectares de savanes mises en défens surtout dans le territoire de Kutu |
| Produit 2.2 : plantations agro-forestières (acacia-manioc) | Nombre d'hectares de plantations agroforestières en savanes | <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1800 hectares de plantations agroforestières plus principalement d'acacias-manioc ont été réalisés, ▪ Les activités d'apiculture ont été déployées |
| Effet 3 : La déforestation et la dégradation issues de l'exploitation des forêts est réduite grâce à une gestion plus durable | | |
| Produit 3.1. CLD soutenus par le projet et disposant d'un PSG enregistré | Nombre de CLD sous plans (PSAT) | 480 CLD sous PSAT dont 100 dans le territoire d'Inongo, 100 dans Kiri, 69 dans Oshwe et 211 dans le territoire de Kutu |
| Produit 3.2. Mise en œuvre de la foresterie | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'hectares de forêts protégées ▪ Nombre d'hectares de forêts sous CFCL | 2194 hectares de forêts protégées sous plan simple de gestion en prévision de leurs démarches vers l'obtention des CFCL |
| Effet 4 Investissements structurants | | |

| | | |
|--|--|---|
| Produit 4.1 Nombre d'ouvrages réalisés | Construire des ponts et Dalots Acquérir et mettre en service du bac de Lediba | <ul style="list-style-type: none"> ▪ 19 ponts en béton armé variant entre 5 mètres linéaires et 15 ml, 8 dalots en béton armé, 2 ponts métalliques (Leboma 86 m et Mbale 29 m) construits ainsi que 4 km de digues par l'Office de routes ▪ Une étude d'impact environnementale lancée pour la mise en service d'un bac à Lediba et la construction des quais d'accostage. ▪ Mise en place d'une mini-huilerie au CLD Konkia |
| Produit 4.2 : kms de routes entretenus | Réhabiliter les routes de desserte agricole | 120 kilomètres de routes réhabilitées selon la méthode HIMO dans le territoire de Mushie |
| Effet 5 : La bonne gouvernance est assurée permettant une mise en œuvre effective, transversale et intégrée, transparente, équitable et durable de REDD+ ... | | |
| Produit 5.1 : Nb structures de gouvernance renforcées ou créées et fonctionnelles. | Nombre de CLD Nombre de CARG de secteur Nombre de CARG de territoire Nombre de COPILO | <ul style="list-style-type: none"> ▪ 480 CLD sous plans validés et opérationnels ▪ 0 réunion trimestrielle de CARG de secteur sur les 15 CARG (0/60) ▪ 0 réunion trimestrielle de CARG de territoire sur les 4 CARG (0/16) ▪ 0 Comité de pilotage du programme /2 |
| Effet 6 : Soutien au développement d'une pêche responsable et autres investissements pour soutenir la mise en œuvre des PDD (Création d'étangs piscicoles, Four chorkors, etc.) | | |
| Produit 6.1 : protéger les frayères | | |
| Produit 6.2 : | Pêche durable | Le projet a mis en place 5 fours chorkors pour le séchage du poisson |
| Effet 7 : La pression humaine sur les forêts, liée aux phénomènes migratoires et à la dynamique démographique, est réduite | | |
| Produit 7.1 : Comité Technique Multisectoriel Permanent de la Planification Familiale redynamisé | Opérationnaliser le Comité Technique Multisectoriel Permanent de la Planification Familiale | Le CTMP de la province de Mai-Ndombe est mis en place à Inongo avec l'appui du PNSR se réunissant tous les trois mois. |
| Produit 7.1 : Ménages agricoles du District du Mai-Ndombe ayant bénéficié de programmes de sensibilisation à la | Sensibiliser les ménages agricoles du Mai-Ndombe à la planification familiale | 5785 Ménages agricoles du District du Mai-Ndombe ont bénéficié de programmes de sensibilisation à la planification familiale par leur zone de santé |

| | | |
|--|--|--|
| planification familiale et à la prévention d'Ébola et du VIH SIDA | | |
| Effet 8 : Appui aux populations vulnérables | | |
| Produit 8.1 : Mise en œuvre d'un plan pour les Peuples Autochtones : réalisation de microprojets | Mettre en place des microprojets des peuples autochtones | 6 microprojets des Peuples autochtones identifiés par eux-mêmes sous l'accompagnement de l'ONG OSAPY ont été installés dont 2 dans le territoire de Kiri (Pendjwa et Beronge), 3 dans le territoire d'Inongo (Mombokonda, Loile et) et 1 dans le territoire d'Oshwe (Nkaw) |

Tableau 61 : Exécution physique des activités

| Nbre Activités prévues | Réalisées | % de réalisation | Réalisées à ≥50% | Réalisées à <50% | Non réalisées |
|------------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|---------------|
| 22 | 4 | 86 % | 11 | 4 | 3 |

La mise en œuvre des activités du programme d'appui à la Société Civile a été confrontée au manque de financement pour le deuxième semestre de l'année 2021. Le solde de 600 000 \$ n'a pas été transféré dans le compte du PNUD à la fin du mois de décembre 2021 suite aux conclusions favorables d'évaluation mi-parcours indépendante du programme commandité par le Secrétariat Exécutif du FONAREDD. Le rapport de l'évaluation mi-parcours a donné une appréciation globale du programme d'appui à la Société Civile qui se résume comme suit :

Points forts du programme

Le PIREDD Mai-Ndombe est l'un des programmes les plus suivis du fait de son caractère quasi précurseur, mis en œuvre en suivant le modèle du tout premier PIREDD par l'UCPIF, le PIREDD Plateaux. Ainsi, sa pertinence générale est bonne à plusieurs points de vue :

- Le PIREDD Mai-Ndombe a été construit et se réalise suivant le modèle PIREDD en s'alignant intégralement sur l'aménagement qui a été réalisé en priorité 1. En témoignent les 480 plans simples de gestion considérés comme PSAT ou plans simples d'aménagement du territoire dans les quatre territoires couvrant quasi l'ensemble des 16 ETD (chefferies et secteurs) et presque tous les groupements sauf un seul groupement dans le territoire le mieux couvert des actions du PIREDD. Il ne reste à réaliser que 120 plans dans 120 terroirs villageois.
- Les investissements (agriculture, agroforesterie et mises en défens) sont couverts dans les plans
- Le PIREDD a pensé mettre en place des projets à impact visible des microprojets en faveur des peuples autochtones. Les infrastructures sont déjà réalisées, il reste à renforcer le contenu de ces infrastructures, à former rigoureusement les bénéficiaires (peuples autochtones de ces territoires) sur les modèles de gestion à mettre en place. Ceci augmente le capital confiance et le dialogue des peuples autochtones entre eux et aussi auprès des communautés bantoues. De même pour les investissements divers apportés dans leurs villages au même diapason que dans les villages CLD des bantous.

- C'est le PIREDD ou programme qui dispose de tous les outils de sauvegardes et aussi d'un dispositif rigoureux de suivi des investissements et de déploiement des PSE.

Points de vulnérabilité / points d'attention

Malgré tous ces bons résultats énumérés ci-dessus, il reste encore quelques points qui fragilisent la performance du PIREDD Mai-Ndombe . Il faut souligner que pour se renforcer, le PIREDD se doit de :

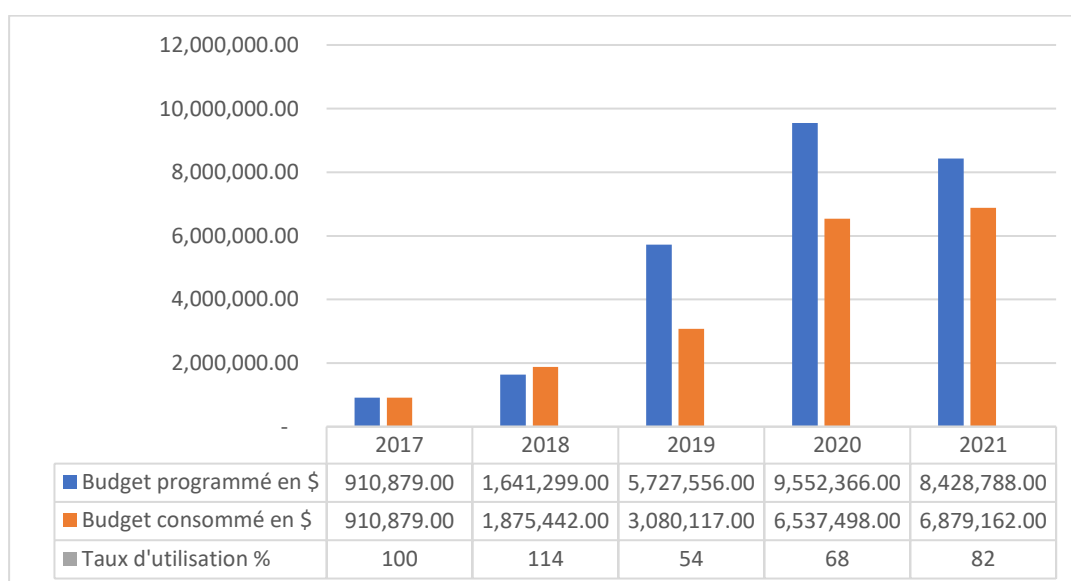
- Terminer les ouvrages d'art en infrastructures et finir le marché du bac de Lediba
- Terminer complètement comme prévu les microprojets des peuples autochtones
- Former les sites apicoles à la récolte du miel dans tous les CLD demandeurs
- Suivre et maintenir les acquis du projet pendant cette période de soudure et les consolider dès la reprise effective des activités
- Mobiliser les animateurs et les agents des services techniques de ressortir de temps en temps les plans de chaque terroir en vue de le rendre plus utilisé dans les réunions. Pour cela, les animateurs doivent habituer les responsables des CLD à relire de temps en temps ces documents et de le rendre plus habituel.

En 2021, il n'y a eu aucun COPIL du programme organisé, de rares réunions des CARG d'ETD et de territoires. Le programme doit reprendre d'organiser régulièrement le COPIL du programme et aussi des autres structures de gouvernance à tous les niveaux.

L'évaluation à mi-parcours avait fait des recommandations pour améliorer les interventions. Ces recommandations ont été reprises et partagées de nouveau avec l'agence, le MOD et l'unité de coordination.

Exécution financière

Figure 10 : Etat d'utilisation du budget disponible par an du PIREDD Mai-Ndombe



Il ressort du graphique ci-haut que les dépenses engagées pour l'année 2021 sont de 82% du PTBA pour consolider les activités réalisées en 2020. Certaines activités onéreuses comme l'acquisition du

bac de Lediba et des travaux connexes sont déjà engagées alors qu'elles ne sont pas encore physiquement réalisées.

Performance du programme au 31 décembre 2021

La performance globale du PIREDD Mai-Ndombe est satisfaisante à la fin de l'année 2021 malgré que le programme a beaucoup perdu en termes d'efficience (résultats jugés en deçà des espérances en considérant le rapport coût et résultats) surtout à cause des contraintes logistiques énormes pour couvrir la zone d'intervention. Il faut noter aussi que les assemblées des CARG ni les COPIL du programme n'ont vraiment été organisés au courant de cette année 2021.

Tableau 62 : Performance du PIREDD Mai-Ndombe au 31 décembre 2021.

| Critères | Appréciation |
|-----------------------|--------------------------|
| Pertinence | Satisfaisante |
| Efficacité | Satisfaisante |
| Efficience | Modérément satisfaisante |
| Durabilité | Satisfaisante |
| Gouvernance | Modérément satisfaisante |
| Gestion participative | Modérément satisfaisante |
| Genre | Satisfaisante |
| Sauvegardes | Satisfaisante |
| Suivi et évaluation | Satisfaisante |
| Performance globale | Satisfaisante |

Points d'attentions

1. Le programme est actuellement dans une phase transitoire très limitée en attendant le lancement de sa deuxième phase. Après avoir produit d'innombrables résultats que peuvent capitaliser d'autres PIREDD, sans budget conséquent pour continuer sa mise en œuvre, le PIREDD a mis en congé technique la grande majorité de ses staffs qui en ont profité pour se faire embaucher dans d'autres programmes intégrés comme Kwilu surtout, mais aussi dans des programmes sectoriels comme Savanes.
2. Nous espérons que le programme n'aura pas de problèmes pour reconstituer ses staffs par des recrutements judicieux tout en favorisant le renforcement des capacités des services techniques des ETD
3. Il est fondamental que, lors de la deuxième phase, les principaux résultats soient plus renforcés et / ou consolidés en tirant les leçons de la première phase, dont notamment:
 - Le nombre de PSAT sera atteint comme prévu, en améliorant la qualité des plans produits et les rendant plus adaptés et plus facilement utilisables par tous les niveaux des bénéficiaires
 - La province disposera de son Plan provincial d'Aménagement du Territoire ainsi que des plans locaux d'Aménagement du territoire
 - Les plans ainsi produits (PSAT/PGRN) pourront, en lien avec le concours du programme d'appui à la réforme foncière, une fois pour toutes, être reliés au SIF et au RFC
 - Les six filières de cultures pérennes prévues seront mises en marche avec succès
 - Les CLD des peuples autochtones de la province du Mai-Ndombe seront mieux organisés et renforcés
 - La province pourra renseigner plus facilement les efforts de réduction de la déforestation
 - L'ensemble des investissements consentis pourront apporter une amélioration des moyens d'existence des populations afin qu'à la fin du PIREDD, les populations sentent que réellement un programme important de la province leur manque.

Tableau 63 : Données clés du PIREDD ORIENTAL

| Agence d'exécution | PNUD |
|---|--|
| Partenaires d'exécution | Consortia WCS, TROPENBOS et ROYAL ZOOLOGICAL/KMDA ainsi que les partenaires étatiques. |
| Budget approuvé (USD) | 33 000 000 |
| Transfert effectué au 31/12/2020 (USD) | 20 000 000 |
| Dépenses globales au 31/12/2021 justifiées (USD) | 17 039101,14 |
| Taux (%) de consommation du budget | 85,19% |
| Lien au rapport annuel du programme | |
| Date d'approbation en COPIL | 22/02/2018 |
| Date du 1 ^{er} transfert de fonds par MPTF | 20 novembre 2017 |
| Date effective de lancement de mise en œuvre | 4 mai 2018 |
| Date initiale de clôture | 31/12/2022 |
| Date actuelle de clôture | N/A |

Réalisations clés Cumulatives du PIREDD PO

L'objectif général du programme est de contribuer à stabiliser la déforestation par rapport au Niveau de Référence soumis à la CCNUCC et participer à augmenter durablement les revenus des communautés locales (y compris les femmes, les jeunes et les peuples autochtones) dans les zones d'enjeux REDD+ des provinces de la Tshopo, du Bas-Uélé et de l'Ituri.

Le tableau ci-dessous liste les réalisations clés de l'année 2021 par résultats attendus du programme.

Tableau 64 : Résultats clés cumulatif du PIREDD PO

| Résultats attendus | Résultats cumulatifs réalisés en 2021 |
|---|---|
| Effet 1 : La gouvernance des ressources naturelles (forêts et terres) est améliorée dans les zones cibles. | |
| 75% d'ETD cibles disposant de Plans d'Aménagement (AT) validés par toutes les parties prenantes. | Si l'on ne considère que les entités territoriales (Provinces et Territoire, la valeur atteinte est 91%. S'il faut considérer aussi les Terroirs (qui ne sont cependant pas des entités territoriales), ce sera 10/161 ; donc 6%) |
| 50% de terroirs où les titres collectifs & individuels sont enregistrés. | 0%, PSAT en cours d'élaboration |
| 100% pourcentage d'entités disposant d'un comité de développement formé. | 78%, soit 124/160 CLD prévus en phase 1 |
| 286 plateformes multi acteurs / multisectorielles de gouvernance impliquées dans la formulation et le suivi des plans d'utilisation des terres et de développement vert | 162 dont 3 aux niveaux provincial, 6 au territorial, 124 aux CLD et 29 aux ETDs |
| 60 ETD & services techniques dotés de capacités pour la gestion durable des RN (activités de renforcement des capacités en permanence pour les mêmes cibles) | 48 renforcés en capacités |
| 296 agents renforcés sur les questions de la gestion des RN | 175 agents |

| | |
|---|--|
| Existence d'un mécanisme efficace de contrôle de l'exploitation artisanale illégale du bois dans la zone du programme. | 1 mécanisme existe |
| 11 provinces et territoires disposant d'un Plan d'Aménagement du Territoire validé par les parties prenantes | 10 Plans d'Aménagement du Territoire validés dont 8 plans territoriaux et 2 plans provinciaux |
| 240 terroirs villageois disposant de PLVD (PSAT) validés par les parties prenantes | 124 PSAT en cours d'élaboration |
| 3 Edits fonciers provinciaux élaborés de manière participative | 0 edits fonciers élaborés |
| 240 titres collectifs & individuels enregistrés | 0 titres enregistrés |
| 1000000 personnes sensibilisées sur la REDD+ | 275000 personnes sensibilisées |
| 100% de plaintes et recours traités | 100% de plaintes reçues ont été traitées |
| 2 études réalisées sur les moteurs de déforestation & dégradation | 0 |
| Effet 2 : L'impact des activités économiques et des dynamiques démographiques sur les forêts est réduit dans les zones cibles. | |
| 30% d'adoption des pratiques durables dans les zones cibles (secteurs/chefferies) | --- |
| 75% d'investissements publics alignés aux schémas et plans d'AT | --- |
| 9% de prévalence contraceptive moderne/province | besoin de réajustement |
| 160 000 ha de cultures vivrières sous modèles agricoles durables en zone forestière & en savane | 10334 ha |
| 6000 ha d'anciennes plantations réhabilitées de cultures pérennes sous contrat de performance & de respect du zonage | 60 ha d'anciennes plantations de cultures pérennes réhabilitées |
| 5000 ha de nouvelles plantations de cultures pérennes sous contrat de performance & de respect de zonage | 1268 ha |
| 45000 ha des savanes mises en défens avec les CLD | 0 ha (les savanes n'existent qu'en Ituri et dans le territoire insécure de Djugu), besoin de réagistement |
| 9000 ha de reboisements et d'agroforesterie sous contrats d'appui/incitations basés sur la performance | 0 ha |
| 20% de producteurs agricoles (ménages & fermiers) ayant adopté des modèles/pratiques durables & respectant le zonage | Chez les bénéficiaires des cultures vivrières et pérennes, il a été relevé que 67% respectent les zones prescrites, l'agroforesterie et les cultures sans brûlis et en couloirs. |
| 180 terroirs appuyés sur les forêts communautaires | 21 forêts communautaires identifiées dans les PSAT en cours de production |
| 5000 de reboisements et d'agroforesterie sous contrats d'appui/incitations basés sur la performance (zones minières, etc.) | 79 ha de reboisements et d'agroforesterie dans les zones minières |
| 3000 foyers améliorés disséminés | 0 foyers améliorés disséminés |

| | |
|---|---|
| 1200 ménages (y compris ceux des peuples autochtones et ceux dirigés par les femmes et les jeunes), bénéficiaires des AGR alternatives, | 0 |
| 80 peuples autochtones, femmes et jeunes bénéficiant des autres appuis sectoriels du programme | 0 |
| 15 zones de santé avec service de planification familiale opérationnelle | 0 |
| 450000 femmes en âge de procréer utilisant au moins 1 moyen de contraception moderne | 0 |
| 75% de ménages ayant accès à l'information sur le VIH/Sida et les maladies liées à la forêt | 0 |
| Existence d'une étude sur les flux migratoires et leurs impacts sur les forêts des zones ciblées | 0 |
| 1 dialogue organisé sur les solutions durables pour la migration | 0 |

De manière générale, l'effet 2 du programme accuse beaucoup de retard. Au bout de 5 ans, la majorité des indicateurs ne dépassent pas 10% de la cible visée, le SE du FONAREDD continu à formuler la demande des données SIG des plantations réalisées ainsi que des forêts communautaires identifiés et rapportées.

Progrès atteint par rapport au plan de travail 2021

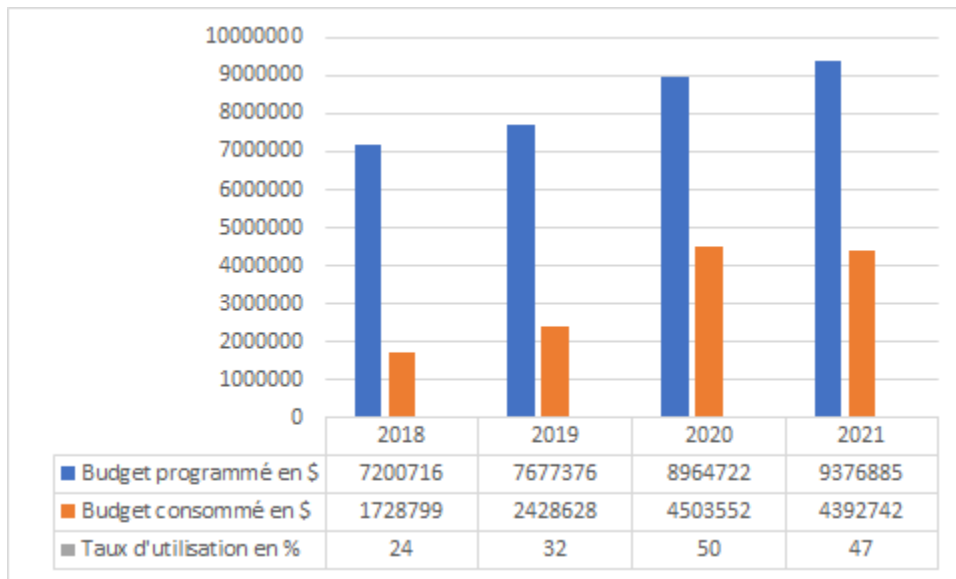
Tableau 65 : Exécution physique des activités

| Nbre Activités prévues | Réalisées | % de réalisation | Réalisées à ≥50% | Réalisées à <50% | Non réalisées |
|------------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|---------------|
| 31 | 3 | 58% | 17 | 10 | 4 |

Le PIREDD Oriental a réalisé une performance jugée modérément satisfaisante par rapport à la mise en œuvre des activités prévues dans son PTBA 2021 : 3 activités totalement réalisées, 17 activités qui accusent un taux de réalisation \geq à 50%, 10 autres activités sont à une réalisation inférieure à 50% et en fin 4 activités non réalisées.

Exécution financière

Figure 11 : Etat d'utilisation du budget disponible par an du PIREDD PO



De l'analyse de ce graphique, on peut noter ce que :

- La moyenne annuelle de dépenses les trois premières années du programme, avant le recrutement des PLE, est d'environ 3,5 M USD.
- Les dépenses de 2021 avec les PLE sont de 8 378 122 USD.

Performance du programme au 31 décembre 2021

Sa performance étant jugée **Modérément Satisfaisante**. Le tableau ci-dessous mentionne la note pour chaque critère de performance et cela, sur la base des éléments d'appréciation définis pour chaque critère. Il ressort des résultats de cette évaluation que le programme évolue vers l'atteinte des objectifs assignés depuis la signature des contrats avec les PLE.

Tableau 52 : Performance du PIREDD PO au 31 décembre 2021.

| Critères | Performance |
|---------------------|---------------------------------|
| Efficacité | Modérément Satisfaisante |
| Efficience | Modérément Satisfaisante |
| Gouvernance | Modérément Satisfaisante |
| Participation | Modérément Satisfaisante |
| Genre | Modérément Satisfaisante |
| Sauvegardes | Modérément Satisfaisante |
| Suivi et évaluation | Faible |
| Pertinence | Modérément satisfaisante |
| Durabilité | Modérément satisfaisante |
| Performance globale | Modérément Satisfaisante |

Points d'attention

L'insécurité qui règne dans la province de l'Ituri, notamment dans les Territoires d'Irumu, de Djugu et de Mambasa n'est pas de nature à faciliter la mise en œuvre du programme dans cette partie de la zone d'intervention du PIREDD. D'où la nécessité d'envisager un transfert des fonds de l'Ituri vers la province de Bas Uélé où la communauté est très dynamique et le besoin élevé.

Programme intégré REDD de l'Equateur (PIREDD Equateur)

Tableau 66 : Données clés du PIREDD Equateur

| Agence d'exécution | FAO et WWF |
|---|---|
| Partenaires d'exécution | MEDD (central et provincial), Exécutif provincial et Administrations provinciales connexes impliquées |
| Budget approuvé (USD) | 10.000.000,00 |
| Transfert effectué au 31/12/2020 (USD) | 6.000.000,00 |
| Dépenses globales au 31/12/2021 justifiées (USD) | 5.549.460,27 (incluant les engagements) |
| Taux (%) de consommation du budget | 92,49 % |
| Lien au rapport annuel du programme | https://FONAREDD-my.sharepoint.com/:w:/g/personal/philippe_nzita_FONAREDD-rdc_org/Ec6ahf605F9FqMB7JlfX0uUBrjRB5ki5A7OgjEIT2OBpAw?e=LIso6k |
| Date d'approbation en COFIL | 22/02/2018 |
| Date du 1 ^{er} transfert de fonds par MPTF | 28/08/2018 |
| Date effective de mise en œuvre | 27/08/2019 |
| Date initiale de clôture | 26/08/2023 |
| Date actuelle de clôture | 26/08/2023 |

Réalisations clés Cumulatives du PIREDD Equateur

L'objectif général du programme est d'adresser les moteurs de déforestation et de promouvoir un développement résilient, basé sur les moyens locaux de subsistance de six secteurs pilotes et la périphérie de la ville de Mbandaka, dans la province de l'Equateur, à travers six composantes de mise en œuvre : Gouvernance, Aménagement du territoire, Planification familiale, Agriculture, Foresterie et Énergie. Le tableau ci-dessous liste les réalisations clés de l'année 2021 par résultats attendus du programme.

Tableau 67 : Résultats clés cumulatifs du PIREDD Equateur

| Résultats attendus | Résultats cumulatifs réalisés en 2021 |
|---|--|
| <p>Résultat 1 : Gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> - 194 CLD créés et 165 renforcés au niveau des terroirs villageois ; - 6 nouveaux CARG mis en place au niveau des secteurs et 1 CARG à redynamiser ; - 1 plate-forme multi-acteurs provinciale dans lesquelles les femmes et peuples autochtones sont représentés à au moins 40% ; - 359 des Plan de Développement élaborés et/ou actualisés. | <ul style="list-style-type: none"> - 90 nouveaux CLD créés et 0 CLD préexistant refondé ; - 0 nouveau CARG mis en place au niveau des secteurs et 0 CARG préexistant redynamisé ; - 1 plate-forme multi-acteurs constituée au niveau de la province ; - 0 Plan de Développement élaboré et/ou actualisé ; - 1 Processus de formulation EIES (assortie de MGPR) complétée. |
| <p>Résultat 2 : Aménagement du Territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6 secteurs administratifs disposant d'un plan d'usage des sols respecté ; - 38 groupements cartographiés ; | <ul style="list-style-type: none"> - 0 secteur administratif disposant d'un plan d'usage des sols respecté ; - 0 groupement cartographié ; |

| Résultats attendus | Résultats cumulatifs réalisés en 2021 |
|--|--|
| - 326 terroirs disposant des plans d'usage ou d'affectation des sols validés (PSAT). | - Cartes thématiques (limites et plan d'utilisation des sol) de 223 terroirs existants et 3 nouveaux terroirs avec PSAT produits. |
| Résultat 3 : Foresterie - 480000 ha des concessions forestières communautaires octroyées. | - Elaboration des PSG en cours pour 14 CFCL de 80 424 ha disposant déjà des titres légaux ; - 28 autres CFCL de 177196 ha sont en processus de négociation avancé d'octroi des titres. |
| Résultat 4 : Agriculture - 3 000 ha en agroforesterie (avec des cultures de rente) ; - 300 ha en culture vivrières - 2 000 ha sous techniques agricoles améliorées et durables (fermiers pilotes) ; - 400 fermiers impliqués avec des sous-systèmes de culture durable ou à dégradation atténuée. | - 145,1 ha des jeunes plants de palmiers à huile et 10 ha de plants de cacaoyers mis en terre ; - 200 ha de champs de multiplication des boutures améliorées du manioc, variété TME 419, 0,5 ha des bourgeons et tiges d'igname installé et 7 ha de champs de multiplication des semences des cultures vivrières (arachide et maïs) ; - 87 fermes pilotes appuyées pour la sédentarisation agricole via 22,5 ha des cultures pérennes. |
| Résultat 5 : Energie - 3 000 ha du bois énergie par les plantations agroforestières sous PSE ; - 7 000 ha des savanes mis en défens ; - 10 000 foyers culinaires améliorés produits. | - 60 artisans formés dans la production des foyers améliorés ; - 3 750 foyers améliorés additionnels produits ; - Deux fours de carbonisation améliorée installés par les charbonniers ; - 420 ha de reboisement partant des plantules d' <i>Acacia mangium</i> ; - 3 228 hectares des savanes additionnelles sont mis en défens. |
| Résultat 6 : Démographie-planification familiale - 70% des femmes et 70% des PA vivant dans la zone du projet sont formées en alphabétisation et apprentissages culinaires ; - 20% de la population cible ayant été formée et ayant accès aux intrants du planning familial. | - 1 Comité Technique Multisectoriel Permanent de la Planification Familiale (CTMP-PF) installé en mars 2020 est mis à contribution ; - Une session de plaidoyer en faveur des appuis techniques et logistiques (intrants contraceptifs) à la province est organisée. |

Progrès atteint par rapport au plan de travail 2021

Tableau 68 : Exécution physique des activités

| Nbre Activités prévues | Réalisées | % de réalisation | Réalisées à ≥50% | Réalisées à <50% | Non réalisées |
|------------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|---------------|
| 26 | 1 | 58% | 19 | 5 | 1 |

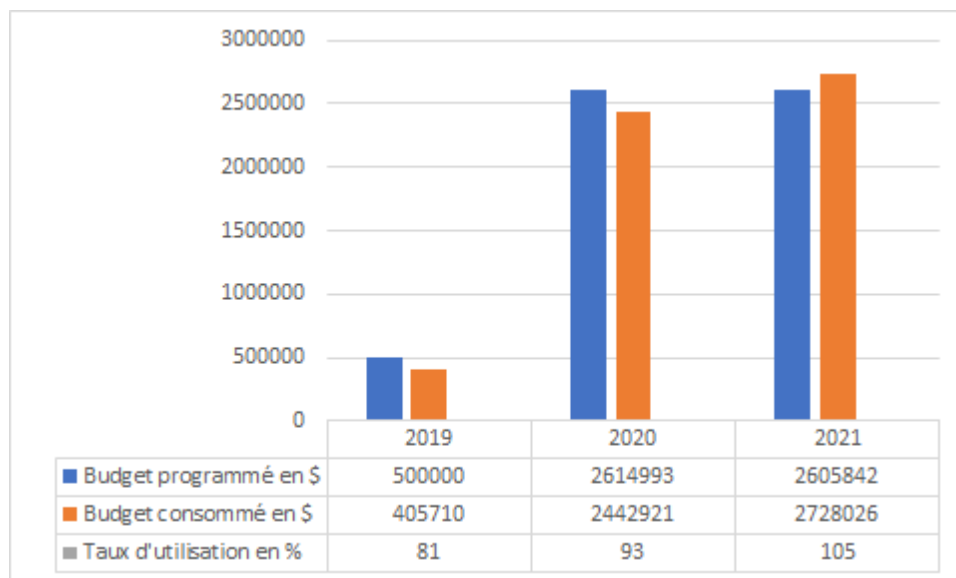
Le PIREDD Equateur a réalisé une performance jugée modérément satisfaisante par rapport à la mise en œuvre des activités prévues en 2021. Une seule activité qui consistait à appuyer l'organisation des séances de démonstrations culinaires et d'éducation nutritionnelle de masse préférentiellement orientée vers des groupes vulnérables (Femmes, Enfants, PA) a été réalisée à 100% tandis que l'activité non réalisée consistait à appuyer la gestion des revenus communautaires générés grâce aux PSE. La FAO est entrain de restructurer les modalités de fonctionnement de ce mécanisme (qui doit faire intervenir une équipe de suivi-évaluation), ce qui occasionne le retard de paiement PSE des plantations et savanes mises en défens. Les bénéficiaires attendent depuis décembre 2021.

En revanche, l'opérationnalisation du Mécanisme de Gestion des Plaintes et Recours dans la zone du programme n'est pas effective, la majorité des communautés ne savent pas où et comment procéder pour introduire une plainte, ce qui peut justifier pourquoi le programme n'ait reçu et résolu que deux

plaintes depuis son lancement. Le SE FONAREDD s’interroge sur la lourdeur du nouveau système de paiement PSE (contractualisation d’une firme qui sera chargée de faire le paiement) qui provoque déjà des mécontentements des communautés bénéficiaires. La mise en place d’une équipe de suivi-évaluation qui se chargera de faire la validation des réalisations des communautés (savanes mises en défens, plantations) et qui servira de base de paiement s’avère opportune.

Exécution financière

Figure 12 : Etat d’utilisation du budget disponible par an du PIREDD Equateur



De l’analyse de ce graphique, on peut noter que la moyenne annuelle de dépenses est 2,4 Million USD les deux dernières années des activités intenses. Ce décaissement des ressources financières est jugé en équilibre avec la réalisation physique en considérant les engagements (contrat PA N°035/2021- GASHE pour la planification de l’utilisation des terres des terroirs villageois de 4 secteurs consacrée par la production des PSAT, le contrat PA N°041/2021- ERND pour la mise en place des structures de gouvernance locale (CLD et CARG) des terroirs villageois et de 4 secteurs pilotes et la LoA 2020 + budget additionnel 2021. Ce qui explique la nécessité de décaisser la deuxième tranche pour la poursuite des activités.

Performance du programme au 31 décembre 2021

Sa performance étant jugée **Modérément Satisfaisante**. Le tableau ci-dessous mentionne la note pour chaque critère de performance et cela, sur la base des éléments d’appréciation définis pour chaque critère. Il ressort des résultats de cette évaluation que le programme évolue vers l’atteinte des objectifs assignés par la signature des contrats des consultants des piliers aménagement du territoire et gouvernance.

Tableau 69 : Performance du PIREDD Equateur au 31 décembre 2021.

| Critères | Performance |
|---------------------|---------------------------------|
| Efficacité | Modérément Satisfaisante |
| Efficience | Modérément Satisfaisante |
| Gouvernance | Modérément Satisfaisante |
| Participation | Modérément Satisfaisante |
| Genre | Satisfaisante |
| Sauvegardes | Modérément Satisfaisante |
| Suivi et évaluation | Faible |
| Pertinence | Satisfaisante |
| Durabilité | Modérément satisfaisante |
| Moyenne | Modérément Satisfaisante |

Points d'attentions

Le PIREDD Equateur est à sa troisième année de mise en œuvre et a atteint 92 % des engagements et dépenses sur la première tranche. Il est indispensable – selon les dispositions adoptées par le Comité Technique du FONAREDD – d'initier une évaluation indépendante pour évaluer les réalisations du programme vis-à-vis des résultats attendus et par conséquent, lever des recommandations sur l'approbation de la deuxième tranche de financement du programme.

Considérant le temps que ces évaluations peuvent prendre, le CT 44 a résolu de commanditer une mission indépendante de vérification des réalisations sur le terrain dont les conclusions devront guider les instances du FONAREDD sur les appuis à apporter au Plan de Travail 2022 du PIREDD Equateur en attendant les conclusions de l'évaluation indépendante à mi-parcours (recrutement des consultants en cours). Les conclusions de la mission de vérification indépendante seront présentées à la réunion des membres de CT 47 prévue en avril 2022.

Le retard sur l'acquisition des semences des cultures pérennes, le retard de paiements PSE des savanes mises en défens et plantations, le tard de réalisation des infrastructures routières et la faible collaboration des équipes sur terrain mettent à risque l'atteinte des objectifs en 2023.

Les activités réalisées par le partenaire de mise en œuvre et par les consultants en aménagement du territoire et en gouvernance nécessitent un suivi, une validation et une assurance qualité. Pour ce faire, il est nécessaire de mettre en place une équipe de suivi-évaluation des activités du programme.

Norwegian Agency for Development Cooperation (*Norad*) finance un projet d'aménagement du territoire mis en œuvre par GASHE dans les territoires prioritaires du PIREDD Equateur ; GASHE étant également le consultant recruté par la FAO pour élaborer les PSAT. Il est nécessaire d'établir des synergies et harmoniser les approches méthodologiques afin que les outils d'AT qui seront produits notamment les PSAT soient utilisés par toutes les parties.

Tableau 69 : Données clés du PIREDD Mongala

| Titre du Programme & Référence | | PIREDD MONGALA |
|--|--|--|
| Numéro de référence du Programme/MPTF | | N° 0017080 |
| Localité, Secteur/Thème(s) du Programme | | Province de la Mongala 3 territoires : Lisala, Bumba et Bongandanga |
| Partenaires de mise en œuvre | | Province de la Mongala Coordination Provinciale de l'Environnement Service techniques déconcentrés Acteurs locaux de développement |
| Organisations participantes | | Enabel |
| Budget du Programme (USD) | | 12 000 000 \$USD |
| Durée totale programme (mois): | | 54 mois (48 mois de mise en œuvre et 6 mois maximum de clôture) |
| Date d'approbation du programme en COPIL FONAREDD (dd.mm.yyyy) : | | 22 mai 2019 |
| Date de transfert de fonds par MPTF (dd.mm.yyyy): | | 09 août 2019 |
| Date de lancement officiel/Démarrage effectif (dd.mm.yyyy): | | 21 mars 2020 |
| Date de clôture originale (dd.mm.yyyy) | | 08/08/2023 |
| Date de clôture actuelle (dd.mm.yyyy) | | 08/08/2023 |
| Décaissements au 31/12/2021 | | 3 206 370 EUR (3 596 136 USD) |
| Dépenses globales (USD) au 31/12/2021 | | 3 206 370 EUR (3 596 136 USD) |
| Taux de consommation de la 1 ^{ère} tranche | | 40 % (9 000 000 \$USD) |
| Taux de consommation total | | 30 % (12 000 000 \$USD) |
| Date d'évaluation à mi-parcours le cas échéant | | Février 2022 |
| Contact (Nom, titre, organisation participante et adresse mail : | | Nom : Philippe Serge DEGERNIER Titre : Représentant résident Organisation participante : Enabel Adresse e-mail : philippe.degernier@enabel.be |

Objectif général et spécifiques du PIREDD MONGALA (PIREDD MO)

L'objectif général du PIREDD est de réduire durablement la déforestation et dégradation des forêts et améliorer les conditions de vie et de revenus des habitants de la province de la MONGALA (y compris les femmes, les jeunes et les peuples autochtones).

Concernant les objectifs spécifiques, le PIREDD poursuit deux objectifs à savoir :

- (i) Réduire l'impact des activités humaines et des dynamiques démographiques existantes sur les forêts dans les zones ciblées ;
- (ii) Améliorer la gouvernance des ressources naturelles (forêts et terres) dans les zones ciblées.

Réalisations clés Cumulatives du PIREDD MONGALA

Le programme MONGALA s'articule autour de quatre résultats repris dans le tableau ci-dessous.

Tableau 70 : Résultats clés cumulatifs du PIREDD MONGALA

| Résultats | Sous-Résultats | Résultats cumulatifs réalisés en 2021 |
|--|---|---|
| R1 : Conscientisation des habitants des zones ciblées sur les problématiques liées aux enjeux de gestion durable des espaces forestiers | Nbre d'éveilleurs de conscience du secteur public et communautaires actifs dans les 50 groupements prioritaires de la zone d'intervention ciblée | 264 dont 40 étatique |
| | Nombre de thèmes clés sur lesquels des approches et outils C4D sont produits et utilisés | 7 piliers REDD |
| | 50 % de la population ciblée (Groupement) conscients des enjeux et problématiques environnementaux | Non évalué/ Enquête |
| R2 : Promotion et expérimentation à la production et adoption des pratiques de gestion et de restauration des forêts communautaires, ainsi que des pratiques familiales et agricoles durables et respectueuses des espaces forestiers | Superficie de jachères améliorées (500 ha) | Recrutement firme en cours |
| | Nbre d'exploitations familiales mettant en pratique des techniques innovantes d'agriculture durable (500 ménages) | |
| | Superficie de nouveaux vergers familiaux plantés en palmiers, caféiers, cacaoyers (500ha). | 110 ha vergers fruitiers (Faible entretien des vergers) |
| | Nombre de nouveaux vergers fruitiers plantés (160 vergers) | 50 |
| | Superficies de nouvelles forêts communautaires plantées (750 ha) | Recrutement firme en cours |
| | Augmentation du nombre de ventes organisées de produits agricoles ayant augmenté le revenu des exploitants (50 ventes organisées). | 1 |
| | Evolution des superficies déforestées et évolution des superficies de compensation (agroforesterie, culture pérennes, reboisement, mises en défens). | |
| | Année de protection couple ou taux de prévalence contraceptive (4100 APC) | 1 328 APC |
| | Proportion des priorités du plan de plaidoyer du CTMP mises en œuvre / finalisées (2 Plans) | |
| | Taux de natalité | |
| R3 Les capacités des institutions et administrations publiques concernées par la gestion durable de l'espace forestier sont renforcées | % de connaissance et d'appropriation des enjeux et pratiques d'AT, de GDRN, et de planification stratégique de la Province | |
| | Nombre d'agents de la Coordination Provinciale de l'Environnement formés et actifs dans les zones ciblées (32 agents) | a) 40CPE b) 24 IPA c) 16 IPDR d) 23 CPSR |
| | Nbre dispositif de pilotage et de supervision mis en place et utilisé dans les administrations publiques (DR, Agri, Eenvt) | 4 CSD |
| | Fonctionnalité des plateformes multi-acteurs : a) Un Cadre de concertation provincial b) 13 Plateformes territoriales c) 40 Plateformes secteurs d) CLD | a) 1 CCPF b) 3 CARG c) 13 CARG secteur d) 60 CLD pour 50 groupements |
| R4 : Disponibilité et utilisation des instruments provinciaux, territoriaux et locaux de pilotage et de gestion durable du système agro forestier | Disponibilité des instruments provinciaux : a) Diagnostic de territoire ; b) Schéma d'aménagement durable du territoire c) Plan Stratégique GRN | 1 Diagnostic de territoire produit |
| | Nbre de priorités du plan adressé par la province | RAS |
| | Disponibilité des instruments locaux d'aménagement du territoire : a) Nbre de plan de développement de territoire incluant GRN ; | 10 PSAT en cours de finalisation |

| | | |
|--|---|--|
| | b) Nbre de plan de développement de secteur incluant GRN ; c) Nbre de plan simple de gestion des CLD ; d) Nbre de concessions communautaires Forestières Locales mises en place | |
|--|---|--|

Au cours de deux premières années de mise en œuvre, le PIREDD MO a fourni des efforts dans la structuration du milieu (60 CLD créés dans 50 groupements) avec un paquet des formations dispensées. Certains membres de ces CLD sont conscients des impacts de la déforestation causés par la pratique de l'agriculture sur brûlis. En outre, le PIREDD a renforcé les capacités des services étatiques (IPA, IPDR, CPE, et un privé) dans ce processus REDD par la dotation des moyens de mobilité, la signature des conventions des subsides qui leur donne l'autonomie de gestion des ressources financières mises à leur disposition, formation sur les 7 piliers REDD+.

A côté de ces progrès, le PIREDD a, dans sa zone d'intervention, introduit des innovations dans les techniques agricoles utilisées. Ces innovations sont portées par les membres autour des Champs Ecoles Pays à travers la production d'ananas, des bananes plantains, des plantes améliorantes de la fertilité du sol. Ces activités contribueront à sédentariser les ménages agricoles dans le but de diminuer le taux de déforestation. Au total, 150 CEP ont été installés dans les 50 groupements d'intervention avec l'encadrement des moniteurs agricoles et des inspecteurs de développement rural pour les CEP qui sont au niveau des CLD.

Enfin, les actions menées par le PIREDD ont permis la conscientisation des ménages agricoles sur les problématiques liées aux enjeux de gestion durable des espaces forestiers, appuyée par un dispositif des éveilleurs de consciences étatiques et de la société civile. Cette stratégie est opérationnelle dans la zone d'intervention mais avec une faible mobilisation des communautés.

Progrès atteint par rapport au plan de travail 2021

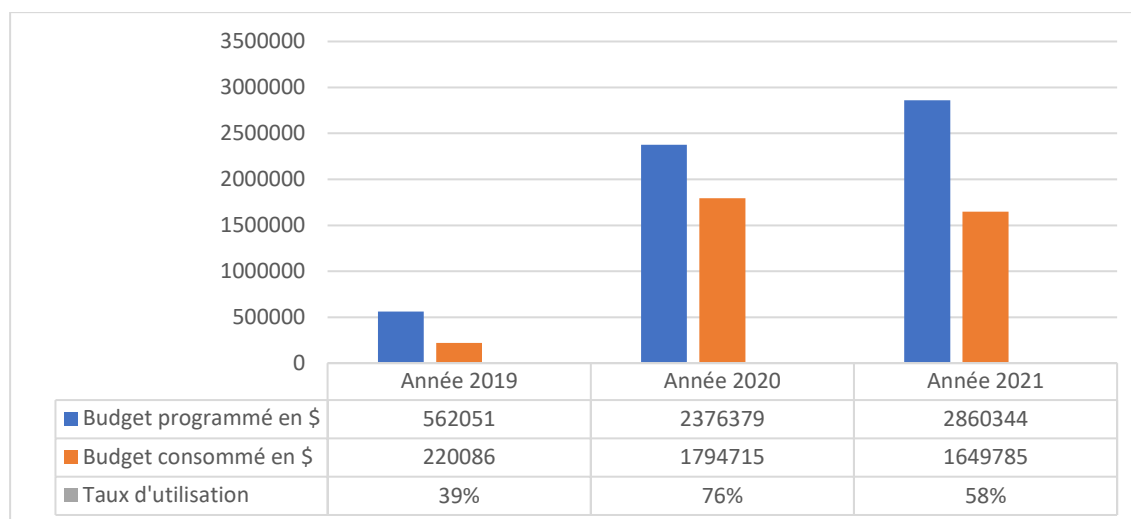
Tableau 71 : Exécution physique des activités

| Nbre Activités prévues | Réalisées | % de réalisation | Réalisées à ≥50% | Réalisées à <50% | Non réalisées |
|------------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|---------------|
| 53 | 18 | 34% | 20 | 11 | 4 |

Au deuxième trimestre 2021, le PIREDD MO a été marqué par (i) le changement de l'approche d'intervention, (ii) le retard remarquable au niveau de financement des activités, mise en œuvre de la feuille de route de l'aménagement du territoire et de reboisement, (iii) un déficit de communication de l'équipe d'ENABEL avec les autorités politico-administrative, (iv) une instabilité politique (changement du gouverneur, suspension des chefs des services publics et les chefs des secteurs) et (v) le départ des deux experts clés du PIREDD (Assistant Technique International et Assistant Technique national). Ces différents problèmes ont eu un impact négatif sur la mise en œuvre des activités planifiés en 2021 plus précisément les résultats sur l'aménagement du territoire et l'agroforesterie.

Exécution financière

Figure 13 : Etat d'utilisation du budget disponible par an du PIREDD MO



Source : Rapport d'activités 2021 PIREDD MO

En dépit des difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre, le programme a été efficace dans sa gestion budgétaire. L'audit externe organisé en 2020 a certifié conformes les dépenses du PIREDD MO. Toutefois, le programme n'a pas été efficace dans la gestion des délais. Plusieurs résultats n'ont pas été atteints avec les ressources financières disponibles dans le temps de mise en œuvre du programme.

Performance du programme au 31 décembre 2021

La performance globale est passée de « satisfaisante » en 2020 à « modérément satisfaisante » à fin 2021. Cette situation est consécutive au fait que les critères sur l'efficacité, l'efficience, les sauvegardes, le suivi, la gouvernance et la durabilité dans la mise en œuvre des activités ont été jugés faibles à la clôture de l'année 2021.

Tableau 72 : Performance du PIREDD MONGALA au 31 décembre 2021.

| Critères | Appréciation |
|-----------------------|--------------------------|
| Pertinence | Satisfaisante |
| Efficacité | Modérément satisfaisante |
| Efficience | Modérément satisfaisante |
| Durabilité | Modérément satisfaisante |
| Gouvernance | Modérément satisfaisante |
| Gestion participative | Modérément satisfaisante |
| Genre | Modérément satisfaisante |
| Sauvegardes | Faible |
| Suivi et évaluation | Faible |
| Performance globale | Modérément satisfaisante |

Points d'attentions

1. L'agence d'exécution ENABEL devrait prioriser les activités d'aménagement du territoire pour l'année 2022 en recadrant toutes les activités sectorielles autour des Plans Simple d'aménagement du territoire ;
2. L'équipe du PIREDD MONGALA est appelée à améliorer leur communication avec les autorités politico-administratives ;

3. Partager avec le SE FONAREDD la stratégie d'intervention de la firme chargée de réaliser les PSAT ;
4. Partager avec le SE FONAREDD le rapport d'évaluation à mi-parcours du PIREDD MO d'ici mars 2022 ;
5. Capitaliser les acquis du PARRSA et autres pour accélérer certaines actions sur terrain.

Programme Intégré de Kwilu (PIREDD Kwilu)

Tableau 73 : Présentation des données clés

| | |
|---|--|
| Agence d'exécution | JICA |
| Partenaires d'exécution | Ministère Provincial de l'Environnement et Développement Durable, Ministère Provincial de l'Agriculture, ONG locales (AMAR, AIPD), Japan Forest Technology Association « JAFTA » |
| Budget approuvé (USD) | 3.999.607 USD |
| Transfert effectué au 31/12/2020 (USD) | 3.168.041,00 USD |
| Dépenses globales au 31/12/2021 justifiées (USD) | 1.697.000,00 USD |
| Taux (%) de consommation du budget | 53,60 % |
| Date d'approbation en COPIL | 22 février 2018 et 10 juillet 2018 |
| Date du 1 ^{er} transfert de fonds par MPTF | 21 décembre 2018 |
| Date du lancement officiel et du démarrage effectif | 01 janvier 2019 et 21 avril 2019 |
| Date initiale de clôture | 31 décembre 2023 |
| Date actuelle de clôture | 20 avril 2024 |

Réalisations clés Cumulatives du PIREDD KWILU

L'objectif général du programme est de favoriser l'évitement de la déforestation et la séquestration du carbone à travers la promotion de l'agroforesterie et l'amélioration des conditions de vies des populations du Kwilu. Sa démarche repose sur 4 axes : La politique et gouvernance provinciale relatives à la mise en œuvre de la REDD+, l'agroforesterie et la protection des forêts mises en place à travers l'implication des concessionnaires et des paysans, la protection de l'environnement des terroirs à travers l'implication des paysans et la sensibilisation des populations des secteurs au rôle du couvert végétal arboré dans la gestion des ressources naturelles. Le tableau ci-dessous liste les réalisations clés de l'année 2021 par résultats attendus du programme.

Tableau 74 : Résultats clés cumulatifs du PIREDD Kwilu

| Résultats attendus | Résultats cumulatifs réalisés en 2021 |
|--|--|
| <p>Résultat 1 : Renforcement des politiques et gouvernance provinciales relatives à la mise en œuvre de la REDD+/Gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration des Plans de Développement pour chaque entité décentralisée ; - Redynamisation CARG/ Implication dans au moins deux activités ; - Identification des agents/techniciens des ministères provinciaux de l'environnement, l'agriculture et du développement rural - Renforcement de capacités des agents ; | <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration des TDRS pour l'élaboration du PPAT ; - Participation à deux réunions du COPIL ; - Le cadre de coordination des agents et techniciens des ministères provinciaux sectoriels rendu opérationnel ; - 14 séances de formations organisées sur 3 thématiques, foncier, agriculture, aménagement du territoire |

| | Dotation des services de Motos, PC, GPLS et Caméras |
|--|---|
| Résultat 2 : Agroforesterie et protection des forêts mises en place /Agriculture - 1180 Ha de plantations agroforestières de concessionnaires (acacia-vivrières) ; - 35 Ha de coupe-feu par les concessionnaires - 1120 Ha de plantations agroforestières des communautés - 38 Ha de coupe-feu par les concessionnaires | - 335 Ha réalisés ; - 12 Ha réalisés - 892 Ha réalisés - 28 Ha réalisés |
| Résultat 3 : Protection de l'environnement /Aménagement du territoire - 122 CLD à installer - 83 PSAT à élaborer (Une démarche à 7 étapes pour chaque PSAT soit 581 étapes) - Préparer et tester une démarche méthodologique pour la gestion durable de charbonnage | - 155 CLD ont été installés ; - 395 étapes réalisées - Elaboration d'un draft de la démarche méthodologique |
| Résultat 4 : Sensibilisation des populations - 240 diffusions d'une émission - Pose de 300 panneaux de communication | - 122 diffusions réalisées ; - 33 panneaux métalliques ont été posés ; |

Progrès atteint par rapport au plan de travail 2021

Tableau 75 : Exécution physique des activités

| Nbre Activités prévues | Réalisées | % de réalisation | Réalisées à ≥50% | Réalisées à <50% | Non réalisées |
|------------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|---------------|
| 15 | 4 | 64,9% | 4 | 7 | 0 |

Le PIREDD KWILU a une performance jugée modérément satisfaisante par rapport à la mise en œuvre des activités prévues en 2021. 4 activités ont été réalisées à 100%, il s'agit de la mise en place du groupe chargé de suivre l'application des politiques et mesures et de son renforcement en capacités, de l'implication des CARG dans les activités du PIREDD mais aussi de la structuration du milieu. Plus de 45% d'activités entreprises ont été réalisées à moins de 50%.

Les activités agroforestières n'ont pas pris l'accélération attendue et le programme accumule un retard important dans la production des outils d'aménagement du territoire.

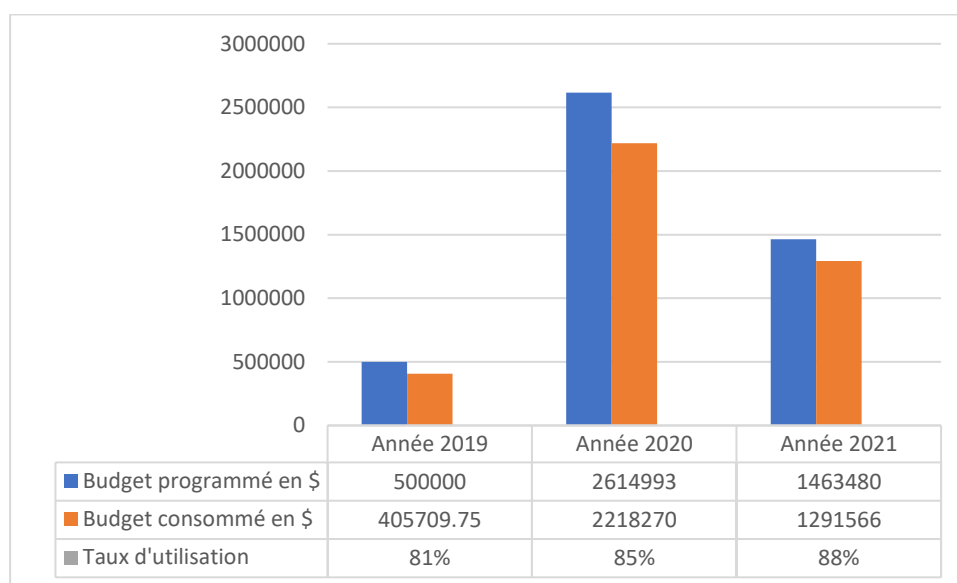
Le Programme avait décidé lors de la première réunion du Comité de Pilotage 2021 de demander le changement du résultat de la production d'un Plan Provincial des Activités REDD+ pour produire un Plan Provincial d'Aménagement du Territoire. Cependant, le dossier de cette demande n'est pas encore envoyé au FONAREDD.

Le Programme envisageait suspendre la production des outils d'aménagement du territoire du niveau local et provincial en attendant que le guide méthodologique de la production de ses outils soit élaboré par le programme AT. Cette position a été fortement découragée dans le sens que les délais dans l'élaboration des guides méthodologiques ne sont pas entièrement maîtrisés.

Si le Mécanisme de Gestion des Plaintes et Recours dans la zone du programme n'a pas été soumis à une forte épreuve, il a démontré ses limites dans la gestion de la plainte du fermier Lupemba qui réclame le paiement, selon lui, pour les activités menées en pépinières pour le compte du PIREDD. Après la saisie du COPIL, le MGP n'indique pas avec précision les actions à entreprendre par ce dernier et les cadres de ces actions.

Exécution financière

Figure 14 : Etat d'utilisation du budget disponible par an du PIREDD KWILU



Le décaissement des ressources financières de l'année 2021 est jugé en équilibre avec les réalisations physiques de 2021.

Performance du programme au 31 décembre 2021

La performance du Programme est jugée **Modérément Satisfaisante**. Le tableau ci-dessous mentionne la note pour chaque critère de performance et cela, sur la base des éléments d'appréciation définis pour chaque critère. Il ressort des résultats de cette évaluation que le programme évolue vers l'atteinte des objectifs assignés par la signature des contrats des consultants des piliers aménagement du territoire et gouvernance.

Tableau 76 : Performance du PIREDD Kwilu au 31 décembre 2021.

| Critères | Performance |
|---------------------|---------------------------------|
| Efficacité | Modérément Satisfaisante |
| Efficience | Modérément Satisfaisante |
| Gouvernance | Modérément Satisfaisante |
| Participation | Modérément Satisfaisante |
| Genre | Modérément Satisfaisante |
| Sauvegardes | Satisfaisante |
| Suivi et évaluation | Faible |
| Pertinence | Satisfaisante |
| Durabilité | Modérément satisfaisante |
| Moyenne | Modérément Satisfaisante |

Points d'attentions

Au 31 décembre 2021, le PIREDD Kwilu était en son 32^{ème} mois sur les 60 prévus et a réalisé 34% de la cible sur l'agroforesterie (1688 sur 5000 Ha). Le volet aménagement du territoire n'a pas connu de grandes avancées mais rassure tout de même. A ce jour, 184 communautés ont été identifiées et sont impliquées dans le processus d'élaboration des plans simple d'aménagement du territoire « PSAT ». 72 premières communautés des saisons B2019 et B2020 sont à 78,3% du processus d'élaboration des Plans simples d'aménagement du territoire alors les activités de production de ces outils ont débuté dans 80 communautés de la saison A2021.

Les outils d'aménagement du territoire au niveau local (secteur) et au niveau provincial ne sont pas encore lancés.

Cependant, l'implication des CARG ne trouve pas tout son sens dans ce programme dans ce sens que la structuration du milieu à ce niveau, entend l'existence d'une structure susceptible de porter l'outil d'aménagement du territoire à élaborer à ce niveau. Les CARG n'ayant pas une vocation multisectorielle, nous recommandons au Programme d'appuyer la création d'une structure à même de couvrir tous les secteurs de la REDD+.

La moyenne des ménages par communauté impliqués dans les activités agroforestières est passée de 10 envisagée à 38. On se retrouve donc avec 3,8 ménages par hectare plutôt que 1 comme prévu. L'objectif de sédentarisation des ménages sur des espaces choisis n'est plus du coup atteint. On est donc un peu loin du modèle d'agroforesterie à petite échelle conçu. L'idée serait donc soit de stabiliser le nombre de communauté et d'accroître la superficie en agroforesterie par communauté soit de limiter la participation à 10 ménages par communauté.

La JICA envisage saisir le FONAREDD pour obtenir une révision budgétaire consécutive à une révision des résultats et des certaines cibles. Elle envisage augmenter son cofinancement de 3 millions USD et obtenir une extension de la durée du Programme. La note relative à cette requête n'a pas encore été transmise au FONAREDD.

Une plainte d'un fermier non sélectionné pour des activités de réalisations des pépinières pour plantules d'acacia et autres arbres fruitiers a démontré les limites du mécanisme de gestion des plaintes et recours du Programme et le PIREDD Kwilu a lancé les réflexions pour l'amélioration de ce mécanisme et souhaite faire une proposition d'amélioration lors de la prochaine réunion du comité de pilotage du Programme.

PIREDD Maniema Programme Intégré REDD du MANIEMA (PIREDD MANIEMA)

Tableau 77 : Données clés du PIREDD Maniema

| | |
|---|--|
| Titre du programme | Programme Intégré REDD+ de la province du Maniema (PIREDD Maniema) |
| Numéro de référence du programme (MPTF) | 00105381 |
| Localité du programme | Province de Maniema, territoires de Kasongo, Kibombo, Pangi et Kailo, Secteurs/Chefferies : Ambwe, Bangengele, Wasongola, Balanga, Maringa, Mulu, Benya Samba, Bakwange, Beia, Babene et Wakabangu II, Matapa, Aluba, Bahina |
| Agence d'exécution | GIZ |
| Partenaires de mise en œuvre | - |
| Organisations participantes | Province de Maniema |
| Budget du programme | 30.000.000 USD |
| Durée totale programme (mois) | 60 mois |
| Date d'approbation du programme en COPIL FONAREDD | 01/03/2021 |
| Date de transfert de fonds par MPTF | 27/04/2021 |
| Date de lancement officiel/démarrage effectif | 01/03/2021 |
| Date de clôture initiale | 08/02/2026 |
| Date de clôture actuelle | 08/02/2026 |
| Décaissements au 31/12/2021 | 10.000.000 USD |
| Dépenses globales au 31/12/2021 | 2.056.219,50 USD |
| Taux de consommation de la 1^{ère} tranche | 21% |
| Date d'évaluation à mi-parcours (le cas échéant) | |
| Contacts (nom, titre, organisation participante et adresse mail) | Martijn Ter Heegde, Conseiller Technique Principal (CTP), martijn.terheegde@giz.de Dr Petra LAHANN, Cheffe du Bureau à Kindu, Coordinatrice du PIREDD Maniema , GIZ, petra.lahann@giz.de |

Objectifs

La population des zones d'intervention dans la Province du Maniema, y compris les zones périphériques du parc national de Lomami, a bénéficié de la valorisation durable et fondée sur les droits de l'homme, des ressources forestières, agricoles et pastorales. De façon spécifique, le programme veut contribuer à la réduction des émissions et augmentation des absorptions tout en participant à l'amélioration des niveaux de vie des populations bénéficiaires.



Le PIREDD Maniema qui est étroitement lié au programme BGF de la GIZ a bien démarré à la fin du premier trimestre avec des activités habituelles d'installation d'un programme avec une planification très participative mais en dehors de l'alignement habituel au modèle PIREDD. Ce qui a nécessité que le Comité technique exige le réajustement du plan opérationnel global du programme afin justement que l'agence avec ses partenaires intègrent cet aspect d'alignement. Toutefois, déjà le programme a réalisé des résultats intéressants en 2021 et de façon cumulative, nous pouvons en citer ici quelques-uns : l'installation de deux nouvelles Concessions Forestières des Communautés Locales (CFCL) et un appui à la gestion durable de la CFCL Bisemulu, au total 84.454 hectares de forêt primaire placés sous une gestion durable, la réhabilitation des deux ponts Lonyoma et Toolo dans le territoire de Kailo.

Progrès atteint par rapport au plan de travail 2021

La performance du PIREDD Maniema ne peut pas être jugée avec rigueur, alors que le programme était dans sa phase de démarrage. Elle est caractérisée par les multiples études de base lancées qui vont permettre à terme de lancer les vraies activités d'investissement et des plans.

Tableau 78 : Résultats clés cumulatifs du PIREDD MANIEMA

| Résultats | Sous -résultats | Résultats cumulatifs clés réalisés en 2021 |
|---|---|--|
| Effet 1 : L'aménagement du territoire prend en compte la contribution des forêts au changement climatique, et une amélioration de la Sécurité foncière | | |
| Des plans d'aménagement du Territoire aux niveaux provincial et local dans les zones clés sont élaborés | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser 1 SPAT et 50 PSAT au niveau groupements ▪ Former et mobiliser 500 cartographes locaux | Non réalisé |
| Une cartographie du potentiel de production agricole durable a été réalisée | Produire 10 cartes du potentiel agricole | Non réalisé |
| Une analyse MEOR a | Produire une Analyse MEOR, nombre des cartes | Non réalisé |

| | | |
|---|--|---|
| été faite et des cartes pour les zones d restauration de paysages forestiers sont élaborés | | |
| Des arbitrages intersectoriels en vue d'assurer la préservation des forêts et de la biodiversité sont réalisés | Produire 05 plans d'action multisectoriels développés | Non réalisé |
| Les forêts de grande valeur, les APAC, les concessions des forêts des communautés locales sont intégrées dans les processus et plans d'aménagement du territoire | Réaliser 05 APAC, AP, réserves, CLFS dans les PSAT, SPAT et PDL | Non réalisé |
| Des plans locaux de développement aux niveau Secteurs/Chefferies sont élaborés | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Produire 16 PDL de ▪ Secteurs/Chefferie et les publier par arrêté | 3 PDL de chefferie ayant impliqué 900 personnes (PDL Ambwe , PDL Bangengele et PDL Wasongola) |
| Un processus d'arbitrage dans le cadre de conflits d'affectation des terres existants est mis sur place dans la Province | | Non réalisé |
| Les contrats d'affectations des terres sont publiés (agriculture, forêts,) | Publier 20 contrats d'affectation des terres de CFCL | 3 contrats publiés (CFCL)/20 projetés |
| La sécurisation foncière des investissements verts (agricoles, restauration) en savanes est facilitée | Produire au moins 10 cartes | Non réalisé |
| Effet 2. La gouvernance du processus est effective, multi sectorielle et multi acteurs | | Non réalisé |
| La participation des parties prenantes dans des décisions et planifications est augmenté | | Non réalisé |
| Une sensibilisation sur l'importance de gouvernance locale a été réalisés | | Non réalisé |
| Un mécanisme de plainte est mis sur place | | Non réalisé |
| Un mécanisme de suivi et évaluation a été élaboré et mis sur place ; | | Non réalisé |
| La gestion participative du PIREDD Maniema est assurée ; | | |
| La mise en place de structures de bonnes gouvernances a été appuyés | | 1 session de COPIL de lancement a été organisée en novembre |
| Les capacités de partenaires ont été renforcés ; | | Non réalisé |
| Des outils de paiements pour services environnementaux sont pilotés | | Non réalisé |
| Des investissements agricoles, énergétiques et autres, ainsi que le développement de leurs chaînes de valeurs à impact réduit sur les forêts et les écosystèmes, et en faveur des communautés locales et des populations autochtones sont appuyés | | 3 projets CEFI, Kindu Maendeleo, MYD, activités de chaînes de valeurs qui touchent 30 communautés et près de |

| | | |
|--|--|--|
| Des plans de mobilisation des investissements privés sont élaborés pour des filières différentes | | Non réalisé |
| Effet 3 : La gestion des forêts et leur gouvernance est améliorée | | Non réalisé |
| 59Des campagnes de sensibilisation ont été planifiées et réalisées ; | | Non réalisé |
| Les capacités des contrôle forestiers et de réglementation d'utilisation de ressources naturelles sont renforcées | | Non réalisé |
| Des données de déforestation et de dégradation des forêts à l'échelle provinciale sont mises à jour annuellement | | Non réalisé |
| Des Concessions Forestières des Forêts des Communautés Locales (CFCL) sont attribuées | Mise en place et promulgation des CFCL et renforcement des capacités des cartographes locaux | <ul style="list-style-type: none"> ▪ 3 CFCL constituant 84.454 ha de forêts ▪ 1 plan simple de gestion de la CFCL Bisemulu (54297 ha) ayant été publié, ayant impliqué 110 personnes comme cartographes locaux |
| Les espaces provinciaux sous statut de protection sont augmentés (AP, APAC, CFLC) et des PAGs sont mis en place | Nombre d'hectares sous statut de protection | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les 3 CFCL constituant 84.454 ha de forêts ▪ 1 plan simple de gestion de la CFCL Bisemulu (54297 ha) ont un statut de protection |
| Une partie des forêts dégradées dans la Province du Maniema est restaurée | | Non réalisé |
| Effet 4 : La consommation de bois énergie non durable diminue | | Non réalisé |
| Une stratégie bois-énergie provinciale y compris des schémas directeurs d'approvisionnement en bois-énergie est élaborée, validée et mise en œuvre | | Non réalisé |
| Des chaînes de valeur bois-énergie sont optimisées (vue durabilité) | | Non réalisé |
| L'efficacité énergétique le long de la chaîne de valeur de | | Non réalisé |
| la filière bois énergie a augmenté | | Non réalisé |
| Effet 5 : L'agriculture empiète moins sur les terres forestières | | Non réalisé |
| Deux systèmes agricoles améliorés (un pour l'agriculture dans la forêt dense, un pour l'agriculture | | Non réalisé |

| | | |
|---|--|--|
| dans les savanes) sont reconnus comme systèmes de conseil par l'administration agricole provinciale | | |
| Une agriculture en priorité dans les zones de savanes a été développée | | Non réalisé |
| Une agriculture familiale durable compatible avec la préservation de la forêt génère des profits au bénéfice des communautés ainsi que les individus (y compris femmes et PA) | Renforcement des capacités des ménages dans les pratiques agricoles durable et le pilotage des innovations Renforcement des ménages en entrepreneuriat agricole 10 chaîne de valeurs mises sur place | 10 chaînes de valeurs mises en place en Huile de palme, élevage des poules de race améliorée, maïs bio fortifié, rizipisciculture avec 439 ménages, 138 femmes, 104 PA |

Tableau 79 : Exécution physique des activités

| Nbre Activités prévues | Réalisées | % de réalisation | Réalisées à ≥50% | Réalisées à <50% | Non réalisées |
|------------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|---------------|
| 36 | 26 | 84 % | 5 | 1 | 4 |

Points forts du programme

Le PIREDD Maniema est le tout premier programme provincial intégré du portefeuille du FONAREDD/CAFI dans la zone est du pays, d'où la nécessité qu'il soit un succès pour inspirer tous ces autres programmes similaires qui seront financés dans cette partie du pays. Ainsi sa pertinence générale est bonne à plusieurs points de vue :

- Le PIREDD Maniema a développé une bonne expérience en matière de concessions forestières des communautés locales, ce qui a poussé le PIREDD Mai-ndombe à organiser une mission d'échange fin octobre – début novembre avec une délégation forte de 14 personnes (responsables d'entités, services techniques, chefs de terre, experts du PIREDD) au Maniema afin de s'en inspirer.
- Se construit dans une très grande participation des parties prenantes provinciales et des ETD innombrables.
- Un programme qui met beaucoup d'accents au renforcement des capacités des partenaires locaux et s'appuie sur eux pour la réalisation des activités

Points de vulnérabilité / points d'attention

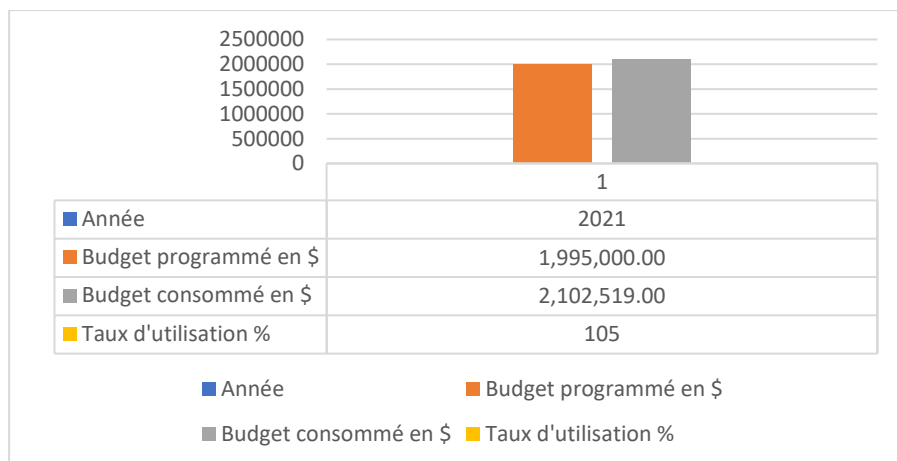
Malgré tous ces bons résultats énumérés ci-dessus, l'absence d'alignement au modèle PIREDD avec comme base l'aménagement du territoire demeure un point d'achoppement de la performance du PIREDD Maniema . Il faut souligner que pour se renforcer, le PIREDD se doit de :

- Réajuster son plan opérationnel comme exigé par le comité technique en intégrant des aspects importants d'aménagement du territoire comme base du déploiement des interventions et de ciblage des bénéficiaires du programme;
- Réorienter les bénéficiaires selon les investissements identifiés lors de la spatialisation réalisée dans les terroirs et ne pas donner l'impression de « distribuer » les moyens aux partenaires

locaux en focalisant son attention sur le financement des projets locaux des ONG et autres partenaires similaires

Exécution financière

Figure 15 : Etat d'utilisation du budget disponible par an du PIREDD MANIEMA



Il ressort du graphique ci-haut que les dépenses engagées pour l'année 2021 sont de 105% du PTBA 2021 (soit 2.102.519 USD sur 1.995.000 USD prévus). Dans sa première année, le programme a consommé 21% de la première tranche du budget, soit 2.102.519 USD sur les 10.000.000 USD alloués) qui doit solliciter la deuxième tranche au courant de la deuxième année (2022) après l'évaluation indépendante de cette phase du programme. Cette première année a été consacrée aux études de base, aux activités d'installation du projet et aux premiers investissements, sans oublier la mise en place des organes de gouvernance.

Performance du programme au 31 décembre 2021

La performance globale du PIREDD Maniema est moyenne à la fin de l'année 2021, le programme étant appelé à revoir son plan opérationnel pour s'adapter au modèle PIREDD. Le reste des activités réalisées à ce jour présentent une pertinence moyenne au regard des multiples financements des ONG programmées, mais elle l'est satisfaisante de la participation des parties prenantes, des innovations annoncées. Nous estimons que l'année suivante la performance du programme connaîtra une amélioration significative.

Tableau 80 : Performance du PIREDD Maniema au 31 décembre 2021.

| Critères | Appréciation |
|-----------------------|--------------------------|
| Pertinence | Modérément satisfaisante |
| Efficacité | Modérément satisfaisante |
| Efficiences | Modérément satisfaisante |
| Durabilité | Modérément satisfaisante |
| Gouvernance | Modérément satisfaisante |
| Gestion participative | Satisfaisante |
| Genre | Satisfaisante |
| Sauvegardes | Satisfaisante |
| Suivi et évaluation | Satisfaisante |
| Performance globale | Modérément satisfaisante |

Points d'attentions

4. Le programme est appelé à revoir et soumettre son plan opérationnel comme l'a demandé le comité technique.
5. Il y a la nécessité d'une certaine démarcation entre les activités à proprement parler du programme BGF et celles du PIREDD Maniema.
6. Une évaluation indépendante est prévue au cours de l'année 2022 pour apprécier la performance du programme en vue de lui allouer la deuxième tranche de 10 millions USD.

4. Thèmes transversaux

4.1. Genre

Au niveau des programmes sectoriels de réforme, l'intégration de l'aspect genre est surtout retenue dans l'élaboration des politiques et des lois. Celles-ci visent notamment à assurer les droits des femmes et autres groupes identifiés comme marginalisés, dans les domaines fonciers, de l'utilisation des terres ou de la répartition des droits d'usage (aménagement du territoire), ainsi que du droit de propriété des forêts. Le Programme Energie à cet égard vise surtout la participation et l'intégration des femmes dans le marché, c'est-à-dire dans la filière du bois-énergie : revenus, emplois et entrepreneuriat.

Pour les PIREDD, au niveau du contexte, de la mise en œuvre, du suivi-évaluation et du budget, l'aspect genre constitue un élément central de la bonne mise en œuvre des programmes et de l'atteinte des objectifs. L'analyse genre est surtout intéressée à la participation des groupes considérés marginalisés ou vulnérables (femmes, jeunes et peuples autochtones) aux instances décisionnelles locales ainsi qu'aux structures de gouvernance des programmes, notamment leurs Comités de pilotage (COPI). Leur participation aux groupes de concertation technique ainsi que le pourcentage des bénéficiaires femmes, hommes, jeunes et peuples autochtones de chaque programme est aussi suivi de près dans cette analyse.

L'intégration de l'aspect genre a été évaluée et notée dans les 17 programmes en cours en 2021, selon la grille de notation présentée dans le Tableau ci-dessous²¹

Tableau 81 : Grille de notation genre par programme

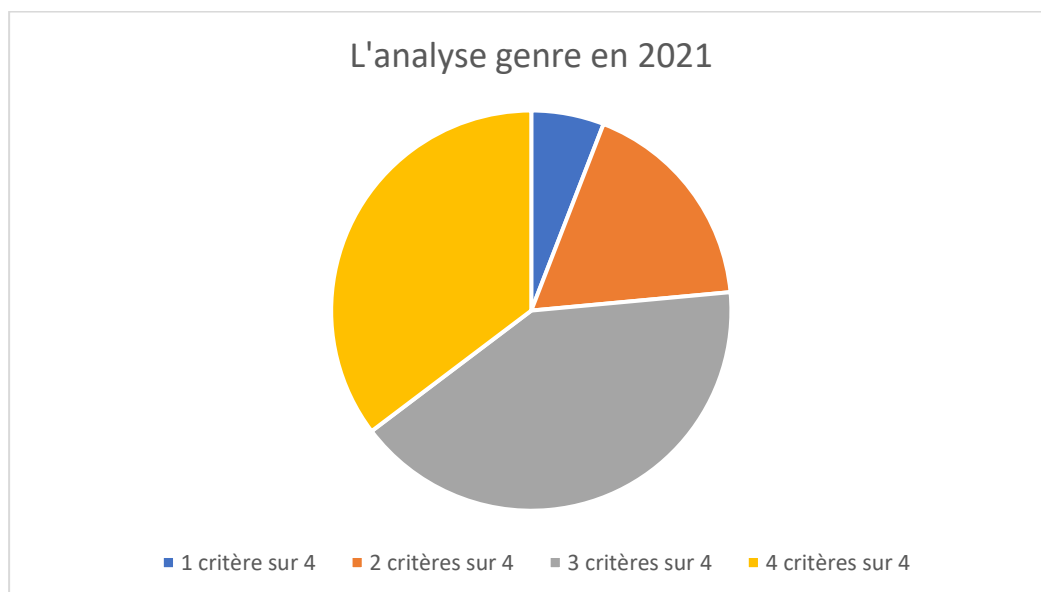
| Programme | Nombre critères remplis 2020 | Nombre de critères remplis 2021 | Notation genre méthodologie ONU-REDD | Critère de performance genre selon la méthodologie ONU-REDD selon l'analyse FONAREDD |
|--|------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------|--|
| PIREDD Orientale | 2/4 | 3/4 | GEN 1 | Modérément satisfaisant |
| PIREDD Mai-Ndombe | 4/4 | 4/4 | GEN 2 | Satisfaisant |
| PIREDD Sud-Ubangi | 3/4 | 4/4 | GEN 2 | Satisfaisant |
| SNSF | 1/4 | 1/4 | GEN 1 | Modérément satisfaisant |
| Aménagement du territoire | 2/4 | 2/4 | GEN 1 | Modérément satisfaisant |
| PIREDD Kwilu | 3/4 | 3/4 | GEN 1 | Modérément satisfaisant |
| Réforme foncière | 2/4 | 2/4 | GEN 1 | Modérément satisfaisant |
| PIREDD Equateur | 4/4 | 4/4 | GEN 2 | Satisfaisant |
| PIREDD Mongala | 2/4 | 3/4 | GEN 1 | Modérément satisfaisant |
| Energie | 3/4 | 3/4 | GEN 1 | Modérément satisfaisant |
| Gestion Durable de l'Agriculture (GDA) | 1/4 | 2/4 | GEN 1 | Modérément satisfaisant |
| Peuples autochtones | 2/4 | 3/4 | GEN 1 | Modérément satisfaisant |

²¹ Une analyse détaillée est présentée en Annexe.

| | | | | |
|----------------------------------|-----|-------------------|-------|-------------------------|
| PROMIS | 4/4 | 4/4 | GEN 2 | Satisfaisant |
| Société civile | 4/4 | 4/4 | GEN 2 | Satisfaisant |
| Secrétariat Exécutif de FONAREDD | 3/4 | 3/4 | GEN 1 | Modérément satisfaisant |
| Savane | - | 3/4 ²² | GEN 1 | Modérément satisfaisant |
| PIREDD Maniema | - | 4/4 | GEN 2 | Satisfaisant |

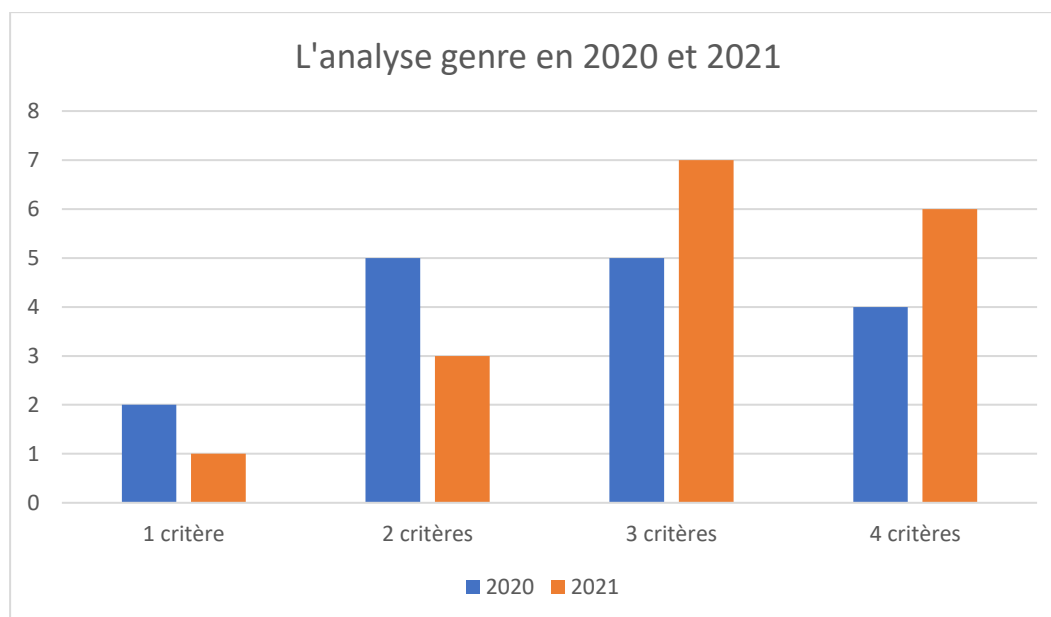
L'évaluation de la dimension genre révèle que selon les critères ONU-REDD, 11 programmes sont considérés sensitifs au genre (GEN-1). Six programmes sur les 17 programmes analysés sont considérés répondants au genre (GEN-2) ; ceux-ci remplissent les quatre critères d'analyse des marqueurs de genre (concernant le contexte, mise en œuvre, suivi-évaluation et budget). Ces programmes ciblent au moins partiellement la dimension genre dans toutes les phases programmatiques. Les 11 programmes considérés sensitifs au genre, pour rappel, remplissent entre un à trois critères sur quatre. Aucun programme n'est plus considéré aveugle au genre ; depuis 2019 le programme SNSF (qui a clôturé en juin 2021) a renforcé quelques éléments de suivi-évaluation. La notation sur l'aspect genre en 2021, ainsi qu'une comparaison entre l'évaluation faite en 2020 et 2021, sont présentées dans les tableaux ci-dessous.

Figure 16 : Analyse genre en 2021



²² Le programme est en stade de démarrage

Figure 17 : Analyse comparatif genre en 2020 et 2021 :



Programmes répondants au genre

Il s'agit de quatre programmes qui ont reçu le même score en 2020 ; PIREDD Equateur, PIREDD Mai-Ndombe, le programme d'Appui aux Capacités de la Société Civile et le Programme PROMIS. Deux programmes se sont ajoutés dans cette catégorie, notamment le PIREDD Sud-Ubangi et le PIREDD Maniema.

Le programme d'Appui aux capacités de la Société Civile a fourni des formations aux membres de la société civile pour sensibiliser les participants aux défis liés au genre, ainsi qu'au rôle important des femmes afin d'affronter les défis liés à l'agriculture et le changement climatique. Dans son rapport annuel, le programme constate que le travail sur un plan d'action sur l'aspect genre est en cours, et qui aura un budget pour sa mise en œuvre. La participation des femmes dans les structures de gouvernance du programme figure entre 24-33 %. De plus, le programme a produit six notes d'orientation pour la prise en compte de la dimension genre, notamment dans la réforme foncière et les processus de réforme dans la Province d'Equateur, dans la prise en compte de la femme dans la politique nationale foncière et la loi forestière, ainsi que dans la conservation de la biodiversité et le cadre programmatique de la 2^{ème} Lettre d'Intention entre la RDC et CAFI. **Le PIREDD Equateur** a mis en place, avec l'appui du SE FONAREDD, une matrice de suivi entre les partenaires de mise en œuvre FAO et WWF sur l'aspect genre et l'expertise genre a été renforcé. Afin d'améliorer le travail sur le genre, une session de réflexion sur l'intégration de l'aspect genre a eu lieu en avril 2021. La production d'une stratégie consolidée sur le genre pour l'ensemble des activités du programme est prévue avec un budget dédié. **Le programme PROMIS** a produit une stratégie genre afin de mieux impliquer les hommes dans la sensibilisation sur le planning familial. La stratégie inclut une analyse détaillée des aspects genres qui ont un impact sur la mise en œuvre du programme. Quant aux cibles liées au renforcement de l'offre en planning familiale et en contraceptives modernes, ainsi qu'aux changements de comportement des populations, entre autres, celles-ci sont spécifiques aux hommes, femmes et jeunes. **Le PIREDD Mai-Ndombe** a réalisé une analyse sur le genre et tous les indicateurs liés aux bénéficiaires sont désagrégés par sexe. Presque toutes les activités prévues dans le cadre du

plan d'action pour la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG), avec un budget de 95 000 USD, ont été menées, notamment une analyse des risques des VBG, la production d'un code de conduite contre les VBG et une cartographie des fournisseurs des services VBG. De plus, un plan d'action sur le genre est prévu. Le programme assure aussi la participation des femmes dans les structures de gouvernance, tels les CARG. **Le PIREDD Sud-Ubangi** a une participation des femmes au Comités Locaux de Développement (CLD) de 30% et tous les indicateurs des résultats sont désagrégés par sexe. Ayant clôturé en juin 2021, le rapport final du programme décrit les efforts qui ont été mené pour inclure les femmes, les peuples autochtones (PA) et les jeunes dans les structures de gouvernance locales, ainsi que lors des concertations techniques. L'impact social du programme est également décrit avec un regard spécifique sur les jeunes, les femmes et les PA. Afin de renforcer la participation des femmes dans la gouvernance locale, **le PIREDD Maniema** a budgétisé des formations sur l'égalité du sexe avec 132 acteurs locaux, ainsi que réalisé une étude sur l'implication des femmes aux processus décisionnels dans les zones riveraines des Parcs nationaux. Cette étude a permis au programme d'élaborer une stratégie intégrant la question genre à tous les niveaux des instances décisionnelles, pour améliorer les rôles et responsabilités de la femme dans les institutions locales. Le programme soutient aussi de préférence les organisations féminines et veille à ce que la proportion de femmes continue à augmenter dans le domaine du personnel, qui est actuellement à 43,3 %. Le programme cherche à recruter des femmes consultant (par exemple pour les enquêtes, comme animateurs, comme cartographes locaux, etc.) et l'égalité de rémunération est assurée. En termes de suivi, le PIREDD Maniema a établi un système de collecte de données ventilées par sexe à chaque participation aux activités du projet. Parmi les 439 bénéficiaires du programme, 148 sont des femmes. Quant aux peuples autochtones, le programme les a consultés afin de préparer ses activités, et prévoit en 2022 des subventions locales aux organisations non-gouvernementale au profil des peuples autochtones. Une sensibilisation à la protection de l'environnement pour les jeunes dans les écoles de Kindu est aussi effectuée.

Programmes sensitifs au genre

Parmi les onze programmes sensitifs au genre (GEN-1), un programme, le **Programme National de Surveillance des Forêts (SNSF)**, ne remplit qu'un critère sur les quatre; il répond notamment au critère de suivi-évaluation comme il y a eu un effort d'assurer la participation des femmes dans les activités de surveillance.

Trois programmes remplissent deux critères sur quatre : **le Programme sur la Gestion Durable de l'Agriculture (GDA)**, **le Programme d'Appui à la Réforme Foncière (PARF)**, et **le Programme d'Appui à l'Aménagement du Territoire (AT)**. **Le Programme GDA**, qui a rempli un seul critère en 2020, rempli deux critères en 2021 en ayant démontré que les résultats du diagnostic produit sur les enjeux majeurs et les opportunités agricoles, y inclus les défis liés à l'intégration du genre, ont été reflétés dans le draft politique agricole nationale durable. Ce diagnostic a été partagé avec le SE FONAREDD. Toutefois, **le PARF** n'a pas de ligne budgétaire déterminée pour l'intégration de la dimension genre. Ainsi, les activités de mise en œuvre prévues au cours de 2020 et ensuite en 2021 n'ont pas pu se tenir. Le document de programme présente cependant des éléments d'analyse genre du contexte. En relation avec la mise en œuvre, le rapport annuel indique qu'une consultation régulière avec la société civile est impliquée à travers les organisations des peuples autochtones (REPALEF), les organisations de défenses des droits des femmes, et des jeunes, mais aucune donnée quantitative est donnée. Une formation relative au genre a eu lieu pour tous les partenaires du programme en 2020, mais aucune activité sur le genre liées aux femmes, jeunes ou PA a été reporté en 2021. **Le Programme AT** a entretenu des échanges avec le SE FONAREDD pour améliorer la prise en compte du genre dans les activités et résultats du programme. Le rapport annuel du programme ne donne aucune information

sur l'aspect genre. Pourtant, grâce aux efforts entretenus par le programme, la politique et la loi de l'AT prennent en compte la question de la femme. Plus précisément, la participation de la femme est soulignée comme un élément important. L'importance de donner accès aux femmes aux services de bases, ainsi que les contraintes liées à un manque de prise en compte de l'aspect genre dans d'autres politiques nationales, ont été soulevés dans l'analyse de ces documents publiques.

Sept programmes remplissent trois critères d'évaluation : les PIREDD Mongala, Kwilu, et Orientale, ainsi que les programmes Energie, Secrétariat Exécutif, Peoples autochtones et le Programme Savane. Le PIREDD Mongala présente des éléments d'analyse du contexte programmatique. De plus, il a mené des activités sur la formation des femmes en pratiques agricoles et en planning familial (PF), ainsi qu'organisé un événement de sensibilisation sur la participation des femmes aux activités du programme. Quant à la gouvernance du programme, deux ministères provinciaux en charge du genre et PF ont été inclus en tant que membres du CT et 21% des participants des Comités Locaux de Développement (CLD) sont des femmes. Les femmes sont prises en compte dans le prodoc du **PIREDD Kwilu** sur la question de la conversion des terres. Le programme a également organisé un événement avec des experts en mars 2021 dans le contexte de la journée internationale de la femme sur le rôle de la femme et l'aspect genre dans l'aménagement du territoire et l'agriculture dans la Province de Kwilu. Les bénéficiaires des activités agroforestières villageoises sont désagrégés par sexe ; la mise en poquet des plants a été effectuée à 39 % par les femmes, et il y avait 54 % de ménages de femmes dans l'agroforesteries. Le programme a indiqué qu'un plan d'action genre sera élaboré, qui prendra en compte la politique principale en matière de genre. **Le PIREDD Orientale** a prévu de travailler avec le REPALF pour la mise à jour du Plan de Développement des Peoples Autochtones et l'identification des projets spécifiques. De plus, il indique qu'une réunion de partage de connaissance a été organisée avec le Programme sur les PA en vue d'amplifier et harmoniser les appuis. Tous les indicateurs liés aux bénéficiaires des activités agricoles sont désagrégés par sexe, jeunes et PA, et quelques cibles désagrégés existent. Le rapport annuel 2021 indique que les activités sont menées de manière à impliquer aussi bien les femmes que les hommes, mais il ne décrit pas comment cela est assuré. Quant aux membres des comités des plateformes de concertations du programme, il s'agit de 1182 membres dont 729 hommes, 187 femmes (12%), 247 jeunes (20%) et 19 Peoples Autochtones (1%). **Le programme Energie** souligne les efforts dans la consultation participative des femmes vers l'élaboration et mise en œuvre des réformes du secteur des énergies de cuisson, mais également en tant qu'acteurs formés sur les énergies propres. Le niveau de désagrégation par sexe dans les rapports varie d'un minimum d'indicateurs à la majorité des indicateurs pertinents à la dimension genre. **Le Programme Peoples autochtones** obtient un score élevé grâce au rôle dédié au groupes marginalisés dans la mise en œuvre des activités. Les Peoples autochtone jouent naturellement un rôle important dans la gouvernance du projet, avec des représentations à différents niveaux : Comité de pilotage, Comités Locaux de suivi, Opérateurs de mise en œuvre. Les femmes sont représentées à 30% aux CLD et aux CPN et 63 % des participants au cours d'alphabétisation sont des femmes. Au moins 4750 adultes PA et COLO suivent les cours d'alphabétisation, dont 70% des femmes. **Le Programme SE FONAREDD** a mené plusieurs ateliers afin de sensibiliser les responsables des programmes sur l'aspect genre lors de missions de terrain et tous les rapports des programmes financés par CAFI/FONAREDD ont été analysé sous l'angle du genre. Plus d'information sur les efforts du Secrétariat lié à l'intégration de l'aspect genre est décrit dans la prochaine section de ce rapport. **Le Programme Savane** est dans le stade de démarrage, mais le document de programme inclus une analyse genre sur le rôle qui joue les femmes dans l'agriculture savanicole, les risques qu'y sont liés ainsi que les actions planifiées pour y remédier. Le programme a également prévu de réaliser un diagnostic socio-économique, y inclus sur les aspects genre, et d'établir un plan d'action en première année de la mise en œuvre des activités. Certains indicateurs dans le cadre des résultats sont désagrégés par sexe et tranche d'âge. Quant au

suivi et évaluation, une analyse de la performance du programme en matière d'intégration des questions de parité hommes-femmes, ainsi que les résultats obtenus dans ce domaine, sera effectuée.

A l'exception du PIREDD Kwilu, PIREDD Mongala et le Programme Savane, les autres programmes sensitifs au genre ne prévoient ou présentent pas des éléments de budget spécifiquement dédié à l'intégration de la dimension genre. Le budget du PIREDD Kwilu se réfère à l'organisation d'une célébration de la journée internationale de la femme. Le PIREDD Mongala dédie un budget pour réaliser une étude socio-anthropologique et socio-économique sur les peuples autochtones à Bongandanga, pour ensuite pouvoir appuyer les autorités provinciales d'établir un plan d'actions spécifiques pour les peuples autochtones. Le Programme Savane a budgétisé la mise en œuvre de son plan d'action genre.

Réflexions sur la qualité de l'intégration de la dimension genre et le rôle du FONAREDD

En 2020, le SE FONAREDD a effectué des consultations auprès de la société civile, les ministères sectoriels et le Ministère du Genre Famille et Enfant, ainsi que les Agences d'Exécution pour produire un dossier genre pour renforcer l'intégration de la dimension genre dans les opérations du SE FONAREDD et son portefeuille. En 2021, une note sommaire des enjeux de l'intégration de la dimension genre par rapport aux piliers REDD, une note d'orientation pour le SE FONAREDD, ainsi qu'une note d'orientation pour les Agences d'Exécution (avec des critères plus affinés pour la notation de GEN-1 ou GEN2) ont été finalisés et validés. Ce dossier genre établit le focus du FONAREDD sur la participation égale des femmes, le renforcement des capacités, et la coordination avec les institutions étatiques pour renforcer l'égalité genre dans les secteurs de la REDD+. Un dossier a également été construit sur le platform de partage des données du SE FONAREDD afin de regrouper les stratégies globales sur le genre de chaque agence de mise en œuvre.

En avril 2021, un 5^{ème} Cadre d'Echange portant sur le sujet de l'intégration de la dimension genre dans le portefeuille du FONAREDD a été organisé. La réunion avait comme objectif de réunir les programmes intégrés REDD (PIREDD), les programmes sectoriels et le SE FONAREDD ainsi que les autres parties prenantes, pour partager sur les défis, ainsi que les opportunités liées à l'intégration de cette dimension. Lors de cet échange, le SE FONAREDD a présenté son dossier genre et ses notes de support. Chaque agence a de son côté présenté son travail sur la dimension genre et les principaux défis rencontrés au niveau programme, notamment :

- Un manque d'analyse du contexte de la plupart des programmes qui pourrait alimenter une stratégie d'intégration dans la mise en œuvre et suivi-évaluation. Cela fait que l'aspect genre est surtout intégré « rétroactivement » dans des activités en cours.
- Dans certains programmes, il y a un manque d'expertise ou délégation de responsabilité pour l'intégration de la dimension genre.
- Une difficulté de respecter les objectifs de participation en vue de la faible représentativité des femmes dans les structures de gouvernance provincial.
- Un manque de plans spécifiques de genre (plutôt politique genre) sur lequel les programmes pourraient s'appuyer.
- Des raisons culturelles mais aussi des évidences d'un appareil étatique masculinisé (absence des femmes dans les postes de management des services étatiques) est signalé comme une raison pour laquelle la participation des femmes dans les instances décisionnelles des cadres de concertation, dans les formations et dans les activités économiques est toujours en dessous des 30% attendus. Même quand elles y sont présentes, la coutume les empêche souvent de prendre la parole en présence des hommes.

- Les femmes continuent d'effectuer presque toutes les tâches agricoles (semer, labourer, tailler, désherber, etc.), mais n'ont pas de pouvoir visible au sein des communautés. Ainsi, les journées chargées des femmes se traduisent par un manque de temps pour participer à d'autres activités.

Comme prochaines étapes à ce cadre d'échange, le SE FONAREDD s'est engagé à organiser un atelier avec tous les points focaux genre des ministères sectoriels, prévu pour 2022, afin de permettre des synergies au niveau de l'harmonisation des indicateurs.

En décembre 2021, un nouveau cadre d'échange a eu lieu avec la participation des agences de mise en œuvre, cette fois sur les sauvegardes, pendant lequel l'importance des sauvegardes concernant les peuples autochtones et la participation des femmes a été réitérée.

Les défis liés à l'exercice de suivi et évaluation

Les Agences d'Exécution ne partagent pas systématiquement les actions entreprises ou leur documentation détaillée avec le SE FONAREDD, ce qui empêche partiellement le SE FONAREDD d'appuyer le processus mais aussi à l'évaluer. Ce dernier point pourrait être lié à un manque de délégation formelle de la responsabilité pour la dimension genre, ou du manque d'expertise dédiée à la dimension genre dans la majorité des programmes, et le manque de budgétisation genre correspondant.

Il existe des variations entre les programmes dans la qualité du compte-rendu sur l'aspect genre. Il est pourtant à noter que les agences ont globalement amélioré l'utilisation du tableau/canevas sur le suivi des activités genre proposé par le SE FONAREDD dans les rapports annuels, ce qui a facilité l'évaluation sur les aspects genre lors du cycle 2021. Pourtant, les informations ne sont parfois que partiellement introduites et les documents référés n'ont parfois pas été partagés avec le SE FONAREDD (en annexe ou au cours de l'année) ce qui réduit la précision de l'analyse.

Le FONAREDD inclut aussi la dimension genre dans les critères de performance. La correspondance et non-correspondance entre l'évaluation genre et ce critère de performance est illustré dans le tableau de performance pour chaque programme.

Participation des femmes aux organes de gouvernance du FONAREDD

Le FONAREDD fait aussi le suivi par rapport à la participation aux structures de gouvernance du FONAREDD. Le taux de participation des femmes dans le Comité technique (CT) du FONAREDD était à 28,5 % en moyenne. Au Comité de Pilotage (COFIL) du FONAREDD, il y a eu un taux de participation des femmes de X %.

Surtout, au niveau du COFIL du FONAREDD, nous notons que le taux de participation des femmes n'est pas nécessairement égal à la participation dans la prise de parole ou dans la prise de décision. Ceci est inextricablement lié au taux de participation des femmes dans la politique et les ministères en RDC. Comme précision, au cours de l'année 2021, il y a eu un COFIL et 8 CT.

Les personnels du Secrétariat du FONAREDD comptent 5 femmes (soit 45%) et 11 hommes (soit 55 %).

Les recommandations principales

Afin de répondre aux défis comme décrit ci-dessus et faire avancer l'intégration de la dimension genre dans le portefeuille, le SE FONAREDD a formulé plusieurs recommandations :

a) Etablir et mettre en œuvre des plans d'action genre au niveau programme

En cohérence avec la note d'orientation du FONAREDD sur l'intégration de la dimension genre, le SE FONAREDD s'est engagé à soutenir les agences de mise en œuvre à établir un plan d'action genre pour chaque programme. Un nouveau canevas sur la stratégie et plan d'action genre a été finalisé en janvier 2022, et deux réunions de travail ont été organisées afin de le présenter aux agences. Il est envisagé qu'à travers un tel plan d'action (inclus analyse), la mise en œuvre (promotion de la participation égale des femmes et hommes dans les activités et la prise de décisions) et le suivi-évaluation peuvent être renforcés. Il sera aussi important de suivre l'opérationnalisation de ces plans d'action afin d'assurer que les objectifs sur le genre se réalisent.

En 2021, les programmes suivants ont signalé qu'un plan d'action genre a été développé, est en cours de rédaction ou est prévu :

- Le Programme PROMIS (développé)
- PIREDD Maniema (stratégie genre développée)
- Le Programme Société Civile (en cours de rédaction)
- PIREDD Equateur (en cours de rédaction)
- PIREDD Mai-Ndombe (prévu en lien avec le plan d'action sur les VBG)
- PIREDD Kwilu (prévu)
- Programme Savane (prévu)

b) Renforcement du suivi et évaluation

Un travail d'amélioration reste à faire pour augmenter le nombre et la qualité des indicateurs désagrégés par sexe. La collecte de données sur le nombre de bénéficiaires devrait également être désagrégés par sexe, ainsi que pour les taux de participation dans les activités et de prise de décision dans les structures de gouvernance du programme et les structures locales. Un suivi étroit auprès des agences de mise en œuvre est nécessaire à cet effet.

c) Associer une organisation féminine comme membre à part entière dans le COPIL des programmes

Afin de promouvoir l'autonomisation des femmes et renforcer leur participation à la prise de décision, il a été recommandé lors du Cadre d'échange sur le genre qu'une organisation féminine devient membre permanent des organes de gouvernances des programmes.

4.2. Sauvegardes sociales et environnementales

Dans le cadre du financement des programmes du FONAREDD, le respect et la prise en compte des aspects de sauvegardes sont de mise. Tous les programmes financés mettent en œuvre les activités en respectant les standards nationaux REDD+ et s'inspirent des instruments des sauvegardes du Fonds et de la Loi Cadre sur l'environnement de 2011.

Au cours de l'année 2021, le SE FONAREDD a accompagné le Ministère de l'Environnement et Développement Durable à remplir les quatre conditions de « Développement **d'un Système d'Information des Sauvegardes** » imposées par la Convention Cadre des Nations Unies pour le Changement Climatique (CCNUCC) pour bénéficier des paiements basés sur les résultats.

A ce jour, la RDC remplit toutes les conditions pouvant lui permettre de présenter sa manifestation d'intérêt sur la province de la Tshuapa par rapport à l'initiative LEAF. Ces conditions se résument comme suit :

- 1. Développement d'une Stratégie Nationale REDD+ ;**
- 2. Présentation d'un Niveau de Référence des Forêts (NRF) ;**
- 3. Développement d'un Système de Surveillance des Forêt (SNSF), et**
- 4. Développement d'un Système d'Information des Sauvegardes (SIS).**

L'atteinte de la quatrième condition a été facilitée grâce aux appuis financiers et techniques du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). La proposition de SIS a été soumise à un processus d'examen et de retour d'information avec toutes les parties prenantes du secteur de l'environnement et certains partenaires financiers.

Le 12 avril 2021, un atelier national de validation a été organisé pour le couronnement de ce travail avec toutes les parties prenantes. Il a été réalisé de manière participative et inclusive par rapport au Système d'Information des Sauvegardes environnementales et sociales de la RDC, son Premier Résumé d'Information, ainsi que son site web et sa base de données.

Du côté des programmes, les efforts continuent à être mis en œuvre par rapport à la prise en compte des aspects des sauvegardes comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 82 : Application des outils de sauvegardes clés des programmes du FONAREDD

| Performance des programmes à l'égard de la mise en œuvre des sauvegardes | Screening / examen préalable socio-environnemental réalisé | Mécanisme de gestion de plainte et recours propre au programme | Plan de gestion environnementale et sociale (PGES, se basant sur le Cadre de gestion environnemental du FONAREDD) | Etude environnementale stratégique d'une nouvelle politique nationale | D'autres outils de sauvegardes appliqués par le programme |
|--|--|--|---|---|---|
| PIREDD Mai-Ndombe | Oui | Oui | Oui | N/A | <ul style="list-style-type: none"> - Cadre Fonctionnel, Cadre de politique de Réinstallation - Plan en faveur des Peuples Autochtones - Les EIES sont programmés pour la construction de la queue et bac de LEDIBA - Pour la réhabilitation des routes, il y a un PGES. |
| PIREDD Oriental | Oui | Oui | Non | N/A | RAS |
| PIREDD Equateur | Oui | Oui | Oui | N/A | RAS |
| PIREDD Mongala | Pour certaines activités | Utilise celui du FONAREDD | Non | N/A | RAS |
| PIREDD Sud-Ubangi | Oui | Oui | Oui | N/A | <ul style="list-style-type: none"> - Plan de Gestion des Pestes - Plan en faveur des Peuples Autochtones - Un système de plaintes et recours opérationnel |
| PIREDD Kwilu | Oui | Oui | Oui | N/A | Normes opérationnelles pour la participation des parties prenantes |
| SNSF | N/A | N/A | N/A | N/A | |
| AT | N/A | Utilise celui du FONAREDD | Non | Prévue pour 2022 | Une réflexion a été menée sur les impacts environnementaux et sociaux lors de la rédaction de la politique. |

| Performance des programmes à l'égard de la mise en œuvre des sauvegardes | Screening / examen préalable socio-environnemental réalisé | Mécanisme de gestion de plainte et recours propre au programme | Plan de gestion environnementale et sociale (PGES, se basant sur le Cadre de gestion environnemental du FONAREDD) | Etude environnementale stratégique d'une nouvelle politique nationale | D'autres outils de sauvegardes appliqués par le programme |
|--|--|--|---|---|--|
| Réforme foncière | N/A | Utilise celui du FONAREDD | Non | Prévue pour 2022 | Une réflexion a été menée sur les impacts environnementaux et sociaux lors de la rédaction de la politique |
| Société civile | N/A | Non. Prévu pour 2021 | N/A | N/A | RAS |
| PROMIS | Oui. | Non | Non | N/A | Des screening socio-environnementaux par province sont en cours d'élaboration (en complément du screening national déjà effectué). |
| Peuples autochtones | Oui | Oui | Oui | N/A | Plan de Gestion Environnemental et social de la base de Mai-Ndombe (trois territoires) |
| Energie durable | Oui | Utilise celui du FONAREDD | Non | Prévue pour 2022 | RAS |
| GDA | Non | Utilise celui du FONAREDD | Non | Prévue pour 2022 | RAS |
| Secrétariat exécutif | N/A | Utilise celui du FONAREDD | N/A | N/A | Une liste de mesures prises et des idées d'amélioration a été présentée dans le rapport annuel du programme |
| PIREDD Manimea | Oui | En cours de mise en place en 2022 | En cours de finalisation | Une Etude réalisée | RAS |
| Savanes | Prévus en 2022 dans les zones des porteurs des projets | Oui en cours de validation à l'AFD | Oui en cours de validation à l'AFD | Prévue en 2022 | RAS |

4.3. Communication

L'année 2021 a connu un passage à l'échelle en matière de Communication, l'accent étant mis sur la promotion des résultats et avancées réalisées par les différents programmes.

4.3.1. Production du contenu

Il a été question de structurer la base des données des informations sur le FONAREDD, avec des éléments-clé. Ainsi, la banque d'images a été constituée et les dossiers des photos y sont classés par année et par programme. Il s'agit des photos de différentes missions de terrain et d'activités, lesquelles sont utilisées pour plusieurs fins de communication, partagées avec les différentes parties prenantes et à usage public.

Les visites de terrain ont également permis de récolter les témoignages auprès des bénéficiaires, lesquels ont été rédigés en termes d'histoires de succès et déployées dans différentes publications et plateformes digitales. Il s'agit de :

- PIREDD Equateur : 2 histoires de succès produits et publiés
- PIREDD Mai-Ndombe : 7 histoires de succès produits et publiés

Les témoignages ont été récoltés en format vidéo et transcrits par écrit. Ces vidéos pourraient ainsi être montées et utilisées en 2022.

4.3.2. Publications

Appui à la mise en page et la publication du Rapport annuel 2020 du FONAREDD : Le rapport annuel 2020 du FONAREDD a été décliné en plusieurs versions, notamment la version synthèse, la version PowerPoint, la version web ainsi que les fiches d'information sur les programmes.

Bulletins d'information : Le bulletin d'informations « Echos du FONAREDD » dans sa quatrième, cinquième et sixième édition, a été publié en 2021 en version imprimée et en ligne. Son contenu a été enrichi et restructuré avec des rubriques génériques et thématiques standards pour les unes et variantes pour les autres.

4.3.3. Digital

- Le site internet du FONAREDD : Le site internet restructuré a facilité la publication régulière de tout le contenu produit et des documents pertinents sur les différents programmes du portefeuille du FONAREDD. Il fait ainsi la promotion, de manière visuelle et attractive, des avancées réalisées par les programmes.
- Les médias sociaux : FONAREDD est inscrit sur 3 types de médias sociaux, notamment Facebook (416 abonnés au 31 décembre 2021), Twitter (885 followers au 31 Décembre 2021) et LinkedIn depuis peu (30 abonnés au 31 décembre 2021 car étant encore nouveau sur cette plateforme). Les médias sociaux font ainsi le relai de certaines informations publiées sur le site internet, une large diffusion des informations pertinentes de la part des partenaires à travers le partage des publications et une publication en temps réel des moments forts des événements spéciaux (twitter).

4.3.4. Engagement de la presse

L'engagement de la presse pour l'année 2021 a consisté à la couverture médiatique de 4 événements organisés au cours de l'année.

Un reportage a été également fait sur Environews TV dans leur émission « A cœur ouvert », avec comme invité spécial le Coordonnateur du Secrétariat Exécutif du FONAREDD, lequel était revenu sur l'historique du FONAREDD ainsi que les perspectives du nouveau partenariat RDC-CAFI.

4.3.5. Collaboration avec les agences d'exécution

La collaboration avec les partenaires a porté sur un partage mutuel d'informations entre les agences d'exécution et le S.E FONAREDD et a également permis de collecter et de publier d'autres articles et histoires de succès.

4.4. Gestion des risques

Le FONAREDD a développé une matrice de gestion des risques à deux niveaux, une première au niveau du Plan d'Investissement et ses différents objectifs, et une seconde au niveau du mandat et des objectifs du Fonds.

La première matrice a été développée en 2016/2017 de manière participative et donné lieu à (i) l'identification des actions d'atténuation clé qui ont été intégrées dans les différents programmes sectoriels et provinciaux ; (ii) les risques résiduels ont été intégrés dans les matrices de risques des différents projets et programmes. La revue et mise à jour de cette matrice a été initiée par le Secrétariat exécutif en 2021, avec pour but de déterminer la pertinence continue des risques identifiés en 2016/2017, si les mesures d'atténuation ont été bien appliquées et l'émergence de nouveaux risques au niveau des objectifs du Plan d'Investissement. Cette revue sera poursuivie avec l'appui d'un consultant externe, et tirera profit des leçons apprises lors des consultations tenues dans le cadre des négociations d'un nouveau partenariat entre la RDC et CAFI.

La deuxième matrice, plus opérationnelle, avait identifié en 2018 un nombre de risques pour l'année 2019. Cette matrice a, par la suite, été mise à jour dans chaque rapport annuel du Fonds. La version mise à jour relative à l'année 2021 se trouve ci-dessous et reflète les risques auquel le FONAREDD a fait face pendant l'année passée.

Tableau 83 : Matrice de risques, FONAREDD

| Description du risque | Période d'identification | Catégorie de risque | Actions d'atténuation réalisées par le FONAREDD | Statut du risque au mois de mars 2022, comparé au moment d'identification du risque |
|--|--------------------------------|-----------------------------|--|--|
| Instabilité politique au niveaux national et provincial en RDC, avec des implications pour l'appui politique à l'agenda du FONAREDD | Début 2021 | Politique et stratégique | <ul style="list-style-type: none"> - Le FONAREDD a maintenu un dialogue de haut niveau avec les représentants des ministères nationaux pertinents, avant et après le changement du Gouvernement de la RDC en avril 2021. - Le dialogue avec les représentants des autorités provinciales a été maintenu par les organismes de mise en œuvre des PIREDD et par le SE-FONAREDD lors des missions de suivi. | Au même niveau qu'avant – la possibilité de nouveaux changements de ministres aux niveaux national et provincial – de manière plus ou moins inattendue – persiste. |
| <p>Risques liés au COVID-19 :</p> <p>i. Le personnel du SE ou des AE, ou les bénéficiaires des programmes, sont infectés par le virus – avec des conséquences pour leur santé ainsi que pour leur disponibilité pour travailler ;</p> <p>ii. L'incertitude autour de nouvelles vagues et de nouveaux variants du virus compliquent la planification du travail, notamment des réunions et des missions ;</p> <p>iii. Une obligation éventuelle de se faire vacciner pour voyager rendent les missions de services inaccessibles à certains ;</p> | Mars 2020 – mis à jour en 2021 | Programmatique et financier | <ul style="list-style-type: none"> - Les gestes barrières, le port de masque, le nettoyage et la désinfection fréquents des bureaux ont été assurés. - Le télétravail a été mis en application quand jugé nécessaire. - Un suivi rapproché des organismes de mise en œuvre a été assuré par le SE-FONAREDD. - Les AE ont soumis des matrices de risque relatives à la pandémie en 2020, et une réévaluation les PTBA des programmes a été faite, en donnant priorité aux activités qui pouvaient être exécutées dans le contexte sanitaire. - Une grande partie des réunions et des consultations ont été tenue en ligne, le FONAREDD a amélioré ses capacités d'usage de plateformes virtuelles de réunions. - La modalité de prise de décisions par courriel par le COPIL a été adoptée. | Diminuant – les implications de la pandémie sur le Fonds sont moins sévères qu'avant. Cependant, plusieurs actions d'atténuation demeurent pertinentes, notamment les gestes barrières et la tenue de certaines réunions en ligne. |

| Description du risque | Période d'identification | Catégorie de risque | Actions d'atténuation réalisées par le FONAREDD | Statut du risque au mois de mars 2022, comparé au moment d'identification du risque |
|--|--------------------------|---------------------|--|---|
| <p>iv. Les missions de suivi sur terrain ne sont pas exécutées dans les délais ;</p> <p>v. Les activités prévues dans les PTBA ne sont pas exécutées en intégralité ;</p> <p>vi. Les experts internationaux n'ont pas la possibilité de se rendre sur place en RDC, avec comme conséquence le retard d'élaboration de documents clés ;</p> <p>vii. Les réunions (COFIL, CT, points focaux) ne sont pas tenues selon le calendrier arrêté ;</p> <p>viii. Changement de priorités des bailleurs internationaux ;</p> <p>ix. Impossibilité de tenir des réunions de consultation ;</p> <p>x. Les missions de collecte d'images ne sont pas exécutées ;</p> <p>xi. Ralentissement des activités de surveillance de la déforestation du SNSF ;</p> <p>xii. Retard de livraison d'équipement et d'intrants ;</p> <p>xiii. Annulations de formations, campagnes et renforcements de capacités ;</p> | | | <ul style="list-style-type: none"> - Une partie des missions de suivi a été reportée ; le suivi des programmes à distance a été renforcé. - La possibilité d'utiliser, exceptionnellement, des images collectées par les AE a été explorée. - Le vaccin contre le COVID-19 a été pris par le personnel le souhaitant et y ayant accès. - Une approche révisée à l'évaluation des programmes a été adoptée par le CT, pour permettre le déclenchement des deuxièmes tranches des programmes. - Les programmes se sont appuyés davantage sur l'expertise nationale ; les experts internationaux ont été impliqués à distance (en ligne, par téléphone). | |

| Description du risque | Période d'identification | Catégorie de risque | Actions d'atténuation réalisées par le FONAREDD | Statut du risque au mois de mars 2022, comparé au moment d'identification du risque |
|---|-------------------------------|--------------------------|---|---|
| <p>xiv. Participation limitée de la société civile ;</p> <p>xv. Report de réunions de prise de décisions ;</p> <p>xvi. Difficultés de finaliser les processus de paiements des avances, factures et salaires, de contractualisation, et d'approvisionnements des partenaires, notamment pour les programmes PNUD ;</p> <p>xvii. Perturbation du calendrier du parlement, ayant un impact potentiel sur l'adoption des lois appuyés par le FONAREDD.</p> | | | | |
| Retards au niveau du développement du nouveau partenariat RDC-CAFI et, par conséquent, dans la nouvelle programmation | Juin 2020, mis à jour en 2021 | Stratégique et financier | <ul style="list-style-type: none"> - Le FONAREDD a tenu un atelier d'évaluation du premier partenariat et de cadrage du second partenariat en septembre 2021 avec les représentants de haut niveau des ministères sectoriels. - Le FONAREDD a organisé et appuyé les consultations sectorielles dans le cadre des négociations de la nouvelle Lettre d'intention. | Au même niveau qu'avant – la nouvelle Lettre d'intention a été signée en novembre 2021, mais la nouvelle programmation n'a pas encore été lancée. |
| Dépendance d'un seul bailleur | Début 2021 | Stratégique et financier | <ul style="list-style-type: none"> - Le SE-FONAREDD a continué ses efforts de mobilisation de ressources auprès d'autres bailleurs que CAFI. | Au même niveau – CAFI demeure le seul bailleur qui apporte des fonds conséquents au FONAREDD. |

| Description du risque | Période d'identification | Catégorie de risque | Actions d'atténuation réalisées par le FONAREDD | Statut du risque au mois de mars 2022, comparé au moment d'identification du risque |
|--|--------------------------------|-------------------------------|--|--|
| Diminution des fonds mobilisés pour le FONAREDD dans le cadre du nouveau partenariat RDC-CAFI | Mi-2021 | Financier | <ul style="list-style-type: none"> - Le FONAREDD a participé de manière active dans les discussions sur le nouveau partenariat avec CAFI. | Au même niveau – le rôle du FONAREDD dans le nouveau partenariat n'a toujours pas été clarifié et il n'a pas été décidé quel est le montant qui sera canalisé au travers du FONAREDD. |
| Retards dans le décaissement de la deuxième tranche des programmes, en raison des retards dans la réalisation des évaluations à mi-parcours des programmes et dans la prise de décisions par les structures de gouvernance du FONAREDD | Mi-2021 | Programmatique | <ul style="list-style-type: none"> - Cinq évaluations à mi-parcours des programmes ont été réalisées. D'autres sont préparés. - Le SE-FONAREDD a collaboré avec le Secrétariat CAFI en vue d'accélérer et mieux encadrer les évaluations. - Le COPIL du Fonds a adopté des décisions, quand nécessaire, permettant de transférer une partie des deuxièmes tranches de financement de certains programmes pour mettre en place un plan de travail et un budget transitoire en attendant la finalisation des évaluations. | Au même niveau – le problème de retards au niveau de l'organisation de certaines évaluations persiste. Cependant, la possibilité de faire approuver des fonds pour une période transitoire, ainsi que la modalité de prise de décisions par mail par le COPIL, permet de diminuer l'impact sur les programmes. |
| Défaut de renforcement de la performance des programmes notés faibles | Juin 2020 – mis à jour en 2021 | Programmatique | <ul style="list-style-type: none"> - Le CT a été consulté sur les programmes notés faibles, afin de permettre la validation de mise en œuvre et suivi de mesures correctives par le SE. - L'application des critères et des sous-critères d'évaluation des programmes a été renforcée. - Des dispositions ont été prises pour assurer la réévaluation de la performance des programmes tous les six mois, selon les critères d'évaluation. | Diminuant – le nombre de programme de performance faible a baissé, même si l'identification de faiblesses programmatique au moment opportun ainsi que la prise de mesures de réponse adéquate demeure un challenge dans le cadre de certains programmes. |
| Manque d'avancement et d'appropriation par les ministères sectoriels du | Mi-2021 | Programmatique et stratégique | <ul style="list-style-type: none"> - Un groupe de travail sous le leadership du ministère de l'agriculture a été mis en place pour le programme GDA, ce qui a permis de renforcer l'appropriation du | Diminuant |

| Description du risque | Période d'identification | Catégorie de risque | Actions d'atténuation réalisées par le FONAREDD | Statut du risque au mois de mars 2022, comparé au moment d'identification du risque |
|--|--------------------------|---------------------|---|---|
| développement de nouvelles politiques nationales | | | gouvernement et de faire avancer le développement de la politique agricole. | |

5. Leçons apprises et défis

5.1. Leçons apprises

- ✓ Beaucoup de programmes mis en œuvre même par les grandes agences ont eu besoin d’être encadrés par les parties prenantes pour sécuriser les résultats dans le temps imparti, mais aussi pour faciliter la mise en œuvre de ces programmes ;
- ✓ L’apport des programmes sectoriels est toujours nécessaire pour harmoniser les interventions. Cela évolue petit à petit pour le programme d’appui à la réforme de l’aménagement du territoire (PARAT). Cela se ressent davantage aussi sur les questions foncières. D’où la nécessité de renforcer les interventions avec le guide de sécurisation foncière des communautés locales.
- ✓ Aucun programme sectoriel n’a délivré à temps les outils attendus par les programmes intégrés, ce qui n’a pas facilité la mise en œuvre de ces programmes de manière harmonisée. Jusqu’à ce jour par exemple, les programmes intégrés n’ont pas encore un guide d’intervention validé (attendu) sur la sécurisation foncière des communautés locales ni de réalisation des plans provinciaux d’aménagement du territoire; la programmation des activités sur le foncier dans les cadres de résultats des programmes intégrés se limite à des théories vagues, non concrètes qui ne répondent pratiquement pas aux besoins des populations accompagnées.
- ✓ Le suivi rapproché des réalisations des programmes a démontré qu’il est plus judicieux de le réaliser pour déceler à temps les faiblesses et les forces de l’intervention et cela permet de redresser la barre quand les résultats du programme sont faibles
- ✓ La réussite remarquable des PSE de mises en défens, qui malgré les échecs qu’elles ont rencontrés (passage du feu pour au moins 30 % d’entre elles) se sont révélées être de véritables outils de développement rural (bâtiments communautaires). La discontinuité de ces paiements interpelle également la durée des projets.
- ✓ Les investissements en savane demeureront toujours à risque de feu jusqu’à la maturité des cultures. Pour mieux faire, la bonne durée d’un projet devrait être de 7 à 8 ans et non pas de 5 ans. C’est pour cela qu’il apparaît de plus en plus nécessaire, dans les projets de 5 ans, de réaliser rapidement les investissements physiques, pour pouvoir les accompagner jusqu’à la maturité. C’est pourquoi il est essentiel de démarrer au plus vite les plantations.
- ✓ Comme l’année d’avant, l’année 2021 a été marquée par la pandémie **COVID-19**, ce qui a eu comme conséquences des retards au niveau de la livraison d’intrants aux certains programmes, les restrictions liées à l’organisation de réunions en présentiels, les restrictions de voyage avec un impact sur la réalisation de missions de suivi, et l’absence ponctuelle des collègues atteints par le virus.
- ✓ **Le contexte politique** en RDC en ce début de l’année 2021, a continué à poser certains défis pour le dialogue politique mené par le FONAREDD. En raison du remplacement d’une grande partie du Gouvernement du SEM Président de la République Felix Antoine Tshisekedi en avril 2021, le FONAREDD a été obligé de réinitier, en partie, sa collaboration avec les autorités politiques des ministères sectoriels. Cependant, l’engagement précieux exprimé par les nouveaux ministres envers l’agenda du Fonds a été un atout important. Cet engagement a, entre autres, été nourri par le contexte de la préparation du pays à la COP26, à laquelle le Gouvernement de la RDC a joué un

rôle prépondérant, y compris les négociations en prélude de la signature du second partenariat RDC-CAFI en marge de la COP 26 à Glasgow.

- ✓ **Structures de gouvernance** : Le Comité technique du FONAREDD s'est réuni dix fois en 2021, ce qui a permis de maintenir un dialogue fluide autour des sujets techniques et stratégiques liés au portefeuille et à la gestion du Fonds. En revanche, aucune réunion du Comité de Pilotage (COFIL) du Fonds n'a eu lieu cette année, entre autres en raison des agendas chargés des parties prenantes de haut niveau. Comme le COFIL a su prendre des décisions par courriel, le manque de réunions n'a pas empêché l'avancement du cycle programmatique du Fonds. Cependant, étant donné que les réunions du COFIL constituent un cadre de concertation important entre le Secrétariat Exécutif du FONAREDD, les ministres sectoriels, les bailleurs, les représentants du secteur privé ainsi que du monde académique, l'absence de réunions a entravé, dans une certaine mesure, le dialogue entre ces différents partenaires.
- ✓ Le FONAREDD a réussi à renforcer le **dialogue entre les programmes** sectoriels et intégrés durant l'année 2021, grâce à son Cadre d'échanges et de collaboration, avec huit séances organisées par le Secrétariat exécutif du Fonds. Ces réunions ont traité des expériences des programmes dans les domaines des paiements pour services écosystémiques, des foyers améliorés, de l'intégration de la dimension genre, des systèmes d'information géographique, de la planification familiale, des sauvegardes sociales et environnementales, de la structuration du milieu et du dispositif d'encadrement agricole, de production et distribution d'intrants dans les PIREDD.
- ✓ De même, durant l'année 2021, le FONAREDD a harmonisé et renforcé davantage son approche de **suivi-évaluation** des programmes ainsi que le suivi du progrès des Jalons de la première Lettre d'intention. De plus, le Secrétariat Exécutif du FONAREDD et le Secrétariat CAFI ont amélioré leur collaboration en matière de suivi et évaluation du portefeuille du FONAREDD. C'est ainsi que les deux partenaires ont développé des canevas et des outils conjoints qui facilitent un suivi rapproché des programmes.
- ✓ De plus, en dialogue avec le Secrétariat CAFI, le FONAREDD a renforcé la **communication** des résultats et des histoires de succès des programmes, à travers son bulletin d'information – *Echos du FONAREDD*, son site web – www.FONAREDD-rdc.org, et son rapport annuel 2020.
- ✓ Les **évaluations à mi-parcours** des programmes constituent un outil important de vérification des résultats, de la performance et de la qualité de processus de mise en œuvre des programmes. Cependant, l'ensemble des évaluations réalisées ont connu des retards et des défis en matière de qualité et de suivi. Cela a démontré l'importance d'initier l'élaboration des termes de références ainsi que le recrutement de consultants de qualité à temps, et d'assurer une capacité de suivi conséquente au sein du Secrétariat exécutif du FONAREDD.
- ✓ Dans le cadre des négociations du nouveau partenariat RDC-CAFI, le FONAREDD a saisi l'occasion de tenir plusieurs **réunions de consultations et d'évaluation avec les parties prenantes** clés. C'est ainsi que le Secrétariat Exécutif du FONAREDD a organisé en septembre 2021, un atelier d'évaluation du premier partenariat RDC-CAFI et de cadrage du second, en présence de plusieurs ministres sectoriels avec SEM la Vice-Première Ministre d'Environnement et Développement Durable. Cet événement fructueux a permis au FONAREDD de formuler des leçons apprises et des recommandations pour le second partenariat RDC-CAFI. De plus, lors des négociations de la nouvelle Lettre d'intention, qui ont eu lieu de fin septembre à fin octobre, sous l'autorité du Ministère des Finances et du Ministère d'Environnement et

Développement Durable, le FONAREDD a joué un rôle primordial en réunissant son réseau de parties prenantes provenant des différents secteurs pertinents, y compris de la société civile.

- ✓ Cependant, les négociations du nouveau partenariat ont été une source d'**incertitude autour du fonctionnement, du financement et du mandat futur du FONAREDD**. Les questions sur la gouvernance du nouveau partenariat n'étant toujours pas résolues, cette incertitude risque de causer certains retards dans le cycle programmatique du FONAREDD ainsi qu'un changement des dynamiques entre le Fonds et ses partenaires de mise en œuvre. Ensuite, à cause du contexte des négociations du nouveau partenariat, aucune revue du partenariat FONAREDD-CAFI n'a eu lieu, ni en 2020 ni en 2021. Il aurait été préférable de prendre le temps de revoir les avancées et les défis de ce partenariat, comme pendant les années 2017-2019.
- ✓ CAFI avait commissionné une **revue de gestion** du FONAREDD au début de l'année 2021. Tandis que le Comité de pilotage et le Comité technique du FONAREDD n'ont pas eu l'occasion de commenter sur cette revue, le Secrétariat exécutif du Fonds a pris note des conclusions tirées et des recommandations faites. Notamment, la revue a évoqué des erreurs de cadrage lors de l'opérationnalisation du FONAREDD, certaines faiblesses opérationnelles, un problème de redevabilité des structures de gouvernance et au sein des différentes parties prenantes y contribuant. Il serait préférable de tenir compte des recommandations de cette revue de gestion lors d'un éventuel recadrage de la gouvernance du Fonds dans le contexte de la transition vers le nouveau partenariat RDC-CAFI (2021-2031).

5.3. Défis

Comme durant l'année 2020, la gestion de la pandémie de la COVID-19 a continué à être un défi majeur avec des impacts réels sur la mise en œuvre et le suivi-évaluation, avec des restrictions de voyage et de déplacements, bien que allégés dans certains cas, mais toujours maintenus dans le cadre des mesures de sécurités sanitaires.

Le changement de la configuration de la majorité parlementaire avec la mise en place du Gouvernement de l'Union Sacrée, a entraîné un changement radical de l'équipe des autorités politiques composant le Comité de Pilotage de FONAREDD, avec la nécessité d'une mise à niveau indispensable.

La première Lettre d'Intention (LOI) du partenariat RDC-CAFI (2016-2020) est arrivé à terme au 31 décembre 2020. L'année 2021 a été l'année d'évaluation des leçons apprises durant cette première expérience, afin de permettre de tirer les recommandations devant nourrir les négociations pour le renouvellement d'un second partenariat RDC-CAFI.

En effet, les négociations pour le renouvellement du partenariat RDC-CAFI plus ambitieux et de longue durée a été un défi majeur qui a mobilisé les experts de la partie congolaise et de CAFI, avec la facilitation du Secrétariat Exécutif de FONAREDD. Ces négociations ont abouti à la signature le 02 novembre à Glasgow par le Président de la République Démocratique du Congo, SEM Felix-Antoine Tshisekedi et le Premier Ministre du Royaume Uni, SEM Boris Johnson d'une Déclaration conjointe dans le cadre de la seconde Lettre d'Intention RDC-CAFI pour la période 2021-2031.

Au cours de l'année 2021, le suivi des 8 Programmes Intégrés REDD (PIREDD) n'a pas bénéficié d'une implication soutenue des Gouverneurs des provinces. Cette situation est expliquée par un déficit

d'information. En effet, certaines Agences d'Exécution n'avaient pas bien informé les autorités politiques provinciales sur les enjeux de la REDD. Pour pallier ce déficit communicationnel, le Secrétariat Exécutif du FONAREDD a instauré un cadre d'échange dédié au système de suivi des programmes intégrés avec les Gouverneurs, opérationnel une fois l'an. Ceci dans le but d'impliquer les autorités politiques dans la bonne gouvernance des programmes qui sont mis en œuvre dans leurs juridictions, afin qu'ils s'approprient des résultats en vue de leur pérennisation. Toujours dans le souci de renforcer le dispositif du suivi-évaluation, un autre cadre d'échange et de collaboration des programmes financés par le FONAREDD/CAFI a été opérationnalisé pour permettre à toutes les parties prenantes (Agences d'exécution, expert des programmes, Société civile, experts des ministères sectoriels, experts indépendants, experts du FONAREDD/CAFI, experts des services étatiques provinciaux) d'harmoniser leurs approches, et de partager les expériences acquises, etc. Ces différents cadres ont permis d'améliorer et de renforcer le mécanisme de suivi & évaluation du FONAREDD.

Enfin, la présentation du Système d'Information des Sauvegardes (SIS), du premier Résumé d'Information (RI) et du site web, était aussi un défi à relever dans le cadre des exigences de Cancun sur les sauvegardes et aussi de la soumission de la RDC pour la province de la Tshuapa, auprès de l'Initiative LEAF.

6. Annexes

Annexe 1: Etat d'avancement des jalons intermédiaires 2018 et finaux 2020 (Loi 1)

| Pilier | Objectif | Jalons intermédiaires (2018) | Jalons finaux (2020) | Statuts des jalons fin 2021 | Progrès réalisés |
|----------------|--|--|---|-----------------------------|--|
| 1. AGRICULTURE | Réduire l'impact de l'agriculture sur la forêt | Ebauche de politique agricole (GDA) | Politique agricole adoptée | Non atteint | <ul style="list-style-type: none"> Diagnostic sur les enjeux majeurs du secteur agricole Draft 1 de la Politique Nationale Agricole Durable Site web du ministère d'agriculture opérationnel Postes sentinelles de suivi des événements majeurs de déforestation dans cinq territoires opérationnels. Un atelier de toutes les directions normatives du ministère d'agriculture du 14 au 17 mars 2022 |
| | | Système de suivi satellitaire des Evénements majeurs de déforestation (EMD) : programmes GDA et SNSF | Système de suivi des EMD mis à jour et publiés sur portail Terra Congo (Portail web SNSF) | Totalement Atteint | <ul style="list-style-type: none"> Un rapport produit sur les Evènements Majeurs de Déforestation (EMD) 2019 Portail Web SNSF est opérationnel et disponible via http://www.rdc-snsf.org/portail/ et son interface du nouveau portail est plus conviviale Les couches des Evènements Majeur de Déforestation (EMD) 2017, 2018 et 2019 disponibles et publié sur le portail web SNSF |
| | | Dispositif d'encadrement agricole opérationnel (PIREDD et GDA) | | Totalement Atteint | <ul style="list-style-type: none"> Accords de renforcement de capacité et d'implication des agronomes du Minagri dans tous les PIREDD ALE/PLE recrutés et opérationnels sur terrain ; Equipement des agronomes de secteur dans les PIREDD. Plans de multiplication et distribution semencières dans PIREDD (Maï Ndombe, Sud Ubangi, Kwilu, MONGALA, PO MONGALA et Maniema) 3 406 ha de plantations dans les zones forestières et 2 919 ha de plantations en zones savaniques plus arbres fruitiers. 53 680 ménages ont bénéficié de l'appui agricole en agroforesterie, cultures pérennes, fruitières et cultures vivrières dans les PIREDDs : Oriental, Equateur, Mai-Ndombe, Mongala, Kwilu et Sud Ubangi. |
| 2. ENERGIE | Réduire la part du bois | Etudes alternatives au bois énergie | | Totalement atteint | Etudes déjà réalisées par le PNUD en 2013-2014 (SNV, Atlas sur les énergies alternatives). |

| Pilier | Objectif | Jalons intermédiaires (2018) | Jalons finaux (2020) | Statuts des jalons fin 2021 | Progrès réalisés |
|----------|----------------------------|---|---|-----------------------------|--|
| | | Etudes sur filière d'approvisionnement consommation bois énergie sur Kin etc. | | Totalement atteint | Les études de référence ont été entièrement réalisées à Kinshasa, Lubumbashi, Goma et Bukavu. Il reste la présentation des résultats et la formation des animateurs du Programme Intégré Oriental. A la clôture de l'année 2020, l'atteinte de ce jalon est partielle. |
| | | | Politique énergétique révisée...bois énergie | Partiellement atteint | <ul style="list-style-type: none"> • Une feuille de route pour l'élaboration de la politique nationale de l'énergie et la stratégie de cuisson propre a été élaborée et validée (feuille de route a été actualisée) • Draft du Rapport de diagnostic du secteur de l'énergie disponible et sera soumis à validation en avril 2022 (rapport de diagnostic du secteur de l'énergie) |
| | | | Foyers améliorés largement diffusés et utilisés dans 10%... | Partiellement atteint | <ul style="list-style-type: none"> • Etablissement et opérationnalisation du fonds de défi avec octroi de \$1 201 400 à 12 entreprises pour la promotion des foyers améliorés (FA) et le GPL. A ce jour, au total 29 301 foyers améliorés, 3 330 kits de GPL vendus ; 3 330 foyers de cuisson à GPL vendus; 414,8 tonnes de GPL de cuisson vendues ainsi que 88 emplois à temps plein et 176 emplois à temps partiel créés. Tous liés directement au programme ont été vendus à travers le fonds de défis (Documents du Fonds de défis et Incubation, Liste des structures bénéficiaires du fonds de défi,) • 2750 foyers améliorés produits et mis sur les marchés dans la province de l'équateur dans le cadre du PIREDD Equateur |
| | | | Mise en œuvre de projets bois énergie autour de grands centres urbains, basés sur les études pilotes existants... | Partiellement atteint | <ul style="list-style-type: none"> • Chaque grand bassin de consommation de bois énergie dispose d'une étude de faisabilité pour améliorer l'approvisionnement, la production, la consommation et l'efficacité énergétique du bois énergie produite par le PNUD avec CIRAD ; • Dans chaque grande zone de production de bois énergie dans les PIREDD, les bonnes pratiques de carbonisation sont en cours d'application notamment dans le PIREDD Oriental. Deux PIREDD MONGALA et Equateur prévoient d'organiser des sessions de formation en faveur des producteurs des bois énergies dans leurs zones respectives. • 4 002 ha d'arbres à croissance rapide pour la production de bois-énergie installés et 17 207 ha mis en défens dans les PIREDD. |
| 3. FORET | Gestion durable des forêts | Politique forestière adoptée | Code Forestier Révisé | Partiellement atteint | <ul style="list-style-type: none"> • Feuille de route de l'élaboration de la Politique forestière établie sur financement propre du MEDD et autres bailleurs dont ONGI, FLEGT. • Texte pris sur la mise en place du Conseil Consultatif (ex-Plateforme Technique) ; • Draft de la structure de la Politique ; • Conseil Consultatif National des Forêts opérationnel • Equipe d'experts identifiée ; • PGDF financé mais non démarré. |
| | | Promotion et mise en œuvre des modèles alternatifs de | | Partiellement atteint | <ul style="list-style-type: none"> • Stratégie nationale sur la foresterie communautaire (CFCL) validée par le MEDD ; • Révision de l'arrêté 025 sur la foresterie communautaire (2019) ; • Manuel d'élaboration des PSG des CFCL validé en 2019 ; |

| Pilier | Objectif | Jalons intermédiaires (2018) | Jalons finaux (2020) | Statuts des jalons fin 2021 | Progrès réalisés |
|--------|----------|--|----------------------------------|-----------------------------|---|
| | | concessions d'exploitation forestière | | | <ul style="list-style-type: none"> Réflexion engagée sur les standards d'exploitation forestière en CFCL ; Arrêtés provinciaux sur la foresterie communautaire adoptés ; Cadre réglementaire sur les CFCL adopté ; 114 concessions CFCL attribuées officiellement par le MEDD (2 786 404 ha) (https://rdc.geocfcl.org/applications/). |
| | | Conformité légale des concessions (plan d'aménagement) | | Partiellement atteint | <ul style="list-style-type: none"> Etat des lieux juridiques des concessions dressé par AGEDUFOR en 2019 Revue légale des concessions forestières entamée. |
| | | Observatoire indépendant | | Partiellement atteint | <ul style="list-style-type: none"> L'observatoire existe, mais son opérationnalité est faible car le financement est inadapté. Rapports de l'OI pour 2020 validés Relance des commissions techniques du FLEGT (2019-2020) |
| | | Plan ambitieux contre exploitation illégale | Exploitation illégale stabilisée | Partiellement atteint | <ul style="list-style-type: none"> Grille de légalité FLEGT (2019) ; Relance des commissions techniques du FLEGT (2019-2020) Absence de plan d'ensemble |
| | | Conditions pour la levée du moratoire remplies | | Non atteint | <p>Sur les trois conditions requises, deux ont été réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> Revue légale des concessions Modalités légales de gestion des adjudications <p>Non réalisé : la programmation géographique conforme à l'AT</p> |
| | | Enquêtes publiques préalables aux adjudications | | Non Atteint | <ul style="list-style-type: none"> Arrêté sur les adjudications publié Manuel de procédure élaboré |
| | | NERF communiqué à CNUCC | NERF provinciaux soumis CNUCC | Totalement atteint | <ul style="list-style-type: none"> Dépôt à la CNUCC du NERF en janvier 2018 (FAO/DIAF) NERF finalisé (toutes les provinces traitées) et validé avec toutes les parties prenantes NERF version finale soumise à la CNUCC au mois de mai 2018 Estimations provinciales des 26 provinces disponibles Forte contestation sur les méthodes employées et les chiffres publiées Consensus pour une révision du NERF obtenu |
| | | Terra Congo opérationnel | | Totalement atteint | <p>Portail web du SNSF intégrant les informations sur la REDD+ résultant du SNSF est mis à jour. Une partie de ces informations sont disponibles et accessibles par les parties prenantes (tandis que certains éléments peuvent uniquement être consultés par les collègues du MEDD, tels que Terra Congo). Les données sur les événements majeurs de la déforestation 2017-2018 et l'évolution du couvert forestier entre 2014 et 2016 publiées.</p> |

| Pilier | Objectif | Jalons intermédiaires (2018) | Jalons finaux (2020) | Statuts des jalons fin 2021 | Progrès réalisés |
|------------------------------|---|--|---|-----------------------------|--|
| | | | BUR soumis à la CNUCC | Totalement atteint | <ul style="list-style-type: none"> Les Inventaires des Gaz à Effet de Serre et Rapports Biennaux sont actualisés Le processus MRV est connu de toutes parties prenantes et les résultats de la REDD+ sont publiés |
| 4. NORMES | Les investissements miniers et des hydrocarbures doivent adopter et mettre en œuvre des normes | Normes REDD+ définies | | Partiellement atteint | <ul style="list-style-type: none"> Les TDR élaborés et le financement reporté pour le prochain partenariat ; Les cadres légaux du secteur minier et hydrocarbures ont pris en compte les aspects de sauvegardes environnementales et sociales évoqués dans la loi N° 11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement ; La loi n°015/012 du 15 août 2015 portant régime général des hydrocarbures et le décret 16/010 du 19 avril 2016 portant règlement d'hydrocarbures et il ne reste que les annexes ou mesures d'application ; La loi N° 11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement ne sont pas encore totalement promulguées. |
| | | | Normes REDD+ adoptées, vulgarisées mise en œuvre | Non atteint | |
| 5. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE | Une affectation des terres et une planification optimale des populations et des activités ainsi que les équipement et moyens de communication | Analyses de bases réalisées | | Partiellement atteint | <ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'une analyse portant sur le cadre juridique de l'AT (2019) Processus de recrutement des firmes/cabinets la réalisation de 2 études jugées prioritaires (étude du capital forestier et étude du potentiel agricole de la RDC). Mise en place des groupes thématiques de l'AT. |
| | | Guide méthodologie des terroirs villageois | | Totalement atteint | <ul style="list-style-type: none"> Guides méthodologiques pour la réalisation des SPAT/PPAT/PLAT et de zonage des terroirs villageois validés Processus d'harmonisation des méthodologies de réalisation des Plans de zonage engagé avec les PIREDD et parties prenantes |
| | | Programmation géographique participative des nouvelles concessions industrielles | | Non atteint | Le processus de recrutement de la firme pour réaliser les études sur le capital forestier est lancé en 2022. |
| | | | Politique d'AT est respectueuse de la ressource forestière et des droits provinciaux. Schémas directeur AT National | | Totalement atteint |

| Pilier | Objectif | Jalons intermédiaires (2018) | Jalons finaux (2020) | Statuts des jalons fin 2021 | Progrès réalisés |
|------------|--|--|-----------------------------------|-----------------------------|---|
| | | | et dans toutes les zones à PIREDD | | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Activités sur la structuration du milieu dans trois PIREDD : <ul style="list-style-type: none"> - Schémas provinciaux d'aménagement du territoire (SPAT) élaborés - 8 Plans Territoriaux d'Aménagement du territoire (PTAT) validés en Province orientale ; - 620 PSAT élaborés et validés dont 480 PIREDD Mai-Ndombe, 124 PIREDD Oriental, 13 PIREDD Sud Ubangi et 3 PIREDD Equateur, diagnostics et collecte de données menées au Sud-Ubangi ; - 9 Plans Locaux de Développement élaborés et validés : 5 PIREDD Mai-Ndombe et 4 PIREDD Equateur |
| 6. FONCIER | Soutenir l'harmonisation et la sécurisation foncière pour assurer l'attractivité des investissements REDD+ | CONAREF Fonctionnelle | | Totalement atteint | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Solution trouvée par contrat de gestion déléguée à la CONAREF des fonds de son fonctionnement régulier. ▪ Existence des statuts et textes légaux (décret et arrêté) formalisés ▪ Contrat signé entre la CONAREF et ONUHABITAT pour déléguer la gestion des fonds de son fonctionnement régulier ▪ Disponibilité d'un site web CONAREF (http://www.conaref-rdc.org/), réunions statutaires régulièrement tenues, manuel de procédure disponible. ▪ Personnel recruté (interne et consultants), équipé ▪ Missions de terrain et formation régulièrement effectuées ▪ Plan de travail élaboré, financé et mis en œuvre ▪ Consultations dans 16 provinces sur le DPFN tenues ▪ Activités de communication lancées |
| | | Guide méthodologique | | Partiellement atteint | Version améliorée en attente de validation en 2022 du Guide méthodologique pour la définition de stratégies provinciales de gestion foncière dans le cadre des PIREDD élaboré |
| | | Expérimentation de modèles de sécurisation des droits fonciers des communautés | | Partiellement atteint | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Études de référence sur la tenure foncière réalisées dans trois provinces, étude sur le fonctionnement de l'administration foncière début de la capitalisation des expériences concernant la sécurisation foncière. ▪ Le Système d'Information Foncière (SIF) et ses outils opérationnels et l'expérimentation en cours dans les territoires de Mambasa en Iturie et Inongo dans le Mai-Ndombe ▪ Deux outils juridiques en place pour donner un cadre légal au fonctionnement du RFC, à savoir : l'Edit-type et le modèle de charte élaborés et soumis aux discussions internes. ▪ Le Comité foncier local mis en place pour piloter la mise place du RFC à Mambasa (Ituri) |

| Pilier | Objectif | Jalons intermédiaires (2018) | Jalons finaux (2020) | Statuts des jalons fin 2021 | Progrès réalisés |
|----------------|---|---|--|-----------------------------|--|
| | | | Politique foncière adoptée | Partiellement atteint | <ul style="list-style-type: none"> Politique nationale foncière intégrant les préoccupations des peuples autochtones adoptée après large consensus au niveau provincial et national. La loi foncière en cours d'élaboration. Demande déjà introduite au niveau de l'Agence Congolaise d'Environnement pour entamer l'Evaluation Environnementale stratégique de la politique |
| 7. DEMOGRAPHIE | Maîtriser la très forte croissance démographique en RDC | CTMP en place, Stratégies provinciales PF en appui aux PIREDD élaborées et mises en œuvre | | Partiellement atteint | <ul style="list-style-type: none"> PROMIS a appuyé l'installation du CTMP dans les zones PIREDD (Sud Ubangi, Mongala, Equateur, Kwili, Tshopo, Ituri et Bas Uélé). En tout, 18 CTMP étaient opérationnels à la fin de 2021. Les stratégies d'appui de mise en œuvre par les PIREDD sont validées avec le Comité Technique de la planification familiale |
| | | Consultation nationale sur lien démographie et gestion des ressources naturelles | | Partiellement atteint | <ul style="list-style-type: none"> Lancement de la consultation nationale à travers la 4ème conférence nationale sur la Planification Familiale en décembre 2019, Réalisation par l'AFD d'une étude sur démographie et croissance économique en RDC ; Travail sur le développement d'un cadre de consultation en cours par PROMIS. |
| | | Stratégie de communication sur la Planification familiale | | Totalement atteint | <ul style="list-style-type: none"> Stratégie nationale de communication en planification familiale adoptée Données disponibles sur la sensibilisation au niveau de PNSR Certains programmes intégrés ont lancé des activités de la sensibilisation des ménages sur la planification familiale avec l'appui des CTMP, le cas échéant. |
| | | | Plan national mis en œuvre dans zones ciblées par la Stratégie Nationale | | Partiellement atteint |

| Pilier | Objectif | Jalons intermédiaires (2018) | Jalons finaux (2020) | Statuts des jalons fin 2021 | Progrès réalisés |
|----------------|--|--|----------------------|-----------------------------|---|
| 8. GOUVERNANCE | Assurer la bonne gouvernance du processus REDD | Large diffusion sur interventions REDD | | Totalement atteint | <ul style="list-style-type: none"> Nouveau site internet FONAREDD existe, opérationnel et à jour ; 100 % des rapports du FONAREDD et des programmes y sont publiés : https://FONAREDD-rdc.org/ Mécanisme de gestion des plaintes et recours du FONAREDD opérationnels et accessible au public : https://FONAREDD-rdc.org/plaintes-et-recours/ Terra Congo opérationnels, mais pas encore disponible au public (uniquement en interne au MEDD) Site GTCRR opérationnel (société civile) : https://www.gtcrr-rdc.org/ Site internet REPALEF opérationnel (Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers de la RDC) : http://peuplesautochtones.cd/repalef-2/ Site internet CONAREF opérationnel : http://www.conaref-rdc.org/ Site Internet du MEDD opérationnel : https://medd.gouv.cd/ Site internet du PNUD/RDC opérationnel : https://www.cd.undp.org/content/rdc/fr/home.html Registre REDD+ non opérationnel. Site internet du Système d'Information sur les Sauvegardes en RDC opérationnel |
| | | Etude des moteurs de déforestation | | Partiellement atteint | <ul style="list-style-type: none"> Plusieurs études ont été menées au début des années 2010 (FAO/GTCRR, OSFAC, Comifac, etc.) ; Etude spécifique sur les moteurs de déforestation au PIREDD Oriental prévue pour 2022 Etude spécifique sur les moteurs de déforestation au PIREDD Mongala réalisée |
| | | Guide de consultation des parties prenantes | | Totalement atteint | <ul style="list-style-type: none"> Guide de consultation des parties prenantes élaboré et adopté Guide pratique en cours d'élaboration par GTCRR. Méthode au cœur de la méthodologie des PIREDD. |
| | | Plateformes de concertation à tous niveaux et tous projets | | Totalement atteint | <ul style="list-style-type: none"> Les plateformes multi acteurs opérationnelles dans les 6 programmes intégrés : <ul style="list-style-type: none"> PIREDD Mai-Ndombe : 480 CLD et 19 CARG (4 CARG de territoire et 15 CARG de secteur) PIREDD Mongala : 60 CLD et 16 CARG (3 CARG de territoire et 13 CARG de secteur) PIREDD Sud Ubangi : 98 CLD et 4 CARG PIREDD Kwilu : 184 CLD et 4 CARG PIREDD ORIENTAL : 124 CLD PIREDD Equateur : 255 CLD et 1 CARG de territoire <p>En tout, il y a 1 201 CLD et 40 CARG.</p> <ul style="list-style-type: none"> 14 Comités de pilotage des programmes opérationnels du FONAREDD. Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers (REPALEF) en place. Groupes thématiques de la réforme foncière opérationnels Conseil consultatif des forêts opérationnel au niveau du MEDD 19 coordinations provinciales GTCRR opérationnelles et membres dans les différentes plateformes de concertation des PIREDD |

| Pilier | Objectif | Jalons intermédiaires (2018) | Jalons finaux (2020) | Statuts des jalons fin 2021 | Progrès réalisés |
|--------|----------|--------------------------------|--|-----------------------------|--|
| | | Matrice de gestion des risques | | Totalement atteint | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Actualisée en 2021. |
| | | | Politique d'alignement et interventions extérieures sur la Stratégie REDD et son Plan d'Investissement | Totalement atteint | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement en 2020 de l'étude sur les flux financiers liés à la REDD ▪ Alignement progressif des agences sur la REDD au travers des cofinancements des programmes sectoriels (de l'AFD pour le PGDF) et des PIREDD (de la JICA pour le PIREDD Kwilu et de la GIZ pour le PIREDD Maniema). Le FONAREDD, de son côté, cofinance le projet de la Banque mondiale d'appui aux peuples autochtones.) ▪ Politique de l'Aménagement du territoire adoptée ▪ Politique Nationale de la réforme foncière adoptée au comité de pilotage ▪ Feuille de route de l'élaboration de la politique énergétique élaborée ▪ Processus d'élaboration de la politique forestière lancé ; ▪ Draft 1 de la politique nationale agricole. |

Annexe 2 : Matrice d'évaluation de performance des programmes

**Rapport financier consolidé de l'Agent Administratif pour
Le Fonds National REDD+**

Pour la période du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2021

Multi-Partner Trust Fund Office
Bureau for Management Services
United Nations Development Program
[GATEWAY: http://mptf.undp.org](http://mptf.undp.org)

11 Mai 2021





Fonds National REDD de la RDC

Rapport financier

Préparé par l'Agent Administratif

11 May 2022



ORGANISATIONS PARTICIPANTES

CONTRIBUTEURS



Enabel - Belgian
Development Agency



CAFI National Investment
Framework



Food and Agriculture
Organization



Swedish International
Development Cooperation



World Bank



Japan International
Cooperation Agency



United Nations
Capital Development
Fund



United Nations
Development Fund



United Nations
Population Fund



UN Centre for Human
Settlement



UN Office for Project
Services



Cooperation
Allemande



Agence Française de
Développement



DEFINITIONS

FINANCEMENT

Montant approuvé par le Comité de Pilotage pour un projet ou un programme.

PROGRAMME/PROJET APPROUVÉ

Un Projet/Programme budget inclus, etc., approuvés par le Comité de Pilotage pour recevoir un financement.

ENGAGEMENT DES BAILLEURS

Montant qu'un donneur s'est engagé à verser dans le fonds par le biais d'un accord contractuel (Arrangement Administratif Standard/SAA) signé avec le MPTF/O en sa qualité d'Agent Administratif du Fonds. Un engagement peut être à recouvrer ou payé.

VERSEMENT DES CONTRIBUTEURS

Financement versé au MPTF/O pour le fonds par un Contributeur (bailleur) conformément au SAA signé

TAUX D'EXÉCUTION FINANCIÈRE

Le pourcentage des fonds utilisés, calculés en comparant les dépenses rapportées par une organisation participante et les fonds nets lui transférés.

LES COÛTS INDIRECTS

En général, il s'agit des coûts qui ne peuvent pas être directement liés à la mise en œuvre d'un programme ou activité d'une organisation participante. Le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) a établi les coûts indirects à 7% des coûts programmables

MONTANT NET FINANCÉ

Montant transféré à une organisation participante, déduction faite de tout remboursement retourné au bureau du MPTF par une organisation participante

ORGANISATION PARTICIPANTE

Une Agence du Système des Nations Unies ou une autre organisation intergouvernementale qui est Agence d'exécution du Fonds et a signé un Mémoire d'entente (MOU) avec le MPTF/O pour des financements particuliers.

DÉPENSES DE PROJET

La somme des dépenses déclarées par toutes les organisations participantes pour un fonds, quelle que soit la base de comptabilité suivie par chaque organisation participante pour les rapports des donateurs.

PROJECT/ PROGRAMME FINANCIÈREMENT CLOS

Un projet ou programme est considéré financièrement clos quand tous les engagements d'un projet opérationnellement ont été apurés et qu'aucun autre engagement financier ne peut être pris.

CLÔTURE OPERATIONNELLE DES PROJETS/ PROGRAMMES

Un projet est considéré opérationnellement clos quand toutes les activités programmatiques pour lesquelles l'Organisation participante a reçu les financements ont été exécutées.

DATE DE DÉBUT DU PROJET

Date du premier transfert de fonds à l'organisation participante par le MPTF/O.

BUDGET TOTAL APPROUVÉ

Montant global approuvé par le Comité de Pilotage.

MONTANT EN DOLLARS AMÉRICAINS

Les données financières dans le rapport sont enregistrées en dollars américain. A cause des arrondissements après les virgules, les chiffres totaux peuvent différer



INTRODUCTION

Ce rapport annuel financier consolidé **du Fonds National REDD de la RDC** est rédigé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) bureau du Fonds Multipartenaire Conformément à ses obligations d'Agent administratif et aux termes des références et le mémorandum d'entente signé entre le PNUD/MPTF/O et les organisations participantes, et les arrangements administratifs standards (SAA) signés avec les bailleurs.

Le Bureau du Fonds Multipartenaire, en tant qu'Agent Administratif, signe des MOU avec les organisations participantes et les SAA avec les contributeurs. Ces Accords lui permette de recevoir, administrer, gérer les

contributions et les transférer aux Organisations participantes.

L'Agent Administratif prépare et soumet un rapport annuel financier et consolidé ainsi que des états financiers réguliers, à transmettre aux contributeurs.

Ce rapport financier consolidé couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et fournit des données financières sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des projets du **Fonds National REDD+ de la RDC**. Il est disponible sur le Gateway du MPTF/O (<http://mptf.undp.org/factsheet/fund/3CD00>).

Les données financières dans le rapport sont enregistrées en dollars américains et en raison de l'arrondissement des chiffres, les totaux peuvent ne pas correspondre.



SOMMAIRE FINANCIER

Ce chapitre présente les données financières et l'analyse du Fonds National REDD+ (FONAREDD). Ce rapport financier consolidé couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et fournit des données financières sur les progrès accomplis des appuis financés par le FONAREDD. Les informations financières relatives à ce fonds sont également disponibles sur le portail du Bureau des fonds multipartenaires (GATEWAY) à l'adresse suivante : <http://mptf.undp.org/factsheet/fund/3CD00>.

1 SOURCES, UTILISATIONS, ET LE SOLDE DES FONDS

De manière cumulative, au 31 décembre 2021 le Fonds a été capitalisé pour un montant de **175,580,059 USD** dont

171,200,000 USD Transférés par l'Initiative pour les Forêts de l'Afrique Centrale « CAFI », **USD 3,367,743** de la Coopération Suédoise et **USD 1 012 316** des intérêts générés par le Fonds.

Au 31 décembre 2021, **141,234,267 USD** ont été transférés à dix Organisations participantes qui ont déclarés **USD 70,265,384** de dépenses. Les frais de l'Agent Administratif ont été facturés au taux approuvé d'un pourcent (1%) des dépôts et s'élèvent à **USD 3 3677**. Le Tableau 1 donne un aperçu financier de l'ensemble des sources, des utilisations et le solde des fonds jusqu'au 31 décembre 2021.

Tableau 1 : Aperçu financier au 31 décembre 2020 (en dollars américains)²³

| | Année 2020 et précédente | Année 2021 | cumulatif |
|---|--------------------------|-------------------|--------------------|
| Sources de financement | | | |
| Contributions des bailleurs | 3,367,743 | 00 | 3,367,743 |
| Contributions du MPTF | 171,200,000 | 00 | 171,200,000 |
| Sous total des Contributions | 174,567,743 | 00 | 174,567,743 |
| Revenu d'intérêts et de placements perçus par le fonds | 930,652 | 81 664 | 1,012,316 |
| Revenu des intérêts reçus des Organisations participantes | - | - | - |
| Remboursements versés par l'Agent administratif aux contributeurs | - | - | - |
| Solde du fonds transféré à un autre fonds | - | - | - |
| Autres revenus | - | - | - |
| Total: Sources des Fonds | 175,498,395 | 81,664 | 175,580,059 |
| Utilisation des financements | | | |
| Transferts aux organisations participantes | 135,781,462 | 20,595,095 | 156,376,557 |
| Remboursements des Organisations participantes | - | - | - |
| Montant net transféré | 135,781,462 | 20,595,095 | 156,376,557 |
| Frais de l'Agent Administratif | 33,677 | 00 | 33,677 |
| Coût direct: (Comité de Pilotage, Secretariat...etc.) | 5,452,805 | 320,396 | 5,773,201 |

²³ Le total et les sous-totaux peuvent être différents de la somme des données en raison des arrondissements. Cela s'applique à l'ensemble des chiffres du présent rapport.



| | | | |
|---|--------------------|---------------------|--------------------|
| Frais bancaires | 2,858 | 584 | 3,443 |
| Autres dépenses | - | - | - |
| Total: utilisation des fonds | 141,270,803 | 20,916,075 | 162,186,878 |
| Variation du solde de trésorerie auprès de l'Agent administratif | 32,685,506 | - 20,834,412 | 13,393,180 |
| Solde des fonds en début d'exercice (1 ^{er} janvier) | 1,542,086 | 34,227,592 | - |
| Solde des fonds en fin d'exercice (31 décembre) | 34,227,592 | 13,393,180 | 13,393,180 |
| Montant net financé aux Organisations participantes | 141,234,267 | 20,915,491 | 162,149,758 |
| Dépenses des Organisations participantes (inclus les coûts directs) | 70,262,384 | 42,916,698 | 113,182,081 |
| Solde de fonds auprès des organisations participantes | | | 48,967,677 |

2. LES CONTRIBUTIONS DES BAILLEURS DE FONDS

Tel que mentionné dans le Tableau 2 ci – bas, le FONAREDD est financé par 2 bailleurs de fonds. Ce Tableau fournit en outre des informations cumulatives sur les contributions reçues de tous les bailleurs de fonds ainsi que leurs engagements au 31 décembre 2020. Le tableau ne mentionne pas leurs engagements au-delà de 2021.

Tableau 2 : Engagements et contributions des bailleurs de fonds au 31 décembre 2021 (en dollars américains)

| Bailleurs | Total Engagement | Cummulatif au 31-Dec-2020 | Contribution pour l'année en cours Jan-Dec-2021 | Total contribution |
|---|--------------------|---------------------------|---|--------------------|
| CAFI National Investment Framework | 171,200,000 | 123,600,000 | 47,600,000 | 171,200,000 |
| Swedish International Development Cooperation | 3,367,743 | 3,367,743 | - | 3,367,743 |
| Grand Total | 174,567,743 | 125,257,376 | 49,310,367 | 174,567,743 |

3 INTÉRÊTS PERÇUS

Outre les contributions des bailleurs de fonds, le FONAREDD perçoit également des fonds d'intérêts sur les revenus. Les intérêts sont perçus de deux manières : (a) sur le solde des fonds détenus par l'Agent administratif (les « revenus d'intérêts des fonds ») ; et (b) sur le solde des fonds détenus par les Organisations participantes (les « revenus d'intérêts des Organisations ») lorsque leurs règlements financiers et règles de gestion financières autorisent le reversement d'intérêt à l'Agent administratif.

Au 31 décembre 2021, les revenus d'intérêts s'élèvent à **1,012,316 USD**, et le solde des fonds détenus par les Organisations participantes n'a manifesté aucun intérêt et les détails sont donnés dans le tableau ci – bas.



Tableau 3 : Revenu d'intérêts et de placements perçus, au 31 décembre 2021 (en dollars américains)

| Intérêts perçus | Cumulatifs au 31-Dec-2020 | Année en Jan-Dec-2021 | Total |
|--|------------------------------|--------------------------|------------------|
| Agent administratif | | | |
| Revenu d'intérêts et de placements perçus | 930,652 | 81,664 | 1,012,316 |
| Total : intérêts perçus par le fonds | 930,652 | 81,664 | 1,012,316 |
| Organisation participante | | | |
| Total : intérêts perçus par les organisations | | | |
| Grand Total | 930,652 | 81,664 | 1,012,316 |

4 TRANSFERTS DE FONDS ET DÉPENSES

Les allocations destinées aux Organisations participantes sont approuvées par le Comité de pilotage et versées par l'Agent administratif. **Au 31 décembre 2021**, l'Agent administratif a transféré **156,376,557** USD à onze organisations participantes (voir la liste ci-dessous).

Le tableau 4 fournit des informations supplémentaires sur les remboursements reçus par le Bureau des fonds multipartenaires et sur le montant net financé à chaque organisation participante

Tableau 4 : Transfert, remboursement et montant net financé, par Organisation participante, au 31 décembre 2020 (en dollars américains)²⁴

| Organisatio n Participante | Cumulatif au 31 déc 2020 | | | Anée en cours Jan-Dec-2021 | | | Total | | |
|----------------------------------|--------------------------|-------------------|------------------------|----------------------------|-------------------|------------------------|-------------|------------|------------|
| | Transferts | remboursemen t | Montant net financé | Transfers | remboursemen s | Montant net financé | Refund s | Transferts | |
| AFD | 14,000,000 | 00 | 14,000,000 | | | 14,000,000 | 00 | 14,000,000 | |
| Enabel | 4,000,000 | 00 | 4,000,000 | 5,000,000 | 00 | 5,000,000 | 9,000,000 | 00 | 9,000,000 |
| GIZ | | | | 10,000,00 | 00 | 10,000,000 | 10,000,000 | 00 | 10,000,000 |
| FAO | 17,479,916 | 00 | 17,479,916 | 820,000 | 00 | 820,000 | 18,299,916 | 00 | 18,299,916 |
| IBRD | 25,000,000 | 00 | 25,000,000 | | | 25,000,000 | 00 | 25,000,000 | |
| JICA | 3,168,041 | 00 | 3,168,041 | | | 3,168,041 | 00 | 3,168,041 | |
| UNCDF | 4,174,200 | 00 | 4,174,200 | | | 4,174,200 | 00 | 4,174,200 | |
| UNDP | 32,959,305 | 00 | 32,959,305 | 2,775,605 | 00 | 2,775,605 | 35,734,910 | 00 | 35,734,910 |
| UNFPA | 8,729,120 | 00 | 8,729,120 | | | 8,729,120 | 00 | 8,729,120 | |
| UNHABITA | 5,000,000 | 00 | 5,000,000 | 1,999,490 | 00 | 1,999,490 | 6,999,490 | 00 | 6,999,490 |
| UNOPS | 21,270,880 | 00 | 21,270,880 | | | 21,270,880 | 00 | 21,270,880 | |

²⁴ Le total et les sous-totaux peuvent être différents de la somme des données en raison des arrondissements. Cela s'applique à l'ensemble des chiffres du présent rapport.



Grand Total 135,781,46 00 135,781,46 20,595,09 00 20,595,095 156,376,55 00 156,376,55

5 DÉPENSES ET TAUX D'EXÉCUTION FINANCIER

Toutes les dépenses finales déclarées au titre de l'année 2021 ont été communiquées par le siège des Organisations participantes. Celles-ci ont été consolidées par le Bureau des fonds multipartenaires.

Les dépenses des projets sont exécutées et suivies par chaque organisation participante et sont rapportées conformément aux catégories harmonisées entre les agences. Les rapports des dépenses ont été soumis via le « MPTF office's online expenditure » et sont disponibles sur le MPTF Gateway à l'adresse suivantes : <http://mptf.undp.org/factsheet/fund/3CD00>.

5.1 DÉPENSES DÉCLARÉES PAR ORGANISATION PARTICIPANTE

En 2021, **20,595,095** USD ont été transférés aux organisations participantes et **41,813,083** USD ont été déclarés comme dépenses.

Comme l'indique le tableau 5.1 ci-dessous, le montant cumulé net des transferts s'élève à **156,376,557** USD et le montant cumulé des dépenses déclarées par les organisations participantes s'élève à **108,219,615** USD. Ceci correspond à un taux global d'exécution des dépenses du fonds de 69,2%.

TABLEAU 5 : Montant net financé et dépenses déclarées par organisation participante et taux d'exécution financier, au 31 décembre 2021 (en dollars américains)

| Organisation Participante | Montant approuvé | Montant Net Financé | Dépenses | | | Taux d'exécution |
|---------------------------|--------------------|---------------------|---------------------------------|-----------------------------|--------------------|------------------|
| | | | Cumulative jusqu'au 31-Dec-2020 | Année en cours Jan-Dec-2021 | Total | |
| AFD | 26,999,378 | 14,000,000 | 00 | 5,250 | 5,250 | 0.04 |
| Enabel | 12,000,000 | 9,000,000 | 2,082,584 | 1,765,270 | 3,847,854 | 42.75 |
| FAO | 23,000,003 | 18,299,916 | 13,458,258 | 3,701,764 | 17,160,022 | 93.77 |
| GIZ | 30,000,000 | 10,000,000 | | 2,102,519 | 2,102,519 | 21.03 |
| IBRD | 39,000,000 | 25,000,000 | 13,842,003 | 8,685,260 | 22,527,264 | 90.11 |
| JICA | 3,999,607 | 3,168,041 | 404,602 | 1,297,008 | 1,701,609 | 53.71 |
| UNCDF | 6,957,050 | 4,174,200 | 1,302,792 | 1,190,190 | 2,492,982 | 59.72 |
| UNDP | 57,488,555 | 35,734,910 | 16,046,932 | 8,999,539 | 25,046,471 | 70.09 |
| UNFPA | 8,729,120 | 8,729,120 | 3,009,233 | 4,289,102 | 7,298,335 | 83.61 |
| UNHABITAT | 6,999,490 | 6,999,490 | 5,504,619 | 1,563,597 | 7,068,215 | 100.98 |
| UNOPS | 24,270,880 | 21,270,880 | 10,755,510 | 8,213,585 | 18,969,095 | 89.18 |
| Grand Total | 239,444,083 | 156,376,557 | 66,406,532 | 41,813,083 | 108,219,615 | 69.20 |



5.2 DEPENSES PAR PROJET

Le **Tableau 5.2.** Fournit des informations supplémentaires sur le montant net financé par projet, organisation participante et le niveau de dépense.

Tableau 6: Montant net financé par projet (en dollars américains)

Table 5.2 Expenditure by Project, grouped by Country

| Pays / numéro et Titre du Projet | | Organisation Participante | Montant total Approuvé | Montant Net transféré | Total dépenses | Taux de dépenses |
|---|--|---------------------------|------------------------|-----------------------|----------------|------------------|
| République Démocratique du Congo | | | | | | |
| 00103789 | Finalisation et mise en oeuvre du systeme national de surveillance des Forets (SNSF) | FAO | 10,000,003 | 10,000,003 | 9,993,536 | 99.94 |
| 00103801 | Programme d'appui a la Societe Civile | UNDP | 3,000,000 | 3,000,000 | 2,308,281 | 76.94 |
| 00103850 | Programme Integre REDD+ du Mai-Ndombe (PIREDD Mai-Ndombe)/ World Bank (TF071553) | IBRD | 30,000,000 | 20,000,000 | 19,283,098 | 96.42 |
| 00103851 | Promouvoir la gestion durable des forets par le renforcement des droits des Peuples Autochtones et de leur participation a REDD+ / World Bank (TF071553) | IBRD | 2,000,000 | 1,000,000 | 627,829 | 62.78 |
| 00105031 | Programme Integre REDD+ du Sud Ubangi (PIREDD Sud Ubangi) | IBRD | 7,000,000 | 4,000,000 | 2,616,337 | 65.41 |
| 00105282 | Appui a la reforme de l'amenagement du territoire | UNDP | 8,000,000 | 5,775,605 | 3,706,131 | 64.17 |
| 00105381 | Programme d'appui a la reforme fonciere (ONU-HABITAT) | UNHABITAT | 6,999,490 | 6,999,490 | 7,068,215 | 100.98 |
| 00107819 | Programme Integre Oriental (Ituri, Tshop et Bas-Uele) | UNDP | 33,000,000 | 20,000,000 | 15,036,243 | 75.18 |
| 00113546 | Programme de consommation durable et substitution partielle au bois énergie | UNCDF | 6,957,050 | 4,174,200 | 2,492,982 | 59.72 |
| 00113546 | Programme de consommation durable et substitution partielle au bois énergie | UNDP | 8,042,950 | 4,825,800 | 2,455,039 | 50.87 |
| 00113547 | Piredd Kwilu | JICA | 3,999,607 | 3,168,041 | 1,701,609 | 53.71 |
| 00115700 | Programme Gestion Durable de l'Agriculture et de l'Elevage | FAO | 3,000,000 | 2,299,913 | 1,529,848 | 66.52 |
| 00116875 | Programme d'Appui à la Mise en Euvre du Plan Stratégique National à Vision Multisectorielle de Planning Familial | UNFPA | 8,729,120 | 8,729,120 | 7,298,335 | 83.61 |
| 00116875 | Programme d'Appui à la Mise en Euvre du Plan Stratégique | UNOPS | 24,270,880 | 21,270,880 | 18,969,095 | 89.18 |



| | | | | | | |
|--|--|--------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------|
| | National à Vision Multisectorielle de Planning Familial | | | | | |
| 00117080 | PI REDD Mongala | Enabel | 12,000,000 | 9,000,000 | 3,847,854 | 42.75 |
| 00117600 | Programme Intégré REDD pour un développement résilient basé sur des moyens d'existence durables dans la Province de l'Equateur | FAO | 10,000,000 | 6,000,000 | 5,636,638 | 93.94 |
| 00117920 | Programme d'appui au Secrétariat Exécutif du FONAREDD | UNDP | 5,445,605 | 2,133,505 | 1,540,776 | 72.22 |
| 00120055 | Programme d'appui à la mise en valeur durable des Savanes et des Forêts Dégradées (PSFD) | AFD | 00 | 8,000,000 | 00 | 0.00 |
| 00123066 | Programme Gestion Durables Des | AFD | 12,000,000 | 6,000,000 | 5,250 | 0.09 |
| 00126783 | PIREDD Maniema - Programme Intégré REDD+ dans la province du Maniema, République Démocratique du Congo | GIZ | 30,000,000 | 10,000,000 | 2,102,519 | 21.03 |
| Congo (the Democratic Republic of the): Total | | | 224,444,705 | 156,376,557 | 108,219,615 | 69.20 |



5.3. DEPENSES PAR CATEGORIES

Les dépenses de programme conjoint sont effectuées et contrôlées par chaque Organisation participante et sont déclarées selon les catégories convenues pour l'harmonisation inter-agence des rapports. En 2006, le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) a établi six catégories selon lesquelles les entités des Nations Unies doivent déclarer les dépenses de programme inter-agence. À compter du 1er janvier 2012, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS) a modifié ces catégories à la suite de l'adoption des normes comptables internationales IPSAS. Ces catégories sont désormais au nombre de huit. Les nouvelles catégories sont indiquées dans le tableau ci-dessous. Les dépenses par GNUD pour chaque projet est repris à l'annexe 1 du présent rapport.

Catégories de dépenses du CCS de 2012

1. Personnel
2. Provisions, produits et matériels
3. Équipement, véhicules, mobilier et dépréciation
4. Services contractuels
5. Déplacements
6. Transferts et subventions
7. Exploitation générale
8. Coûts indirects

Tableau 7.: Dépenses par catégorie au 31 décembre 2020 (en dollars américains)

| Categories | Dépenses | | | % des coûts du programme |
|---|---------------------------------|------------------------------|--------------------|--------------------------|
| | Cumulative jusqu'au 31-Dec-2010 | Année en cours Jan-Dec-20201 | Total | |
| Coûts du personnel | 8,193,377 | 4,417,004 | 12,610,381 | 12.31 |
| Provisions, produits et matériels | 3,540,739 | 6,060,876 | 9,601,616 | 9.38 |
| Équipement, véhicules, mobilier et dépréciation | 3,059,071 | 949,016 | 4,008,088 | 3.91 |
| Services contractuels | 29,027,606 | 19,700,851 | 48,728,457 | 47.58 |
| Déplacements | 3,930,376 | 1,002,223 | 4,932,599 | 4.82 |
| Transferts et subventions | 9,997,542 | 5,762,100 | 15,759,642 | 15.39 |
| Exploitation générale | 4,463,427 | 2,304,091 | 6,767,518 | 6.61 |
| Cout total du Programme | 62,212,139 | 40,196,162 | 102,408,301 | 100.00 |
| Coûts indirects ²⁵ | 4,194,393 | 1,616,922 | 5,811,315 | 5.67 |
| Total | 66,406,532 | 41,813,083 | 108,219,615 | |

²⁵ Le moment auquel les coûts indirects sont facturés à un programme conjoint dépend des règlements, règles ou politiques financières de chaque Organisation participante. Ces coûts peuvent être déduits immédiatement dès la réception d'un transfert basé sur le montant programmatique approuvé, ou ultérieurement en cours de la mise en œuvre. Par conséquent, le pourcentage des coûts indirects peut sembler dépasser le taux convenu de 7% applicable aux projets en cours. Lorsque tous les projets sont financièrement clôturés, ce chiffre ne doit pas dépasser 7%.



6. RECOUVREMENTS DES COUTS

Les politiques de recouvrement des coûts du fonds sont déterminées par les dispositions applicables du document de projet du Fonds, du MOU conclu entre l'Agent administratif et les Organisations participantes et des accords administratifs types conclus entre l'Agent administratif et le contributeur, sur la base de taux approuvés par le GNUD. Les politiques en place, au 31 décembre 2020, étaient les suivantes :

- **Frais de l'Agent administratif** : des frais de 1% sont facturés lors du dépôt du contributeur et couvrent les services fournis au titre de ladite

7. TRANSPARENCE ET RESPONSABILITÉ

Le Bureau MPTF continue à fournir des informations sur GATEWAY (<http://mptf.undp.org>) – une plateforme de partage des connaissances offrant en temps réel les données - l'information financière du système de comptabilité MPTF des contributions des bailleurs, budgets des programmes et les transferts aux Organisations participantes des Nations Unies. Tous les

8. COUTS DIRECTS

Le mécanisme de gouvernance du Fonds peut approuver une allocation au profit d'une Organisation participante pour couvrir les coûts liés aux services de secrétariat et aux tâches de coordination générale, ainsi que les évaluations au niveau du fonds. Ces allocations sont désignées « coûts directs ». Sur un total de **5,452,805 USD** affectés au budget du Secrétariat **3,858,852 USD** ont été dépensés soit 71 %.

contribution pour toute la durée du fonds. De manière cumulative, **17,104 USD** ont été déduit au titre des frais de l'Agent administratif. De manière cumulative, au 31 décembre 2020, les frais retenus par l'Agent Administratif sont de l'ordre de USD 33677.

- **Cout indirects des organisations participantes**

∴

Les organisations participantes prélèvent 7% de coûts indirects. Pendant la période concernée par le rapport, cela représente USD 1,575,980, déduits par ses Agences. De manière cumulative, USD 4,194,393 ont été déduits au 31 décembre 2020

rapports narratifs sont publiés sur le site MPTF GATEWAY, avec des outils et des tableaux d'affichage des données financières et programmatiques. Il est conçu pour fournir de façon transparente et responsable des services de gestion de fonds pour renforcer la cohérence, l'efficacité et l'efficience. En outre, le FONAREDD dispose d'une page lui dédiée sur le site web du MPTF (<http://mptf.undp.org/factsheet/fund/3ML00>), avec une mise à jour des informations sur les activités du Fonds.



Tableau 8 : Coût direct

Le Mécisme de Gouvernance du fonds approuve une allocation à une organisation participante pour couvrir les coûts relatifs à la coordination du Fonds ainsi que les activités de revues et d'évaluations y associées. Cette allocation est désignée comme Coûts directs. Pendant la période sous examen, les coûts directs chargés sur le fonds sont de l'ordre de 320,396. De manière cumulative, au 31 décembre 2021, ils s'élèvent à USD **5,773,201**

| Organisation participante | Financement sur l'année en cours | Total de dépenses pour l'année en cours | Financement Total transférés | Total des dépenses |
|---------------------------|----------------------------------|---|------------------------------|--------------------|
| UNDP | 320,396 | 1,103,614 | 5,773,201 | 4,962,466 |
| Total | 320,396 | 1,103,614 | 5,773,201 | 4,962,466 |